



3 1761 04043 7683





Le Numéro D Le Mans





VUES

SUR

**LE PROTESTANTISME.**



# VUES

SUR

## LE PROTESTANTISME

### EN FRANCE ;

PAR J. L. S. VINCENT ,  
L'UN DES PASTEURS DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE NISMES.

---

TOME PREMIER.

---



A NISMES , chez BIANQUIS-GIGNOUX , libraire , Éditeur.  
A PARIS , chez SERVIER , rue de l'Oratoire , n.º 6.  
chez TREUTTEL et WURTZ , rue de Bourbon , n.º 17.  
chez BALLIMORE , rue de Seine-St-Germain , n.º 48.  
A GENÈVE , chez AB. CHEREULIEZ.

---

1829.

2317

UNIVERSITY OF TORONTO

LIBRARY

BX  
4843

V5

t.1



## PRÉFACE.

LE premier et le dernier Chapitres de ce livre me dispensent d'une préface. Ils suffisent à faire comprendre ce que j'ai voulu faire. Je le répète ici : avant tout , c'est un livre écrit de bonne foi. S'il répond à la pensée de peu de gens , dans mes amis et dans mes ennemis , il répond du moins à la mienne. Je me flatte que nul ne pourra le lire , sans en être persuadé.

La seule chose que j'aie à faire , dans cette Préface , c'est donc d'avertir que plusieurs fragmens de cet écrit avaient déjà paru dans les Mélanges de Religion , de Morale et de Critique sacrée , depuis 1820 jusqu'en 1824 ; et dans la Revue Protestante , en 1825. Seulement , ils sont refondus ici pour former un tout beaucoup plus étendu que celui dont ils faisaient partie.



Peut-être trouvera-t-on que mes chapitres manquent de liaison. L'étendue du sujet et la manière dont l'ouvrage s'est en quelque sorte formé, en sont la cause. Néanmoins, ceux qui voudront y prêter quelque attention, n'auront pas beaucoup de peine à retrouver le fil des idées. Les Chapitres I à V traitent du Protestantisme en général, de ses principes et de son gouvernement. Les Chapitres VI à XIV traitent spécialement du Protestantisme en France, de son origine, de ses rapports avec le gouvernement civil, de ses ressources et de ses moyens d'instruction. Les Chapitres XV à XX traitent de plusieurs sujets importans, qui, soit du dehors soit du dedans, peuvent influer puissamment sur la paix, sur la prospérité du protestantisme, et sur son empire dans les âmes. Le Chapitre XXI est la conclusion de tout l'ouvrage.

Nommer ici les auteurs à qui j'ai des obligations, est une chose presque impossible. Ils sont trop nombreux, et je dois trop peu à chacun. C'est ici l'expression de beaucoup de pensées, qui constituent le fonds de ma vie

intellectuelle, et qui me sont venues du dedans ou du dehors, sans qu'il me soit possible d'assigner aujourd'hui l'origine de chacune. J'y renonce. — J'aurais pourtant nommé M. Damiron, pour le chapitre *Philosophie*, et M. Soulier, pour quelques renseignements statistiques, si je ne l'avais fait dans le texte même.

Je donne ce livre au public avec la confiance qu'il me saura gré de l'avoir écrit. C'est quelque chose, à ma place. — Mais ce livre est ce qu'il est. Il exprime assez clairement ce qu'il veut dire, pour n'avoir pas besoin d'explications nouvelles. Je suivrai donc mon habitude de le laisser à sa destinée, sans me croire obligé de le défendre contre les critiques dont il sera sûrement l'objet. J'en ferais la moitié d'avance. Et je ne vois rien de moins utile aux progrès de la vérité, que les discussions sur le sens d'un livre, sur les expressions et sur les formes dont l'auteur a trouvé bon de se servir.





# VUES

SUR

## LE PROTESTANTISME

## EN FRANCE.



### CHAPITRE I.

#### VUE GÉNÉRALE.

UNE ère nouvelle commence pour les protestans français. Solidement établis sur les bases même de la constitution de l'état ; protégés par un Roi religieux mais tolérant ; possédant déjà les principaux établissemens nécessaires à leur culte ; pouvant légitimement espérer que les autres ne se feront pas long-temps attendre ; voyant des temples s'élever partout et de nouveaux pasteurs accordés à leurs églises , les protestans , rassurés sur leur avenir , peuvent et doivent reprendre cette vie intellectuelle et religieuse que tant de persécutions avaient

arrêtée. Jamais , depuis l'édit de Nantes , époque ne parut plus favorable , pour les tirer de l'espèce d'abaissement où ils étaient tombés , et les replacer , dans la considération de l'Europe , au rang honorable où leurs pères s'étaient si long-temps maintenus.

Les obstacles sont grands ; le chemin à parcourir est encore immense ; les institutions sont imparfaites ; les ressources pour l'instruction rares et bornées ; la machine religieuse est boiteuse ; à côté d'un gouvernement paternel , règne une rivale adroite et jalouse ; nous portons encore les marques des temps de frivolité et d'irréligion que nous avons traversés ; et des ferments de discordes intérieures sont semés çà et là par le mouvement religieux , auquel nous devons d'être réveillés enfin de notre longue léthargie.

Tout s'agite dans le monde intellectuel et moral. De nouvelles idées fermentent dans les têtes ; une nouvelle philosophie , plus vivante et plus élevée , remplace enfin le matérialisme qui meurt ; le besoin d'esprit , de vie et d'avenir , inextinguible dans l'âme humaine , long-temps dissimulé , comprimé , trompé , se réveille encore avec une nouvelle énergie ; la civilisation prend un nouvel élan , pour seconder ce noble mouvement des âmes par un bien-être physique plus également répandu ; le passé se relève , sous la baguette magique du talent , avec toutes les formes de la vie ; il intéresse ,



il instruit , mais il guérit du désir de le voir se réaliser une autre fois ; et la clarté plus vive , sous laquelle il apparaît à nos yeux , dissipe , pour un grand nombre , beaucoup d'illusions dont ils aimèrent à se bercer encore. Nouvelles idées , nouvelle philosophie , nouvelle littérature , nouvelles institutions , nouvelles mœurs , nouveaux besoins , nouveaux arts , nouvelles espérances , et , pour achever , nouvelle religion. Voilà ce que présente notre pays depuis cinq ans. Voilà ce que chacun sent , quoiqu'il ne s'en rende pas compte. C'est bientôt un fait si patent , qu'il serait absurde de le nier.

Le protestantisme est en dedans de ce mouvement , quoique ce ne soit pas lui qui l'imprime , ni lui peut-être qui l'éprouve au plus haut degré.

C'est dans un tel moment que nous nous décidons à parler du protestantisme. Lui-même , assurément , a besoin de se retourner et de se rasseoir ; car tout remue , tout change autour de lui , et en lui-même. Nous nous exprimerons avec une franchise parfaite. La cause du protestantisme est la plus chère à notre cœur. Nous croyons qu'après le christianisme , c'est sur lui que reposent les bases les plus solides du perfectionnement intellectuel et du bonheur futur de l'humanité. Le principe de sa vie dans le monde me paraît un principe de force , d'activité , de liberté. Mais , dans l'application , je suis loin de penser que tout en lui soit également digne d'intérêt. De principe , il est devenu fait , c'est-à-dire , borné ,

incomplet, mélangé, combattu, méconnu, affaibli, outré. Il a partagé le sort de toutes les choses qui passent de la conception à l'application ; c'est quasi dire, du ciel à la terre. Je ne dois pas taire ce que j'y trouve encore d'imparfait, parce qu'après tout, malgré ses imperfections, le protestantisme me paraît encore l'œuvre la plus grande, la plus belle et la plus féconde des temps modernes. C'était, à mon sens, la condition fondamentale de la civilisation européenne. Il fallait qu'elle s'accomplît pour vaincre la barbarie, la féodalité, l'ignorance, et pour rendre au christianisme son influence et sa dignité. Aussi, quand elle éclata, était-elle plus qu'à moitié consommée. Les âmes étaient depuis long-temps travaillées du pressentiment ou du désir de cette immense révolution. Elles étaient prêtes à la recevoir ou à l'opérer. Un grand nombre l'avaient subie en silence, et les premiers réformateurs ne furent, en quelque sorte, que les enfans perdus de la réforme. Ils rompirent la glace ; ils exprimèrent les premiers ce que tout le monde sentait. Ils réformèrent et eux-mêmes, et leurs disciples, et leurs propres persécuteurs. La révolution qu'ils opérèrent sera comptée dans l'avenir comme un immense bienfait ; et les imperfections inévitables, dans l'application des principes qu'elle consacra, ne doivent pas nous rendre ingrats pour tout le bien que nous tenons d'elle. Pour moi, je sens ces imperfections sans doute ; mais je sens aussi ces bienfaits avec

un profond mouvement de reconnaissance et de respect.

Traçons à grands traits le tableau du protestantisme en France, à l'époque où nous écrivons. Ce tableau ne sera pas sans intérêt en lui-même ; il nous servira de point de départ, pour bien comprendre ce que pourrait être le protestantisme, les obstacles qui s'opposent à ses progrès, et ce qu'il y aurait à faire pour les vaincre.

Dans aucun temps, le protestantisme n'a eu plus de consistance en Europe et dans le monde, qu'au moment où j'écris ces feuilles. Il a triomphé de toutes les accusations qui lui furent adressées dès son origine, et la voix irrésistible de l'expérience l'a pleinement justifié près des hommes impartiaux et des amis de l'humanité. Les états qui l'ont embrassé n'ont eu rien à craindre de l'anarchie ; et ils marchent aujourd'hui à la tête de la civilisation du monde entier. Les lumières et les arts y ont fait des progrès immenses ; et avec eux s'y sont accrus tous les élémens de prospérité. L'Angleterre, les deux tiers de l'Allemagne, la Suisse, les Pays-Bas, les peuples du Nord sont essentiellement protestans. L'Amérique boréale est en quelque sorte une pépinière d'états fortement attachés au protestantisme. Les nations nombreuses, que le siècle prochain verra se former dans tous les coins de l'univers, depuis

les Indes jusqu'en Afrique, depuis la Nouvelle-Hollande jusqu'à Owyhée, seront en entier protestantes. La Russie n'est pas catholique. Dans tous les pays où règne encore quelque liberté, l'ultramontanisme perd tous les jours. La balance de l'Europe est entre les mains des protestans; et si le monde, pris en masse, gagne beaucoup en protestans, il gagne encore plus en protestantisme.

L'expérience a prouvé que la politique n'avait rien à craindre de la réforme religieuse. Les mouvemens religieux, surtout quand on leur résiste, peuvent occasioner des troubles, comme tous les grands mouvemens des masses. L'établissement de la réformation n'en fut pas exempt sans doute; mais, au demeurant, et dans leurs principes même, les peuples réformés ne sont pas plus turbulens que les autres. Le crêpe funèbre de Louis XVI a jeté dans l'ombre, pour nous, l'échafaud de Charles I, beaucoup moins innocent que lui; et les révolutions du Piémont, de Naples, du Portugal et de l'Espagne font oublier celle de la Hollande, précédée de la violation de tous les droits et d'un danger certain pour tous. Quelqu'un songe-t-il à regarder le 9 thermidor comme une révolte, et les malheureux soustraits au glaive comme des révolutionnaires? Les états protestans n'ont pas été les moins calmes depuis la réforme, et l'Angleterre est un exemple à peu près unique du degré de prospérité où peuvent conduire une religion



épurée et une sage liberté. Ces deux choses si décrites ont fait de l'*ultima Thule* la reine du monde. Le christianisme et les mœurs n'ont pas plus souffert de ce changement. Quoi qu'on nous répète tous les jours de l'anarchie religieuse, des doutes, du chaos des opinions et de je ne sais quels autres fantômes, dont on se plaît à composer le cortège du protestantisme, c'est, il faut bien le dire et le redire, c'est dans les pays protestans que se trouvent le plus de foi, le plus de christianisme, le plus de vie religieuse, le plus de mœurs, le plus de dignité morale, le plus de conscience et le plus de piété, au sein de la plus haute civilisation. J'en appelle à l'Europe entière.

Si la tolérance est le protestantisme réduit à ce qu'il a de plus distinctif, le monde chrétien est aujourd'hui protestant; et les individus plus encore que les états. Il y a, dans cette harmonie de toutes les pensées et dans ce besoin de tolérance qui a pénétré chez toutes les sectes, même les plus dominatrices, une force et une fixité qui triompheront de toutes les petites passions et de tous les petits intérêts.

Jamais, on peut donc le dire, les protestans n'ont pu regarder l'avenir avec plus de sécurité. Jamais leur existence n'a reposé sur une base plus large et plus inébranlable. Elle n'est plus un objet de contestation ni de lutte. Elle est partout sentie, partout reconnue; on ne la redoute plus. Et, dans



son ensemble , elle est au-dessus de toute atteinte , si quelqu'un avait encore la faiblesse de la redouter.

Les protestans de France font partie de cette masse imposante. Ses lumières sont leurs lumières , son esprit est leur esprit , et , nous devons oser le dire parce qu'aussi bien tout le monde le sent , sa force est aussi leur force.

Cette vérité n'a rien de séditieux ni d'offensant. Elle ne suppose ni menées , ni coalition , ni correspondance. Elle est dans la nature de la chose , dans le fait seul de la ressemblance des idées , de la position , du but et des intérêts. Elle existerait , sans communication , sans secours mutuel , sans le moindre effort de part ni d'autre. L'échange journalier des lumières suffit , et n'est pas même indispensable. Ce qui le prouve , c'est que cette force existe , qu'elle est sentie , sans qu'il y ait eu la moindre communication , pas même celle des lumières , qui n'a jamais été moindre que depuis quarante ans.

Le sceptre remis entre les mains des descendans de Henri IV ; la liberté des cultes posée avec les fondemens de nos plus chères institutions ; une douce expérience nous prouvant tous les jours que ce qui est bon et juste , n'est pas vainement réclamé , tout nous offre de nouvelles garanties , nous inspire une nouvelle sécurité , et nous pénètre de plus tendres sentimens.

Condamnés long-temps à une existence précaire , les protestans sont accoutumés à peine à l'état de franchise et de liberté auquel ils se sont élevés. Ils ne comprennent point encore leur position politique ; il leur reste beaucoup trop de la timidité , de la défiance et de l'hésitation des temps d'oppression et d'intolérance. N'ayant point une longue habitude de voir , dans un gouvernement équitable et paternel , leur protecteur , leur ami naturel , la source de leur sécurité , le dispensateur de leurs ressources et le garant de leurs droits , ils n'agissent pas toujours envers lui dans leurs besoins avec cette ouverture , cette netteté , et je dirais même cette fermeté , qui conviennent à leur position ; et cette gêne qu'ils éprouvent , sans pouvoir la justifier et avec la conscience qu'elle n'est point légitime , rend leurs démarches souvent incertaines et par cela même infructueuses. C'est une disposition non raisonnée qui leur fait un tort réel ; triste , mais inévitable héritage des circonstances déplorables par lesquelles ils ont passé. Ils ont été si long-temps persécutés , qu'ils en ont assez , ce semble , de se persuader aujourd'hui qu'ils sont tolérés ; tandis qu'au fonds , ils sont beaucoup mieux que cela. Leur intérêt est de le sentir , pour se conduire en conséquence.

Nous le répétons donc avec confiance , jamais la perspective du protestantisme ne fut plus belle ; jamais ses espérances ne dûrent être plus éten-

dues et sa sécurité plus parfaite. Toutes les difficultés de sa position, dans quelques lieux particuliers, rendent la prudence et les efforts nécessaires, mais n'autorisent ni la crainte ni le découragement.

Les lumières plus répandues, les communications plus libres, le rétablissement des bonnes études, les langues vivantes plus généralement comprises, l'esprit de tolérance et de liberté plus universel, tout promet de nouveaux développemens à la bonne théologie, de nouveaux succès au pur christianisme, un nouvel empire à la religion pratique et vivante. Le protestantisme a tout à attendre et rien à craindre de ce mouvement, qui devient toujours plus général. Il doit le favoriser et non l'éteindre, parce qu'il y reconnaît son essence et le premier élément de sa vie religieuse, sociale et politique. Il a besoin de le diriger, pour qu'il ne s'égaré pas. — Mais il doit bien se garder de le redouter et de l'étouffer, puisque tôt ou tard ce mouvement ne peut manquer de tourner à son profit. De la vie de l'âme, du choc des opinions, des discussions libres, naîtra toujours le protestantisme. Il n'est donc pas prêt à mourir.

Le protestantisme marche maintenant à la tête de la civilisation européenne, et son influence bienfaisante sur le développement de l'esprit humain se fait sentir dans les pays même où ses principes sont repoussés. Mais en France, la si-

tuation du protestantisme , sous le rapport intellectuel , est loin d'être aussi brillante. Un siècle s'est écoulé , où tous les livres consacrés au développement et à la défense des principes du protestantisme , ont été sévèrement proscrits ; où les protestans ont été obligés de vivre sur leur littérature religieuse du XVI.<sup>e</sup> et du XVII.<sup>e</sup> siècles , dont les monumens devenaient tous les jours plus rares et moins appropriés au temps ; où les pasteurs peu nombreux n'avaient ni loisir ni repos à consacrer aux bonnes études ; où nulle académie , nul séminaire ne pouvaient former de jeunes ministres par des instructions solides et un travail régulier ; où une philosophie audacieuse avait discrédité , auprès de la classe la plus élevée , tout ce qui tenait de la religion et du christianisme. Qu'un tel siècle ait laissé parmi nous un grand vide , quoi de plus naturel ? Que les études religieuses soient retardées , les ressources peu abondantes , les lumières peu répandues , ne fallait-il pas s'y attendre ? L'Europe a marché en avant , et nous sommes restés stationnaires ; ou plutôt , nous avons rétrogradé ; car , il faut en convenir avec simplicité , les lumières , dans toutes les branches , sont infiniment moins avancées et moins disséminées parmi nous aujourd'hui , qu'elles ne l'étaient avant la révocation de l'édit de Nantes. Le savoir n'y a plus la même profondeur ; les têtes y sont moins réfléchies et moins exercées : et si



le corps des pasteurs est loin de la force et de l'instruction de ses devanciers, la différence est bien plus grande encore entre les laïques de nos jours et ceux qui furent représentés par les Sully et les Mornay, quoiqu'il y ait de brillantes exceptions.

Cette circonstance est d'autant plus déplorable ; elle exige un remède d'autant plus prompt, que nous sommes entourés d'ennemis qui ne demandent pas mieux que d'en tirer avantage et qui sont en mesure d'y réussir. Aujourd'hui, comme aux premiers jours de la réforme, nous nous trouvons en face d'une religion rivale, que ses principes conduisent à un prosélytisme ardent ; qui regarde les nôtres comme dangereux et même impies, et qui, dans cette conviction, ne néglige aucun moyen de s'opposer à leur libre propagation. Nous pouvons donc nous attendre à voir se reproduire une polémique toujours infatigable, vigilante, adroite ; quelquefois prévenante et douce ; souvent impérieuse et amère. Nous pouvons nous attendre à voir de grands talens entrer en lice ; de grandes ressources de savoir, de raisonnement et d'éloquence se déployer contre nous. L'esprit d'exclusion, qui caractérise l'église contre laquelle nous avons eu toujours à lutter malgré nous, loin de s'être affaibli dans ce siècle de tolérance, semble avoir pris un nouveau degré d'exaspération. L'église gallicane abandonne les maximes libérales qui faisaient d'elle une barrière formidable au despotisme



pontifical , pour professer et défendre les maximes opposées. Telle est la tendance que prend visiblement la nouvelle vie qui se manifeste en elle. Elle sera donc exclusive , autant que jamais. Et , par conséquent , elle emploiera toutes ses ressources et tout son crédit , pour diminuer notre importance , affaiblir notre nombre , resserrer nos privilèges , et même restreindre nos droits. Nous pensons que , loin de prendre ceci pour une injure , ceux qui sont en première ligne , dans cette église restaurée , le regarderont plutôt comme l'expression d'un devoir ; et voilà pourquoi nous n'avons pas craint de le dire avec franchise.

Et , voilà la source des seules difficultés graves et réelles , que paraît devoir présenter notre situation politique. Nos libertés religieuses sont clairement définies , et généralement on les trouve encore suffisantes. Il ne manque à quelques unes que de passer enfin dans l'exécution , comme elles sont dans la règle écrite. Nous avons tous les droits des citoyens ; nous professons notre croyance avec honneur et sécurité , et , comme nous contribuons pour notre part aux frais de l'administration et aux dépenses du culte , notre culte à son tour est rétribué et soutenu par l'état. La loyauté du monarque est une sûre garantie que ces droits seront respectés au même degré pour tous. Mais la puissance de l'église catholique et les maximes qui la dirigent , sans pouvoir compromettre les principes et l'en-

semble, rendent plus difficiles et même plus incertains les détails. Elles tendent à reproduire cette guerre sourde, qui fut le caractère de la situation des protestans depuis l'édit de Nantes jusqu'à sa révocation. Cette guerre est dans la nature des choses ; on peut la dire inévitable. Il en doit résulter sans cesse un certain embarras dans nos relations avec une autorité bienveillante, mais gênée par ses rapports étroits avec une église dominante et jalouse. Et, comme il nous reste encore beaucoup à créer, ce travail important doit rencontrer là des obstacles, dont il ne faut point être surpris, mais dont la force ne saurait être calculée. Sans doute, depuis quelque temps, ce danger s'est beaucoup affaibli, et il s'y connaît. Mais oserait-on dire qu'il est entièrement dissipé, et qu'il ne saurait plus reparaître ?

D'autres circonstances attirent depuis quelque temps l'attention de l'observateur.

Un mouvement religieux s'opère en France, et chez les protestans surtout il est sensible et bien dirigé. Le peuple commence à sentir le besoin de la religion ; et la religion ne manque pas d'amis éclairés qui cherchent à la lui rendre aimable. Des institutions, dont la propagation du christianisme est le but, se forment de toutes parts, et sont l'objet d'une bienveillance générale. Voilà le bien. Mais une sorte d'exaltation se manifeste en

même temps dans quelques têtes ; le mysticisme et l'exagération se montrent en quelques endroits ; l'esprit de secte et d'exclusion les accompagne parfois. La division peut naître et troubler les âmes. Voilà le mal qu'il faut prévenir. Nous sommes visiblement à l'entrée d'une ère nouvelle pour le christianisme. Que ce soit une ère de piété, d'élévation, de lumière et de charité !

Mais, si ce mouvement religieux doit fixer le premier l'attention des amis du christianisme et de la foi protestante, pour l'activer et le diriger, les restes du philosophisme et de l'incrédulité du siècle dernier ne doivent point être laissés dans l'oubli. C'est là, si je puis me servir de cette comparaison, une masse sans vitalité, mais dont la force d'inertie tend à tout arrêter, à tout paralyser, dans le développement du sentiment religieux. Cette malheureuse disposition ne gagne pas dans la génération qui s'élève ; elle perd tous les jours, malgré les efforts des physiologistes pour la relever ; mais elle tient fortement encore dans la génération qui s'en va. Le prodigieux succès, qu'obtiennent les réimpressions des ouvrages publiés par les coryphées de cette philosophie anti-chrétienne, pourrait donner la mesure de l'intérêt qu'elle excite encore et du nombre de ceux qui l'adoptent, si l'on n'était assuré que, chez la plupart, cet engouement imprévu n'est que l'effet d'une opposition politique aux prétentions du sacerdoce et

au ministère qui voulait s'en faire un appui. Le protestantisme, comme christianisme, est vivement intéressé à s'opposer aux progrès de cet esprit d'incrédulité ; et ceux qui croient qu'il le favorise et s'en rejouit, lui font une grossière injure.

D'un autre côté, l'église réformée de France manque de lien. Elle ne saurait avoir d'ensemble dans ses opérations, d'unité dans sa tendance, car toutes les parties qui la composent sont isolées entr'elles. Chaque église consistoriale fait un corps à part, qui n'a presque rien de commun que le nom avec les autres églises du royaume. Cet état n'est point sans de graves dangers ; et les inconvéniens qu'il entraîne sont visibles à tous les yeux. Impuissance pour réprimer les abus ; indépendance des pasteurs et négligences qui en résultent ; ignorance des droits et des devoirs réciproques des pasteurs et des consistoires ; inquiétude qui naît de la conscience de l'isolement et du défaut d'unité dans l'administration et dans la tendance ; incertitude dans les attributions du gouvernement et des consistoires ; tout fait de cet état un état de gêne, qui n'est point dans la nature, et qui réclame de prompts remèdes. Quels sont ces remèdes ? Comment les appliquer ? Quels inconvéniens faut-il prévenir en les appliquant ? Rien ne touche de plus près à nos intérêts les plus chers et à notre existence elle-même, que la réponse à ces questions délicates et difficiles. C'est



la grande question , si long-temps débattue , des églises indépendantes et des églises réglées par l'état. L'église protestante n'est pas seule intéressée à la résoudre. Elle s'agite sourdement au sein de bien d'autres , et peut-être non loin de nous.

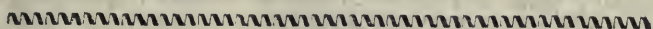
L'église réformée de France a donc beaucoup à faire en elle-même , pour devenir ce qu'elle doit être. Elle a beaucoup à faire autour d'elle. Elle a besoin de mouvement et de vie , de force et d'intelligence. Mais d'où partira ce mouvement ? Où sera le premier foyer de cette activité , de cette vie nouvelle ? Où se feront sentir les besoins d'une église encore dans l'enfance et quels seront ses organes pour les exprimer ? Où prendra-t-elle une voix pour se défendre ? Les pasteurs doivent marcher sans doute en première ligne. Ils sont les gardiens et les organes de l'église. Sa gloire est leur gloire et son bonheur est leur bonheur. C'est par ses ministres que l'église prend un corps , parce que c'est en eux qu'elle trouve le lien qui l'unit. C'est par eux qu'elle est avertie du besoin , et c'est par eux qu'elle peut y satisfaire. C'est par eux qu'elle pense et qu'elle agit. Ils sont sa tête et sa main. Mais les pasteurs ne peuvent tout faire. S'ils sont isolés , s'ils ne sont portés par le flot de la considération publique , et je dirai presque de la faveur populaire , ils ne sont rien ; ils ne peuvent rien. C'est donc à tous les amis éclairés du protestantisme , je dis plus , à tous les amis de la

liberté religieuse , à se rapprocher de lui , à faire quelques efforts pour le mieux connaître , à l'entourer de leur force et de leurs lumières , à le populariser davantage par leur attachement et par leur respect. Ces feuilles sont destinées à leur communiquer à tous quelques idées , sur lesquelles peut-être leur attention ne s'était point arrêtée encore , ou qu'ils ne trouveraient point ailleurs réunies en un seul faisceau.

C'est notre amour pour l'église protestante qui seul est notre mobile. Nous allons exprimer nos vues , avec franchise et simplicité. D'autres sont mieux placés que nous pour bien voir. S'ils avaient parlé , nous nous serions tu. Et maintenant encore nous sommes prêt à redresser nos opinions sur les avis qui nous seront donnés avec bonne intention et sincérité. Quand on écrit pour le bien , et non pour le bruit , on accueille toujours la vérité , qu'on n'a pas aperçue le premier ; et l'on corrige avec joie les erreurs , dans lesquelles la bonne foi n'empêche pas toujours de tomber.







## CHAPITRE II.

### IDÉE DU PROTESTANTISME.

Pour moi, et pour beaucoup d'autres, le fonds du protestantisme, c'est l'Évangile ; sa forme, c'est la liberté d'examen.

Si j'osais un moment prendre mes expressions dans des systèmes, qui jusqu'ici ne sont pas bien compris de tout le monde, je dirais que le protestantisme est le complément ou même la base de ce vaste système d'individualité, qui constitue la civilisation moderne ; tandis que le catholicisme fonde ce système d'unité, où l'individu se perd dans le tout, en faisant l'abandon de ce qu'il y a de plus intime dans son individualité, la pensée et la croyance.

On a violemment reproché au protestantisme d'être ce que je viens de dire : et quelquefois ses amis ont eu la faiblesse de l'en défendre. Pour moi, j'accepte le reproche ; et j'avoue qu'il m'est difficile de concevoir autrement le protestantisme. Et non seulement, j'ai peine à le concevoir autrement, mais encore, c'est parce que je le conçois ainsi que je l'aime.

Il est deux manières de considérer le protestan-

tisme , bien différentes l'une de l'autre , quoiqu'on les ait souvent confondues.

Ou les protestans sont une réunion de quelques hommes qui ont repoussé certains dogmes de l'église romaine , pour mettre à la place les leurs , et qui les défendent avec la même persévérance et presque toujours par les mêmes moyens ;

Ou bien , ils sont la réunion de tous les hommes qui veulent la liberté de conscience et d'examen , et qui ne veulent plus la tyrannie spirituelle de Rome , ni de personne.

Les premiers sont plus qu'à moitié catholiques. Les autres sont vraiment réformés , car leur réforme est fondamentale. Elle rend à la Bible tous ses droits , à l'homme toute sa dignité.

Si le protestantisme veut se ranger dans la première catégorie , il n'est rien. Il se perd dans ses variations et dans ses subdivisions continuelles ; rien n'est plus facile à ses ennemis que de le tourner en ridicule. C'est en l'envisageant ainsi , que Bossuet , et plus récemment M. Grégoire et M. l'abbé de la Mennais ont obtenu sur lui de faciles avantages , qui ont enflé les catholiques et inquiété les protestans eux-mêmes. Mais , si le protestantisme veut se ranger dans la seconde catégorie ; s'il veut faire consister son essence dans la liberté de croyance et d'examen , sous l'Évangile ; s'il veut ne voir , dans les nuances plus ou moins fortes qui divisent ses membres , que la conséquence inévitable du grand principe sur le-

quel il est fondé, alors il est tout; ses forces deviennent immenses; il est la religion des temps modernes; et les trois quarts des pays, que la cour de Rome inscrit encore sur la carte de sa juridiction, sont peuplés de ses partisans. Les âmes généreuses, qui aiment à penser par elles-mêmes et pour qui le christianisme a conservé tout son prix, soupirent après la liberté qu'il procure, et lui sont en secret dévouées. — Mais il faut qu'il soit conséquent.

Le protestantisme excite aujourd'hui un haut degré d'intérêt dans tous les pays de l'Europe et de l'Amérique. De grands talens s'y rattachent. Ceux qui ne passent pas dans son sein le respectent; beaucoup l'aiment et voudraient l'embrasser. Mais d'où viennent cette considération et cet intérêt? Quelle en est la véritable source? Est-ce la Confession d'Ausbourg? Est-ce la Formule de Concorde? Est-ce la Confession de foi de La Rochelle? Personne n'y songe; et les protestans eux-mêmes connaissent à peine ces pièces dès long-temps oubliées. C'est comme les défenseurs et souvent les martyrs de la liberté de conscience et d'examen que l'on aime et que l'on respecte les protestans. C'est quand ils se sont montrés tels, qu'ils se sont honorés aux yeux des hommes, dont ils ont accru les lumières, relevé la dignité et préparé le bonheur. S'il prenait fantaisie aux protestans de n'être plus que les champions de la confession d'Ausbourg, de celle de La Rochelle, et de tant d'autres qu'ils ont fai-

tes, tout le monde leur tournerait le dos, et eux-mêmes ne seraient plus qu'un corps imperceptible, privé de chaleur et de vie.

Dans les principes qu'il pose, le protestantisme est donc en contraste direct avec le catholicisme. Et c'est pour cela que tant de gens l'approuvent et l'invoquent, sans être nés dans son sein. C'est une des grandes formes de l'existence sociale du genre humain. Elle reparaît partout où se montre la forme opposée. Partout où des institutions fortes tendent à comprimer l'individu pour l'annuler dans la masse, l'individu se relève. La conscience et la liberté humaines finissent toujours par réclamer leurs droits, pourvu que l'homme reste homme et ne soit point mutilé par un long oubli de ses plus nobles facultés.

Mais la religion protestante ne doit pas être seulement la rivale de la catholique; elle doit avant tout être une religion, c'est-à-dire, posséder les moyens de durer, et d'édifier les hommes par la propagation d'une doctrine bienfaisante et chrétienne. Elle ne doit pas être seulement une négation; elle doit avoir aussi sa partie réelle et positive. Du principe, qui est absolu, elle doit passer à l'application, qui est relative. De l'idée, elle doit descendre jusqu'aux faits. De la liberté d'examen et de croyance, qui est pure et sans limites, elle doit en venir à la société, où tout est condition et limites. Voilà le problème difficile. *Hic opus; hic labor est.* Il faut trouver le point où l'on ne sa-



crifie de l'individu que ce qu'exigent impérieusement l'existence sociale et l'édification commune. Tout ce qui se fait au-delà produit un mal irréparable; et, loin de répandre la vie, répand la stupeur et la mort.

Pour atteindre ce but, qui est le but suprême de tout établissement religieux bien ordonné, il y a deux choses à considérer : en premier lieu, la paix intérieure et la conservation de la société comme corps ; en second lieu, l'édification du peuple et la propagation de la vie religieuse.

I. Un corps religieux ne peut pas avoir de la consistance, ne peut pas durer, s'il n'a pas la paix dans son sein ; et, pour conserver cette paix, ne faut-il pas pour les croyances des règles fixes, qui préviennent les disputes, et qui fassent du corps religieux un tout compacte, où règnent la même tendance et le même esprit ?

C'est bien ainsi qu'on l'a entendu presque toujours. Mais, pour bien juger du mérite de ce point de vue, voyons les choses d'un peu plus haut, et consultons l'expérience.

Il se présente deux systèmes pour arriver à cette paix religieuse, à cette union, sans laquelle chacun sent qu'une église chrétienne ne pourrait subsister. Le premier procède par voie d'exclusion, le second par voie d'adoption ; le premier par voie de subdivision, le second par voie de réunion ; et, pour

tout dire d'une manière encore plus tranchée, le premier procède par voie d'intolérance et de rigueur, le second par voie de tolérance et de support.

Pour expliquer mieux notre pensée, décrivons, avec un peu plus de détail, les procédés des deux systèmes.

L'un et l'autre veulent la paix de l'église et l'union de ses membres, en particulier du corps enseignant. Les partisans du premier système ne voient d'union et de paix possibles que dans l'unité de toutes les croyances individuelles; et, par conséquent, ils procèdent par voie d'exclusion contre ceux qui ne partagent pas la croyance du corps dominant, que ce soit la majorité d'une assemblée délibérante et élective; que ce soit celle d'un corps aristocratique, se perpétuant lui-même; ou que ce soit un seul homme. L'histoire prouve qu'on a donné pour le moins trois degrés à cette exclusion, dans la pratique: l'exclusion de la société religieuse; l'exclusion de la société religieuse et du pays; l'exclusion de la vie; chacune de ses exclusions emportant toujours avec elle celle de la béatitude céleste.

Il n'est question ici que du premier degré, car nous ne pensons pas que personne aujourd'hui voulût employer les deux autres, quoique l'emploi du premier devienne presque toujours une forte tentation pour tout le reste.

Quels doivent être les résultats naturels de l'emploi d'un pareil moyen?



Dans son infatigable activité, l'esprit humain ouvre un nouveau point de vue sur quelque sujet religieux. A l'instant même, une discussion s'établit, dans laquelle les hommes réfléchis prennent des partis opposés. Au lieu d'en attendre l'issue avec calme, dans la juste espérance que la vérité y trouvera son compte et finira par gagner le plus grand nombre de partisans, on regarde la discussion comme un désordre et comme un scandale; on s'assemble pour y porter remède; et le parti dominant, quelle que soit la forme sous laquelle il règne, commence par régler, avec toute la précision et la subtilité dont il est capable, quelle est la vérité sur le point en litige. On exclut du corps de l'église tous ceux qui n'admettent pas, dans toute sa teneur, la décision qui vient d'être prise. — Laissons le parti vaincu devenir ce qu'il pourra; se constituer en église; se déclarer même, si cela lui fait plaisir et comme il en a le droit, la seule église orthodoxe et chrétienne; et suivons le parti vainqueur.

La croyance est définitivement réglée sur l'article controversé. Tout le monde est d'accord maintenant; l'église s'est décantée; il n'est resté dans son sein que ceux qu'elle reconnaît purs. Mais bientôt le désir même de soutenir le système favori contre ceux qui l'attaquent; le besoin de l'enseigner, et par conséquent de l'éclaircir; enfin cette insatiable curiosité de l'esprit humain, qui cherche toujours à voir par-delà les limites, entent bientôt une nouvelle

question sur celle qui vient d'être résolue. Cette question amène une discussion nouvelle, non moins vive que la précédente; la discussion amène promptement une autre décision, et la décision une séparation définitive. Ainsi les subdivisions se multiplient sans cesse; le corps de l'église s'affaiblit en même temps que l'ardeur pour la dispute s'échauffe. Les décisions s'établissent d'abord sur les points les plus importants. Mais, quand ceux-là sont vidés, on s'en occupe à peine, par cela même qu'ils sont réglés d'une manière définitive; et tout l'intérêt se porte sur les questions nouvelles, que la discussion a soulevées, et dont on attend encore la détermination solennelle. A force de passer par ces ramifications successives, l'on arrive enfin à des branches imperceptibles, sans fleurs et sans fruits, autour desquelles se consomment, dans d'inutiles combats, les plus beaux talens et les plus nobles facultés. On commence par disputer sur la nature divine du Sauveur des hommes, sujet bien légitime d'une généreuse curiosité; mais, quand il est décidé qu'il est Dieu, l'on songe qu'il a paru sur la terre avec la forme humaine, et l'on se demande si cette forme n'était qu'un corps animé par la divinité, ou si c'était un homme tout entier, auquel le Dieu s'était joint. Quand il est statué que les deux natures étaient complètes en Jésus, et quand les partisans de l'autre système sont exclus à leur tour, on se met à réfléchir encore, et l'on commence à

craindre que ces décisions ne fassent de Jésus deux êtres distincts. Entraînés par ces craintes bien naturelles, quelques-uns pensent et disent qu'en Jésus se trouvent bien en effet les deux natures, mais qu'entr'elles deux, elles n'ont qu'une volonté. Nouveaux débats, terminés par une nouvelle décision, qui amène une scission nouvelle, et par laquelle il reste réglé qu'en Jésus les deux natures étaient complètes, et qu'il avait, par conséquent, deux natures et deux volontés. Ainsi les ramifications du dogme établi devinrent un véritable dédale; les objets des discussions les plus acharnées perdirent toujours de leur importance, jusqu'à ce qu'on vit les Grecs argumenter avec rage sur la lumière du Mont Thabor, sous les murs de Constantinople embrasée; et les Latins sur l'immaculée conception de la Vierge, au moment où le croissant de Mahomet menaçait d'anéantir le christianisme lui-même. Et encore, je ne considère le parti vainqueur que comme vainqueur. Je ne parle point des intrigues sans nombre, des moyens de séduction ou de violence qui ont été mis en usage de part et d'autre, pour faire triompher son système. Je ne parle point des chances diverses qui ont été près de se réaliser, et qui ont menacé bien de fois de changer la vérité en erreur et l'erreur en vérité. Le protestant du moins ne peut pas nier que toutes ces causes réunies n'aient procuré plusieurs fois la victoire à l'erreur, dans ces assemblées solen-

nelles , et dans ces réglemens authentiques ; car , s'il le niait , pourquoi serait-il protestant ?

Les confessions de foi peuvent être nécessaires à la conservation d'une croyance particulière ; mais pour la conservation de la vérité , elles ne peuvent rien. Ce seul fait le prouve. Après les développemens les plus étendus qu'elles aient jamais eus sur la terre , il a fallu les secouer et les briser , pour trouver hors d'elles la vérité. Leur influence sur la vérité n'est que négative. Elles ne l'avancent pas ; mais presque toujours elles l'empêchent de s'introduire.

J'ai pris mon exemple dans l'histoire primitive du christianisme , parce qu'il est décisif et qu'il est déjà loin de nous ; j'aurais pu le prendre dans l'histoire de la réformation ; il n'eût pas été moins concluant . J'aurais vu les divisions et les subdivisions aller toujours croissant , à mesure qu'on prenait de nouvelles déterminations pour amener l'unité. J'aurais vu la guerre des opinions devenir toujours plus acharnée et se porter sur des points toujours plus insignifiants , jusqu'à l'adoption virtuelle d'un système entièrement opposé , qui a commencé une période de gloire , de lumières , d'union et de paix.

En effet , l'expérience ayant prouvé que le premier système ne conduisait point à son but , mais presque toujours à un but contraire , insensiblement on en est venu , dans la plupart



des églises réformées , à suivre un système opposé , qui consiste à se réunir en se supportant , à chercher bien moins les différences que les ressemblances , à permettre l'émission des idées dans l'intérêt de la vérité , et par conséquent , à cesser de poursuivre , par des décisions solennelles , toutes les opinions , toutes les déterminations dogmatiques , sur lesquelles la discussion s'établit. Il a paru par l'expérience , que , partout où le christianisme est la base d'un enseignement ecclésiastique , ce seul fait donne à tout une couleur assez fortement chrétienne , pour suffire aux vrais besoins de l'église et pour lui prêter toute la consistance qu'exigent sa conservation et sa durée. Une fois que la liberté , non seulement d'examen , mais encore d'expression , est reconnue , non seulement dans la théorie , mais encore dans la pratique , les discussions religieuses prennent un caractère sérieux , mais calme et modéré. La paix n'en est point troublée , parce qu'on est fait à les entendre , et que la qualification d'hérétique est tombée en désuétude , comme la haine qu'elle excite. On laisse au temps son action , à la vérité ses droits ; et , comme ce sont là les deux plus grandes forces de la nature , quand on est en harmonie avec elles , on l'est facilement avec soi-même. Les grandes bases du christianisme sont simples ; tout autrement simples que les systèmes compliqués , bâtis à force de décisions dogmatiques. C'est elles qu'on



rencontre d'abord , quand on n'est obligé d'étudier le christianisme que dans ses sources. Les questions frivoles , sur lesquelles on s'est si déplorablement acharné , parce qu'on y était conduit par les progrès toujours croissans des déterminations dogmatiques , sont réduites à leur véritable valeur et reléguées dans l'obscurité pour laquelle elles sont faites. S'il reste encore des différences sensibles , on les supporte avec douceur , parce qu'on les regarde comme les conséquences de l'exercice d'un droit sacré , auquel on donne soi-même le plus grand prix. En un mot , on voit la destination et le bonheur de l'humanité dans ses progrès continus vers la lumière et vers la vérité , et l'on se soumet sans peine à la condition la plus indispensable de ces progrès ; savoir la liberté de la pensée , dans la religion comme en tout le reste. C'est depuis l'instant où la plupart des églises réformées se sont rangées tacitement à ce système , que la paix a régné dans leur sein. C'est depuis ce temps , qu'elles ont marché à grand pas vers leur réunion , tandis que la période précédente les avait vues se subdiviser d'une manière déplorable. C'est depuis lors , que les calvinistes et les luthériens , en Allemagne , n'ont plus rien trouvé entr'eux qui dût les séparer en deux églises ; qu'en France leur séparation n'est plus que nominale , et la fraternité réelle et complète. C'est depuis lors , que les calvinistes et les

arminiens , après s'être séparés avec éclat , après avoir appelé pour auxiliaire le fer des bourreaux , vivent ensemble dans l'harmonie , et peuplent , sans trouble et sans scandale , non seulement les églises de Hollande , d'Allemagne et d'Angleterre , mais encore celle de France , qui se subdiviseraient facilement en une foule de corpuscules impalpables , si le système ancien y était remis en vigueur. Et qu'on ne dise pas que cette paix vient de l'indifférence ou de l'oubli des intérêts religieux. Cette même période se distingue par les lumières les plus étendues , les recherches les plus profondes , les vues les plus vastes et les plus belles , l'intérêt le plus puissant accordé aux sujets religieux ; en un mot , par les progrès les plus indubitables dans la connaissance et dans la pratique du christianisme.

Je ne nie pas que , dans l'adoption de ce système , il ne s'établisse naturellement et il ne doive s'établir un certain nombre de conventions générales , qui servent à prévenir les disputes et même les personalities , dans le lieu même où le peuple va chercher l'édification et l'instruction. Mais ces conventions , quelquefois indispensables , seront en harmonie avec l'esprit général du système , et ne nuiront point à ses heureux résultats , pourvu que , 1.° elles soient en effet très-générales , et ne descendent jamais dans trop de particularités ; 2.° elles soient négatives et non positives , c'est-

à-dire, elles se bornent à déterminer un certain nombre d'opinions, qu'on est prié de garder pour soi, dans l'intérêt de la paix, et non toutes les parties du système qu'on est obligé d'enseigner; 3.<sup>o</sup> elles soient orales et non écrites. Ces trois conditions sont indispensables, pour que ces conventions ne descendent point à de vaines subtilités, ne soient point une gêne inutile à la pensée, n'arrêtent point les progrès de l'esprit humain dans la philosophie religieuse et dans l'interprétation du christianisme. La dernière surtout est de rigueur pour qu'elles se puissent prêter, sans rupture et sans effort, aux besoins des temps et aux droits sacrés des vérités reconnues. La chose va d'elle-même quand rien n'est écrit; elle devient presque impossible, sans une révolution, lorsque les conventions sont écrites et proclamées; car alors, elles deviennent un instrument commode, dont un parti ne manque jamais de se servir contre la majorité opposée, et souvent au détriment de la vérité. C'est ce dont on vient de faire l'expérience non loin de nous; et l'on a vu naguères quelque velléité de le tenter dans notre propre sein.

II. Il reste à considérer les deux systèmes sous le rapport de la propagation du christianisme et de l'édification publique. Ce que nous venons de dire éclaircit déjà considérablement la question. La propagation du christianisme, c'est celle de

l'Évangile. Elle n'est jamais plus rapide et plus sûre que lorsque beaucoup de gens l'ont entre les mains, s'en occupent avec intérêt, et y cherchent avec constance les doctrines vitales que Jésus a données au monde. Lequel des deux systèmes est le plus propre à produire ces heureux effets ?

Pour envisager cette question sous son véritable point de vue, il est juste d'observer qu'il s'agit ici bien plus de la propagation d'une vie religieuse, conforme à l'esprit de l'Évangile, que de la conservation de certaines opinions particulières, dont plusieurs peuvent être contestées, et dont l'adoption s'est trop souvent conciliée avec une véritable mort morale. En ayant ainsi toujours devant les yeux le but final de tout établissement religieux bien entendu, on pourra décider avec beaucoup plus de sûreté la question grave que nous venons de poser.

Il existe, entre la liberté et la vie, des rapports tellement sensibles, et ces rapports se maintiennent dans des circonstances si diverses, que l'on pourrait déjà conclure par analogie que le système religieux, où règne la liberté de pensée et d'examen, doit se montrer plus propre que l'autre à maintenir, à fortifier, à propager la vie religieuse, à lui faire porter de plus nombreux et de plus beaux fruits, à lui donner en un mot cette vigueur de végétation et de croissance, que l'on reconnaît aux plantes fleurissant librement sur un sol fertile.



Mais, outre cette analogie, qu'il ne nous convient pas de presser ici, nous trouvons, dans la nature même de la religion, des motifs de préférence pour le système de liberté, que j'appellerai le système complètement protestant. Les formes dans la religion ont peu d'importance en comparaison du fonds. Quelles que soient les formes religieuses, la religion n'est quelque chose pour l'homme, que s'il y va de cœur et d'âme, s'il en fait la grande affaire de sa vie, si tout son être s'est, en quelque sorte, coordonné autour de cet intérêt suprême. Or, si l'on peut reprocher au système de liberté de tendre à varier les formes, il est évident aussi qu'il tend plus qu'aucun autre à produire et à étendre ce fonds précieux, à appeler les hommes à la méditation, à gagner rapidement leur cœur pour ce qu'ils auront choisi librement, à échauffer leurs âmes pour des pensées et des espérances qui répondent à leurs besoins moraux, à la situation de leur esprit, à l'étendue de leurs lumières, en un mot, à tout leur être intellectuel. La religion est faite pour l'homme; il la porte avec lui; elle a ses racines dans le plus profond de son cœur. Les méditations où elle l'appelle, ont un charme inexprimable pour lui, parce qu'elles répondent également à sa misère et à sa grandeur; et si quelque chose doit étonner, dans l'histoire du genre humain, ce ne sont point les grands mouvemens, les immenses travaux et les géné-



reux sacrifices dont la religion fut l'objet ; ce ne sont pas même les déplorables aberrations qui l'ont corrompue , et les effroyables malheurs qui ont signalé cette corruption ; c'est la froideur avec laquelle tant de gens la regardent aujourd'hui , le mépris qu'ils ont pour tout ce qui s'y rattache , et l'espèce d'antipathie qui les éloigne de toutes les méditations où elle entre pour quelque chose. Mais cette déplorable anomalie du cœur humain vient bien plus des nuages sombres jetés , entre la religion et l'homme , par le système de règlement et d'exclusion , que de la religion elle-même. L'entourage a fait tort à l'essentiel ; la forme a tué le fonds. Dès le moment que l'homme ne pouvait plus entrer dans cet édifice mystérieux sans perdre sa liberté , il l'a regardé avec une horreur secrète , et s'est tenu loin de la porte. Quand les prêtres ont voulu soumettre sa raison et lui donner leur système tout fait , sans lui permettre d'y rien changer , il a regardé la religion comme une affaire purement sacerdotale. Il a dit : c'est bon pour les prêtres ; et ne s'en est plus occupé. Il n'a pu sortir du fanatisme farouche de l'ignorance , que pour tomber dans le dédain et dans l'incrédulité.

Le système de liberté produit des effets tout contraires , parce qu'il laisse à l'homme tous ses droits , à la raison toute son activité. Dissipant tout-à-coup les nuages élevés par l'autorité , il met l'homme en contact immédiat avec les grands intérêts

dont la religion doit l'entretenir, et avec la lumière ravissante dont l'Évangile a su les entourer. Par lui, l'homme exerce librement le plus beau privilège de sa nature morale, dirigée par une voix divine : il sent, et il juge. Rien ne le trouble, rien ne le gêne, rien ne l'offusque. Ce qui lui paraît insoutenable, il le laisse; ce qui lui paraît douteux, il en doute; mais ce qu'il admet, il l'admet pleinement, parce que c'est lui qui l'admet. Son âme demeure ouverte au puissant intérêt dont s'entourerent les grandes questions sur lesquelles il s'est éclairé. Il est édifié, il est touché, il est attendri, il est gagné; il vit de la lumière qu'il a mise dans son esprit et dans son cœur; en un mot, il est sincèrement et profondément religieux.

Point de règles sans exception. Ces effets ne seront point constans, sans doute. Tous les hommes ne les éprouveront pas au même degré, parce que tous n'y porteront pas la même éducation, le même esprit et le même cœur. Le monde, c'est-à-dire, les intérêts et les passions qui ont la vie présente pour objet, s'opposera toujours avec plus ou moins d'énergie au développement de la vie religieuse, qui a pour objet l'avenir. Mais, au milieu de ces différences innombrables, c'est là la tendance générale et manifeste du système de liberté, et ces effets seront d'autant plus communs et plus étendus, que ce système sera plus constamment et plus franchement suivi.

Ce qui rend ce système infiniment plus propre que l'autre à augmenter la vie religieuse, c'est qu'il appelle le développement de toutes les facultés de l'âme. Il emploie l'homme tout entier; le cœur y prend sa part tout aussi bien que l'esprit; le sentiment de la dignité humaine, sentiment si précieux et si fécond, naît et se fortifie tous les jours. Chacun y est pour son compte; l'intérêt religieux descend très-bas dans la société; et le nombre des gens moutonniers, qui reçoivent tout, sans réflexion et sans examen, moyen assuré de n'avoir qu'une religion superficielle et vaine, devient tous les jours plus petit. L'on a cru dire contre nous une chose très-plaisante, quand on a dit:

Tout protestant est Pape, une Bible à la main; mais j'admets cette conséquence; et je demande si un homme, qui se croit responsable de son salut, et qui lit lui-même la Bible pour y chercher ce qui doit le sauver, n'en recevra pas une impression plus forte et plus profonde, des connaissances plus vives et plus pratiques, et une piété plus haute, que celui qui reçoit sa foi toute faite, et qui croit pouvoir se dispenser d'y songer? Pour toute réponse à ce sarcasme, je crois donc pouvoir me borner à dire: jusqu'à ce jour, malheureusement l'observation n'est pas assez vraie. Puisse-t-elle le devenir davantage!

Et n'est-ce pas depuis le sommeil des confessions de foi; depuis la reconnaissance tacite ou formelle de la

liberté d'examen, que la religion, tombée dans le mépris, s'est relevée avec un éclat qu'elle n'avait jamais eu dans les temps modernes ? N'est-ce pas depuis cette époque, que le zèle s'est montré, pour la première fois peut-être après le temps des apôtres, uni avec les lumières et la charité ? N'est-ce pas depuis lors, qu'on a vu reparaître cette piété chaleureuse et douce, qui fait la gloire du christianisme, et le bonheur du genre humain ? N'est-ce pas chez les deux nations, où le système de tolérance est exercé avec le plus de latitude, et où l'on ne recule point devant ses dernières conséquences, qu'il a fallu rallumer le flambeau de la vraie religiosité, déplorablement éteint dans tous les pays, où l'autre système était suivi avec le plus de constance et le plus de soin ? N'est-ce pas visiblement de ces mêmes nations que part cette nouvelle vie, qui promet d'agrandir l'empire de la croix et de faire connaître et bénir le Christ aux deux extrémités de la terre ? C'est là que la piété règne vraiment sur le cœur, et ces petits orages qui nous effraient ne font que lui redonner de temps en temps de la vigueur et de la vie.

N'a-t-on pas observé partout, au contraire, que l'adoption continue du système opposé, finit par engendrer le fanatisme et l'indifférence ? On sait que l'un ne va presque jamais sans l'autre. Ce système engendre le fanatisme, parce qu'il tend à diminuer sans cesse l'intérêt des méditations reli-



gieuses. Les résultats ne devant jamais en être produits au dehors , sous peine de la vie , elles ne sont plus qu'un dangereux fardeau pour celui qui a le courage de s'y livrer. Il en résulte nécessairement des périodes d'ignorance , où le fanatisme trouve son compte. Ce ne sont pas seulement les barbares , qui ont produit la barbarie sous laquelle l'Europe a gémi pendant dix siècles ; c'est Grégoire le grand et la plupart de ceux qui l'ont suivi ; ce sont ces hommes , dont les prétentions et les doctrines étaient la conséquence rigoureuse et vivante du système dont nous parlons. A force de subtilités et de déterminations , tout l'intérêt religieux se porte sur les dogmes les plus futiles ; il abandonne les plus importants. C'est là précisément ce qu'il est juste d'appeler la superstition et le fanatisme. Et comme il se trouve toujours dans la société un grand nombre d'hommes , qui voient le système tel qu'il est , et auxquels on interdit toute modification , il en résulte pour eux la plus profonde indifférence pour tout ce qui est religieux , souvent même un invincible dégoût. L'Espagne , l'Italie et la France , même la France protestante , en fourniraient au besoin des exemples très-fameux.

Mais , dira-t-on , le peuple ne peut point se livrer à ces recherches ; elles sont au-dessus de lui. Il faut qu'il reçoive sa foi toute faite ; et , par conséquent , la vie et intellectuelle et religieuse , qui peut résulter du système de liberté , n'atteindra



point jusqu'à lui. D'ailleurs, avec ce système, l'enseignement manquant toujours d'uniformité, le peuple, qui n'est point en état de se faire un corps de doctrine et qui est obligé de le recevoir de ses guides, serait presque toujours balotté entre des théories opposées, imparfaitement comprises. Sa vraie édification ne pourrait qu'en souffrir un irréparable dommage.

C'est là l'objection capitale, par laquelle on croit renverser le système de liberté, comme dangereux et impraticable. Quant à la dernière partie de l'objection, qui paraît la plus spécieuse, on peut répondre qu'un très-petit nombre de réglemens négatifs, pris dans les formes dont nous avons parlé tout-à-l'heure, suffisent pleinement pour maintenir l'espèce d'uniformité nécessaire à l'édification publique. La présence des documens non contestés des révélations chrétiennes entretiendra toujours des points de contact si nombreux, que les différences seront à peine aperçues. Le peuple ne sera point inquiet, ne sera point tourmenté pour sa foi, lorsque les ministres de l'Évangile, accoutumés à cette liberté chrétienne, la regardant comme un bienfait, décidés à en supporter les conséquences, et surtout animés par la charité, posséderont cette douceur, cette condescendance, sans laquelle il est impossible de vivre en paix, avec et sans les confessions de foi. Les querelles religieuses qui ont agité le peuple sont rarement venues du peu-

ple. Quand ses conducteurs sont en paix entr'eux, il est ordinairement en paix avec lui-même. Par rapport au peuple, tout dépend donc du support que les ministres de l'Évangile auront les uns pour les autres. Il suffira qu'ils soient prudents ; qu'ils choisissent pour sujets de leurs instructions les points les plus importans de la doctrine chrétienne, qui sont aussi les plus généralement admis ; qu'ils évitent l'emploi des termes et des formes qui ont tranché les partis ; il suffira de ces précautions simples, chrétiennes et charitables, pour que l'église soit édifiée et le peuple bien nourri de la religion de l'Évangile, au milieu d'une vie intellectuelle très-active, et des différences plus ou moins nombreuses et graves, qu'elle entraîne nécessairement après elle.

Mais, hélas, ce qui manque surtout, c'est la vie. En vain vous ferez retentir les chaires d'accens uniformes toujours répétés, si la vie religieuse est éteinte, vos discours, entendus sans intérêt, n'éclaireront point une intelligence défiante, et ne toucheront point des cœurs glacés. Et qu'importe que vous ayez produit l'uniformité, par des discours qui ne frappent que les murailles, si vous avez répandu la mort ? Qu'importe que la vie religieuse prenne quelques nuances diverses, pourvu que ce soit la vie ; pourvu que le cœur y soit attaché ; pourvu que l'âme s'élève au-dessus de la terre, voie autre chose que le temps, et se sente

en rapport avec Dieu et avec l'éternité ? Là où cette vie religieuse règne , l'homme s'ennoblit ; il sent ses destinées , et s'efforce d'élever sa dignité morale jusqu'à leur sublime hauteur ; ses vues s'élargissent ; les fondemens de sa vertu plongent à une plus grande profondeur ; les liens qui l'unissent à l'humanité deviennent plus nombreux , plus étroits et plus doux ; les intérêts matériels , qui sont toujours des tentations , se perdent dans l'obscurité devant les grands intérêts qu'il a le bonheur de connaître et pour lesquels il vit désormais ; il s'élève à cette hauteur d'espérances et de pensées , dans laquelle tous les systèmes religieux , fondés sur le christianisme , se réunissent et se confondent ; il est le citoyen des cieux , l'homme dans toute sa plénitude ; il est le chrétien.

Or , cette vie religieuse si prodigieusement importante ; cette vie qui est plus que les lumières , plus que les plus belles théories , plus que le système le plus parfait ; cette vie qui est tout , et sans laquelle tout n'est rien ; cette vie , c'est le système de liberté qui la crée et qui l'entretient ; c'est le système de constitution et de gêne qui l'affaiblit et qui l'étouffe : la question n'est-elle pas décidée ?

Oni , sans doute , le peuple ne peut pas avoir une part entière à cette vie intellectuelle , à cette activité de recherches et de pensées , que le système de liberté fait naître autour de lui. Il en profite

pourtant , parce que le système de ses docteurs s'éclaircit et s'épure en passant au creuset de l'examen et de l'expérience ; parce qu'il reçoit d'eux une doctrine dégagée des erreurs dont le temps et l'Évangile ont fait justice , une doctrine soigneusement appliquée à ses véritables besoins ; surtout parce qu'il reçoit d'eux une doctrine vivante , une doctrine qu'ils ont digérée , qu'ils ont convertie en leur propre substance , qui sort toute brûlante de leur cœur. Voilà le grand et vrai point de vue sous lequel il faut envisager cette question ; voilà l'intérêt qu'il faut mettre en première ligne. Et quand cet intérêt est sauvé , tout va bien. La vie a quelque chose de communicatif. Quand les conducteurs possèdent la vie , le peuple en prend bientôt la part qui est à sa portée : et cette part , c'est la grande part , la part la plus essentielle , celle qui s'attache aux plus grands intérêts , aux plus nobles espérances ; en un mot , la part qui est faite pour l'âme , qui remet l'homme dans sa véritable destination , et qui assure son bonheur.

Ah ! je n'en doute point ; les hommes excellens et vénérés , qui , dans ces derniers temps , ont pris en main la défense des confessions de foi long-temps abandonnées , avaient en vue , comme nous , cette vie religieuse , que la conviction de leur âme et la charité de leur cœur ont répandue autour d'eux avec un charme irrésistible. Mais , donnant une haute importance à des dog-



mes consacrés autrefois par la confession de foi de leur pays, et aujourd'hui peut-être laissés dans l'ombre par quelques-uns de leurs collaborateurs, ils ont vu le fonds encore plus que la forme. Ces confessions de foi leur sont devenues chères par les dogmes qu'elles renferment, et ils les ont regardées comme indispensables pour en assurer la conservation. Mais que seraient ces dogmes eux-mêmes, sans la vie religieuse, que les confessions de foi tendent à détruire; cette vie religieuse, dont ils sont eux-mêmes si puissamment animés, et dont leur défense des confessions de foi n'est qu'une des manifestations les moins importantes? N'a-t-elle pas pris naissance ou n'a-t-elle pas été fortifiée par cette activité intellectuelle et religieuse, dont le départ des confessions de foi fut le signal pour toute l'Europe protestante? N'est-il pas évident que les confessions de foi sont une arme à deux tranchans, qui peut servir la cause de l'erreur, comme celle de la vérité? N'est-il pas évident que, pour celle-ci, le garant le plus assuré, c'est la liberté d'examen? Et leur opinion sur l'utilité de ces actes et sur le besoin de les conserver intacts, n'eût-elle pas été puissamment modifiée, si, avec les mêmes convictions de leur âme, le ciel les eût fait naître dans les églises de Transylvanie, où d'autres confessions de foi sont encore en pleine vigueur? (A)



Mais ne bornons point à des spéculations philosophiques , une discussion d'un si haut intérêt pour le perfectionnement et pour le succès des églises réformées , et même pour le libre développement de l'esprit humain. Considérons la question sous un point de vue historique. Nous retrouverons peut-être quelques-unes des idées que nous venons d'exposer ; mais elles paraîtront sous un autre aspect , et recevront plus de force et plus de précision des détails dans lesquels nous allons entrer.

---



## CHAPITRE III.

DES DIFFÉRENTES FORMES SOUS LESQUELLES S'EST MON-  
TRÉE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE DANS LES ÉGLISES  
PROTESTANTES.

Ce n'est pas tout-à-coup que l'esprit de l'homme arrive à ces grands principes, qui, par leur éternelle vérité, sont la base la plus sûre du perfectionnement et du bonheur de l'espèce humaine. Ce n'est pas tout-à-coup que ces principes, enfin reconnus, sont mis franchement en pratique, et sont placés à la base de l'administration des états. On est surpris en même temps qu'affligé de voir par combien de tâtonnements, et après combien d'erreurs grossières, il fallut arriver lentement à ces grandes vérités, qui nous apparaissent aujourd'hui plus claires que le jour. On est encore plus affligé de voir avec combien de persévérance les passions, les intérêts et les préjugés des hommes luttent contre cette vérité qui les enveloppe de toutes parts, et de toutes parts darde vainement sur eux ses rayons. On est surtout étonné de voir mille fois une moitié de cette vérité déjà connue et mise en pratique, tandis que l'autre moitié, qui découle des mêmes principes, qui

ne fait qu'un avec celle qui est admise , et doit tenir ou tomber avec elle , est repoussée avec une incroyable obstination ; souvent avec une inhumaine rigueur. Tel est le sort de l'humanité. Ce spectacle est affligeant pour l'individu qui passe et qui n'a que quelques soleils à compter. Mais le genre humain dure ; il peut attendre : la vérité est faite pour lui ; elle est douée d'une force toujours lente , mais irrésistible , et tôt ou tard elle finit par prendre possession de son domaine.

Aujourd'hui , le principe de la liberté d'examen , de la franchise des consciences en matière de religion , a triomphé de toutes les contradictions et de tous les obstacles. L'intolérance est vaincue dans l'opinion du monde chrétien , et les efforts impuissans de ses derniers fauteurs ne la relèveront pas. La solidité des principes sur lesquels est fondée la tolérance religieuse , l'immensité des bienfaits qui découlent pour le genre humain de leur franche application , sont évidens à tous les yeux. L'intolérance est jugée ; son expérience est faite : elle n'a manqué ni du temps ni des moyens pour la rendre décisive , et le monde chrétien la regarde comme telle. Et quand on juge de la place où nous nous trouvons aujourd'hui , on a peine à comprendre que les hommes aient jamais pu penser autrement ; qu'ils aient vu le blasphème et l'impiété là où nous voyons aujourd'hui le premier précepte du christianisme , et le premier de-

voir de l'humanité. On est surtout confondu de voir les protestans, obligés pour exister de poser en principe la liberté de conscience sous l'Évangile, se hâter de repousser les conséquences du principe qu'ils avaient adopté, et mettre près de trois siècles avant de le voir, et surtout avant de le pratiquer, dans toute son étendue.

La liberté religieuse a donc pris diverses formes dans les églises protestantes, avant de revêtir celle que nous lui voyons de nos jours : et aujourd'hui même, quoique partout réelle, elle se présente aux regards de l'observateur sous des formes très-différentes. Dans la situation où se trouvent aujourd'hui les esprits, est-ce faire un travail inutile que d'analyser ces formes, et de les comparer entr'elles, dans leurs rapports avec la vraie liberté de conscience, le perfectionnement de l'espèce humaine, la propagation du christianisme ?

L'histoire de la liberté religieuse, dans les églises protestantes, doit se partager en deux périodes, d'un esprit directement opposé : la première est celle de la servitude, la seconde est celle de la liberté.

#### PREMIÈRE PÉRIODE.

##### *Servitude.*

Les réformateurs et leurs premiers disciples eurent-ils de la réformation les mêmes idées que

les protestans en ont aujourd'hui? — La chose n'est ni vraisemblable, ni réelle.

La réformation éclata, parce que les progrès des lumières, l'étude plus répandue des livres saints, la connaissance de l'antiquité renouvelée, et l'application d'une meilleure philosophie avaient rendu un grand nombre d'hommes mécontents de l'héritage, que l'ignorance du moyen âge avait légué aux âges futurs, et que l'église romaine conservait avec une si grande fidélité. La dispute s'établit donc d'abord sur ses dogmes et ses erreurs; c'est-à-dire, sur le fonds de la religion elle-même. Et ce ne fut que dans la suite, lorsqu'on vit qu'il n'y avait aucun moyen d'améliorer l'église établie et de demeurer uni avec elle, sans se résigner à ses erreurs; ce fut alors seulement que la dispute s'engagea sur la forme, c'est-à-dire, sur le gouvernement de l'église, sur les droits de l'autorité ecclésiastique à gouverner les consciences et à décider les dogmes, en un mot, sur la liberté des opinions religieuses. La réforme étant née de la lutte entre des opinions dogmatiques, et l'intérêt qu'elle excitait ayant pris sa source dans celui que ces opinions faisaient naître, il était naturel qu'elle se constituât d'une manière vigoureuse, par rapport à ces opinions, avant même d'avoir bien réglé les formes d'après lesquelles elle devait se gouverner. Ses ennemis même contribuèrent puissamment à l'engager dans



cette route , en l'accusant sans cesse de tout démolir et de ne rien édifier , en lui demandant sans cesse ce qu'elle voulait , ce qu'elle croyait. Ce n'est pas la première fois que des tracasseries de ce genre ont forcé celui qui s'en souciait le moins à faire sa confession de foi pour la défendre ensuite avec amertume. Le fort de la dispute avec l'église romaine s'était d'abord porté sur les idées qu'il fallait repousser ; car c'était l'impossibilité de les admettre qui avait engagé la réforme. Mais bientôt l'étude du code sacré et de l'histoire de l'église , et surtout le besoin d'unité dans le système , portèrent la dispute sur les idées qu'il fallait admettre. Cette dispute amena plusieurs résultats , fit ressortir plusieurs principes , auxquels on donna une grande importance et dont on fit la base de la réforme.

C'est donc à peu près dès sa naissance que la réformation se constitua d'une manière dogmatique (B).

Bientôt après , la dispute s'établit aussi sur la forme. L'on discuta sérieusement sur la liberté d'opinions et sur l'autorité ; mais rarement on embrassa la question dans toute son étendue. La liberté d'opinions que l'on réclamait était celle de professer les doctrines qu'on avait établies et que l'on regardait comme les seules véritables. Tout autre liberté était regardée comme pernicieuse et damnable. L'autorité contre laquelle on s'élevait était celle de l'église romaine , parce qu'elle était employée à soutenir des

dogmes que l'on détestait. Autrement, et dans la pratique, on se faisait de l'autorité des opinions fort approchantes de celles qu'avait cette église, et l'on en donnait des preuves non équivoques, quand on en avait le pouvoir. On réclamait la tolérance pour ses propres doctrines, non point parce qu'elles étaient dans le domaine inattaquable de la persuasion et de la conscience; mais parce qu'elles étaient vraies. On se croyait bien en droit; non seulement de proscrire soi-même les doctrines différentes, non seulement d'exclure du corps de l'église ceux qui ne les professeraient pas; mais encore de poursuivre, par le fer et par le feu, ceux qui oseraient en soutenir ou en propager d'opposées. Ainsi la réforme ne fut point d'abord la proclamation de la liberté des consciences, ainsi que nous l'entendons aujourd'hui. Ce bienfait, dont le genre humain lui sera redevable un jour, elle n'en jouit point elle-même dès son origine. A prendre l'idée de réformation comme nous la prenons de nos jours, la réformation d'alors ne fut que le catholicisme changé de place. On admit certaines doctrines; on en rejeta quelques autres. Je n'examine point ici ce que la vérité absolue gagna dans ces changemens; mais on se hâta de les clôre. Vrai ou faux, l'on voulut que le système, une fois établi, fût immuable, et l'on fit tous ses efforts pour jeter en bronze le sien propre, afin de le conserver intact pour soi-même et pour la dernière postérité.

L'église romaine n'avait pas voulu autre chose ; seulement sa statue avait d'autres formes , une autre physionomie , et plaisait moins au goût du moment.

Tout le monde sent aujourd'hui que cette marche était une véritable inconséquence ; mais, dans la chaleur de la dispute , on ne s'en aperçut pas d'abord. C'est ce qui arrive à tous les partis qui attaquent. L'intérêt de la lutte et du triomphe fait oublier toutes les diversités secondaires. On n'est pas du parti opposé , cela suffit. C'est quand il s'agit de se constituer et de durer , que les inconséquences portent leurs fruits. Celle-ci ne tarda pas à porter les siens : les protestans furent divisés.

Dans l'esprit du temps , cette inconséquence était peut - être inévitable. Les hommes étaient assez éclairés pour sentir vivement les abus et les erreurs de l'église romaine ; mais ils ne l'étaient point assez pour embrasser , dans toute son étendue , la question de la liberté religieuse. Ils furent donc en quelque sorte forcés d'élever de nouveaux systèmes dogmatiques pour s'y caser.

Toutes les églises protestantes devinrent donc intolérantes comme églises ; et à chaque discussion nouvelle , soulevée par quelque point contesté , elles se hâtèrent de faire des réglemens , de publier des symboles , pour déterminer la croyance de leurs membres jusques dans ses moindres ramifications.

Je le répète , ces mesures n'étaient point prises

dans le simple but de maintenir l'ordre dans les enseignemens et dans les prédications. C'était la vérité absolue que l'on entendait proclamer. En la défendant de toutes ses forces et par tous les moyens, on croyait défendre la cause de l'Évangile et celle de Dieu même.

On chassait donc rigoureusement de l'église tous ceux qui n'adoptaient pas les dogmes et les principes qu'elle avait proclamés ; on révisait toutes les publications importantes ; on faisait signer le symbole à tous les dignitaires de l'église, et jusqu'aux instituteurs ; et l'on traitait les opinions opposées, non seulement comme des erreurs, mais comme une perversité damnable, comme un crime envers lequel l'indulgence était faiblesse et lâcheté. Ainsi, le principe *hors ne l'église point de salut* ; que l'on trouvait si absurde dans l'église romaine, reparaisait sous une autre forme, sans rien perdre de sa rigueur.

Mais, presque partout, les églises protestantes ne tardèrent pas à entrer dans une liaison très-étroite avec le gouvernement de l'état. En Angleterre, en Allemagne, en Hollande, l'autorité civile, dont la réforme avait eu besoin pour se soutenir contre la force ouverte que ses ennemis déployaient contre elle, se trouva naturellement, après la paix, à la tête de l'administration religieuse. C'était avec son consentement, ou plutôt avec sa sanction, qu'avaient été publiés les ré-



glements et les formulaires : elle se crut naturellement chargée de les faire respecter ; et , dans son zèle pour les doctrines qu'elle venait d'établir , l'autorité ecclésiastique accepta cette intervention comme un bienfait. L'on comparait sans cesse l'église de Jésus-Christ , cette église dont l'âme est la charité , avec le peuple israélite , sous l'Ancien Testament. L'on faisait , de tous ceux qui professaient une autre croyance , des Amorrhéens et des Philistins , et l'on trouvait tout simple qu'un roi chrétien les traitât comme les rois juifs traitèrent ces peuples. La doctrine établie , dans la plupart des églises protestantes , devint donc promptement une loi de l'état , et la force civile crut remplir son devoir en prêtant main-forte à l'autorité ecclésiastique. Ainsi s'organisa presque partout une intolérance , qui s'étendit promptement des opinions aux personnes , qui se montra singulièrement active et jalouse , qui tantôt s'exerça régulièrement sous l'autorité de la loi et par le ministère des geoliers et des bourreaux , tantôt , privée de ce secours , se fit justice elle-même par le soulèvement d'une population tout entière , dont le sombre fanatisme marchait , le fer et la flamme à la main , pour délivrer l'église des hérétiques , et Dieu de ses ennemis. L'Angleterre , la Hollande et l'Allemagne ont compté de nombreuses victimes de la persécution organisée ; et des guerres , dont l'intolérance religieuse était l'âme , ont répandu des flots



de sang dans les pays les plus civilisés de l'Europe. Les protestans de France ont eu le bonheur de ne combattre jamais que pour leur liberté et leur vie ; ils n'ont point répandu de sang. Mais leur système n'était pas autre. Qui peut répondre de la manière dont ils auraient traité les hérétiques, si Henri IV eût conquis son trône sans abandonner la réforme, et eût conduit au préche après lui la nation tout entière ? Dans cette première période, la liberté de conscience et d'examen était donc à peu près nulle parmi les protestans. Chacune des sectes, dans lesquelles le protestantisme s'était divisé, avait posé en principe, non pas la liberté d'examen, mais la vérité absolue de sa croyance, et avait usé, sans scrupule, de tous les moyens physiques et moraux qu'elle avait en son pouvoir pour la soutenir. Cette prétention était exactement de la même nature que celle du catholicisme, et elle conduisait précisément au même résultat : seulement elle s'appliquait à d'autres systèmes, où quelques abus palpables avaient été corrigés.

Les nombreuses exécutions des hérétiques sous Henri VIII, les persécutions des Arminiens en Hollande, le meurtre de Servet à Genève, et tant d'autres faits de la même nature, furent une déplorable conséquence de cet esprit d'intolérance et d'exclusion, qui s'était introduit dans les églises protestantes, et de leur alliance avec le gouvernement civil. Les guerres des Puritains et les incroyables cruautés qui

s'y commirent , furent une conséquence naturelle de ce même esprit , quand il pénètre jusque dans le peuple pour s'y changer en un fanatisme impitoyable (C).

SECONDE PÉRIODE.

*Liberté.*

Mais , ce qui est contraire à la raison , à l'humanité , au christianisme , ne peut pas durer toujours. La diffusion des lumières opérée par la réforme , l'habitude de la réflexion , la présence simultanée d'un grand nombre d'opinions diverses , l'étude plus approfondie des livres saints , et surtout , il faut le dire , les progrès toujours croissans de cette saine philosophie , qui analyse l'esprit humain et ses facultés , firent prédominer peu à peu des idées plus justes de tolérance et de support. L'esprit de rigorisme et d'exclusion céda , quoique avec lenteur. On respecta davantage les droits de l'humanité ; on se fit des idées plus justes de la manière dont la religion doit arriver au cœur de l'homme pour être bienfaisante et salutaire ; et l'on consentit à vivre paisiblement et sans trouble à côté des hommes d'une autre persuasion. On proclama la franchise des consciences ; et l'humanité vit fermée pour toujours , au moins parmi les protestans , une des sources les plus abondantes de ses troubles et de ses malheurs.

Mais la manière dont on entendit cette liberté des consciences dans la pratique ne fut point partout la même. On ne partit point des mêmes circonstances, des mêmes vues; on ne pouvait arriver au même résultat.

La liberté de conscience chez les protestans se présente donc aujourd'hui sous deux formes principales, auxquelles je pense qu'on peut facilement ramener toutes les autres. Ces deux formes sont nées de circonstances diverses, et pour en bien comprendre la nature, il est bon d'analyser ces circonstances.

Dans tous les pays de l'Europe, où elle obtint des succès considérables, la réforme se constitua dès l'entrée en une seule et grande masse. La lutte s'établit d'abord avec l'église de Rome. Le grand intérêt de réformer les abus et de résister à l'oppression, rallia tous les hommes dégoûtés du catholicisme, à la cause des réformateurs. Le même intérêt leur fit recevoir comme un bonheur l'alliance et la protection des princes et des états qui avaient embrassé la même cause. Mais le besoin de tous les gouvernemens, c'est de tout régler d'une manière nette et positive. Les grands corps de la réforme s'organisèrent donc d'une manière forte, sous le rapport des formes et des intérêts, comme sous celui des croyances. La prédominance des princes et les traditions de l'administration de l'église sous

les premiers empereurs chrétiens, que l'on regardait comme un sujet d'admiration et comme un modèle à suivre, donnèrent à cette constitution une grande vigueur, et, comme nous l'avons vu, la firent pencher fortement, d'abord vers l'intolérance, bientôt vers la persécution.

Mais, après que le premier moment de chaleur et de zèle contre Rome fut passé, et que chacun eut le temps de rentrer en lui-même pour interroger sa conscience, reconnaître ses besoins, et déterminer la situation de son esprit et de son cœur par rapport à la religion, un grand nombre d'hommes se trouvèrent mécontents, soit des formes du gouvernement de l'église; soit de l'alliance et presque de la confusion de l'église avec l'état, qui avait lieu presque partout; soit de l'esprit dans lequel était dirigé le culte; soit surtout des dogmes et des croyances, qui avaient été sanctionnées par l'autorité des assemblées ecclésiastiques, et par celle des princes. Peu à peu, ces mécontents se cherchèrent, se trouvèrent, s'entendirent. Ceux qui avaient le plus de talents développèrent et éclaircirent les idées qui germaient sourdement dans l'esprit des autres, et devinrent naturellement le centre de réunion de ceux dont ils avaient exprimé les pensées et exposé les besoins. Bientôt, ces hommes formèrent entr'eux des assemblées particulières, pour s'entretenir et se nourrir des idées qui leur étaient chères; et comme ils ne tardèrent pas



à être vus de mauvais œil par les églises dominantes, du sein desquelles ils sortaient, ils ne tarderent pas non plus à s'en séparer entièrement, pour former une petite église, organisée suivant leurs vues, leurs opinions et leurs besoins. Ainsi, de chacun des grands corps dans lesquels la réforme s'était d'abord divisée, et qui formaient des églises constituées et reconnues par l'état, sortirent un grand nombre de petits corps, qui formèrent des églises indépendantes, sans aucune relation avec l'état, et sans aucun autre lien que la volonté libre de ceux qui les avaient formées. L'église protestante de France fut, de toutes, celle dont il sortit le moins de ces petites églises. C'est que, de toutes, elle fut celle qui eut le moins de liaison avec le gouvernement civil, et où la lutte avec le catholicisme se soutint le plus long-temps. Cette réaction occupa fortement les âmes et maintint par là l'unité.

Quand le temps de la liberté des consciences, de la vraie liberté religieuse, fut enfin venu, il était naturel d'attendre qu'elle se modifierait différemment dans les grandes églises établies, ou dans les petites églises dissidentes. Les deux grandes formes, sous lesquelles il nous semble que se présente aujourd'hui la liberté religieuse, sont nées de cette différence.

### I. Les grandes églises établies, ou nationales, ou

politiques, comme on voudra les appeler, par leur nature même et par les circonstances qui avaient accompagné leur formation, possédaient des établissemens nombreux, et presque partout des revenus territoriaux. Elles s'étendaient en général sur une grande surface, où elles ne laissaient pas de former un tout fortement lié. Elles tenaient donc au sol par leur constitution, par leurs rapports avec le gouvernement civil, par leurs établissemens, soit d'instruction, soit de bienfaisance, par leurs revenus, en un mot, par leurs formes et par leurs ressources. C'étaient autant de liens qui unissaient entr'eux tous les pays qui dépendaient d'elles, et tous les partis qui pouvaient se former dans leur sein. Excepté un fort petit nombre d'hommes ardents, tout le monde, et surtout le clergé, sentit le besoin d'exister en corps. Mais, quand les progrès des lumières, le perfectionnement de la critique sacrée, l'étude plus impartiale et la connaissance plus approfondie de l'histoire primitive de l'église chrétienne, eurent fait naître, dans un grand nombre, des vues différentes, sur plusieurs points du christianisme et sur plusieurs dogmes consacrés dans les livres symboliques et dans les confessions de foi, alors il n'y eut pas d'autre moyen de pouvoir exister en commun, que de se supporter mutuellement par la tolérance et la charité. Le passage fut difficile. Les habitudes étaient enracinées; et les confessions de foi donnaient trop d'avantage

à ceux qui les avaient en leur faveur , pour qu'ils renoncassent sitôt à les invoquer pour foudroyer leurs adversaires. Mais quand le siècle eut besoin de tolérance ; quand la diffusion des lumières et le besoin d'approfondir , partout répandu , eurent conduit presque tous ceux qui s'occupaient sérieusement du christianisme , à se faire eux-mêmes leurs opinions , au lieu de les prendre toutes faites dans les délibérations des assemblées ou dans les écrits des maîtres , alors chacun sentit fortement , non seulement que la tolérance était un droit auquel tous pouvaient prétendre , mais qu'elle était un besoin auquel il participait lui-même.

En effet , la franchise des études et l'abondance des lumières avaient fait connaître tant de faits nouveaux et tellement modifié les opinions les plus communes , que bientôt il resta , dans chaque église , à peine quelques hommes , qui , en comparant la persuasion intime de leur âme avec les nombreuses déterminations contenues dans les symboles , les trouvaient parfaitement conformes. Et ce retour , qu'ils faisaient sur eux-mêmes , devait naturellement les rendre plus tolérans pour des hommes qui se trouvaient dans la même position qu'eux , et auxquels ils ne pouvaient adresser d'autre reproche , que celui de différer des symboles établis par d'autres points que ceux qui les en éloignaient eux-mêmes. D'un autre côté , l'expérience eut bientôt prouvé , d'une manière irrésistible , que ce support mutuel ;

que cette liberté générale , sous les formes communes du gouvernement et du culte , outre qu'ils étaient indispensables au maintien de la paix et à l'existence de l'église comme un seul corps , étaient encore éminemment propres à répandre ces vraies lumières , qui sont le fruit de la franchise et de l'impartialité , et cette piété , douce et profonde , qui part d'une persuasion intime et qui ne s'attache point à un vain extérieur par une sorte de fanatisme.

Ainsi se sont formées peu à peu les habitudes de la tolérance et du support , non seulement dans l'ordre civil et par rapport à l'existence dans l'état ; mais , ce qui toujours fut beaucoup plus difficile , par rapport à l'ordre ecclésiastique et à l'existence dans l'église. Et l'on a vu des hommes , pleinement persuadés de la force , de la vérité et de l'empire du christianisme , convaincus que l'humanité ne jouit de ses droits et la vérité de ses avantages , que là où l'examen est parfaitement libre et sans danger , faire tous leurs efforts pour mettre dans le meilleur jour les persuasions de leur âme ; mais voir , sans trouble et sans murmure , à côté d'eux , des hommes , peut-être même des collègues , développer et défendre , avec franchise et liberté , d'autres vues , par d'autres motifs et par d'autres preuves. Telle est la forme de liberté religieuse qui s'est développée en Allemagne dans l'église luthérienne , et en Angleterre dans l'église anglicane , depuis près d'un siècle. L'église de Genève est la pre-



mière qui l'ait expressément avouée et consacrée , dans son règlement consistorial de 1709. Les formes extérieures du culte et le régime ecclésiastique servent de liens , et la Bible de base ; mais , l'esprit demeure libre ; les recherches scientifiques n'éprouvent aucune gêne ; tout est examiné avec calme , avec profondeur , avec franchise , parce que cet examen n'entraîne aucune sorte de danger pour celui qui s'y livre. Dans le même pays , dans la même université , souvent dans la même église , on voit des hommes éminens développer , par écrit ou de vive voix , des vues différentes sur plusieurs articles du système religieux ; et l'on n'en est point ému ; l'on ne croit pas tout perdu , parce que l'on en a pris l'habitude , parce qu'on a toujours vu tourner ces discussions au profit du christianisme et de la vérité , et au détriment de l'ignorance , de l'erreur , des préjugés et du fanatisme. Ainsi , l'église anglicane est peuplée , sans trouble et sans embarras , d'arminiens et de calvinistes , d'ariens et de trinitaires. Ainsi l'église luthérienne voit aujourd'hui marcher dans son sein , côte à côte , les rationalistes et les supranaturalistes , ainsi que les nombreuses nuances dans lesquelles ils se subdivisent. C'est pendant la durée de cette liberté que sont nés , dans ces deux pays , cette foule d'ouvrages admirables , pleins de profondeur et d'indépendance , dans lesquels on a cherché la vérité pour elle-même , et l'a exposée sans fard et sans déguise-

ment ; inépuisable arsenal , où les amis éclairés du christianisme et de la vérité pourront toujours trouver sans peine des armes , pour se défendre contre l'esprit d'exclusion et les préjugés des sectaires ; inestimable bienfait , qui a remis le christianisme en honneur dans les temps modernes , et dont le prix incontestable doit faire oublier les entreprises hasardées et les rêveries sans fondement des enfans perdus de chaque parti , dont le temps a bientôt fait justice.

II. Telle est la forme sous laquelle la liberté religieuse se manifeste aujourd'hui dans les grandes églises établies. Elle se montre sous un tout autre aspect dans les petites églises dissidentes, dont est peuplée une grande partie de l'Angleterre , et toute l'Amérique du nord. Ces églises se sont formées par l'association volontaire d'un certain nombre d'hommes , qui , fortement attachés à certains dogmes , à certaines vues , se réunissaient pour les professer librement entr'eux , pour s'en entretenir en commun , et pour en nourrir sans cesse leurs âmes. Par leur nature même et par les circonstances de leur formation , ces églises doivent avoir été nombreuses et diverses. Dans leur origine , elles furent intolérantes les unes envers les autres , parce que l'intolérance était l'esprit du temps. Mais , quand on se fut fait des idées plus justes sur les droits de l'esprit humain et sur la manière dont il arrive

à la vérité, il fallut bien renoncer à ces rigueurs. Peu à peu, ces diverses sectes se supportèrent donc entr'elles sans regret, sans rancune, et surtout sans persécution. Mais, comme l'association était purement volontaire, comme elle n'était point soutenue par des fonds publics, auxquels tout le monde pût prétendre avoir le droit de participer, elle demeura toujours exclusive dans son propre sein, et ne reçut jamais que les hommes dont les principes étaient conformes à ceux qui lui servaient de base. Les frais de l'association sont fournis par les contributions volontaires des membres. Rien n'est imposé à ceux qui n'y participent pas. Si quelque membre, dans la suite de sa vie et par de nouvelles réflexions, change d'opinions et de vues, rien ne le gêne; il se retire, et demeure libre d'entrer dans toute autre association dont les principes seront plus conformes à sa persuasion nouvelle. Pour bien concevoir cette forme de la liberté religieuse, supposons un pays peuplé de disciples du Christ, au milieu desquels se trouvent toutes les opinions, soit sur le dogme, soit sur la discipline de l'église, qui déjà se sont élevées parmi les chrétiens, ou qui pourront s'y élever un jour. Il n'existe encore aucune association; mais, comme l'homme a besoin de société, comme il a besoin de s'entretenir des choses qui lui tiennent fortement au cœur, ces chrétiens isolés se cherchent et s'assemblent. Mais qui pourra les réunir, si ce n'est ce qu'ils auront en

commun ? Et quand la réunion sera-t-elle parfaite et cordiale , si ce n'est lorsque ce qu'ils auront de commun sera précisément ce qu'ils auront de plus intime et de plus cher ? Il tendra donc à se former entr'eux un certain nombre d'associations particulières , qui auront pour base ces grandes doctrines , ou ces grandes formes de culte , dont chacun aura fait le centre de son système religieux. Mais , par la même raison que chacun réclame le droit de professer la doctrine qui lui est chère , de s'en entretenir avec ses amis , de se la faire même enseigner , développer , prêcher , par des ministres qu'il appointera dans ce but , il sent qu'en justice il doit aussi l'accorder aux autres. Les associations se forment donc avec une entière liberté et sans rancune de part ni d'autre. Chacune suit les principes et les formes qui lui plaisent ; chacune fait tourner le zèle et les talents de ses membres , et ses ressources pécuniaires , à la propagation de ses principes. Mais elle ne se sert d'aucune autre arme que de celles de la persuasion et de la vérité. Elle repousse la rigueur et la force. Chaque homme , parvenu à l'âge de raison , est parfaitement libre de choisir , entre toutes les associations chrétiennes , celle avec laquelle il se sent mieux en harmonie. Quelque choix qu'il fasse , il ne redoute ni disgrâce , ni honte. Si jamais il lui arrive de se trouver mécontent de l'association qu'il a formée , il sera toujours également libre d'entrer



dans une association nouvelle. Et s'il n'en trouve point qui réponde au fond de son cœur, il sera libre encore de chercher des âmes comme la sienne, pour former avec elles une nouvelle association dont cette ressemblance sera le lien. Ainsi se trouvent réunies la tolérance religieuse la plus complète et l'intolérance ecclésiastique la plus absolue. Chaque secte, chaque association croit posséder la vérité, et peut-être poussera-t-elle l'attachement aux dogmes qu'elle professe et sa persuasion de leur importance, jusqu'à exclure du salut ceux qui les rejettent. Elle dira donc à chacun de ses membres : « Vous ne pouvez être des nôtres qu'autant que vous aurez notre foi. Si vous ne l'avez plus, que viendriez-vous faire avec nous ? Allez avec ceux qui vous ressemblent, et laissez-nous en paix, comme nous vous y laisserons vous-même ». Dans cette forme de liberté religieuse, chaque secte est donc intolérante dans son propre sein, et ne diffère à cet égard de l'église romaine, qu'en ce que celle-ci, presque partout alliée avec l'état, s'est faite partout une arme de la puissance civile, et s'est arrogé le droit, non seulement d'exclure les dissidens de l'église, mais encore des droits civils et de la vie. Les sectes dont nous parlons n'en appellent qu'à l'Évangile et à la raison ; l'autre aux persécutions et aux bûchers. Les unes proclament, comme un fait, les opinions de leurs membres, qui ne se sont ralliés ensemble que parce qu'ils les avaient en commun ;

L'autre proclame ses doctrines comme étant la vérité absolue à laquelle il *faut* se soumettre.

C'est sur ces principes, à la fois de tolérance et d'exclusion, que l'on voit coexister, en Angleterre et en Amérique, des sociétés de calvinistes et d'arminiens; de trinitaires, d'ariens et de sociniens; d'indépendans et de synodaux; d'amis de l'étude et de la raison, et de prétendans à l'inspiration; d'universalistes et de particularistes; de baptistes et de pédobaptistes; de méthodistes, de mystiques et de quakers; tous soutenant leurs opinions avec zèle et avec chaleur, mais se supportant avec charité, ne voulant se défendre que par les armes de la persuasion, et se mêlant à chaque instant dans la société et dans les affaires de la vie, sans disputes, sans animosités, sans trouble et sans inquiétude.

On comprendra facilement que cette forme de la liberté religieuse ne peut avoir lieu que pour les églises qui sont entièrement indépendantes de l'état, et qui ne se soutiennent que par les contributions volontaires de leurs membres. Car, si l'église est fondue dans l'état, si c'est l'état qui l'administre, alors elle n'est plus une association libre; elle ne se donne plus à elle-même ses propres lois; elle devient une église établie, arrêtée, et le plan dont nous parlons ne lui est plus applicable. Cette remarque devient de plus en plus vraie, à mesure que l'état reconnaît, soutient et salarie un moindre nombre de sectes diverses. S'il y a des

intérêts matériels considérables, des fonds communs établis, de vastes fondations pour l'enseignement et pour le culte, des édifices nombreux, des traitemens et des salaires pris dans les revenus publics, alors ceux qui sentent l'utilité de ces établissemens et de ces revenus pour répandre les lumières et maintenir le culte extérieur, et qui, d'un autre côté, comprennent qu'il leur est impossible d'arriver à une parfaite uniformité de croyance; ceux-là, dis-je, n'ont pas d'autre ressource que celle d'adopter la première forme de tolérance que nous avons exposée. Si le gouvernement ne reconnaît et ne protège que deux sortes de croyances; bien plus encore s'il interdit les assemblées religieuses hors des deux cultes-reconnus; bien plus encore si l'un de ces cultes est lui-même intolérant et exclusif; alors, c'est un devoir pour le culte qui professe la tolérance, qui invoque la liberté de conscience et d'examen, d'adopter franchement cette première forme de la liberté religieuse; de recevoir dans son sein tous les amis du christianisme, qui ne peuvent se résoudre à soumettre leur foi au joug d'une autorité purement humaine, et qui tiennent à adorer Dieu en esprit et en vérité. Telle est la position de l'église réformée de France, et tel est le devoir que les intérêts de la liberté religieuse, du christianisme et de l'humanité lui imposent.

Il resterait à comparer le mérite respectif de ces

deux formes de liberté ; mais j'ose à peine l'entreprendre. L'expérience n'est pas faite depuis un temps assez long ; et je n'ai pu recueillir que quelques traits.

La première forme est évidemment favorable aux progrès de la science religieuse et de la théologie. Elle appelle l'examen, lui fournit des matériaux éprouvés, permet la correction des erreurs, donne du calme et de l'impartialité. C'est d'elle qu'il faut attendre les plus grands progrès de l'humanité, dans ces connaissances religieuses qui honorent et embellissent son existence, la destruction des préjugés, et cette culture harmonique de tout le champ de l'intelligence humaine, dans lequel la religion doit occuper une grande place, mais où elle doit se montrer comme une plante vigoureuse et bienfaisante, et non comme un corps étranger, comme une masse nuisible. Cette forme tend à élever les pensées, à agrandir les vues, à donner à l'âme plus de calme sans lui ôter sa chaleur. Et comme la religion est dans le cœur de l'homme non moins que dans l'Évangile, il n'est point à craindre que ce système de liberté expose jamais les pays qui l'adoptent à la voir s'affaiblir ou s'éteindre. On a prétendu qu'il conduisait à l'indifférence et à la froideur. Peut-être ceux qui manifestent cette crainte ne sont-ils pas encore bien pénétrés de la véritable idée de la tolérance chrétienne, et prennent-ils pour de l'in-



différence ce qui n'est qu'une plus grande hauteur de vues, et une soumission franche à des principes de support et de douceur, dont on a vivement senti l'indispensable nécessité. Une chose est du moins bien certaine ; c'est que la vie religieuse la plus active se joint aux plus hautes lumières, dans les pays où cette forme de liberté se trouve depuis long-temps établie, après avoir triomphé des préjugés et des obstacles qu'ils lui opposent. La religion s'y ennoblit. Si elle affecte diverses formes, du moins elle est sincère ; et la diffusion des lumières et de l'Évangile la met à l'abri des superstitions et des préjugés grossiers, qui l'avaient long-temps défigurée.

L'autre forme est évidemment propre à donner plus d'intimité à la société religieuse, à mieux approprier les exercices du culte aux besoins de ceux qui le fréquentent, à augmenter le zèle par le contact immédiat et par la réaction mutuelle des sectaires entr'eux et des sectes entr'elles. Mais ce zèle se porte avec bien plus d'ardeur sur les dogmes distinctifs de la secte, que sur le christianisme lui-même. Il est toujours accompagné d'un esprit d'exclusion qui dégénère facilement en fanatisme. On est prédestinien, on est arminien, on est trinitaire, on est unitaire, encore plus qu'on n'est chrétien. On a du zèle, mais presque toujours ce zèle est amer. Les vues deviennent facilement étroites et bornées. On est rigoureux et exclusif. On se prête

difficilement aux opinions et aux systèmes des autres. Et si, par les circonstances ou par l'effet de son zèle, on est transporté dans une église où l'autre système de tolérance se trouve établi, on y devient, peut-être sans le vouloir, une source perpétuelle de dissensions et d'inquiétude. On s'éprend d'un amour ardent, pour l'uniformité qu'on a laissée dans l'église d'où l'on vient. On oublie qu'il est impossible de l'établir dans une église, dont les membres ne peuvent pas sortir quand ils veulent, pour former des associations nouvelles. On fait des efforts patents ou cachés pour faire réprimer comme un désordre ce qui est au fonds l'ordre véritable, le seul ordre peut-être dont quelques églises respectables en Europe soient capables aujourd'hui. Ceci n'est point une supposition vaine. Plusieurs églises d'Allemagne, de France et de Suisse en ont déjà fait l'expérience.

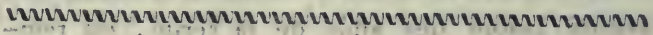
Sous le rapport des progrès de la science religieuse, il est évident que ce système est bien moins favorable que l'autre au calme de l'examen, à la franchise et à l'impartialité de l'exposition. On n'y voit les choses que d'un côté. Chaque secte n'accueille que ce qui la flatte. Tout y prend une couleur polémique; tout s'y exagère; tout s'y conserve, quand il serait grand temps de l'abandonner. Les raisons par lesquelles on se défend aujourd'hui, on les fera valoir toujours, parce qu'on y sera toujours intéressé, quand elles seraient encore plus faibles et plus décriées. Loïn

d'étudier la vérité pour elle-même et dans des vues larges, on ne l'étudie plus que dans l'intérêt de l'attaque ou de la défense. Ce calme de la discussion, premier besoin des amis de la vérité, est remplacé par la vivacité de la dispute, souvent hélas ! par l'aigreur et par l'emportement de la passion. On ne voit que la vérité relative, dans le sens le plus étroit, parce qu'on ne veut voir qu'elle. La vérité absolue est trop pure et trop élevée pour qu'on songe beaucoup à elle. On est de sa secte, avant d'être ami de la vérité, presque avant d'être chrétien. — Nous osons croire que quiconque sera un peu au courant de la littérature religieuse des sectes anglaises, et la comparera avec celle de l'Allemagne protestante et même de l'église anglicane, ne se refusera point à reconnaître avec nous la vérité de ces observations.

Si donc, dans quelques églises nationales, la nécessité a fini par introduire la tolérance des opinions diverses sur plusieurs points du christianisme, ne nous hâtons pas de regarder cette circonstance comme un mal qu'il faudrait guérir. Ce mal n'a rien de bien grave ; il a des compensations ; et l'on n'en peut sortir que par la division en sectes nombreuses, qui a des inconvéniens plus graves encore.

Mais, en se supportant dans la même église, malgré des différences notables dans des opinions graves peut-être, il faut s'entendre du moins assez pour se réunir dans un même culte ; car c'est là le

lien commun. Ici naissent des difficultés, que nous ne pouvons passer sous silence.



## CHAPITRE IV.

DE L'UNION DES CHRÉTIENS DANS UN MÊME CULTE.

L'intérêt que la religion revient à inspirer à un grand nombre de cœurs, ce réveil des âmes sur leur avenir éternel, qui est un des traits caractéristiques du temps où nous vivons, se manifeste, dans notre pays et dans notre communion, par deux sortes de phénomènes, qui frappent aujourd'hui tous les yeux. Le premier, c'est le zèle avec lequel on s'occupe de tout l'extérieur du culte et des établissemens religieux. Quand a-t-on vu plus d'empressement à construire des temples, à faire des sacrifices, quelquefois coûteux et pénibles, pour les ériger et les embellir? De toutes parts, s'élèvent des lieux de réunion pour les chrétiens, des maisons de culte et de prière, où les amis du christianisme comptent venir s'édifier ensemble d'un commun accord, et s'entretenir en paix de leurs sentimens et de leurs espérances. Sous un règne de tolérance et d'humanité, se relèvent les ruines qu'avait accumulées un règne de persécution et de terreur.



L'autre phénomène qui caractérise notre temps, c'est une tendance bien prononcée à s'occuper du fonds de la religion, à en faire l'objet, en même temps, et des méditations de son esprit, et des affections de son cœur. Le temps n'est plus où parler de religion, méditer sur le christianisme, réfléchir avec intérêt sur les destinées futures de l'homme, était traité de superstition et de fanatisme. On a tellement senti le besoin de la religion, et les âmes qui s'en étaient éloignées, ont éprouvé un si grand vide ! Mais les anciennes traditions sont rompues ; un abîme d'ignorance et d'incrédulité sépare la vie religieuse, qui se manifeste, de celle qui l'avait précédée. Tout avait été ébranlé. Chacun cherche à reconstruire ; mais il reconstruit avec d'autres lumières, d'autres fondemens, d'autres besoins, que ceux par qui fut élevé l'édifice qui n'existe plus ; et même qu'un grand nombre de contemporains. Le résultat sensible du réveil de cette vie intérieure est donc une très-grande divergence, dans les vues, dans les sentimens, dans les besoins moraux des individus, qui composent la grande société chrétienne, et dont le cœur met de l'intérêt à sa prospérité. Cette diversité de vues se remarque :

1.° Par rapport aux dogmes et aux croyances, que chacun embrasse, et à l'importance qu'il leur assigne dans l'ensemble du système évangélique. Les progrès dans l'interprétation des livres saints, et dans la philosophie ; les attaques dont plusieurs

dogmes furent l'objet dans des ouvrages très-répandus ; la diverse portée des esprits ; les lumières acquises infiniment variées : les besoins intimes des âmes ; la nature de l'esprit humain , pour qui certains sujets religieux demeurent toujours un abîme insondable , et mille circonstances fugitives , qu'il est impossible d'analyser , ont rendu très-diverses au milieu de nous , les opinions que des hommes , également respectables et jugeant avec la plus parfaite bonne foi , se font d'un grand nombre de sujets religieux , et de leur importance dans le christianisme. Cette divergence est palpable ; on la sent à l'inquiétude secrète qu'elle commence d'exciter partout , et peu de protestans sans doute sont encore à l'ignorer. — Cette différence dans les idées que l'on se fait ; par rapport à certains dogmes , doit nécessairement en entraîner après elle une autre non moins sensible ;

2.° Par rapport aux formes à donner au culte extérieur , et aux choses qu'il convient d'y faire entrer. Le culte extérieur étant fait pour nourrir les âmes dans la piété et dans la vie chrétienne , les idées que chacun se fait de la manière dont il doit être dirigé , ne peuvent que varier beaucoup suivant les besoins intellectuels et moraux de son âme , et les sentimens religieux qui y exercent le plus d'empire. Les uns voudront faire entrer , dans les actes du culte extérieur , dans les prières , dans les exhortations , dans les instructions ,

dans les hymnes , des expressions et des pensées dont les autres seront choqués , peut-être même affligés. Les uns , pour nourrir leur cœur des idées qui leur sont chères , formeront entr'eux des réunions particulières , que les autres se hâteront de blâmer comme un commencement de fanatisme , ou comme une menace de séparation. Ces vues différentes et quelquefois opposées , tenant à des actes ostensibles , à la forme et à la matière du culte , quoique n'occupant que le second rang dans l'ordre de l'importance réelle et du développement dans l'esprit , sont ordinairement les premières qui se montrent au dehors ; et ce sont elles qui excitent toujours le plus de trouble et d'inquiétude.

Enfin , dans ce mouvement général des esprits , dans cette fermentation des idées , il ne peut manquer de se manifester aussi une grande divergence dans les opinions que l'on se forme ;

3.º Par rapport à certains devoirs de la morale. Ici la conscience est un guide si sûr , et l'Évangile parle d'une manière si claire , qu'il n'est pas possible que cette divergence porte jamais sur ces grands et éternels devoirs , qui ont leur base dans la nature même des choses , et dans l'essence divine. C'est là le centre inébranlable , autour duquel les hommes seront à jamais réunis. Mais , à côté de ces grands devoirs , que l'homme trouvera profondément gravés dans son cœur , toutes les fois qu'il prendra la peine d'y descendre , il

en est un grand nombre d'autres, ou qui ne tiennent pas à l'essence de la morale, et que l'on peut appeler arbitraires, comme l'observation du dimanche; ou dans lesquels la moralité ne consiste que dans la mesure ou dans la tendance; de ce genre sont presque tous les plaisirs que la société nous offre. Quand on les considère en eux-mêmes, et, pour ainsi dire, dans la matière qui les fournit, on aurait peine à dire ce qu'ils peuvent avoir de coupable. Quand on les considère dans leur tendance, dans les habitudes qu'ils font naître, dans les besoins qu'ils créent, dans les distractions qu'ils causent, dans les passions qu'ils excitent; quand on compare toutes ces choses avec la direction que l'Évangile marque à la vie du chrétien, il est possible que l'on regarde ces plaisirs, si non comme criminels, puisqu'ils ne le sont pas et qu'un grand nombre d'exemples prouve qu'on peut résister à leur influence indirecte, du moins, comme très-dangereux. Aussitôt donc que les hommes commenceront à réfléchir sur les besoins de leur âme et sur leur éternelle destination, il naîtra nécessairement entr'eux, suivant l'état de leur esprit et le point de départ qu'ils auront choisi, une très-grande diversité, dans les idées qu'ils professeront sur ces plaisirs et dans l'usage qu'ils en feront.

Toutes ces observations sont d'une vérité palpable, et des faits nombreux se présentent déjà de toutes parts pour les soutenir.



Mais, alors, n'y a-t-il pas contradiction entre ces deux ordres de faits, par lesquels se manifeste le réveil de l'intérêt religieux parmi nous? D'un côté, nous fondons des établissemens, nous bâtissons des temples spacieux, en un mot, nous faisons tout ce qu'il faut pour exister en masse et réunis; de l'autre, la diversité des opinions et des vues tend à nous diviser en une multitude de petits corps, dont chacun aura des dogmes, des formes de culte et des usages qui lui seront propres. Et, après avoir bâti des temples, faits pour contenir une population entière, si nous n'écoutons pas la voix de la modération et de la sagesse, ces temples deviendront inutiles et déserts, parce qu'il n'y aura plus, dans une même ville, vingt personnes qui puissent se réunir d'un commun accord, dans un même lieu, pour s'occuper de religion, et s'entretenir de leurs intérêts éternels.

S'il est de nos jours une question importante à traiter, c'est celle de savoir comment, dans notre pays et dans notre siècle, on peut prévenir un pareil malheur. Je n'ai pas la prétention de la résoudre d'une manière inattaquable. Si je l'aborde, c'est avec une extrême défiance, et dans l'espoir d'attirer sur elle les réflexions d'hommes beaucoup mieux en état que moi de la traiter.

Pour approcher de la solution d'un problème aussi délicat, je me demande d'où vient, pour les membres d'une grande église, la difficulté de

se réunir dans un culte commun ; et je crois pouvoir affirmer qu'elle vient, ou de ce qu'on ne s'attache pas assez à l'Écriture-Sainte, comme à la seule base de la croyance religieuse ; ou de ce que l'on s'attache trop à des opinions et à des dogmes, qui seront éternellement au-dessus de la raison humaine, et qui ne sont tirés de l'Écriture-Sainte que par voie de raisonnement et de conséquence ; ou enfin, de ce qu'on ne sait pas couvrir des nuances ou même des divergences inévitables du voile de la charité.

C'est dans le soin que prendront les chrétiens d'affaiblir ou d'éloigner ces trois causes, que je crois exister pour eux le moyen de s'associer dans un même culte, au sein des nuances diverses, qu'affectent partout aujourd'hui les opinions individuelles. Mes réflexions sont d'une application générale, quoique je parle plus souvent de notre église. Voilà pourquoi je les ai placées dans ces chapitres préliminaires, où il est question du protestantisme en général.

I. Au milieu des nuances très-diverses, que le sentiment religieux, en se réveillant, a prises dans notre sein, il est cependant un point qui demeure commun à tous les réformés : c'est leur profond respect pour l'Écriture-Sainte ; c'est la conviction que ce livre sacré contient l'histoire et les documens des révélations que Dieu a données aux hommes,

et surtout de celle qui est le complément et la fin de toutes : la révélation par Jésus. Eh ! bien, faisons de ce point commun notre grand centre de réunion ; et celui-là , admis et reconnu , en amènera bientôt beaucoup d'autres.

Et n'est-ce pas aux documens où sont renfermées les seules sources authentiques d'une révélation regardée par eux comme divine , que les chrétiens doivent toujours en appeler ? Auprès de de cette autorité , que sont toutes les autorités humaines ? Ont-elles le droit d'ajouter ou de retrancher à ce que la Bible , bien comprise , enseigne au chrétien qui la lit avec confiance et avec simplicité de cœur ? La Bible est *une* ; elle est *donnée* ; elle existe comme *monument* ; elle fournit donc un point de contact toujours le même aux chrétiens , qui la regardent comme le dépôt des révélations. Ne doivent-ils pas se rapprocher les uns des autres avec intérêt , et se traiter comme frères , lorsqu'ils reçoivent avec le même respect et suivent avec la même obéissance , cette règle de leur foi ?

S'en tenir uniquement à la Bible peut donc être un lien capable de réunir les chrétiens en un même corps , tandis qu'évidemment tout ce qu'on y ajoute , soit d'après des autorités humaines , soit d'après les vues des individus , ne peut tendre qu'à diviser. Les autorités et les pensées humaines ne sont pas *une* : elles varient avec le temps , avec

les circonstances, avec les individus, avec leurs intérêts, leurs besoins, leurs lumières, leurs passions. En face d'une autorité purement humaine, dans tout ce qui tient au sentiment et à la croyance, chacun se sent parfaitement libre de rejeter ou d'admettre, de défendre ou de combattre; tandis qu'avec une autorité, qui a son premier fondement en Dieu, chacun sent bien qu'il ne l'est pas. — Les déterminations anciennes ont perdu leur influence, et ne peuvent plus la recouvrer; on compte les hommes qui déclarent en admettre tout le contenu, lequel n'est pas toujours constant à lui-même. D'autres déterminations ne réuniraient pas davantage; car il en sortirait de plusieurs endroits, très-peu semblables entr'elles. Mais la Bible nous réunit; nous la regardons tous comme une autorité dirimante et légitime; et, si nous différons dans l'interprétation de quelques passages, du moins sommes-nous d'accord en ce point, que nous la regardons tous comme une loi. Et c'est déjà beaucoup, pour s'entendre, que d'admettre la même loi, et de ne différer que dans l'interprétation de quelques articles.

Sans doute, un grand nombre de passages de la Bible peuvent recevoir des interprétations diverses, et plusieurs sont entourés de nuages et d'obscurités. C'est ainsi qu'elle nous fut donnée; et les siècles, en s'écoulant, ont dû multiplier et élargir encore les points ténébreux. Mais ces difficultés et les diversités qu'elles engendrent deviennent moins



considérables et moins nombreuses, lorsqu'on interroge la Bible avec simplicité, pour savoir ce qu'elle enseigne, et non pour soutenir un système tracé d'avance; lorsqu'on cherche avec franchise à connaître ce qui s'y trouve, et non pas à y trouver ce qu'on veut. Alors, on a des chances très-nombreuses de s'entendre, car, alors, c'est vraiment l'Écriture-Sainte qui fait la loi aux opinions, et non pas les opinions qui font la loi à l'Écriture-Sainte.

Les difficultés et les obscurités que l'on rencontre souvent dans ce travail sont, pour la plupart, entièrement étrangères au sentiment religieux, aux fondemens de la vraie piété, à la direction que le chrétien doit donner à sa vie, à la nature de ses plus belles espérances, et aux moyens par lesquels il peut parvenir à les réaliser. Et, par cela même que ces difficultés ne touchent point à ces grands intérêts, elles ne doivent point troubler l'âme du chrétien; encore moins doivent-elles jeter la division dans l'église, et faire à la charité de douloureuses blessures. Par cela même qu'elles ne tiennent point aux grands intérêts de la religion et du christianisme, pourquoi s'en inquiéterait-on davantage que de tant d'autres obscurités, qui se trouvent encore dans l'histoire ancienne du genre humain? ou, du moins, pourquoi se diviserait-on à cause d'elles? Et s'il y a, dans l'Écriture-Sainte, des difficultés et des obscurités qui tiennent à des points plus prochainement liés avec les bases de la vie chrétienne, le seul moyen

de s'entendre n'est-il pas de traiter ces points obscurs comme étant obscurs, de ne pas vouloir les rendre plus palpables et plus clairs qu'ils ne le sont en effet, par des déterminations détaillées au-delà de ce qui est écrit ; et, par conséquent, de permettre, de voir et de supporter sans peine, que, dans des choses reconnues pour difficiles et obscures, nos voisins, nos amis, nos frères ne soient point arrivés aux mêmes déterminations que nous ? C'est quand ils sauront se résoudre à laisser obscur ce qui est obscur, douteux ce qui est douteux, indéterminé ce qui est indéterminé, que les chrétiens verront avec surprise, au-dessus de ces rochers arides et de ces abîmes sans fond, où ils ont si souvent épuisé vainement leurs forces, se développer à leurs yeux une vaste plaine, où leurs pieds s'arrêteront enfin sur un terrain ferme, et où ils s'embrasseront les uns les autres, dans l'abondance, dans la confiance et dans la paix. Un Dieu unique, immense, bon, juste et sage, créateur et gouverneur suprême de l'univers, père et ami du genre humain ; la destination de l'homme à l'éternité ; la sainteté de la loi morale, que Dieu grava dans nos cœurs comme l'expression de son éternelle volonté ; la rémunération impartiale qui doit en suivre l'observation ou le mépris ; l'existence et l'horreur du péché, que l'Évangile ne proclame pas avec plus de force que notre conscience ; la dispensation mystérieuse par laquelle Dieu a rendu possible le pardon du pécheur repentant, sans effacer

la distinction entre le vice et la vertu, qui est dans sa propre nature et dans celle de l'homme, son ouvrage; voilà les grandes, les éternelles vérités que l'Évangile proclame à chaque page, avec une clarté qui ne permet pas le moindre doute; voilà ce qui fait de Jésus bien autre chose qu'un sage, et du christianisme une religion digne de Dieu, un acte extraordinaire et admirable de la providence divine. Voilà ce qui satisfait à tous les besoins de l'homme. Et quand on est d'accord sur ces grandes bases, que l'esprit le plus commun trouve sans peine dans l'Évangile, n'est-ce point assez pour se réunir dans un même culte et pour s'édifier en commun? Heureux; si l'on se contente de les poser avec cette simplicité, et si l'on ne veut pas y faire entrer les systèmes abstrus, que la raison humaine tire de l'Écriture-Sainte ou d'ailleurs, par voie de déduction ou de conséquence!

II. La religion (et par conséquent le christianisme) ayant pour objet Dieu, l'homme et l'éternité, doit nécessairement, dans plusieurs de ses points, participer à l'obscurité qui enveloppe encore pour l'homme ces graves sujets. L'Écriture-Sainte n'a pas entièrement dissipé cette obscurité; probablement parce que la véritable source en était dans la nature même de ces objets et dans les bornes de l'esprit humain, que l'Écriture-Sainte n'a point changées. Si, des choses simples et claires, qui nous sont

données par l'Évangile ou par la raison, nous voulons, par voie de conséquence, déduire des théories qui pénètrent dans ces régions obscures, où l'esprit humain, avec ses facultés actuelles, est incapable de pénétrer, devons-nous nous étonner que chacune de ces tentatives, quand on la considère autrement que comme une simple tentative, quand on veut la donner et l'imposer comme l'éternelle vérité, devienne un brandon de discorde, qui jette le trouble dans les âmes, le désordre dans l'église, et oppose aux progrès du christianisme les plus déplorable obstacles ? Vouloir, par voie de conséquence et à force de subtilités, établir des théories abstruses et compliquées sur la nature intime et l'essence même de l'être insondable, sur les rapports qui lient son action à celle de ses créatures intelligentes et libres, et sur tous les détails de la rémunération par laquelle il sera satisfait à la sainteté de la loi morale ; ne regarder comme chrétiens et comme frères, que ceux qui, des mêmes principes, tirent les mêmes conséquences, c'est donc méconnaître la nature des choses et celle de l'esprit humain ; c'est, en quelque sorte, vouloir que Dieu ait attaché le salut de l'homme à des choses qui sont hors de sa portée, et qui, peut-être, seront à jamais pour lui enveloppées de mystères : c'est surtout, dans la situation actuelle des esprits et des cœurs, rendre impossible la réunion des chrétiens dans un même culte, et tendre



à morceler en corpuscules impalpables la grande société chrétienne. Faire, de ces opinions abstruses, non seulement une partie, mais l'essence de la religion; faire tourner tout autour d'elles; les poser en première ligne; les enchâsser et les tisser en quelque sorte dans toutes les formes du culte public, au point d'en faire un objet d'affliction, si ce n'est de dégoût, pour ceux qui ne peuvent pas les admettre; laisser dans l'ombre, pour elles, les vérités éternellement claires, importantes et salutaires, que l'Évangile enseigne sans le plus léger nuage, que la raison admet sans le moindre doute, parce que l'homme les sent dans son propre cœur; c'est consommer la division et la rendre irrémédiable.

Décrire le mal qui est venu de cette source est une chose impossible dans un écrit du genre de celui-ci. Mais aujourd'hui que les cœurs sentent bien plus le besoin de s'édifier que de disputer; aujourd'hui que l'on juge avec plus de calme les doctrines religieuses et leurs rapports avec la paix et le perfectionnement des âmes, on voit ce mal surgir de toutes parts, dans les annales du christianisme. Les esprits sages, les amis éclairés de la religion de Jésus, attribuent plus de fâcheux résultats à cette seule cause de dissention et de malheur, qu'à toutes les autres ensemble (E).

III. Si, après avoir écouté ces conseils puisés

dans la nature des choses et dans l'essence du christianisme , il reste encore quelque divergence sensible , quelques nuances plus ou moins fortes , qu'il n'ait pas été possible d'effacer , que reste-t-il à faire au chrétien ami de la paix et respectueux envers les droits sacrés de l'humanité ; que reste-t-il à faire à l'église , ou plutôt à ses conducteurs , que de les couvrir du voile de la charité ? La charité est le baume que Jésus voulut appliquer aux plaies de son église , comme aux douleurs de l'humanité. Il est descendu du ciel pour la montrer à la terre. Son vrai disciple , celui à qui beaucoup sera pardonné , ce n'est pas celui qui aura beaucoup discuté , mais celui qui aura beaucoup aimé. C'est la charité seule qui applanit les difficultés , et qui rapproche encore les cœurs , lorsque les esprits seraient prêts à se diviser. C'est elle qui nous fait préférer la paix et l'édification des âmes , au frivole avantage de voir triompher notre amour propre. C'est elle qui éloigne de nos conseils , de nos instructions , cette amertume qui leur ferme si souvent le chemin des cœurs. C'est elle qui nous fait désirer d'éclairer nos frères , de les gagner par les moyens légitimes et doux de la persuasion et de la vérité , bien plus que de leur imposer nos opinions par le dogmatisme et l'inflexibilité. C'est elle qui nous les fait supporter sans aigreur et sans rancune , lorsque nous n'avons pu réussir à les amener à nous. C'est elle

qui nous apprend à nous défier de nous-mêmes , à respecter ce qui se passe dans la conscience de nos frères , à laisser inviolables les droits sacrés de l'humanité , dont la violation fut toujours accompagnée de l'avilissement , du vice , de la persécution et du malheur. C'est elle , autant que les miracles , qui fraya le chemin par où le christianisme parvint à de si étonnans succès. C'était la vertu des apôtres ; c'était celle de saint Paul , qui savait se faire tout à tous pour en gagner quelques-uns. C'est par elle , et par elle seule , qu'au milieu de ces diversités de croyance , qui intéressent si peu le fonds de la vie religieuse et les vrais intérêts du corps et du cœur , nous pourrons tous et toujours nous réunir ensemble d'un commun accord , dans les temples que nos mains bâtissent , ou jouir en paix de ces établissemens d'instruction et de bienfaisance , qui se forment de toutes parts et qui nous supposent accordés et réunis.

Et pourquoi la charité ne couvrirait-elle pas de son voile bienfaisant ces nuances diverses des opinions spéculatives , que l'esprit de l'homme recèle dans son sein , puisqu'elle doit couvrir ces nuances plus marquées , qui se manifestent au dehors , et qui procèdent de la manière différente dont on envisage certains devoirs sociaux ? C'est la charité qui doit mettre à leur véritable place ces objets , sur lesquels la pratique des chrétiens se divise. C'est elle qui doit enseigner à ceux que leurs vues con-

duisent à une plus grande rigueur , que chez ceux qui ne partagent point encore cette rigueur et ces vues, la jouissance de certains plaisirs de société, l'indulgence pour quelques distractions passagères, peut s'accorder avec la pureté de l'âme, avec l'élévation des sentimens, avec l'attachement au christianisme, avec la vie religieuse et la tendance à l'éternité, avec une piété noble, profonde et sincère. C'est d'elle que ceux qui se permettent ces plaisirs doivent apprendre aussi qu'on peut se les refuser par un motif de conscience. Ils ne doivent pas avoir trop vite à la bouche le reproche d'hypocrisie.

Si nous devons continuer à former un corps : si les temples que nous bâtissons doivent nous être bons à quelque chose ; si l'intérêt religieux qui se ranime, et la fermentation qu'il excite au milieu d'une génération fortement imbue du principe de la liberté de conscience, ne doivent point nous diviser en une multitude de petites sociétés rivales, c'est, je le pense du moins, par le sage emploi de ces moyens, qui me paraissent également conformes à l'esprit du christianisme, à la nature de l'âme humaine, aux vrais intérêts de l'église et à ce qu'exige l'édification des chrétiens.



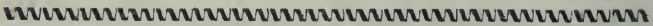
Voilà quelques idées que nous soumettons avec timidité aux amis de la religion et de la paix. C'est



là, nous osons le dire, l'affaire capitale du protestantisme moderne. Elle l'est pour le moins autant que la détermination des dogmes à substituer à ceux du catholicisme l'était aux jours de la réformation. C'est elle qui travaille aujourd'hui les esprits. Je l'ai peut-être envisagée le premier (F). Si j'ai mal vu, ou pas assez vu, ce n'est pas faute d'avoir senti tout l'intérêt de la question. Mais quand on ouvre une carrière, est-il ordinaire que, du premier coup, on la parcoure jusqu'au bout, ou même qu'on en aperçoive toute l'étendue ?

Mais nos réflexions générales sur les principes fondamentaux du protestantisme seraient trop incomplètes, si nous ne disions un mot de l'organisation ecclésiastique, qui doit en diriger l'application et leur prêter de la vie.





## CHAPITRE V.

DE L'ORGANISATION ECCLÉSIASTIQUE HORS DE L'ÉPISCOPAT, CONSIDÉRÉE DANS SES RAPPORTS AVEC LA LIBERTÉ RELIGIEUSE ET LES PROGRÈS DU CHRISTIANISME.

L'organisation ecclésiastique n'est point la religion. — C'est là une de ces vérités triviales, qu'il faut éternellement redire, parce que l'intérêt, l'ambition et l'amour propre tendent éternellement à les faire oublier.

L'organisation ecclésiastique n'est qu'un moyen de mettre en circulation les idées religieuses. Elle n'est pas plus la religion que l'université n'est la science. L'expérience a prouvé, dans les temps anciens, que la science pouvait faire des progrès rapides sans corps enseignant. Il était réservé aux temps modernes de prouver aussi que la religion peut se conserver et exercer beaucoup d'empire, sans organisation ecclésiastique et sans sacerdoce; les quakers ont fourni cette expérience. Elle justifie pleinement les simplifications que les protestans ont apportées dans l'organisation ecclésiastique transmise par le moyen âge. Où le moins suffit, le plus suffit mieux encore.

Le grand but de tout gouvernement ecclésiastique est de favoriser la propagation des idées religieuses, d'en étendre l'influence, d'assurer les progrès des vraies lumières dans la religion et dans la morale, et d'en exciter l'application à la conduite de la vie, au perfectionnement de l'humanité, à la meilleure direction de l'homme vers la destination finale de toute son existence. Tout gouvernement ecclésiastique, qui se proposera quelque autre but, qui suivra quelque autre tendance, ou qui sera contraint, par sa nature même, ou par les circonstances dans lesquelles il n'aura pas craint de se placer, à s'occuper sans cesse d'autres vues, sera toujours un mauvais gouvernement. Il exercera peut-être dans le monde politique une très-grande influence, mais il ne produira jamais qu'imparfaitement, et souvent point du tout, les beaux effets moraux, pour lesquels il fut d'abord institué.

L'Évangile est un trésor de vraie science, pour toute l'humanité. Il contient infiniment plus que l'homme n'aurait pu y mettre. Il porte en lui-même et dans ce qui l'entoure des marques évidentes d'une action divine. Il est donc certain que l'Évangile doit être la base, sur laquelle tout gouvernement ecclésiastique doit établir les enseignemens qu'il fait répandre, le foyer, d'où il doit faire jaillir la lumière par laquelle il veut éclairer les peuples. L'Évangile ayant jalonné la route de la vérité beaucoup plus loin que l'homme ne peut encore la découvrir,

par un tel arrangement , la marche progressive de l'esprit humain n'est point arrêtée , mais dirigée et assurée. D'ailleurs , il s'agit ici d'un gouvernement ecclésiastique appliqué à une religion *chrétienne*. Cette remarque seule décide la question.

Mais l'Évangile n'a pas tout dit ; mais l'Évangile n'a pas toujours été bien compris ; mais l'Évangile nous est arrivé chargé , par les siècles d'ignorance , de quelques corruptions et de beaucoup d'interprétations fausses. L'esprit humain rentre ici dans ses droits ; et le gouvernement ecclésiastique doit protéger ses développemens et ses progrès , soit dans le champ des connaissances indépendantes de l'Évangile , soit dans la parfaite intelligence de l'Évangile lui-même. Et la manière la plus efficace de les protéger , c'est de les laisser libres.

Le meilleur gouvernement ecclésiastique sera donc celui qui saura faire accorder , avec l'enseignement de la religion évangélique , la plus grande liberté de l'esprit humain , dans toutes les sciences non révélées et dans l'interprétation de l'Évangile. C'est celui-là qui assurera le mieux les progrès de la vérité , le perfectionnement de l'homme , la sincérité et , par conséquent , l'efficacité de sa foi. C'est celui-là , qui sera toujours en harmonie avec les vrais besoins de l'homme , avec le développement successif de ses facultés et de ses ressources , avec la marche de ses idées , avec les lumières nouvelles fournies par le temps. C'est celui-là qui , parlant toujours à



l'homme un langage fait pour lui , conservera toujours une véritable force , et ne sera jamais , au sein de la société , comme un vaste cadavre sans vie , toujours obstacle et jamais secours , souvent peste et jamais salut.

Ces principes sont généralement avoués ; aussi je ne les rappelle qu'en passant.

Appliquons-les maintenant aux principales formes connues du gouvernement ecclésiastique.

Pour nous conformer au titre que nous avons choisi , nous ne dirons qu'un mot de l'épiscopat.

La principale différence qui se trouve entre le gouvernement épiscopal et tous les autres , c'est qu'il est purement sacerdotal. Cette différence est capitale Elle s'est montrée telle dans ses effets.

Par cette seule circonstance , le clergé s'est trouvé former un corps entièrement distinct du reste de la société ; un corps qui ne ressort que de lui-même ; qui a son existence indépendante , et , par conséquent , son esprit , ses intérêts , ses plans , ses projets , ses espérances , ses amitiés , ses rancunes. Il aurait fallu l'inspiration perpétuelle de l'esprit divin , pour que , dans toutes ces choses , il ne se mêlât jamais des vues étrangères à la grande cause de la religion et du christianisme. Toute existence indépendante cherche à se conserver et à s'étendre. Par cela seul que le sacerdoce était un corps , il devait considérer ses propres intérêts avec autant de tendresse que ceux de la religion

elle-même ; il devait viser aux moyens de s'assurer des ressources constantes ; il devait chercher à acquérir ; et une fois en possession , il devait être aussi jaloux de conserver le matériel de son existence , que de remplir les fonctions sublimes pour lesquelles il avait été fondé. Ainsi devait s'établir l'empire peut-être le plus puissant qui ait existé dans le monde , parmi les ministres de celui qui avait déclaré que *son empire n'est point de ce monde.*

Cette tendance du pouvoir sacerdotal est dans la nature des choses et du cœur humain. Cela est si vrai , que le clergé anglican , quoique détaché du grand centre , quoique repoussant un nombre de doctrines léguées par le moyen âge , et surtout quoique lié fortement à la société par le mariage , n'en est point à l'abri. C'est que cette influence n'est point celle des doctrines , mais celle des choses. Elle se montrera partout où le gouvernement ecclésiastique sera tout entier entre les mains du sacerdoce , et où le sacerdoce formera un corps à part , ayant ses moyens d'existence , ses intérêts particuliers , et se renouvelant par lui-même.

Sous ce point de vue , plus important qu'il ne le paraît au premier coup-d'œil , il est donc vrai de dire que la suppression de l'épiscopat , dans presque tous les pays protestans , fut une grande et durable amélioration. Elle a remplacé un gouvernement ecclésiastique purement sacerdotal , par un

autre où le sacerdoce prend part, mais qu'il ne constitue pas. Par un tel gouvernement, le sacerdoce est fortement dirigé vers son véritable but. Il ne peut s'en détourner pour s'en forger d'autres, ou vains ou superflus, ou dangereux. Les membres laïques plus nombreux que lui sont là pour le surveiller, pour modérer ses prétentions et pour le tenir en bride.

L'épiscopat supprimé, les systèmes que l'on pouvait suivre pour gouverner l'église peuvent se réduire à deux : le système collectif ou fédéral, dans lequel des assemblées centrales de députés régissent les intérêts ecclésiastiques d'un grand nombre de congrégations; le système individuel, dans lequel chaque congrégation se gouverne elle-même, indépendamment des autres. Le système fédéral peut, à son tour, se diviser en deux autres, suivant que l'assemblée gouvernante est perpétuelle dans les mêmes personnes; ou temporaire, par élection des églises. Le premier constitue une sorte d'aristocratie. C'est le système *des inspections* ou des luthériens. Le second tient plus de la démocratie. C'est le système que j'appellerai *synodal* ou des réformés. Il y a un troisième genre, dont je ne dirai rien parce que j'ai peu de données sur son influence. Il participe de la démocratie de l'un, puisque tous les pasteurs sont admis dans le corps gouvernant; il participe de l'aristocratie de l'autre,

puisque les pasteurs seuls y sont admis. C'est le système des *classes*, suivi dans plusieurs cantons de la Suisse protestante. Je me permettrai de faire une seule observation, c'est que le gouvernement y est tout entier dans les mains du sacerdoce. Il peut en résulter quelques-uns des inconvéniens que je viens de signaler ; en particulier, un esprit de dogmatisme exclusif et stationnaire, et la naissance d'intérêts purement sacerdotaux. Ce danger est dans l'institution. L'esprit du christianisme, l'égalité des droits, l'isolement des individus, la proximité des magistrats et les véritables lumières peuvent l'éloigner indéfiniment. Et pourtant, n'a-t-il pas apparu tout-à-coup, plus prochain et plus menaçant que les amis de la tolérance et de la paix ne l'auraient voulu ?

### §. I.

#### Du gouvernement aristocratique ou luthérien.

Cette forme de gouvernement possède tout ce qu'il faut pour s'opposer aux empiétemens du sacerdoce. La portion d'autorité dévolue aux laïques est même assez forte pour que l'esprit sacerdotal, considéré comme esprit de corps, puisse difficilement y prendre naissance. Le sommet de toute la machine est toujours occupé par un laïque. Ce puissant contre-poids, quand il n'y en aurait pas d'autre, serait suffisant à ce but. Et l'expérience



générale, depuis trois siècles, a prouvé qu'il y suffisait pleinement.

Ce gouvernement, dont tous les membres sont permanens, et qui descend, par ses ramifications, jusqu'aux pasteurs des moindres villages, offre, plus qu'aucun autre adopté par les non-catholiques, force, cohésion, constance, activité, permanence, célérité. Tous ses agens sont vus de près, et sont tenus fermement dans la ligne que se propose le gouvernement ecclésiastique lui-même. Nulle part la surveillance n'est plus immédiate et plus constante; nulle part la correction n'est plus assurée; nulle part la répression n'est plus prompte; nulle part les églises individuelles ne forment un tout plus étroitement uni, mieux dirigé dans un même esprit. Ce sont là des avantages sans doute. Considérons de plus près les conditions auxquelles ils sont attachés, et les conséquences qu'elles entraînent.

Dans cette organisation, la distinction entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique est nettement tranchée. Le gouvernement de l'état confirme les choix, surveille l'administration des fonds, quand il en existe, ou les fournit quand il n'en existe pas. Le directoire supérieur fait tout le reste. Il y a donc toute l'indépendance religieuse que l'on peut désirer pour le *corps*, quand on le suppose uni au gouvernement civil et salarié par lui. L'indépendance religieuse des individus est une autre chose.

Deux circonstances rendent cette forme de gou-

vernement ecclésiastique moins propre à s'accommoder aux progrès naturels de l'esprit humain , à la marche des idées , aux besoins du temps et à l'intelligence plus avancée de l'Écriture - Sainte ; l'une est la permanence de ses membres , l'autre est la présidence toujours accordée à un laïque. La première rend presque indispensable une règle établie , une détermination précise et constante des points à enseigner et à ne pas enseigner. Quand un corps peu nombreux , quand les mêmes personnes , pendant toute la durée de leur vie , doivent diriger l'enseignement religieux d'une église étendue et comptant un grand nombre de ministres , alors , pour que ce corps ne puisse pas imposer à la masse les opinions particulières des quelques individus qui le composent , il est indispensable que les bases de l'enseignement qu'il doit prescrire soient jalonnées dans leurs contours principaux par des réglemens connus d'avance. Il vaut mieux encore être soumis à ces réglemens , qu'aux caprices ou aux erreurs de cinq ou six hommes. D'ailleurs , ce gouvernement , privé , jusqu'à un certain point , d'organes pour apprécier sûrement les progrès de la vérité et les besoins nouveaux de l'esprit humain , serait à chaque instant sujet à tomber dans des méprises dangereuses , sans quelques précautions de ce genre. Et l'on sent que , si la nature même de ce gouvernement appelle de tels réglemens , ce que nous croyons être un grand mal , la nature de son chef , qui est laïque ,

rendra ce mal plus grand encore. Pour lui , une détermination régulière et précise de l'enseignement est une chose indispensable. Son état, au milieu du sacerdoce , ne lui laisse qu'une position sûre , celle d'une stricte observation des réglemens une fois faits. Les pasteurs et les fidèles jouiront donc d'une liberté religieuse individuelle très-bornée. La masse sera suffisamment indépendante ; les parties qui la composent ne le seront point assez.

Néanmoins , par le fait , cette forme de gouvernement s'étant établie dans un pays où les esprits sont religieux et méditatifs , elle n'a point étouffé , autant qu'on aurait pu le craindre , la liberté des pensées , et le développement des lumières et de la vie religieuse , qui en est la suite. Il a manifestement produit cet effet dans son origine et pendant près de deux siècles. Mais , quand l'esprit du protestantisme s'est développé par le temps ; quand les lumières qu'il propage se sont accumulées dans l'Allemagne luthérienne ; quand des princes , ennemis de la contrainte religieuse , ont cessé de prêter main-forte aux rigueurs des autorités ecclésiastiques , alors la tendance inhérente au gouvernement luthérien a dû soulever de tels contre-poids , qu'elle en a été neutralisée. C'est ce qu'on a vu pendant le cours de la seconde moitié du siècle dernier et dans celui qui commence. Et maintenant les habitudes de la liberté de penser et

de dire sont tellement enracinées, qu'il est bien difficile de les changer.

Ce qui, plus qu'autre chose, a contribué puissamment à neutraliser enfin la tendance inhérente au gouvernement luthérien, ce sont les Universités, ces vastes foyers de lumières, précieux legs du moyen âge, sur lequel l'administration ecclésiastique n'a jamais exercé qu'une influence bornée. Leur organisation les soustrait au pouvoir du sacerdoce, et leur situation en divers états les rend souvent rivales, toujours indépendantes les unes des autres. Les services qu'elles ont rendu, pour introduire la franchise du langage et la liberté des pensées jusque dans la théologie, sont incalculables. Que peut faire un petit consistoire, pour arrêter le mouvement des esprits, quand la lumière jaillit par torrens de ces vastes foyers, où sont réunis les plus beaux talens et le plus profond savoir du pays ?

## §. II.

### Du gouvernement synodal.

Cette forme, qu'on ne peut nier avoir été très-bien conçue, remplit à peu près toutes les conditions que l'on peut exiger d'un bon gouvernement ecclésiastique. Elle possède le principe de durée; l'expérience l'a prouvé; et, à défaut de ses décisions irrésistibles, le raisonnement le prouverait encore. Elle a toute la force nécessaire pour main-



tenir le bon ordre et les bonnes mœurs. Elle peut s'adapter parfaitement à tous les progrès de l'esprit humain et de l'intelligence de nos saints livres ; par conséquent, elle peut toujours se mettre en harmonie avec les vrais besoins de l'espèce humaine. Et pourtant il existe en elle une vie, une activité, qui ne se trouve point ailleurs, et qui tend à chasser sans cesse l'ennemi le plus dangereux de la religion, l'indifférence et l'oubli. Dans ses rapports avec l'autorité civile, elle peut accorder tout ce dont cette dernière a véritablement besoin, sans rien perdre de son essence, sans affaiblir sa vie intérieure, sans compromettre la fin excellente pour laquelle elle reçut l'existence.

Que l'autorité synodale soit suffisamment forte pour maintenir, dans la sphère de son action, le bon ordre et les bonnes mœurs, c'est ce que je regarde comme évident par soi-même. Au moyen de ses diverses ramifications, de la hiérarchie de ses assemblées locales, provinciales, nationales, elle a les yeux partout. Il n'arrive rien, il n'existe pas un désordre, dont elle ne soit promptement informée. L'idée de la réunion prochaine, où tout sera connu, où toutes les remarques seront faites, soutient la vigilance du pasteur, excite sans cesse son activité, et double son courage dans les circonstances difficiles. Chaque pasteur est libre dans son église. Il n'est point inquiété par une surveillance minutieuse et gênante, qui souvent

paralyse les forces, au lieu de les ranimer ; mais il ne peut point tomber dans l'oubli de lui-même et de ses devoirs, parce qu'il doit rendre compte à ses voisins, à ses amis, à ceux dont l'estime lui est chère, dont les reproches le blesseraient au cœur, dont le mécontentement le toucherait de partout en le serrant d'indissolubles liens. C'est là un ressort dont la puissance est incalculable. Mais par cette assemblée immédiate de ses voisins et de ses amis ; il rend compte à sa province, à l'église entière dont il est membre ; le ressort en acquiert plus de force encore. Il y a donc dans ce gouvernement surveillance sans inspection, sans inquisition, et même sans dénonciation ; il n'y a point abaissement, il n'y a point orgueil, parce que la surveillance est mutuelle. Et cette surveillance est permanente, quoique les assemblées soient temporaires, parce que les éléments de ces assemblées sont constants, et serrent toujours de près ceux qui doivent y rendre compte. Il y a autorité suffisante, car, outre le droit légal de censure, de suspension, de destitution, de dégradation, il y a cette force incroyable de l'honneur, qui produit de plus grands effets que la crainte ; cette force qui prend l'homme dans sa partie la plus intime et met en jeu toutes ses facultés.

Chacun est jugé par ses pairs ; on ne se moque point de la censure, qui émane d'une assemblée nombreuse d'hommes éclairés et qui représente

rigoureusement l'opinion publique , comme on se moque de la censure d'un seul homme , que l'on se plaît presque toujours à traiter d'ignorant ou de passionné.

Ce trait distinctif manque au gouvernement épiscopal , au gouvernement luthérien , au gouvernement individuel. Il est d'une importance extrême ; il entraîne après lui de vastes conséquences , que je crois toutes bienfaisantes. Il doit rendre les réformés attentifs à ne pas innover légèrement dans le gouvernement qu'ils ont adopté.

Ce gouvernement , ai-je dit encore , est une source de vie et d'activité. Non seulement il exerce une surveillance générale , active , perpétuelle ; non seulement il possède une grande autorité répressive ; mais surtout cette surveillance et cette autorité sont fortes et non gênantes , excitantes et non étouffantes.

C'est une observation de tous les temps et de tous les lieux ; l'homme qu'un pouvoir supérieur presse sans relâche , finit promptement par perdre lui-même son ressort. L'homme qui croit n'avoir à répondre qu'à un homme ou à quelques-uns , finit promptement par ne faire que ce qu'il faut pour n'en être point blâmé. Cela suffit ordinairement dans les agens du gouvernement civil , dont la tâche est courante et déterminée , et qui , le plus souvent , ne valent jamais mieux que lorsqu'ils dépouillent leur individualité , pour n'être plus que

des instrumens. Mais , pour le ministre de la religion , remplir sa tâche *par manière d'acquit* , c'est ne rien faire , souvent même c'est tout gâter. Ce service sublime ne consiste point dans des négations. Il faut que l'âme soit de la partie ; il faut qu'elle s'y mette tout entière. Ce sont les résonnances de ses cordes les plus sensibles qui peuvent aller trouver dans l'âme des autres les cordes qui leur sont harmoniques et les faire vibrer avec elles. Un gouvernement , qui met en jeu toutes les forces de l'âme , par le ressort puissant de l'émulation et de l'honneur ; un gouvernement qui surmonte à chaque instant la paresse naturelle de l'intelligence humaine par l'exemple de l'activité qui l'entoure et avec laquelle elle est toujours en contact ; un gouvernement dans lequel un homme n'est rien que par le développement de ses talens , la profondeur de ses connaissances ou le déploiement de son zèle , mais est assuré de se distinguer par ces qualités ; un tel gouvernement , dis-je , est un gouvernement de vie , qui entretient sans cesse l'activité , excite le génie , double les forces , et répand jusque dans ses ramifications les plus écartées la chaleur avec la lumière. Les grands talens sont développés sans cesse par l'espoir du succès ; les médiocres et les petits sont soutenus et fortifiés par la crainte du blâme et d'une distinction honteuse. L'indolence , la dissipation et la négligence sont combattues par les plus grands moyens



qu'il appartienne à l'homme de leur opposer.

Dans ses rapports avec l'esprit de l'Évangile, avec les progrès du christianisme et de l'intelligence humaine, et avec la vraie liberté religieuse, ce gouvernement présente des ressources, qu'on ne trouve dans aucun autre gouvernement collectif. C'est celui qui a le plus de liberté dans sa marche, le plus de moyens de reconnaître la vérité dans toutes les phases de ses progrès, de sentir les besoins du temps, et d'y plier aussitôt l'enseignement religieux pour le rendre vraiment profitable. En un mot, c'est celui qui peut le mieux se passer de ces décisions humaines invariables, dans lesquelles se mêlent nécessairement beaucoup d'erreurs, qu'il est si difficile de corriger et qui nuisent si essentiellement aux progrès de la vraie science religieuse et à l'action du christianisme sur les âmes. Les assemblées étant nombreuses, et se composant, à chaque fois, de nouveaux élémens, elles ont à leur portée toutes les sources de vérité; elles sont l'expression de l'opinion générale, et peuvent, à leur tour, servir d'organe pour la faire connaître. On n'a point à craindre une mutabilité qui jette les esprits dans le vague et l'incertitude, puisque chaque réunion nouvelle se compose en grande partie des mêmes élémens que celles qui l'ont précédée. On n'a point à craindre une fixité dangereuse dans les préjugés et dans l'erreur, puisque ces élémens changent peu à peu et sont remplacés par d'autres, qui appor-

tent le tribut des idées, des connaissances et des vérités nouvelles. Ainsi l'esprit de recherche est fortement encouragé; la vérité trouve toujours des esprits disposés à l'entendre; elle conserve toutes les chances de succès que lui prêtent son évidence naturelle et la raison humaine dégagée de ses entraves; la croyance publique peut profiter sans cesse des conquêtes de l'exégèse et d'une pure philosophie; et l'erreur n'est point léguée tristement à une postérité reculée, qui sentira qu'elle en hérite, et qui, enlacée dans les formes antiques, gémera de ne pouvoir répudier ce triste héritage.

Il est presque inutile d'ajouter ici que, si ce gouvernement ecclésiastique doit remplir cette belle destination et rendre à la religion cet éminent service, il faut qu'il soit libre dans sa marche, et que, les formes seules étant solidement fixées, le fonds ne le soit jamais. Ce gouvernement peut se passer de ces pesantes chaînes; pourquoi voudrait-il s'en charger? Pleine d'une persuasion, que des circonstances extraordinaires transforment souvent en une passion véritable, une assemblée nombreuse peut être tentée de faire de sa croyance une loi pour la postérité; mais, si elle y réfléchit, pourquoi changerait-elle une doctrine qui est vivante, parce que chacun l'adopte par choix, parce qu'elle est en harmonie avec les lumières actuelles, en une doctrine qui sera bientôt morte, parce que chacun s'en informera sans intérêt, l'adoptera sans

conviction, l'enseignera par manière d'acquiescement, et trouvera des esprits pour lesquels elle sera rebutante dans sa forme, incroyable pour le fonds ? — Qu'il soit avantageux de se passer, si l'on peut, de ces lois dogmatiques invariables, c'est ce qu'on admettra sans peine, je pense. Qu'on le puisse avec le gouvernement synodal, c'est ce que les remarques précédentes prouvent assez bien ; et ce que l'exemple des méthodistes wesleyens en Angleterre prouve encore mieux.

Une assemblée devra sans doute avoir certains principes d'après lesquels elle basera ses décisions. Si elle doit surveiller l'enseignement religieux, il faudra bien qu'elle sache ce qu'elle veut voir enseigner et ce qu'elle veut proscrire. Mais que ces règles soient tacites et non formelles, qu'elles résultent de la tendance générale des esprits, des besoins généralement éprouvés, et non d'une détermination immuable et écrite, qui peut dénaturer le christianisme autant qu'elle gêne son influence sur les esprits et sur les cœurs. L'essentiel est moins de conserver certaines opinions spéculatives, qui s'allient toujours plus ou moins bien avec la mort de l'âme, que de mettre le christianisme en contact avec l'âme elle-même, de lui conserver son influence sur elle et de la vivifier par lui. Une assemblée qui ne reconnaîtra pour règle que l'Évangile, remplira passablement bien cette condition. L'erreur n'aura pour elle rien de sacré ; elle n'aura nul intérêt à se ca-

brer contre les progrès de l'exégèse et de la philosophie. Dans l'ordre naturel des choses, l'opinion de la majorité de ses membres représentera l'opinion la plus conforme aux lumières du temps et par conséquent la plus commune. Et ce qu'elle ordonnera sera ce qui est généralement désiré, par conséquent généralement utile. Ce qu'elle défendra sera ce qui causerait du scandale, nuirait au succès de la religion, à l'honneur du christianisme et à l'édification de l'église. Mais, comme elle ne prétendra point à chaque fois déterminer la vérité d'une manière absolue, comme elle se servira plutôt du motif d'*expédience* que du motif d'*hérésie*; elle ne sera point liée pour l'avenir, et pourra permettre ce qu'elle avait défendu ou défendre ce qu'elle avait permis, suivant les besoins du temps, la plus parfaite intelligence de l'Écriture, ou les progrès naturels de la raison. Un exemple éclaircira ma pensée. Dans un temps, l'église réformée de France crut expédient d'enseigner dans toute sa rigueur la doctrine de l'élection et de la réprobation absolues. On croyait alors généralement que c'était là la seule bonne philosophie comme la seule bonne exégèse. Aujourd'hui, j'en suis persuadé, la presque totalité des pasteurs de France penserait autrement; et, si elle n'était liée par aucun règlement antérieur, elle cesserait d'insister sur cet article, je crois, au grand avantage de la paix de l'église et de la véritable piété.



On me dira peut-être que l'église réformée de France, avec sa constitution synodale, s'était pourtant donné une règle perpétuelle et immuable d'enseignement et de croyance. Je répondrai qu'elle y fut poussée par les clameurs de ses ennemis, qui lui rendirent un très-mauvais service. Je répondrai qu'elle aurait très-bien pu s'en passer, puisqu'elle s'en était passée pendant plus de trente ans, sans nuire à sa prospérité, sans ralentir ses conquêtes; et surtout puisque, depuis un grand nombre d'années, la confession de foi de la Rochelle est tellement tombée en désuétude, qu'à peine en connaît-on la teneur. Je répondrai, enfin, qu'aussi long-temps qu'on a pu la maintenir en vigueur, l'église réformée a été déchirée par des tiraillemens douloureux, d'interminables disputes, où l'on chercherait en vain la vraie charité chrétienne, qui vaut encore mieux que la science; tandis que la paix a régné, depuis qu'on n'en parle plus et qu'on a cessé de s'en faire une arme. Je le répète donc, le gouvernement synodal peut se passer de ce dangereux secours. C'est, à mes yeux, l'un de ses plus grands mérites.

Dans ses rapports avec l'autorité civile, le gouvernement synodal présente aussi de grands avantages. S'il ne reçoit rien du gouvernement civil, pas même la protection, comme il est arrivé à l'église de France pendant plus d'un siècle, il marche fort bien par lui-même et possède toute la force nécessaire pour maintenir la discipline, l'enseignement

et les bonnes mœurs. Il ne règne que par l'empire de la persuasion, que par la force d'une organisation sage, que par son respect pour l'opinion générale. La liberté de conscience est complète, et pourtant l'établissement religieux exerce une action puissante. S'il reçoit du gouvernement une protection légale et des secours réels, ainsi que cela arrive dans plusieurs pays, et notamment dans le nôtre, alors le gouvernement civil a le droit de confirmation, qui résulte évidemment du payement d'un salaire. Les pasteurs dépendent de lui sous le rapport administratif, et rentrent absolument dans la classe des simples citoyens dans tous leurs rapports avec les lois. Mais l'existence des assemblées qui sont exclusivement chargées de faire observer la discipline, de veiller sur le moral, sur la doctrine, sur la fidélité des pasteurs, d'entendre les plaintes des églises contre leurs pasteurs, ou des pasteurs contre leurs églises, d'admonester les pasteurs ou les consistoires locaux, de suspendre ou de dégrader les pasteurs ou les anciens qui seraient une occasion de scandale, l'existence de ses assemblées, dis-je, est un puissant contre-poids, qui permet au gouvernement civil de rester dans ses limites naturelles, sans danger pour la religion et pour l'ordre public; qui rend indifférente, pour la prospérité de l'établissement religieux et pour la tranquillité de ses membres, la religion du chef même de l'état ou de ses agens immédiats; qui place chaque pasteur

dans une situation où rien n'est équivoque ; qui détermine visiblement sa responsabilité ; qui l'amène, en cas d'infraction , devant des juges compétens ; qui apporte un prompt remède et un remède efficace à la plupart des maux dont la religion peut être affligée ; qui laisse aux pasteurs et aux fidèles toute l'indépendance religieuse, possible dans une église alliée avec le gouvernement civil , à ce gouvernement toute l'action qui lui est nécessaire , et pour le moins toute celle qu'il peut convenablement exercer. Et cela, avec plus d'ensemble, de promptitude et d'harmonie.

### §. III.

Du gouvernement individuel, ou du système des indépendans et des congrégationalistes.

Cette forme n'a été tentée que depuis moins de deux siècles, quoique l'on ne puisse pas assurer si, depuis la mort des apôtres jusqu'au concile de Nicée, l'église chrétienne n'a pas eu précisément cette forme de gouvernement.

Dans ce système, chaque église individuelle constitue un tout indépendant, qui choisit ses pasteurs, s'entretient par ses propres ressources, et se gouverne par ses propres lois.

De tous les systèmes, c'est assurément celui qui s'allie le mieux avec la liberté réelle et illimitée

des consciences. Chacun choisit la congrégation à laquelle il veut s'adjoindre , le culté qui répond le mieux aux besoins de son esprit et de son cœur. Il s'y rattache ; il y fait élever ses enfans , qui seront libres , comme lui , de choisir une autre congrégation et un autre culte , quand ceux-là ne répondront plus à leurs idées sur le christianisme et aux besoins de leur cœur.

Ce système met toujours en harmonie la profession et la croyance. Aucune gêne n'est imposée à l'instruction ; aucun motif , aucune tentation n'excite à déguiser ses opinions véritables par une profession contraire. Ainsi se trouve prévenu l'un des vices les plus odieux qui puissent dégrader le cœur de l'homme , l'hypocrisie , qui trafique des choses saintes , et auprès de laquelle ne peuvent se trouver ni honneur , ni piété , ni vertu.

Il faut le dire , tous les autres systèmes fournissent , du plus au moins , des tentations de ce genre.

Dans les pays où ce système a pris de la consistance , la liberté religieuse est devenue un besoin impérieux. Chacun a recherché son semblable , et des congrégations nombreuses se sont formées , divisées par une multitude de nuances , mais se supportant les unes les autres avec charité. On n'a plus été fâché de voir ses frères jouir d'un droit que l'on réclamait pour soi-même et dont on jouissait comme eux. Dès qu'un certain nombre de



chrétiens ont eu les mêmes opinions et les mêmes besoins religieux ; dès qu'ils ont pu soutenir un pasteur pensant comme eux , ils ont établi un culte , appelé ce pasteur , et servi Dieu dans toute la franchise de leur âme. Il a paru que ce système , dont on pouvait craindre beaucoup de danger , s'est montré singulièrement favorable au développement de la piété et à la propagation du christianisme. Il a des inconvéniens sans doute , mais la liberté de la conscience , la sincérité de l'âme sont un principe de force morale et de vertu , qui compenserait des désavantages bien plus grands encore.

Si la liberté est une source de vie ; si rien ne dénature et ne glace les opinions religieuses comme la gêne qu'on leur impose ; si partout l'oppression sacerdotale a promptement amené la mort de la vraie religion , dont une superstition avilissante a bien vite usurpé la place , le système des indépendans est bon dans son principe , parce qu'il doit créer une vie religieuse très-active , et prévenir ainsi , d'un côté , l'abandon et l'indifférence , de l'autre , l'ignorance et la superstition , qui sont en général la triste conséquence de la gêne et de l'esclavage. Chacun ayant embrassé la religion de son choix et ne l'ayant embrassée que parce qu'elle est de son choix , s'y attache , la soutient avec zèle parce qu'elle est dans son cœur , l'étudie parce qu'il l'aime , et la suit parce qu'il y a

placé ses plus chères espérances. Une religion que l'on ne croit qu'à demi et parce que l'on y est né, se néglige plus facilement que celle qu'on a choisie. On ne peut pas la défendre avec fermeté, parce que le plus souvent on n'y croit pas dans toutes ses parties. On ne peut pas en défendre une autre, parce qu'on y croit encore moins. On laisse donc ce soin à ceux qui le font par état. On se tient soigneusement en dehors de la religion; faut-il s'étonner que la religion finisse par être elle-même en dehors de nous ?

Si la religion est étudiée, si le christianisme est médité, si la Bible est lue, par un effet de cette disposition naturelle, qui résulte de la liberté du choix et de l'examen, c'en est assez. Il y a dans la religion, il y a dans le christianisme, il y a dans la Bible de quoi soutenir, ranimer sans cesse et étendre, par une réaction mutuelle, cette vie religieuse, qui les avait fait rechercher, et sans laquelle la religion n'est qu'un vain mot.

A ces effets non équivoques de la liberté de conscience et de la religion chrétienne, se joignent les effets non moins manifestes de l'émulation entre les sectes rivales. Le zèle de chaque congrégation est ranimé sans cesse par le zèle des congrégations voisines. On veut se conserver; on veut s'étendre; on veut répandre des opinions auxquelles on attache un haut prix; et de ces efforts réciproques résulte une vie générale, qui chasse l'indifférence,

ranime la chaleur de l'âme , soutient son courage et sa vertu, et ne produit que des effets bien-faisans, tant qu'elle ne parvient pas à étouffer la charité par la jalousie.

L'on sent que cette forme de gouvernement peut très-bien s'approprier aux progrès de la raison humaine, de la philosophie religieuse et de l'interprétation de nos livres saints. Rien n'y étant fixe que ces livres eux-mêmes , rien ne s'oppose à l'adoption des vérités nouvelles découvertes par le temps , à l'abandon des préjugés dont le temps et la réflexion ont fait justice. Les intérêts, les choses établies, les vieilles habitudes n'enrayent point la marche des idées ; et si cette disposition peut ouvrir la porte à des erreurs nouvelles, il faut toujours convenir qu'elle laisse à la vérité les chances les plus nombreuses et doit assurer un jour son triomphe final. La vérité, recherchée sans passion, exposée sans gêne, admise sans danger personnel, est sur son véritable terrain. C'est là qu'elle peut défier l'erreur, et que ses amis peuvent nourrir l'espérance de la voir remporter enfin une éclatante victoire.

Je sais que la rivalité d'une secte à l'autre donne trop d'importance à certains points en litige, pour que les esprits arrivent toujours à cette hauteur de vues, sans laquelle les discussions théologiques sont toujours étroites et souvent peu charitables. Cela s'est vu en beaucoup d'occasions. Mais, après tout, la

vérité n'est point étouffée , comme il arrive souvent dans les grandes églises fortement constituées. Elle finit ordinairement par se faire jour dans quelque'une des sectes rivales.

Et quand , dans un pays , cette forme de gouvernement religieux devient vraiment populaire , si les chefs des sectes existantes s'obstinaient à s'en tenir à des opinions et à des pratiques dont le peuple ne veut plus , l'affaire serait toute simple. Cés sectes seraient abandonnées ; et de leurs ruines en naîtraient d'autres qui répondraient aux vrais besoins du temps ; car elles seraient composées de ceux qui les éprouvent avec le plus de force et de profondeur.

Dans ce genre de gouvernement , l'autorité se trouve , non dans le pasteur , mais dans la masse de l'église. C'est la congrégation qui s'est formée pour avoir un culte et des instructions à son gré ; c'est la congrégation qui choisit l'homme auquel elle confie sa propre édification ; c'est la congrégation qui lui donne sa mission ; c'est la congrégation qui le paye ; c'est la congrégation qui peut le suspendre : c'est donc la congrégation qui gouverne au spirituel comme au physique , pour le fonds comme pour la forme. Cela résulte évidemment de l'origine et de la nature de ce gouvernement. Voilà ce qui le distingue de tout autre. Voilà la source des avantages qu'il possède , de la vie qu'il répand , de la vigueur de son administration , de la sé-



vérité de sa discipline, et de l'inflexibilité de ses déterminations. Il est fort et jaloux, comme tous les gouvernemens populaires.

Et voilà ce qui ne peut manquer d'entraîner aussi des inconvéniens particuliers et graves peut-être. Je n'ai pas vu jouer d'assez près cette forme de gouvernement, pour être en état de les décrire. Cette dépendance du pasteur me paraît toujours être un mal réel. Elle le tient dans une crainte continuelle et peut-être avilissante. Et si cette surveillance infatigable d'une congrégation, dont chaque membre se croit en droit de le censurer, le tient toujours en haleine, elle doit promptement user son activité, flétrir la fraîcheur de son zèle, et priver son âme de son ressort. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait presque qu'il fût non seulement partisan, mais fanatique de sa secte. Cependant il ne faut pas oublier que le pasteur ne s'est rendu dans cette congrégation que par son choix, qu'il n'y reste que par son choix, et aussi long-temps que l'enseignement exigé de lui est conforme à sa conscience. S'il en est autrement, il se retire, et cherche des hommes avec lesquels il puisse être en harmonie.

Je ne dois point taire deux dangers d'une autre nature, que l'on peut raisonnablement redouter dans un tel gouvernement et que l'expérience a prouvé ne lui être pas toujours étrangers. Le premier est une certaine confusion dans les idées, produite

par la multitude d'opinions diverses, qui sont professées dans le même lieu, et par la facilité même de changer à volonté sa profession et son culte. On pourrait craindre de là du vague, et, par suite, de l'indifférence. L'expérience semble avoir prouvé que ce danger n'est point immédiat ou se trouve balancé par d'autres forces. L'indifférence s'est toujours montrée plus prompte et plus générale dans les églises les plus largement organisées.

L'autre danger vient de l'exaltation, et me paraît je l'avoue, beaucoup plus réel et plus prochain. Par cette liberté sans bornes, quand elle est accompagnée d'un sentiment de rivalité, les têtes s'échauffent, et un fanatique, qui aura de l'éloquence, pourra se former, sans obstacles, une congrégation aussi fanatique que lui. La secte des *Jumpers*, dans le pays de Galles, celle de Johanna Southcott, à Londres, celle des *Shakers* en Amérique en sont un exemple. Je ne ferai là-dessus que deux observations. Ce fanatisme vient de la vie. Il ne ressemble en rien aux superstitions à la fois immorales et puériles, qui dérivent de l'ignorance et de l'oppression et qui produisent la mort de l'âme. Il est donc beaucoup moins à craindre. En second lieu, il est de nature à être corrigé promptement par l'effet de cette liberté même à laquelle il doit son existence.

Celui qui voudra considérer cette forme de gouvernement ecclésiastique dans ses rapports avec le

gouvernement civil, manquera d'expérience pour diriger son opinion. Partout où cette forme a existé jusqu'à ce jour, elle a été complètement indépendante de l'autorité administrative. Telle elle s'est montrée jusqu'à Constantin, s'il est vrai que, dans l'origine, les églises chrétiennes fussent indépendantes les unes des autres et possédassent le droit de choisir leurs conducteurs. Telle elle se montre encore en Angleterre et en Amérique. Cette manière d'être simplifie de beaucoup le mécanisme, et supprime un grand nombre de difficultés. Il suffit que le zèle religieux se conserve avec assez d'énergie pour assurer le traitement des pasteurs et l'entretien du culte. Chaque église étant isolée, le gouvernement n'a point d'inquiétude à concevoir. Il peut se contenter d'une surveillance générale et de simple police. En suivant fermement cette ligne, il est assuré de conserver la paix; et, s'il n'embrasse pas la défense d'une forme de culte aux dépens des autres, il est parfaitement tranquille lui-même. L'Amérique en est un exemple sans réplique. Si l'Angleterre n'offre pas à beaucoup près le même calme, c'est à cause des tiraillemens occasionés par une secte privilégiée, qui ne peut voir la prospérité des autres sans une extrême jalousie.

A défaut de l'expérience qui n'existe pas, on peut invoquer le raisonnement. Je dirai donc sans détour que la forme individuelle du gouvernement

ecclésiastique ne peut point, sans des inconvéniens graves, être mise sous une dépendance plus ou moins immédiate du gouvernement civil. La grande raison en est que chaque congrégation étant isolée, l'action du gouvernement n'a plus de contre-poids. Il n'est plus d'intermédiaire entre le gouvernement et les pasteurs. Dès lors, par la force des choses, le spirituel tout entier passe entre les mains de l'autorité civile, c'est-à-dire, d'une autorité sans compétence pour le fonds des idées religieuses; d'une autorité qui, le plus souvent, professe une croyance opposée, et ne possède aucune des qualités requises pour juger et pour prononcer sur ces matières délicates.

Résumons-nous, avant d'abandonner un sujet aussi important.

Le gouvernement ecclésiastique se présente en général sous deux formes principales, l'une que j'appellerai hiérarchique, l'autre populaire. La première se présente toutes les fois que l'autorité religieuse réside dans un corps à part, qui se recrute lui-même par son propre choix; l'autre, lorsque les membres qui composent le gouvernement ecclésiastique sont choisis par le peuple et payés par lui. A la première classe appartiennent le gouvernement de l'église romaine, celui de l'église anglicane et, jusqu'à un certain point, celui de l'église luthérienne; à la seconde classe appartiennent



le gouvernement de l'église réformée, celui des églises dissidentes d'Angleterre, et celui de toutes les églises protestantes de l'Amérique du Nord. Les églises où la direction suprême et la nomination aux places résident dans le gouvernement civil, sont une sorte d'anomalie, qui n'est point dans la nature des choses, et qui ne doit pas faire un genre à part. Ce n'est point un gouvernement ecclésiastique; ce n'est point un gouvernement civil: c'est une corruption et un abus de l'un et de l'autre.

Si l'on compare ces deux formes de gouvernement, sous le rapport des progrès du genre humain dans la vérité chrétienne, l'on trouvera que le trait caractéristique de la forme hiérarchique est d'être éminemment propre à maintenir, pendant des générations, l'enseignement d'un système donné; le trait caractéristique de la forme populaire est au contraire d'être peu propre à remplir ce but, mais de tendre éminemment à corriger les erreurs, à faire avancer le genre humain dans la route de la vérité. Dans l'une, le gouvernement réside chez un corps qui se recrute lui-même, et où, par conséquent, les principes, les opinions et les dogmes tendent à la fixité; chez un corps, qui est hors du peuple, qui cherche à dominer le peuple, et qui ne veut point être dominé par lui; chez un corps qui, par conséquent, conservera ses dogmes, son enseignement, ses pratiques, alors même que le peuple cessera de vouloir le suivre, parce que les erreurs

de cette doctrine seront devenues évidentes pour tous les yeux. Or, comme je pense qu'après le temps des apôtres, un homme impartial ne trouvera pas, dans toute l'histoire de l'église chrétienne, une seule époque, dont il puisse dire, la main sur la conscience, qu'il voudrait en voir les opinions, les dogmes, les usages et les mœurs perpétués à jamais sans aucun changement, je ne pense pas non plus que cette forme doive être préférée, quand il est question, non pas de conserver quelques croyances particulières, mais d'assurer les progrès du genre humain dans la connaissance de la vérité.

Il est évident que l'autre forme de gouvernement, étant sans cesse en contact avec le peuple, n'a point ces inconvénients. Elle laisse toujours une porte ouverte à la vérité. Quand une erreur est partout reconnue, il est à peu près impossible qu'elle s'y maintienne long-temps, et si elle n'est pas formellement rejetée, elle l'est virtuellement. Si une vérité, si un principe sortent lumineux d'une discussion importante, le peuple pensant et réfléchi en est bientôt imbu, et le corps enseignant, constitué par lui, ne tarde pas à l'admettre lui-même. En un mot, ceux qui nous auront bien saisi verront sans peine que, sous ce rapport, nous ne pouvons nous empêcher de donner la préférence au gouvernement populaire.

Nous ne pouvons nous empêcher de la lui donner aussi sous le rapport du développement de la vie

religieuse et de la piété, et cela, ne fût-ce que par cette seule considération : le gouvernement hiérarchique tend à l'immobilité, principe de mort, c'est-à-dire, pour le moins de froideur et d'indifférence, si ce n'est de dégoût et de mépris ; le gouvernement populaire tend au mouvement, et par conséquent à la vie. Il s'adapte aux besoins du temps ; il donne au peuple la nourriture qu'il lui faut aujourd'hui, et non celle qu'il lui fallait il y a mille ans. S'il est exposé à tomber à cet égard dans quelques méprises, l'était-on moins il y a mille ans ? Du moins l'expérience est là pour l'éclairer, et il ne dépend que de lui d'en écouter les salutaires conseils. N'est-ce pas dans les pays où régnait sans contestation la fixité hiérarchique, c'est-à-dire, dans les pays où l'on s'obstinait à présenter le christianisme comme on le présentait il y a des siècles, qu'on a vu naître le plus insurmontable dégoût pour le christianisme et pour la piété ? N'est-ce pas dans les pays où l'autre forme de gouvernement était adoptée, qu'il fallut aller chercher un christianisme plus vivant, plus raisonnable et plus pur, pour en faire la religion des peuples modernes ? Ces faits, que l'impartialité ne saurait nier, me paraissent suffisants, pour justifier la préférence que je donne au gouvernement populaire, non seulement dans l'intérêt de la vérité, mais encore dans celui non moins cher du développement et des progrès de la vie religieuse et de la piété.



## CHAPITRE VI.

### L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE FRANCE.

Mais c'est assez nous arrêter à ces considérations générales sur le protestantisme. Nous l'avons cru nécessaire, non seulement pour les choses même que nous venons de dire, auxquelles, nous l'avouons, il nous est impossible de ne pas ajouter un vif intérêt; mais encore, pour faciliter l'intelligence de celles que nous avons à dire sur l'église réformée de France en particulier. Maintenant nous allons nous occuper de cette église, chère à notre cœur et par ce que nous avons fait pour elle et par ce que nous attendons d'elle. Et si nous nous permettons encore d'aborder quelques objets qui ne sont pas elle, ce sera parce qu'ils la touchent, la modifient ou la menacent.

La situation actuelle de l'église réformée de France a quelque chose d'extraordinaire et peut-être unique dans les annales du christianisme. Cette église n'est plus ce qu'elle a été. Elle est ce qu'elle ne doit pas être; elle n'est point encore ce qu'elle doit être un jour. Son état légal n'est qu'une fiction. Son état réel fourmille d'imperfections et de lacunes. Elle est dans une position gênante et équivoque, dont



elle doit tâcher de tirer le meilleur parti, mais dont elle ne saurait assez tôt sortir.

Nous destinons les sept chapitres qui suivent à considérer l'église réformée de France dans son origine, dans son organisation actuelle, sous la loi du 18 germinal an X et sous la Charte. Les autres seront consacrés à développer d'autres vues, à envisager le protestantisme sous d'autres rapports. Ceux-ci, comme on le voit, s'attachent à l'église réformée de France considérée comme corps social, ayant son organisation, son existence extérieure et ses lois.

Cette partie de notre travail est la plus difficile peut-être de celles que nous avons à parcourir. Elle l'est d'autant plus que le sujet qu'elle embrasse n'a point encore été traité dans toute son étendue. Nous avons à nous frayer une route, et nous devons craindre de voir nos opinions rejetées par des hommes, dont nous admirons les talens et dont nous vénérons la droiture. Aussi, est-ce avec une extrême défiance de nous-même, que nous allons les exposer. Nous croirons n'avoir pas pris une peine inutile, si nous réussissons à appeler l'attention des hommes éclairés, sur un objet pour lequel nous ne saurions avoir trop de zèle et trop de vigilance.

Peu de protestans réfléchis en France sont à se dire encore que ce qui existe, dans la situation extérieure et dans le gouvernement de leur culte, n'est point ce qui devrait exister. Mais bien peu, sans doute, ont poussé leurs réflexions assez loin pour

arrêter définitivement leurs idées sur ce qu'il faudrait atteindre. Nos remarques pourront les diriger dans cette recherche, et si nous ne parvenons pas à leur faire partager nos opinions, ce à quoi nous n'osons aspirer, nous leur aurons fait sentir du moins où gît la difficulté, et fourni quelques moyens pour parvenir à la résoudre.





## CHAPITRE VII.

L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE FRANCE, A SON ORIGINE.

Jetons d'abord un coup d'œil sur ce que fut, à son origine, l'église réformée de France.

Sous le rapport des croyances, elle n'eut pas un sort différent des autres églises protestantes de l'Europe, immédiatement après la réformation. Elle partit des mêmes besoins; eut à lutter contre les mêmes obstacles; fut en butte aux mêmes reproches; voulut y répondre par les mêmes moyens, et partagea les mêmes erreurs. La réforme fut en France pleine de chaleur et de vie. Opérée à travers mille obstacles, elle ne pouvait partir que de la foi, elle ne pouvait que la faire naître. Il y eut donc un grand entraînement vers les dogmes les plus puissans, les plus propres à agir fortement sur l'imagination et la volonté. Comme toutes les autres sectes ses contemporaines et presque ses rivales, l'église réformée de France se constitua de très-bonne heure d'une manière dogmatique. On lui demandait raison de sa foi; elle se crut obligée de la rendre. Et cette foi se trouva la plus rigoureuse et la plus pleine qu'aient exprimée les confessions authentiques données en vingt

lieux différens , dans un demi-siècle , par les diverses congrégations de chrétiens réformés.

Mais ce qui , plus qu'autre chose , contribua puissamment à donner aux églises réformées de France une constitution dogmatique très-forte , et très-hâtive , ce furent les hommes qui se trouvèrent à leur tête , et l'état des pays qui leur donnaient le ton.

Calvin , Genève et la persécution : voilà la clef de toute l'église protestante de France au XVI.<sup>m</sup>e siècle.

Ame brûlante , jointe à un entendement subtil ; esprit éminemment ordonnateur , qui savait suivre jusqu'au bout le fil d'une argumentation serrée , encore mieux qu'il ne savait embrasser la vérité et l'humanité par le coup d'œil puissant et créateur du génie , Calvin dut s'attacher de bonne heure à mettre une liaison parfaite dans ses idées ; et quand son système fut dressé dans son intelligence de manière à le satisfaire lui-même , il dut travailler , avec une ardeur infatigable , à le propager et à le défendre. Si l'on songe que cette vigueur de talent et cette fermeté de caractère , qui feront toujours de Calvin un homme à part dans les annales de la religion , s'appliquèrent à faire valoir le plus spécieux de tous les systèmes que l'esprit humain ait jamais entés sur le christianisme , si spécieux en effet qu'il semble être une des émanations les plus naturelles et les plus inévitables de l'esprit humain , dès ses premiers pas dans la



carrière de la spéculation ; sera-t-on surpris de la prodigieuse influence que Calvin exerça sur la croyance des protestans français , dont il fut pendant long-temps le chef le plus vénéré ? Rajeunie par Calvin , popularisée dans ses INSTITUTIONS , ce modèle long-temps sans pareil de l'enseignement religieux , merveilleusement en harmonie avec les circonstances violentes où les protestans se trouvaient placés , la doctrine d'Augustin renforcée trouva de l'écho dans les âmes ; et bientôt elle s'incorpora si bien avec la réforme , qu'abandonner l'église romaine et croire à la prédestination , ce fut tout un. C'était , ce semble le premier usage que l'on pût faire d'une raison dont on venait de reconquérir la liberté. Les Bèze , les Farel , les Viret vinrent fortifier encore la puissance de ce mouvement ; en sorte que , quand la confession de La Rochelle parut , elle fut , non pas le règlement et l'ordonnance , mais l'expression pure et simple , de la croyance des réformés français. Les mots *nous croyons* , par lesquels elle débute , n'étaient pas une vaine formule ; ils étaient littéralement vrais ; ce qui seul établit une différence énorme entre ceux qui proclamèrent cette confession de foi , et ceux qui de nos jours voudraient la faire revivre , sans qu'un seul d'entr'eux peut-être soit en état de dire pour son compte d'un bout à l'autre : *Je crois*. — Tout était lié dans ce système , parce qu'il partait d'une tête éminemment logique , et qu'il n'avait pas eu le temps d'être

disloqué et corrompu par les tiraillemens , les mutilations et les replâtrages des temps postérieurs. Aussi long-temps qu'il conserva son empire , il dut l'exercer dans toute sa plénitude ; car les doctrines de Calvin ne sont pas de celles qui règnent sur les âmes à demi.

Mais l'esprit ordonnateur de Calvin ne se borna pas à concevoir un système de doctrine puissant et parfaitement bien lié dans toutes ses parties. Il embrassa du même coup d'œil , et la discipline ecclésiastique qui pouvait féconder sa doctrine , et le gouvernement civil , qui pouvait rendre efficace sa discipline ecclésiastique. C'est à Genève , qu'il conçut et qu'il exécuta ce vaste plan. Il devint l'âme de l'état et de l'église pendant une longue portion de sa vie , et y fit régner une sévérité de mœurs , une rigueur de discipline , dont aujourd'hui nous avons peine à concevoir la constance et l'étendue. De là partirent les inspirations , qui dirigèrent , dans leurs réglemens et dans leur vie sociale , tous les protestans de France. C'étaient , tranchons le mot , celles qui firent les puritains en Angleterre , et les presbytériens en Ecosse. Leurs traces s'y voient encore toutes vivantes , tandis qu'elles ont disparu depuis long-temps en France , et qu'on les cherche en vain à Genève même. — Le calvinisme , tel que l'avait conçu son auteur , fortement modelé sur l'esprit de la constitution juive , tendait à faire des protestans une caste. La sévérité de ses dogmes , désor-

lante et orgueilleuse à la fois , la rigueur de sa discipline , l'inquisition de l'église sur le gouvernement , et de l'un et l'autre sur la vie privée , tendaient à donner à l'âme humaine quelque chose de sombre et de concentré , qui rabaissait le prix de l'individu , et rendait méprisables toutes les douceurs qui embellissent la vie. L'homme était plus puissant et plus fort , parce qu'il faisait sans hésiter l'abandon de lui-même et des autres. Mais il n'en valait pas mieux. A force de s'abaisser , devant la volonté divine , il finissait par se confondre avec elle dans sa pensée. Et le dernier degré d'une humilité , par laquelle l'homme se méprisait et se reniait lui-même , devenait le principe de cet insupportable orgueil , par lequel il osait s'élever jusqu'à faire de lui-même une portion de la divinité. Ainsi , l'orgueil remplaçait la volupté : il est une volupté lui-même ; peut-être la plus énivrante de toutes. Ce caractère sombre , peu favorable au développement de tous les sentimens qui ennoblissent le cœur , l'était encor moins à l'extension progressive et continue de l'esprit humain , dans toute la sphère de son action.

Un système , où tout se tient , où tout part de quelques principes incontestés , où tout est fini et absolu , un tel système rend les hommes absolus eux-mêmes. Il naît dans des temps de force et de vie , car ce n'est que dans des temps semblables qu'il est adopté. Et quand il est adopté , il prête aux hommes une force et une vie nouvelles. Il

concentre toutes leurs pensées ; il les réjouit par sa clarté ; il les rend contents d'eux-mêmes ; ils croient avoir surpris les secrets de Dieu , tant leur affaire est simple. Et quand il anéantit la volonté de l'homme devant les décrets de Dieu , il prête à cette volonté même une force et une tenacité indomptables ; il en fait aux yeux de celui qui l'éprouve la volonté de Dieu même.

Calvin , avec son système bien lié , son infatigable activité , sa vive éloquence , la prodigieuse fécondité de sa tête , et l'exemple de sa vie , exerçait une influence irrésistible sur Genève. Qui peut limiter le pouvoir d'une vigoureuse intelligence , jointe à une indomptable volonté , dans une âme bonne et chaleureuse ? En butte aux pièges des ducs de Savoie , qui de temps en temps agitaient autour d'elle les chaînes dont ils brûlaient de la charger , Genève , non sans raison peut-être , confondait le protestantisme avec la liberté. Elle sentait donc le besoin d'être fortement protestante. Elle l'était avec exaltation. Les dogmes forts et la discipline sévère étaient pour elle un besoin. Peuplée en partie des martyrs du protestantisme en France et en Italie , l'exaltation de ses croyances et de son zèle dut s'en accroître. Indépendante et libre , aux portes de la France agitée et persécutée , elle devint , par la force des choses ; le refuge des savans , le séjour des hommes méditatifs , le centre de ces études fortes , qui ont besoin de repos ; en un mot , le



foyer où les protestans de France allaient puiser la lumière, la chaleur et le courage. Genève ne faisait qu'un avec le protestantisme français pendant le XVI.<sup>e</sup> siècle et la moitié du XVII.<sup>e</sup> C'est à la révocation de l'édit de Nantes seulement que le foyer sembla se déplacer pour se transporter en Hollande.

Néanmoins, quoique le vrai foyer des lumières et de l'activité pour le protestantisme en France fût à Genève, il ne faut pas méconnaître l'influence qu'exercèrent sur ses succès l'état intellectuel du pays, et les hommes illustres indigènes qui embrasèrent et qui servirent chaudement sa cause. Au moment où la réformation éclata, la France était dans un état de culture intellectuelle très-brillant. Les longues guerres d'Italie et la cour de Catherine de Médicis avaient fait naître en France le goût de la belle littérature et des arts. L'esprit humain était dans un état de fermentation très-active et suivait, dans toutes ses branches, un mouvement ascendant très-prononcé. La connaissance de l'antiquité était cultivée, avec une persévérance infatigable et une pénétration rares, par des savans dont notre patrie pourra toujours s'honorer à juste titre. La poésie se frayait de nouvelles routes, tandis que Jean Goujon sculptait ses chef-d'œuvres, Montaigne écrivait ses essais, Rabelais, ses piquantes satires, et Calvin, ses institutions. Ce siècle est brillant de savoir et de génie. Il possédait une langue que nous n'avons plus. Et les résultats de ses travaux avaient pour le peu-

ple tout le charme et toute la fraîcheur de la nouveauté. La réforme eut à réclamer sa part dans ce mouvement intellectuel et littéraire. Elle l'excita ; elle en profita. Plusieurs des beaux talens de ce siècle , qui en compta tant , lui appartenaient. Calvin lui-même était un écrivain français très-distingué. Il perfectionna la langue , et sut la plier à l'expression des pensées sérieuses et philosophiques. Bèze était Français , par sa naissance et par sa vie entière. Les Etienne furent protestans , et Henri servit cette cause par un des livres les plus piquans que son siècle nous ait laissés. Casaubon , Sanmaise , étaient protestans , et beaucoup d'autres savans avec eux. Philippe de Mornay possédait une érudition très-profonde. Jean Goujon montrait assez que le protestantisme n'est pas l'ennemi des beaux-arts, quand il fut tué sur son échafaudage , par les bourreaux de Charles IX. Les protestans étaient donc distingués par le talent et par le savoir , dans cette France , alors distinguée en Europe comme un foyer de savoir , de littérature , et de civilisation.

Les hommes d'une autre trempe , les hommes de tête et de cœur ne manquaient pas non plus à cette cause. Comment auraient-ils manqué dans un tel moment ? Il en serait sorti de dessous terre. Le courage , la fermeté , la hauteur de vues , la capacité politique la plus distinguée , jointe à la plus noble vertu , se rencontrèrent dans plusieurs des grands hommes , que les protestans virent à leur tête dans les cir-

constances critiques où ils se trouvèrent placés. Toute la noblesse française était à peu près protestante ; car cette révolution ne fut pas seulement populaire. Du premier coup , elle avait atteint les sommités. Jeanne d'Albret , grand homme parmi tant de grands hommes , le prince de Condé , Coligni , Chatillon , Castelnau , La Noue , Mornay , Sully , Henri IV , et tant d'autres , voilà des appuis vigoureux , pour une cause déjà si vigoureuse par elle-même. Quand on lit ces noms , peut-on être surpris de l'éclat que jeta le protestantisme au XVI.<sup>e</sup> siècle , de l'énergie qu'il déploya , du respect et de la terreur qu'il sut inspirer à ses ennemis , et des plaies profondes que sa dispersion laissa dans la France déchirée ? Une époque aussi pleine de vie et de grandeur doit laisser de longues traces dans le souvenir des nations. Celle-là n'est point oubliée ; et le peuple l'a personnifiée dans la grande figure de Henri IV , qui en fut long-temps le représentant et le héros.

Quand la tourmente politique fut apaisée par la paix que cimentait l'édit de Nantes , cette race de grands hommes parut s'éteindre , avec les circonstances qui les avaient fait naître. La plus grande part de la noblesse déserta une cause , qui décidément n'était plus en faveur à la cour ; mais la littérature religieuse ne fut point abandonnée , et le XVII.<sup>e</sup> siècle la vit produire encore , parmi les protestans , les plus nombreux et les plus beaux fruits. Les théologiens français tinrent alors le premier rang , dans

l'Europe protestante. Il n'est pas besoin que je rappelle leurs noms, objet à la fois d'admiration, de vénération et d'amour pour les protestans français.

Mais pour se faire une idée juste de la réforme en France à son origine, il faut voir non seulement ses amis, mais ses ennemis.

La réforme se trouva, dès sa naissance, en présence d'ennemis puissans et passionnés, qui l'attaquèrent, non seulement avec les armes du raisonnement et de l'histoire, mais encore avec l'épée des guerriers et avec le fer des bourreaux. Les mêmes circonstances qui avaient fait naître tant de grands hommes dans son sein, développèrent aussi l'énergie et les talens de ses ennemis. Littérateurs, théologiens, prêtres, moines, hommes d'état, capitaines, grands seigneurs, peuple, partout il se manifesta une puissante réaction des intérêts et des idées contre le protestantisme; et les hommes distingués ne manquèrent pas pour soutenir ce mouvement. Le cardinal du Perron écrivit. Les jésuites et la ligue parurent. Catherine de Médicis et les Guise agirent d'un commun accord contre la cause du protestantisme, jaloux et divisés sur tout le reste. Les protestans sentirent le besoin de se réunir et de se concentrer à leur tour, pour résister à des efforts et à des menées, qui ne tendaient pas à moins qu'à leur extermination totale. Cette circonstance exerça une influence décisive sur toutes leurs institutions; elle donna une grande énergie à



leur discipline et à leur gouvernement intérieur. Non seulement l'église réformée de France eut, dès son origine, ces réglemens puisés dans la raison et dans l'expérience, sans lesquels il est impossible à une réunion d'hommes de subsister comme corps; non seulement elle déploya l'énergie de la force et de la sagesse, pour résister aux causes de destruction qui auraient pu naître dans son propre sein; mais encore elle fut forcée de se donner une existence politique, de se créer une puissance extérieure, pour résister à cette guerre d'extermination, dont elle fut pendant long-temps le déplorable objet. Les hommes ne peuvent pas se voir massacrer avec indifférence pour ce qu'ils regardent comme sacré, et la communauté du danger les réunit promptement dans l'intérêt de leur défense. Le gouvernement religieux de la réforme devint donc très-vîte en France une sorte de gouvernement politique et civil, qui eut son administration et ses moyens de résistance. C'était une conséquence forcée de la position violente dans laquelle on l'avait placé. Il ne pouvait durer qu'à ce prix; et ceux qui lui en ont fait un reproche, qui l'ont accusé de tendre sans cesse à former un état dans l'état, se montrent singulièrement injustes. La preuve du contraire a été acquise dès que les protestans ont eu sécurité pour leur culte et pour leurs personnes. Ils n'ont été qu'un corps religieux, dès qu'on leur a permis d'exister et de se montrer comme tels.

De cet état des choses , il résulta d'abord pour le gouvernement intérieur de l'église réformée , une grande énergie et une grande force de cohésion. Attaquée de tous côtés , et avec toutes sortes d'armes , la réforme ne put subsister que par la vigueur de son organisation , et , si je puis ainsi le dire , par la vitalité de tout son être. Il fallait un lien puissant pour unir les réformés entr'eux : la discipline sévère était là pour le fournir. Elle était en quelque sorte l'uniforme , qui les faisait reconnaître , parmi la mêlée , autrement inextricable , de leurs amis et de leurs ennemis. Et par cela même qu'elle était la marque distinctive du parti , elle fut suivie non seulement avec soumission , mais avec passion. On sentait que beaucoup en elle était devoir , et l'on s'y soumettait par un motif de conscience très-puissant sur une âme exaltée ; mais on sentait de plus que tout en elle était force , et l'on y tenait pour soi et pour les autres , comme on tient aux armes , dont la conservation assure le salut et la liberté. Ainsi l'on oubliait ce qu'elle avait de sévère , ou l'on ne s'en souvenait que pour traiter de lâche , d'efféminé , de mondain , celui qui n'avait pas la constance de la suivre jusqu'au bout. Le guerrier , dans le fort de la bataille , sent-il le poids des armes avec lesquelles il se flatte d'écraser ses ennemis ? Il ne le sent que vainqueur , soupirant après le repos , ou vaincu , plongé , par sa défaite , dans le découragement et dans la faiblesse.

Ce qui soutenait encore la sévérité de discipline dans l'église protestante en France, c'était la corruption qui régnait généralement dans l'église romaine, sa rivale. Le peuple en éprouvait un profond dégoût. La réforme dut donc se montrer avec une discipline sévère, qui veillait avec constance sur la pureté des mœurs et qui retranchait du milieu d'elle, sans miséricorde, tous les désordres et tous les scandales. Il fallait pouvoir soutenir, sous ce rapport, l'examen le plus sévère, pour oser appeler Rome « Babylone et la prostituée », comme les controversistes réformés le faisaient à chaque page dans leurs écrits.

Toutes les sectes en minorité se distinguent en général par une grande rigueur de discipline et de mœurs. C'est le relâchement des religions dominantes qui les fait naître et les fortifie. Leur moyen d'attaque le plus puissant, c'est la rigidité, la pureté. Rien ne popularise ceux qui se mêlent d'un mouvement religieux, comme une vie austère et pure. Les réformés ne manquèrent pas à cette exigence de leur position. Non seulement ils adoptèrent des mœurs austères par un besoin de leur âme exaltée et comme une conséquence de leur sombre dogmatisme ; mais ils en firent en quelque sorte une discipline militaire, qui leur fournit contre leurs rivaux les armes les plus redoutables.

Le calvinisme pour doctrine, Genève pour foyer, la persécution pour stimulant, une discipline rigoureuse, et quelques grands hommes, tel est donc le

secret des merveilles qui nous étonnent dans l'église réformée de France dès son origine.

Ne soyons donc point surpris de voir les réformés de France se hâter de clore, et je dirais presque, de réaliser la réforme, par une confession de foi, une discipline et des réglemens, dont la rigueur nous étonne et nous confond. Il ne pouvait en être autrement. Ces confessions et ces réglemens sévères ne font qu'un avec le siècle et avec les circonstances. Peut-être ont-ils contribué plus qu'autre chose à donner aux réformés cette ardeur, ce courage, ce mépris d'eux-mêmes, auxquels nous devons la conservation du germe sacré, parmi tant de lutttes et de tourmentes. Ces documens ont rempli leur destination. Ils ont fait du bien peut-être. En les dressant, les réformés du XVI.<sup>e</sup> siècle ont dit : *Nous croyons*, et ont scellé cette déclaration de leur sang. Qui le dirait et qui le ferait de nos jours ? Cette seule différence est immense. Ces réglemens sont donc excellens, dans leur place et dans leur siècle. Il faut les respecter et les y laisser. Cette place n'est plus la nôtre.

La nature et les formes du gouvernement ecclésiastique adopté par les réformés étaient éminemment propres à maintenir cette discipline et ces mœurs rigides, aussi long-temps que le protestantisme fut pour ses partisans une affaire de cœur, le plus cher et le plus sacré de tous les intérêts



terrestres. Comme ceux qui marchaient à la tête de ce gouvernement étaient nommés par le peuple, on pouvait attendre d'eux non seulement cette rigidité de principes et cette chaleur d'âme, que, dans une telle crise, le peuple devait chercher avant tout dans ses représentans; mais encore cette activité, cette vigilance, cette profondeur, ces ressources, cette vie, en un mot, que l'on trouve, dans les circonstances graves, parmi les chefs de parti. Et comme le gouvernement était populaire, les élémens s'en trouvaient partout, et lui permettaient d'avoir, dans toutes les localités, une existence complète et une action immédiate. Il n'était besoin d'avoir en commun que l'esprit général de l'ensemble, né des circonstances et conservé par elles : tout le reste était local et se suffisait à lui-même. Partout où la réforme gagnait quelques adhérens, s'établissaient des consistoires, qui ne pouvaient manquer de chaleur et de dévouement, puisqu'ils étaient composés d'hommes pour qui la religion et le protestantisme étaient devenus la première affaire de la vie. Ces consistoires prenaient à l'instant les mesures nécessaires pour se conserver et pour s'étendre, et l'intérêt puissant que l'on portait à la doctrine, faisait adopter sans dispute et sans regret la discipline qui en était le gardien. Dès lors, on était uni avec le grand corps des réformés, sans avoir des soumissions à faire ni des ordres à recevoir. La vie ecclésiastique et religieuse se trouvait entière dans chacune des fractions du grand tout.

Cette discipline , toute forte , toute morale qu'elle était , était donc née des circonstances et ne pouvait subsister qu'avec elles. Elle fait de l'église un seul corps , dont les membres réagissent sans cesse les uns sur les autres , et ne s'arrêtent pas même , dans cette action mutuelle , devant le seuil du toit domestique. Elle règle à la fois les croyances les plus intimes de l'âme et les actions les plus individuelles de la vie. Elle intervient partout. Elle devait s'affaiblir et s'éteindre à mesure que l'esprit d'individualité et le goût pour la vie privée prenaient de nouvelles forces. Dès long-temps elle n'existe plus.

A tant de principes de vie , dans l'église réformée , se joignait , comme couronnement , une indépendance complète du gouvernement civil. Celui - ci s'étant comporté dès l'origine comme ennemi , n'eut aucune influence à exercer sur l'intérieur de l'église , et l'église dut se constituer , sans établir avec lui d'autres rapports que ceux d'un obstacle extérieur , contre lequel on est en garde , et dont on cherche à restreindre , autant qu'on peut , les inconvéniens et l'étendue. On n'existait point avec lui et par lui , mais sans lui et souvent contre lui ; on marchait donc d'une manière indépendante et libre , et l'on n'avait à considérer , dans les mesures à prendre , que l'intérêt de la religion , celui du protestantisme et de sa propre conservation. On était réduit à ses propres ressources , mais on en disposait pleinement et sans rendre compte.

L'édit de Nantes , en donnant aux protestans une existence légale , changea fort peu de choses à leur position sous ce rapport. Des commissaires du roi parurent dans les grandes assemblées ; mais leur présence ne fut jamais qu'une mesure de police , dont les troubles précédens semblaient avoir suffisamment démontré la nécessité. Elle n'avait pour but que la paix extérieure. Dans leur administration interne , dans tout ce qui ne regardait qu'eux , les protestans étaient libres comme l'air. Leur gouvernement ecclésiastique était complet et définitif en lui-même. Il possédait , dans son propre sein , tous les ressorts nécessaires à son action et à la conservation de son existence. Tous ses établissemens , tous ses employés étaient salariés par lui. Il n'avait à rendre compte à aucun corps étranger de ses défenses ni de ses choix. A côté de l'obéissance civile la plus respectueuse , se trouvait donc la liberté religieuse la plus complète. L'église protestante avait le champ libre , pour se gouverner à son gré. Toutes ces ressources pouvaient tourner sans obstacle à l'augmentation de ses lumières , au développement de la piété.

Le gouvernement de l'église réformée , disposé tout entier d'après le système représentatif , était composé d'assemblées subordonnées les unes aux autres , et qui toutes étaient formées par voie d'élection. Les consistoires ressortaient aux colloques , les colloques aux synodes provinciaux , et les sy-

nodes provinciaux au synode national. Les plus bas degrés de cette hiérarchie étaient en contact immédiat avec le peuple. Les consistoires étaient formés de pasteurs et d'anciens, nommés par lui, ou du moins placés avec son consentement publiquement exprimé. Les colloques étaient formés de députés des consistoires; les synodes provinciaux de députés des colloques; et ainsi de suite. Dans un temps où la religion était la plus grande affaire, où l'on se trouvait sans cesse en présence d'un ennemi puissant et jaloux, un tel gouvernement avait une grande vigueur. La discipline était sévèrement maintenue, parce qu'elle était un moyen d'union et de défense. La surveillance était mutuelle, et les mesures efficaces et rapides, parce qu'elles étaient à l'instant exécutoires: on ne les prenait jamais qu'en vue des besoins de l'église, et non en vue de quelque chose d'extérieur et d'étranger.

Dans un tel gouvernement, les pasteurs exerçaient naturellement une puissante influence. Si, dans les consistoires, la force des choses les plaçait nécessairement dans une minorité numérique, la juste considération dont ils jouissaient rendait leurs avis toujours respectables. Dans les assemblées supérieures, leur nombre allait toujours croissant, parce qu'ils faisaient nécessairement partie des plus petites députations: ils finissaient donc par y posséder la majorité numérique, en même



temps qu'ils exerçaient tout l'ascendant de leurs lumières supérieures, et d'un ministère toujours vénéré (D).

La dispersion et les malheurs des églises réformées de France, sans rien changer aux formes de leur gouvernement, lui firent perdre une grande partie de son influence et de sa vigueur. Un grand nombre de consistoires furent réduits à un état de faiblesse qui les rendit insignifiants. D'autres furent anéantis par la dispersion totale de leurs membres et des fidèles qui ressortaient d'eux. Les assemblées supérieures devinrent plus rares, et leurs résolutions eurent moins de vigueur, parce qu'elles manquaient d'ensemble. Ceux qui les composaient étaient eux-mêmes glacés par la crainte. Les colloques et les synodes provinciaux se réunirent encore, quoiqu'à des intervalles irréguliers; mais, ne se croyant point une autorité suffisante, ils se contentèrent de marcher sur les anciens errements. Ils ne purent pas créer une nouvelle vie, et l'ancienne ne pouvait plus aller. L'assemblée centrale, le synode national, auquel seul on attribuait le pouvoir de faire des réglemens et de maintenir la discipline, ne se réunissait plus, parce que son éclat n'était point compatible avec la situation d'une église violemment persécutée. Il en résulta que l'ancienne discipline, faite pour d'autres circonstances, ne put point être mise en harmonie avec les be-

soins du temps ; et comme on sentait l'impossibilité de l'exécuter dans un grand nombre de ses dispositions , on se laissa tomber dans une extrême négligence , même pour l'observation des réglemens encore exécutable. Il dut naître de là une grande diminution dans la force vitale du corps religieux.

Ce qui ne contribua pas médiocrement à hâter l'apparition de ce symptôme fâcheux , ce fut la privation des moyens d'enseignement pour former des ministres de l'Évangile. Les académies célèbres de Saumur , de Sedan , de Montauban , de Nismes , qui avaient donné tant de grands hommes et répandu tant de lumières , n'existaient plus. Les savantes recherches de leurs professeurs , les beaux livres qu'ils avaient publiés pour la défense de leur foi , restaient ensevelis dans quelques bibliothèques , soigneusement dérobés à tous les yeux. A peine si quelques-uns étaient encore en état de les entendre. Ils étaient là , dans une génération affaiblie , comme d'énormes débris d'une grandeur qui n'est plus. La France protestante ne comptait plus de grands hommes , et elle ne possédait plus les moyens de s'en créer de nouveaux. Seulement , une colonie de ses derniers beaux esprits et de ses derniers savans s'était réfugiée en Hollande , où elle avait trouvé l'honneur , le repos et la liberté , et d'où elle travaillait sans relâche au maintien des lumières et de la vie religieuse dans la patrie malheureuse qu'elle n'avait cessé de chérir.

Depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à la moitié du siècle passé, le seul foyer vivant du protestantisme en France, était en Hollande. Les protestans français en étaient séparés non seulement par la distance, mais surtout par les soins qu'une inquisition jalouse mettait à leur dérober tous les livres qui pouvaient encore leur apporter de la lumière et de la vie.

On voit sans peine combien la disette de pasteurs, et surtout de pasteurs éclairés, qui fut le résultat de ces tristes circonstances, dut contribuer à relâcher tous les liens ecclésiastiques, et à dissiper le peu de force qui restait encore au gouvernement religieux. Cette disette allait au point que, vers le commencement du XVIII.<sup>e</sup> siècle, des provinces entières étaient privées de pasteurs; d'autres possédaient seulement des pasteurs sans instruction, que le besoin avait fait élire, et qui, pour toute recommandation, avaient ce zèle indomptable et ce noble courage, qui leur avaient fait braver mille fois la mort. Faut-il s'étonner si, dans de telles circonstances, les protestans se trouvèrent sans défense contre les atteintes du fanatisme, que les horreurs de la persécution tendaient si puissamment à allumer dans leur sein, et contre celles du philosophisme, auxquelles, comme tous les Français, ils furent exposés un demi-siècle plus tard? Pendant cette seconde période de l'existence du protestantisme, tous les

liens extérieurs furent donc affaiblis ou brisés. La persécution ne put atteindre le bien imaginaire auquel elle avait visé ; mais elle réussit sans peine à faire beaucoup de mal , à écraser des forces dont l'action avait toujours été bienfaisante , à dissiper des lumières dont l'humanité pouvait s'honorer. Tous les ressorts furent affaiblis , mais on exista comme corps par le moyen de ce reste de force vitale , qui se trouvait encore dans les débris de l'église dispersée. Mais cette vie n'était qu'une continuation toujours plus faible d'un mouvement dont le principe n'agissait plus (G).

Comment expliquer une si prompte et si complète décadence ? Pourquoi la persécution ne produisit-elle pas ici son effet accoutumé , qui est de prêter des forces nouvelles au parti persécuté , et de préparer son triomphe ? Jamais sans doute persécution ne fut mieux organisée ; jamais elle ne descendit dans de plus minutieux détails ; jamais elle ne déploya plus de force ; jamais elle ne se joua davantage de ce qu'il y a de précieux et de sacré parmi les hommes ; jamais elle ne joignit plus de séductions à plus de cruautés. Et pourtant tout cela ne suffit point encore à expliquer la promptitude et la réussite parfaite de ses effets ; car cette persécution fut d'autant plus fatale , d'autant plus horrible , qu'elle atteignit son but. Il faut quelque chose encore pour la comprendre. Et cette explication se trouve dans les ef-



forts des nations protestantes de l'Europe , pour attirer à elles les malheureux réformés français. Pourquoi n'auraient-ils pas accepté une invitation , faite avec tant de cordialité , et si loyalement accomplie ? Qui pouvait les retenir chez eux ? Était-ce l'hypocrisie commandée , la misère , ou les bourreaux ? Que serait-il advenu , si l'empire romain , persécutant les chrétiens , n'avait pas couvert le monde civilisé , et si des nations nombreuses et chrétiennes avaient été là pour recevoir à bras ouverts les chrétiens persécutés ? Mais , en gémissant de ces excès , dont la France eut tant à souffrir , gardons-nous de croire que les lumières et l'industrie des protestans français aient été perdues pour l'humanité. La Prusse , l'Allemagne , la Hollande et l'Angleterre s'éclairèrent à ce foyer , dont elles avaient attiré dans leurs sein de brillantes étincelles. Les immenses progrès de ces pays dans la religion et dans les arts sont dus en grande partie à leur fusion avec les protestans chassés de la France. Et si , de nos jours encore , notre patrie n'occupe que le second ou troisième rang , dans l'échelle du commerce , de la civilisation et des lumières , c'est assurément à cette fatale circonstance qu'elle le doit presque en entier.

Telle fut l'existence extérieure de l'église réformée dans cette seconde période de sa durée. Quant au fonds de ses principes et de ses doctrines , il s'opéra

chez elle , dès avant la révocation de l'édit de Nantes , des changemens remarquables , dont l'influence fut toujours croissante. Chacun sent aujourd'hui , et les protestans eux-mêmes peuvent l'avouer sans peine , qu'il était tout à fait impossible que le protestantisme fût constant dans ses dogmes consacrés. Il avait bien établi , dès le premier temps de son existence , de la manière la plus solennelle , les principaux points de sa doctrine , dans l'intention de les rendre fixes et durables. Mais , comme il avait joint à ces dogmes le principe de la liberté d'examen et de l'autorité suprême de la Bible , auquel il avait été conduit forcément pour soutenir son droit de se séparer de l'église de Rome , ce principe , en contradiction manifeste avec celui de l'autorité dirimante accordée aux dogmes établis , dut tendre sans cesse à l'affaiblir dans l'esprit des peuples. Une contradiction de cette nature ne peut pas exister dans des institutions sociales , sans produire d'abord une inquiétude vague , sans engendrer tôt ou tard des troubles sérieux , sans faire tomber enfin ces institutions en désuétude , ou les faire remplacer par d'autres. Il arriva donc à l'église réformée , ce qui arriva d'abord à l'église chrétienne primitive , dès qu'elle se fut donné des institutions de cette nature ; ce qui est arrivé ensuite à toutes les églises séparées de Rome , qui ont voulu comme jeter en bronze les formes de leur foi dans des symboles ajoutés à l'Évangile. Elle dut

d'abord se résoudre à modifier , plus ou moins souvent, sa croyance établie, par des réglemens authentiques ou par des explications solennelles. C'est ce qu'a fait l'église luthérienne par l'apologie de la confession d'Ausbourg, et par la rédaction plus tardive de la formule de Concorde. C'est ce qu'a fait l'église anglicane dans les réglemens successifs qui furent enfin réunis et coordonnés dans les trente-neuf articles. Les synodes nationaux donnèrent plusieurs explications de cette nature, et leurs décisions, dans quelques cas particuliers, déclarent en général une tendance à adoucir la rigueur dogmatique de la confession de foi. Et si la confession de foi elle-même n'a pas subi, aussi souvent qu'ailleurs, des modifications légales, il faut l'attribuer, en grande partie, à ce que l'autorité, qui pouvait les faire et les promulguer, a promptement cessé d'exister. — De cette opposition généralement sentie, il devait résulter, en second lieu, une tendance prononcée à laisser de côté les formulaires établis, pour s'en tenir à la raison et à la Bible; car, dans le conflit de ces deux autorités, il ne pouvait monter dans l'esprit de personne de donner tort à la seconde. Nous avons remarqué cette tendance dans toutes les grandes églises nationales, qui s'étaient constituées après la réformation. L'église réformée de France y fut soumise comme toutes les autres. On l'aperçoit en elle d'une manière indubitable, depuis plus de cent cinquante ans, et

l'état de faiblesse, où était tombé le gouvernement de cette église, l'a rendue en quelque sorte forcée. Heureusement ce résultat de la faiblesse est aussi celui auquel devait conduire l'emploi de la plus haute raison.



---

## CHAPITRE VIII.

L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE FRANCE SOUS LA LOI DU 18  
GERMINAL AN X.

Mais l'ère de l'intolérance ne peut pas durer toujours. C'est une force qui s'use elle-même, quand elle ne parvient pas à user l'état qui l'emploie. Elle se serait éteinte, même en Espagne, si elle n'était parvenue à dégrader et à perdre l'Espagne elle-même.

Après les dragonnades, les conversions à la Louvois, et la guerre désespérée des Cévennes; après les édits non moins odieux de Louis XV, et les exécutions qui en furent la conséquence; après le meurtre de tant de pasteurs, qui suppléaient aux lumières par le plus héroïque courage; après celui des Calas, qui devint le plus célèbre, quoiqu'il ne fût pas le plus révoltant de tous; après la fusillade des assemblées, le rapt des enfans, l'entassement d'une foule de femmes pieuses et simples dans la tour de Constance; après le scandale des mariages annulés et des enfans déshérités; l'esprit du temps descendit enfin des spéculations qui l'avaient occupé, et quelquefois égaré, pour s'étonner de tant d'intolérance et de tant de déraison. Voltaire publia son *Traité de la tolérance*, et les Français,

comme réveillés d'un songe, ne purent croire aux horreurs qui, tous les jours, se commettaient dans leur sein. Tout n'eut bientôt qu'une opinion, excepté la caste sacerdotale. Vingt-cinq ans furent encore nécessaires pour inonder la France de lumières, sur un sujet déjà si clair, et pour vaincre une résistance, où les hommes impartiaux pouvaient craindre que les intérêts de la terre ne jouassent un plus grand rôle que ceux du ciel. L'édit de novembre 1787 fut donné. Il fut permis aux protestans d'être époux et pères. Cette concession, malgré les limites étroites qui la resserrent, rendra la mémoire du malheureux Louis XVI à jamais précieuse et vénérée pour les protestans français. Ils savent d'où partit le bienfait et d'où vinrent les restrictions.

Quelles qu'eussent été les circonstances qui suivirent l'édit de 1787, il ne pouvait être qu'une mesure de transition. Mais ces circonstances devinrent graves. Elles engloutirent pour un temps et le trône et la religion. Les rêveurs de Rome antique en voulaient surtout au christianisme. Le culte protestant fut pros crit comme l'autre, ses ministres sécularisés et plusieurs mis à mort. Dans les villes où les protestans avaient quelque importance, c'est même sur eux que parut s'appesantir de préférence la hache révolutionnaire. Ils étaient les plus éclairés, les plus modérés et les plus riches. Mais quand les cultes furent restaurés, l'opi-

nion publique avait fait un pas très-sensible , dans ses idées de tolérance , et elle trouvait table rase pour pouvoir les réaliser. Il ne lui suffit plus d'avoir une religion dominante et salariée et les autres simplement souffertes. Elle voulut les placer , quant à leurs droits politiques , sur le pied d'égalité. A ce besoin général du siècle , se joignait l'impulsion forte du moment , pour tout centraliser dans la main vigoureuse du chef , que les Français fatigués avaient accepté. L'église romaine était accoutumée à de gros salaires. On ne pouvait songer à faire la paix avec elle , ni se flatter de la dominer , qu'en lui accordant des traitemens servis par l'état. Dès lors , le même principe fut appliqué aux autres cultes. La loi du 18 germinal an X fut donnée.

Cette loi doit faire époque dans l'histoire. C'est la première application d'un système de tolérance civile , où le gouvernement fait les frais de tous les cultes. Dans d'autres pays , la tolérance civile est complète pour tous les citoyens. Ils peuvent exercer sans obstacle le culte qu'ils ont choisi ; mais le gouvernement n'en salarie qu'un seul ou point du tout. Ici tous les cultes sont libres en principe , et le gouvernement en salarie les ministres , dès que ceux qui les demandent sont assez nombreux pour être en droit de se faire entendre.

L'existence de deux ou plusieurs cultes salariés par l'état n'a rien qui choque la raison. Au con-

traire, la raison et la justice l'approuvent. Dès que les contribuables sont obligés de fournir une certaine somme pour entretenir un culte, ils ont droit à ce que le leur soit payé. C'est comme si les partisans de chaque religion diverse formaient entr'eux une grande association pour la soutenir dans toute l'étendue du royaume. Seulement, ici, c'est le gouvernement qui administre l'emploi des fonds et règle la quotité qui sera imposée à chacun. Cette fonction devient pour lui une puissance. Elle le met au centre des affaires les plus secrètes de ceux même qui professent un culte autre que le sien. C'est un moyen d'agir sur eux, dont nous examinerons plus loin la véritable valeur.

Un tel ordre de choses tient toutes les religions en bride. Il les fixe en quelque sorte. S'il a des dangers, c'est surtout pour celles dont la vie est dans le mouvement et la liberté. Celles dont le but principal est la fixité, et qui font consister en elle la perfection, doivent moins redouter que les autres un ordre de choses, qui les assure, les protège, et auquel elles doivent peut-être plus qu'elles ne pensent.

A la base de cette loi, et par conséquent à l'entrée de ce chapitre, se présente la grande question de l'alliance ou plutôt du mélange du gouvernement religieux et du gouvernement civil. Examiner cette question sous toutes ses faces détournerait trop long-temps l'attention du but immédiat de ce cha-



pitre, consacré bien plus à l'exposition qu'à la discussion. J'y reviendrai.

Qu'il suffise de consigner ici que la loi du 18 germinal pose en fait cette alliance. Les religions qu'elle reconnaît cessent d'exister par elles-mêmes et pour elles-mêmes. Elles font corps avec le gouvernement; elles deviennent un objet d'administration. Leur marche est réglée par la loi; leur discipline y est consacrée. Un nouvel élément, d'une force inconnue, entre dans leur vie extérieure. Et, pour tout dire, désormais elles ne peuvent durer en paix que par le repos et la fixité. Cet élément introduit dans le protestantisme ne peut manquer d'en modifier beaucoup la nature.

Dans l'esprit de la loi du 18 germinal an X, la religion réformée n'est plus ce qu'elle a été, une église libre, se suffisant à elle-même et se gouvernant sans contrôle. Elle devient une église établie, dans le sens que les Anglais donnent à ce mot. C'est autant qu'une religion d'état, une religion politique. Entre ce qu'elle est aujourd'hui et ce qu'elle fut jadis, il y a toute la différence qui se trouve entre un religion indépendante et libre, et une religion fixée, gouvernée de dehors par des moyens purement administratifs, comme une chose, et non pas comme un sentiment.

La part que le gouvernement s'est faite dans la loi du 18 germinal an X, est assurément la plus grande que jamais gouvernement se soit attribuée dans l'administration d'une religion quelconque.

Quoique elle ait été rédigée dans un temps où les hommes étaient très-portés vers la tolérance, et où l'esprit de secte était considérablement abattu, il y règne un ton de méfiance et une envie de tout centraliser dans ses propres mains, qui caractérisent bien le gouvernement d'alors. Il descend dans les moindres détails; il veut que rien ne se passe, que rien ne se traite, sans sa permission expresse. Il règle d'avance toutes les formes, et quand elles sont réglées, il se réserve encore le droit d'adopter ou de rejeter à son gré, tout ce qui pourra résulter de leur jeu naturel et légal. Il se réserve même celui de suspendre ou d'anéantir ces formes elles-mêmes, quand son intérêt ou son caprice le lui feront désirer.

Examinons de plus près l'étendue de cette influence, sur les formes, sur les personnes, sur les intérêts et sur les doctrines.

Les formes établies par la loi du 18 germinal an X sont en apparence les mêmes que celles par lesquelles se gouvernait l'ancienne église réformée de France. Ce sont des consistoires composés de pasteurs et d'anciens; ce sont des synodes composés des députés de cinq consistoires. Voilà bien les consistoires et les synodes provinciaux de notre ancienne église. Je passe sous silence, comme insignifiante, l'omission des colloques, attendu qu'elle ne change guère l'esprit de l'ensemble. Les nou-

veaux consistoires , embrassant plus d'églises que les anciens , remplacent , jusqu'à un certain point , ces petites assemblées intermédiaires , auxquelles on donnait le nom de colloques. Mais ce que je regarde comme un changement beaucoup plus important , c'est que le gouvernement local des églises est devenu aristocratique , de populaire qu'il était autrefois. Car , suivant notre antique discipline , les anciens pouvaient être pris parmi tout le peuple indistinctement. Aujourd'hui , ils ne peuvent l'être que parmi les notables , c'est-à-dire , le petit nombre. Autrefois ils étaient élus d'abord par le peuple , et , quand le consistoire était une fois constitué , par le consistoire , avec approbation du peuple solennellement consulté. Aujourd'hui , les anciens sont élus pour la première fois par vingt-quatre notables , sans consulter le peuple , et , quand le consistoire est constitué , par le consistoire renforcé de douze notables , toujours sans intervention du peuple. Ainsi l'administration des églises se concentre entre les mains d'un petit nombre , où l'on doit s'attendre à trouver des lumières , car ce sont bien les sommités sociales ; mais où l'on ne trouve pas toujours les sentimens religieux qui conviennent à ces augustes fonctions.

Un autre changement considérable , amené par l'esprit de centralisation et de jalousie , que trahit toute la loi , c'est celui qui regarde la présidence de ces assemblées. Autrefois les pasteurs

étaient entr'eux sur le pied d'égalité. Nul n'avait aucune sorte de primauté sur les autres. Chacun présidait à son tour les assemblées des consistoires. Depuis la loi du 18 germinal an X, les consistoires sont présidés constamment par le plus ancien des pasteurs. C'est lui qui les convoque quand il le juge à propos ; c'est lui qui propose les matières qui doivent y être traitées ; c'est lui qui dirige la marche de la délibération. C'est lui qui fait toutes les démarches ostensibles, que les délibérations peuvent emporter après elles. C'est lui qui correspond avec le gouvernement, qui reçoit le premier les ordres, et qui les transmet au consistoire, s'il ne les fait exécuter de son propre mouvement. C'est lui qui presque toujours rédige les réponses ; qui est, auprès du gouvernement et de tous les corps extérieurs, l'interprète du consistoire. Il exerce à perpétuité l'immense influence que ces fonctions doivent entraîner. Il devient le centre de tout. Il peut faire beaucoup par lui-même soit pour exciter, soit pour arrêter. S'il est, auprès du gouvernement, un intermédiaire commode pour le consistoire, il est, auprès du consistoire et dans son propre sein, un moyen d'action encore plus commode pour le gouvernement. Les pasteurs d'une même église peuvent bien demeurer égaux quant à leur fonctions pastorales ; mais ils ne le sont plus, quant à leur importance et à leur autorité ; et le président du consistoire



possède sur les autres un avantage décidé, dont il peut beaucoup étendre les limites et souvent déplorablement abuser. Ce n'est pas encore l'épiscopat; mais c'est justement ce qui l'a fait naître.

Tout le monde connaît la circulaire de M. le baron Cuvier, du 8 février 1828, et l'espèce d'inspection dont elle chargeait le président à l'égard de ses collègues. Les consistoires n'ont eu qu'une voix, pour repousser ce système, que M. Cuvier avait déjà singulièrement adouci par ses explications. La démarche était faite assurément dans les intentions les plus bienveillantes pour nous; et personne n'en a douté. Mais elle ouvrait une voie, dont la tendance et le résultat final étaient manifestes: un changement total dans notre organisation; l'érection d'un petit épiscopat, et la transformation du président du consistoire en une sorte de procureur du roi près le consistoire.

Mais si l'entorse donnée à l'esprit de notre constitution religieuse par cette seule institution, est déjà funeste, elle le devient bien plus encore par la manière dont, pendant quelques années, le gouvernement a toujours affecté de l'entendre. La loi règle quel est le pasteur, qui doit être reconnu président du consistoire. C'est le plus ancien. Mais que veut dire ce mot? Est-ce le plus ancien dans la vie? Est-ce le plus ancien dans le pastorat? Est-ce le plus ancien au service de l'église? Il semble que ce dernier sens est le plus raisonnable. Et c'est

aussi celui qui est le plus généralement adopté. M. de Corbière a même eu l'air une fois de vouloir l'ériger en principe (H). Mais enfin, quel qu'il soit, il faut se hâter de le dire, pour clore des discussions et terminer un arbitraire, qui ne sont propres qu'à exciter des haines violentes parmi ceux qui doivent donner l'exemple de la paix. Vous avez donné une décision : tant mieux ! Qu'elle soit ce qu'elle voudra, pourvu qu'elle tienne. — Eh ! bien, pas du tout. Six mois après cette décision si bien motivée, il en intervient une autre, dans un cas absolument semblable, qui prononce en sens contraire. Et l'explication que l'on donne d'un procédé aussi bizarre, c'est qu'il faut bien que le ministre puisse mettre à la tête des consistoires qui il lui plaît. Le tout accompagné de menaces brutales bien peu provoquées sans doute par des démarches aussi paisibles que légales. N'est-ce donc pas assez que par la force des circonstances où on le place, le président du consistoire soit violemment tenté de devenir l'homme du gouvernement dans l'assemblée qu'il préside, sans vouloir encore que le gouvernement puisse imposer à cette assemblée l'homme qui lui plaît, gênant ainsi la liberté des suffrages, dans un lieu, où la liberté, c'est tout, jusqu'à l'existence. Et encore, quel avantage réel peut-il lui en revenir ? Sans doute, le nouveau directeur des cultes non catholiques sentira tout le mal que peut faire un pareil ordre de choses, et il

se hâtera d'y mettre un terme, en établissant solidement une règle, dès que l'occasion se présentera de l'établir. Sans doute, il sentira que le gouvernement n'a rien à gagner, dans une confusion qui trouble et les églises, et leurs pasteurs, et lui-même.

J'espère qu'on me rendra la justice de croire que la ferme résolution de dire toute la vérité, sur la situation actuelle du protestantisme en France, a pu seule me déterminer à parler de ces choses, dans la situation délicate où je me trouve placé. Mais devais-je, pouvais-je laisser une telle lacune dans un objet aussi important, parce que moi-même j'avais été la victime de l'arbitraire, si l'on peut appeler ainsi celui que l'on décharge d'une peine pour le rendre au repos et à la sécurité? Mon silence n'aurait-il pas été remarqué tout autant que le seront mes paroles? Sans doute, ceux qui furent intéressés dans cette affaire douloureuse pour l'église, ont assez dormi sur leurs premières émotions, pour ne l'envisager que du côté de l'intérêt et de l'indépendance de l'église protestante. Pour moi, c'est ainsi que je l'ai envisagée dès l'origine. C'est dans ce sens que j'ai cru devoir soutenir la délibération qui m'avait reconnu président à l'unanimité, aussi long-temps que le consistoire le jugea convenable à la conservation des principes et de ses droits. Telle fut et telle est encore mon opinion, et je n'ai pas cru devoir esquiver l'occasion de l'exprimer.

On sent combien toutes ces formes sont favorables à l'influence que le gouvernement peut exercer sur les consistoires. On doit le sentir encore mieux quand on considère que les consistoires sont composés de personnes, dont chacune a obtenu son approbation formelle ou tacite ; car les pasteurs sont confirmés par lui, les listes des notables peuvent lui être communiquées s'il l'exige, et les procès-verbaux d'élection lui sont soumis pour recevoir son approbation. La première organisation d'un consistoire ne peut même s'effectuer qu'en présence d'un de ses agens.

Au-dessus des consistoires, la loi du 18 germinal an X place les synodes, dont le ressort embrasse cinq églises consistoriales, et qui se composent de deux députés de chacune de ces églises ; en tout dix personnes. Le nombre n'est pas grand, et une telle assemblée ne peut se sentir que bien faible, soit qu'elle se place vis-à-vis du gouvernement ou vis-à-vis des églises.

Les précautions prises pour maintenir l'influence du gouvernement dans ces assemblées, vont jusqu'à la minutie. Il faut que les objets qui doivent y être traités lui soient communiqués d'avance. Cette réserve emporterait-elle pour lui le droit d'exclure ceux qui ne lui plairaient point ? L'expérience ne peut point venir à notre aide pour nous instruire, mais il semble qu'on pourrait faire



valoir cette prétention sans sortir de l'analogie. L'assemblée ne peut se tenir qu'en présence d'un député du gouvernement, qui sera là pour empêcher qu'on ne s'écarte en rien de l'ordre déterminé d'avance. On sent assez quelle influence la présence seule d'un tel agent doit exercer sur toutes les délibérations du synode. L'assemblée ne peut durer que six jours; et les délibérations qu'elle a prises ne deviennent exécutoires que lorsque le procès-verbal en a été transmis au gouvernement, a été soumis à son chef, et retourne revêtu de son approbation. Les six jours écoulés, l'assemblée se sépare, sans savoir si ses résolutions seront approuvées ou seront vouées à l'oubli. Dans tous les cas, il ne lui reste aucun moyen d'en assurer l'exécution dans l'esprit où elles ont été conçues. Quoique la loi se taise à cet égard, il est évident que l'exécution regarde le gouvernement seul, car autrement elle ne regarderait personne.

Au-dessus des synodes embrassant cinq consistoires, il n'y a plus rien dans la loi. Point de centre d'union pour fondre en une seule masse tous ces petits corps dispersés, qui n'ont entr'eux aucune communication. Chaque synode, ne voyant que lui-même, peut donc avoir son esprit, ses opinions, son but indépendant des autres. Il peut entrer dans une route différente et la suivre avec constance. En sorte qu'une génération à peine écoulée, rien n'empêche que le ressort de chaque synode

n'ait des maximes de gouvernement, de tolérance et de conduite, des habitudes de discipline, et des principes dogmatiques et moraux, tout à fait différens de ceux qui sont adoptés chez ses voisins. Dès lors, on pourra voir, à la lettre, autant d'églises réformées en France, qu'il y aura de ces synodes provinciaux; et rien n'empêchera qu'un pasteur chassé d'un synode pour ses prédications ou pour sa conduite, ne soit reçu dans l'autre à bras ouverts, comme un apôtre et un martyr de la vérité. Dans l'esprit même de cette loi, et encore plus dans l'esprit qui, jusqu'à ce jour, a dirigé l'église réformée de France, il manque donc là un grand rouage, qui imprime un mouvement uniforme et constant à tous les autres.

Je me trompe pourtant. Ce rouage existe; mais c'est le gouvernement seul qui le constitue. C'est lui seul qui se trouve au centre de tous ces synodes isolés; lui seul qui peut comparer entr'elles leurs délibérations, pour y ramener l'ordre et l'harmonie, en supprimant de chacune ce qui s'écarte trop de l'esprit général de l'ensemble, et en faisant parvenir ses observations sur le reste. Il le peut s'il le veut. Mais, s'il lui plaisait au contraire de nous isoler encore plus; s'il trouvait plus avantageux et plus sûr d'avoir trente ou quarante petites églises qu'une grande, rien ne pourrait l'en empêcher. Dans les délibérations des synodes, il n'aurait qu'à accueillir ce qui diverge et à repousser

ce qui concorde. Ou plutôt, il n'aurait qu'à laisser faire, sans rien corriger, sans rien empêcher. Il n'en faudrait pas davantage, pour que très-peu d'années nous rendissent méconnaissables les uns aux autres à cinq lieues de distance. Toujours est-il vrai que, dans l'esprit de cette loi, les protestans n'ont pas d'autre centre possible, d'autre point de ralliement, qu'un gouvernement, qui les protège, il est vrai, mais qui professe un autre culte, n'entend rien à leurs affaires, et, suivant les cas, peut s'en soucier fort peu.

Il est évident que des formes de cette nature ne peuvent servir qu'à administrer ce qui existe. S'il se présente quelque circonstance, où il faille un nouvel esprit et de nouvelles maximes, elles ne sont plus bonnes qu'à entraver et à diviser. Elles supposent le protestantisme achevé et fixé jusque dans ses moindres détails. Mais la religion est une vie; elle est un mouvement, une activité de l'âme, et quand ce mouvement amène de nouvelles combinaisons, que n'ont prévues ni la discipline, ni la confession de foi, alors chacun de ces corps se trouve dans d'inextricables embarras; car il sent bien qu'il n'a pas le droit de faire des lois pour les autres; et il redoute avec raison de s'en faire pour lui-même, dans la crainte de s'isoler.

• Mais la loi contient sur les synodes une clause, qui est en harmonie avec toutes les autres, qui semble toute naturelle et toute simple, et dont l'ef-

fet n'en a pas moins été de rendre tous le reste nul. C'est celle qui porte que les synodes ne pourront s'assembler, si l'on ne rapporte la permission écrite du gouvernement. Or, depuis vingt-cinq ans que la loi est rendue, cette permission n'a jamais été rapportée, et les synodes n'ont jamais pu s'assembler. Tous les systèmes d'administration qui se sont succédés depuis cette époque, systèmes si différens de situation, de plans, d'esprit et de vues, se sont accordés en un seul point, peut-être, celui de refuser cette permission. Tantôt ce fut par un pur goût de despotisme; tantôt ce fut par faiblesse, pour garder le *statu quo*; tantôt ce fut parce qu'on ne voulait pas plaire au clergé catholique, - en lui accordant ses assemblées, qu'on n'aurait pu guère lui refuser, après avoir permis les nôtres; tantôt ce fut parce qu'on ne voulait pas lui déplaire, en donnant à notre organisation un complément nécessaire à sa vitalité. Toujours est-il qu'après des demandes faites dans toutes les formes et par tous les organes, cette permission n'est jamais venue. Ainsi, cet établissement des synodes, qui, tout imparfait qu'il était, pouvait encore être bienfaisant, s'est montré tout à fait illusoire, sans qu'on puisse accuser le gouvernement d'avoir violé la lettre de la loi.

Voilà ce que sont les formes d'administration



religieuse, établies par la loi du 18 germinal an X, et la part d'influence que le gouvernement s'y est faite. Voyons ce que deviennent les personnes sous l'empire de cette loi.

Je n'envisage cette question que par rapport aux pasteurs. Je ne crois pas nécessaire de m'arrêter aux relations que la loi établit entre le gouvernement et les autres membres des consistoires.

Les pasteurs sont appelés par les consistoires. Sur cette vocation acceptée, ils sont confirmés, s'il y a lieu, par le gouvernement. Avant d'entrer en fonction, ils prêtent le serment de fidélité, et promettent de révéler tout ce qu'ils pourraient savoir de contraire à la sûreté de l'état. Dès lors ils sont pasteurs en titre; ils perçoivent leur traitement. Et le gouvernement trouve dans ces formalités une forte garantie qu'il ne s'introduira jamais, dans les fonctions publiques des églises réformées, des hommes qui puissent lui faire ombrage.

Les pasteurs une fois placés, le gouvernement se réserve de prononcer sur toutes les contestations qui pourraient s'élever entr'eux. Ainsi quand ces contestations, quelle qu'en soit la nature, ne peuvent pas se terminer à l'amiable, ou dans le sein des consistoires, le gouvernement intervient; et son avis a force de loi. L'analogie porte à conclure qu'il doit en être de même dans les discussions qui pourraient s'élever entre les pasteurs et leur consistoire.

La partie la plus importante de la loi, sous le rapport des personnes, est celle qui regarde les destitutions. Elle n'en reconnaît qu'une sorte, c'est celle qui est provoquée par le consistoire, d'après des motifs détaillés présentés au gouvernement, qui a le droit de confirmer la destitution, ou de maintenir le pasteur.

Les consistoires sont donc exposés à un double inconvénient par l'exécution de cette loi : ou de se voir refuser un pasteur qui leur serait cher, ou de se voir imposer, pour un temps indéfini, un pasteur dont la présence ne leur a peut-être fait que du mal. Le premier danger est bien moindre que le second ; car il y a bien moins d'inconvénient à remplacer un homme de son choix par un autre homme de son choix, qu'à supporter forcément un homme dont on ne peut rien attendre de bon.

Cependant, en faisant cette remarque, je ne veux point donner à entendre que je croirais utile de placer le droit de destitution, purement et simplement dans les consistoires. Cette disposition me paraîtrait exposée à des inconvéniens non moins graves ; car, dès qu'un pasteur, même plein d'un vrai mérite, aurait cessé d'être agréable, par les progrès de l'âge, ou par la présence d'un rival plus brillant que lui, sa destitution serait bientôt prononcée, et il deviendrait le jouet de mille intrigues secrètes qui empoisonneraient sa vie.

Pour dire ma pensée tout entière, le droit de destitution ou de suspension ne devrait résider ni dans le gouvernement, ni dans le consistoire; mais dans le synode seul. Car lui seul est compétent pour en bien apprécier les motifs; et, par sa position, il est au-dessus des passions locales qui peuvent souvent dominer tout un consistoire. Dans le plus grand nombre des cas, la censure ou la déposition d'un pasteur est une affaire toute religieuse et morale; qui ne peut être convenablement vidée que par un corps ecclésiastique. L'administration n'y est point préparée. J'en dis autant des discussions entre pasteurs, à moins qu'elles n'aient pour objet des intérêts pécuniaires ou des circoncriptions de limites.

La loi ne reconnaît point de destitution opérée par le gouvernement *proprio motu*. La demande doit en être faite par le consistoire. Hors de là, le pasteur est inamovible, et les tribunaux seuls ont le droit de l'arracher de son poste, par des poursuites ou des condamnations judiciaires et légales. Sans doute le gouvernement s'est cru suffisamment garanti par son droit de confirmation; et il n'a pas voulu jeter l'incertitude et la crainte dans l'âme d'une classe d'hommes, qui ont besoin de calme et de paix pour faire du bien. On pourrait mettre en question, si le gouvernement, privé du droit de destituer un pasteur que son consistoire ne dénonce point, n'aurait pas du moins celui de lui retirer son traitement. On pourrait le mettre en question. Mais l'analogie des autres corps

inamovibles résoudrait bientôt la question par la négative. Que serait l'indépendance d'un pasteur, s'il pouvait être à volonté privé de ses moyens d'existence ? Lui surtout qui est époux et père. Le gouvernement peut tout dans certaines circonstances, et il a essayé de tout. Mais nous parlons ici de l'ordre et de la légalité, et non du désordre, du tumulte ou de la tyrannie. Et pourtant, chose étrange, dans certaines circonstances qu'on peut dire tempêteuses, le gouvernement a essayé du moyen violent d'arracher des pasteurs à leur troupeau ; il n'a jamais essayé, que je sache, du moyen moins bruyant, quoique aussi injuste, de supprimer leur traitement.

D'après la lettre de cette loi, le nombre des pasteurs serait limité. Cette clause n'est qu'une affaire purement administrative. Cela veut dire sans doute qu'il n'est pas permis aux consistoires d'accroître à volonté le nombre des pasteurs que le gouvernement salarie. Mais cela ne saurait vouloir dire que les consistoires ne peuvent appeler dans leur sein les ministres du saint Évangile, que réclame le soin des âmes, et qu'ils sont en état de payer. Cela est si vrai, qu'un pasteur seul peut appeler un suffragant, quand son âge ou ses infirmités le réclament ; à plus forte raison un consistoire.

Les pasteurs sont donc unis au gouvernement par un lien puissant et immédiat ; ils ne peuvent être placés ni destitués qu'avec son consentement ; et il



ne se trouve entr'eux et lui aucune personne , aucun corps intermédiaire , qui puissent exercer une autorité décisive , ou adoucir cette dépendance. Les synodes même , s'ils existaient , ne rempliraient pas ce but.

J'ai peu de choses à dire sur les intérêts. D'après la loi du 18 germinal an X , ces intérêts sont peu nombreux , peu compliqués ; ils ne peuvent consister qu'en traitemens ou en rentes sur l'état. Le gouvernement y exerce toujours la haute-main ; car il dispose des uns , et les autres ne peuvent s'acquérir qu'avec son autorisation. Depuis , sous une dynastie qui aime la religion et qui veut lui donner de la stabilité , la rigueur de ces réglemens a été modifiée. Les églises peuvent acquérir des propriétés territoriales , et en appliquer les revenus à leurs besoins ; mais l'approbation du gouvernement est toujours une condition indispensable , dont le refus rend un testament , une vente illusoires et nuls. En un mot , les consistoires sont assimilés , sous le rapport de leurs intérêts , aux communes et à tous les autres corps permanens , qui ne peuvent rien acquérir , rien recevoir , sans une autorisation préalable.

Cette disposition peut ne pas être blâmée par la haute politique. Les possessions territoriales , entre les mains des gens de main-morte , sont un obstacle aux progrès de l'agriculture et de la civilisation. Or , ces possessions tendent toujours à s'accroître , car les gens

de main-morte ne vendent jamais. Donnez-leur du temps, et ils seront les maîtres de la moitié de la France. Mais, quand on a fait la part de ces considérations d'un ordre supérieur, auxquelles je n'hésite pas à soumettre les consistoires eux-mêmes, il demeure vrai que l'esprit d'inquisition, toujours manifesté par le gouvernement à l'égard de nos intérêts matériels, est singulièrement propre à leur nuire. C'est bien à cet égard qu'on peut dire que la manière la plus sûre pour lui de nous faire du bien, c'est de nous oublier. Rien n'est capricieux, ombrageux, comme les secours que la piété des mourans peut déposer entre les mains des consistoires. Que le gouvernement dresse une longue série de questions sur les sommes qui leur sont données, et sur l'usage qu'ils en font, si le public vient à s'en douter, il n'y aura bientôt plus qu'une réponse à faire: « Nous ne recevons aucun don, et nous ne sommes jamais en peine de savoir comment l'employer. » Réservez-vous, si vous voulez, le pouvoir d'approuver les donations et les acquisitions territoriales, afin d'empêcher l'immobilisation de trop grandes masses de propriétés foncières. Mais laissez la plus grande liberté, le plus grand secret même dans l'emploi de tout le reste. C'est le seul moyen de ne pas en tarir la source.

La place qu'occupent les doctrines et les usages religieux dans la loi du 18 germinal an X, n'est pas moins digne de remarque. La confession de foi

et la discipline y sont approuvées dans ce qui n'est pas réformé par la loi. Aucun formulaire , aucune confession de foi , aucune décision dogmatique , aucune discipline nouvelle , ne peuvent être adoptés sans l'autorisation du gouvernement. C'est là une clause bien étrange. C'est donc lui qui est le juge de notre croyance religieuse à l'avenir , et des dogmes que notre conscience pourra nous dicter de professer ou d'établir. C'est lui qui doit décider dans les contestations qui pourront s'élever entre les pasteurs et les consistoires , ou entre les pasteurs eux-mêmes , sur divers points de notre doctrine , et c'est lui qui prononcera de quel côté se trouve le droit et la vérité. C'est devant lui qu'il faut dérouler ces fâcheuses controverses ; et c'est de sa bouche qu'il faut en entendre la décision. Les synodes , il est vrai , doivent connaître de la doctrine ; mais c'est toujours à condition que leurs délibérations seront approuvées par le gouvernement ; et si ces doctrines excitent quelques disputes entre pasteurs ou entre consistoires , c'est toujours lui qui doit prononcer en dernier ressort.

Mais il se gardera bien de prononcer , car il sent qu'il n'en a que faire. Il aimera bien mieux se servir du pouvoir suprême que la loi lui confère , pour tout assoupir et tout étouffer. Il tient à administrer , car c'est son affaire. Mais rien n'est moins matière d'administration que les disputes théologiques. Il doit donc avant tout veiller à ce que rien ne puisse les produire. Chut est toujours son mot d'ordre.

Le gouvernement a donc la haute-main sur les formes , sur les personnes , sur les intérêts et sur les doctrines , dans l'église réformée de France. Rien d'important ne peut s'y faire sans son autorisation. Il juge de l'opportunité de nos assemblées. Il juge des matières qui doivent y être traitées. Il juge de la suite qu'il lui convient de donner aux décisions qui ont été prises. Il juge de tous nos intérêts , dont il tient dans sa main les plus considérables. Il juge de nos doctrines et de nos usages. Il peut les tenir immobiles , ou ne laisser pénétrer dans nos institutions que ce qu'il approuvera lui-même , dans tout ce que les progrès de la raison humaine et de la science évangélique auront mis en évidence et fait désirer aux protestans.

Dans l'esprit de cette loi , si elle était exécutée avec rigueur et jalousie , la religion réformée ne serait donc qu'une religion arrêtée et morte , ou , si elle s'essayait à faire quelque mouvement en avant , ce ne serait que pour se jeter dans des difficultés insurmontables , ou pour se briser en mille morceaux , désormais étrangers les uns aux autres.

Et dans cet état d'immobilité , où légalement elle est réduite , chacun voit sans peine qu'elle n'est , ni ce qu'elle a été , ni ce qu'elle devrait être. Elle n'est point ce qu'elle a été. Car les formes , qui lui sont données par la loi , ne sont qu'une image imparfaite et vaine des formes qu'elle pos-



sédait, dans le temps de sa prospérité. Elles manquent de vigueur et de vie, parce qu'elles n'ont point, les unes avec les autres, les rapports qui pourraient les vivifier; parce qu'elles sont dépourvues des rouages sans lesquels tous les autres sont isolés et sans force. Toutes les décisions qui peuvent être prises ont toujours quelque chose de faible et de précaire, parce que l'exécution en est subordonnée à la volonté d'autrui. L'ancienne église réformée avait une organisation forte et complète. Ses assemblées purement ecclésiastique, marchaient librement vers leur but, et leurs décisions étaient exécutoires aussitôt que prises. Elles se formaient sans empêchement quand le besoin s'en faisait sentir, ou quand le temps ordinaire en était venu. La doctrine était fixée, il est vrai; mais les mêmes corps qui l'avaient fixée étaient là, dans toute leur indépendance, pour y apporter les changemens que les progrès des lumières et de la vérité pouvaient exiger. Les discussions entre les pasteurs et les églises, discussions si délicates, parce qu'elles intéressent presque toujours le fonds bien plus que la forme, et l'intimité de la conscience bien plus que les intérêts extérieurs, ces discussions étaient portées devant une assemblée purement religieuse, supérieure aux pasteurs et aux églises, parfaitement compétente pour connaître du fonds des choses, et pourtant toujours au-dessus de l'influence des petits intérêts locaux. Les pasteurs étaient sans cesse en

contact les uns avec les autres. De là résultait une émulation, un mouvement et une vie, que peuvent avoir difficilement des hommes entièrement isolés. Depuis la loi du 18 germinal an X, la direction suprême de toutes les affaires religieuses, soit intérieures, soit extérieures, soit d'intérêt, soit de croyance, soit de choses, soit de personnes, est passée entre les mains de l'autorité civile, qui n'a laissé entr'elle et les individus ou les consistoires, que des corps isolés, sans attributions et sans force; des corps qu'elle peut même se dispenser de convoquer. Le gouvernement est notre évêque suprême, et il peut beaucoup plus sur nous, qu'un évêque ne peut sur ses curés.

Entre ce qu'est l'église réformée de France d'après la loi du 18 germinal an X, et ce qu'elle fut dans les temps de sa prospérité, il y a donc une différence totale. C'est une tout autre existence, un tout autre esprit, surtout une tout autre force. L'église établie d'Angleterre ne diffère pas plus des église dissidentes qui se sont formées autour d'elle, que l'église du 18 germinal an X ne diffère de celle de Henri IV.

Ceux qui auront suivi nos raisonnemens, dans toute l'étendue de ce chapitre, et qui seront bien pénétrés du véritable esprit de la réforme, comprendront aussi sans peine, que, dans la tendance de la loi organique, l'église réformée de France n'est point ce qu'elle devrait être. Elle est arrêtée dans ses

institutions et dans ses progrès. Elle n'est plus en rapport avec la marche des lumières et avec l'esprit du temps. Elle ne peut donc pas avoir de la vie, ni exercer sur les âmes cette influence bienfaisante et irrésistible, qui appartient à une religion vivante, chaleureuse et pure.

Encore, si la loi du 18 germinal an X était fidèlement et pleinement exécutée! Mais entre ce que serait l'église réformée de France, dans l'exécution rigoureuse de la loi du 18 germinal an X et dans l'esprit qui l'a dictée, et ce qu'elle est en réalité, dans la manière dont cette loi s'est exécutée jusqu'à cette heure, la différence est grande; si grande, que les deux choses ne se ressemblent plus. Arrêtons-nous un moment pour la reconnaître. Elle vaut la peine d'être pesée.

La loi du 18 germinal an X est en général observée, excepté dans une seule partie, celle qui concerne les synodes. Celle-là n'a jamais reçu son exécution. Cette omission est funeste. Car, bien que, dans la lettre de la loi, ces synodes n'aient point assez de liberté, soient privés des moyens d'exécution, sans lesquels ils auraient peu de force, et n'aient point les attributions qu'ils devraient avoir pour rendre d'éminens services, je ne doute point qu'après une courte expérience, ils n'eussent reçu du gouvernement et de la force des choses, de quoi les rendre vraiment utiles. En particulier, je ne

doute pas qu'ils n'eussent promptement reçu le droit de prononcer sur toutes les discussions d'une nature morale entre les pasteurs, ou entre les pasteurs et les consistoires. Je ne doute pas qu'ils n'eussent promptement exercé une haute surveillance, pour réprimer et pour faire disparaître une multitude de négligence, d'abus, ou même de désordres, contre lesquels nous sommes aujourd'hui complètement désarmés. Je ne doute pas que le gouvernement ne leur eût bientôt donné plein pouvoir pour censurer, suspendre, et même casser les pasteurs dont la conduite serait un objet de trouble ou de scandale; car le gouvernement doit tenir à n'avoir pas, dans un poste environné de quelque influence, un sujet qui lui déplaît; et de là, son droit de confirmation; mais il n'a aucune raison de conserver, dans un tel poste, un sujet condamné par un corps respectable et compétent, quand il sait bien qu'on ne pourra le remplacer que par un sujet approuvé par lui.

Le vide occasioné par l'absence de ce rouage se fait sentir à chaque instant. Il est la cause de tous nos embarras, de toutes nos inquiétudes et de notre longue stagnation, pire pour nous que l'inquiétude et même que l'agitation. Car cette stagnation prolongée serait la mort.

J'ai dit ailleurs, que le gouvernement individuel ou congrégationaliste ne pouvait convenir à une église salariée par l'autorité civile, et mise ainsi sous sa



dépendance. J'ai déduit en peu de mots les raisons sur lesquelles je fonde cette opinion.

Quelle est, au fonds, la situation actuelle de l'église réformée de France ?

Elle est synodale dans la théorie, et congrégationaliste dans la pratique. Elle a des assemblées supérieures sur le papier ; elle ne possède en réalité que des églises isolées, indépendantes les unes des autres ; et des pasteurs faisant ce qui leur plaît dans ces églises.

Toutes les conséquences que nous avons pressenties de la liaison des églises congrégationalistes avec le gouvernement civil, elle peut les éprouver ; et elle les éprouve.

Examinons de plus près ces conséquences.

Quand chaque église est isolée ; quand il n'existe pas d'autorité ecclésiastique supérieure à la congrégation qui nomme le pasteur et jouit de ses services ; quand en même temps le gouvernement civil a le droit de confirmer et d'administrer, parce qu'il paye, il naît de tout cela, pour le gouvernement civil, pour les églises et pour les pasteurs, quelque chose d'équivoque, qui nuit singulièrement à l'édification publique et aux progrès de la religion.

Le gouvernement civil possède un pouvoir, dont il ne sait que faire, parce qu'il n'est point dans ses attributions, dans la sphère de ses actions ordinaires, dans l'ordre des objets, dont il peut et doit s'occu-

per. Ce sont des points de discipline diversement appliqués ; ce sont de simples inconséquences , dont aucune , peut-être , ne mériterait une réprimande , mais dont la constance et la répétition entraînent les plus graves désordres ; ce sont des nuances dans les opinions et dans les vues , qui répandent de l'inquiétude , soulèvent des discussions fâcheuses , et embrouillent bientôt les questions les plus simples. Que fera le gouvernement dans des cas de cette nature , qui doivent cependant se présenter à chaque instant ? S'il y a attaque d'un côté , il y aura défense de l'autre. Les pasteurs ou les fidèles incriminés auront pourtant des défenseurs. A qui croire , quand il s'agit de conduite et de moralité ? a qui donner raison , quand il s'agit d'opinions et de dogmes ? Et notez bien qu'il n'est pas question , pour le gouvernement , de la vérité absolue ; car , professant une autre croyance , il donnerait tort aux deux parties ; mais de la vérité relative , c'est-à-dire , du rapport des opinions en litige avec celles de l'église réformée de France. Presque toujours les deux partis prétendront la représenter. Qui pourra décider entr'eux ? Le gouvernement moins que personne. Et cependant , comme il n'existe point d'autre pouvoir spirituel ; comme après tout , rien ne peut se faire sans lui , puisqu'on ne peut ni placer ni déplacer sans sa permission , il reçoit à chaque instant des appels , auxquels il ne sait que répondre ; des plaintes , qu'il ne sait comment appaiser ; des questions qu'il ne

sait comment résoudre. Ainsi, un pasteur, qui oublie la décence de son état, en sera averti par un officier de police; un autre, qui prêche une doctrine opposée à celle qu'attend son église, y sera ramené par l'avis d'un commis de bureau. Si le gouvernement refuse, comme il doit le faire, d'entrer dans ce champ, où il n'y a pour lui que des épines, nul n'osera y pénétrer à sa place; et les désordres pourront arriver au point de le forcer à se demander enfin s'il ne vaut pas mieux encore y entrer, malgré les inconvéniens sans nombre d'une pareille démarche, que de laisser ces désordres s'entasser et s'accroître sans remède comme sans fin.

Ne soyons donc point étonnés que, lorsqu'il s'est présenté, dans les affaires de l'église protestante, quelques cas un peu graves, soit dans l'état et les droits des personnes et des corps, soit dans les opinions et les principes religieux, les agens de l'autorité civile se soient trouvés dans un singulier embarras. Ils ont consulté par fois des membres distingués de l'église réformée; mais presque toujours leur embarras s'en est accru, parce que les avis ont été directement opposés. Dans leur incertitude, ils ont pris le parti, ou de laisser les choses s'arranger d'elles-mêmes, au risque de prolonger le désordre et le scandale, ou d'invoquer la médiation des consistoires voisins, pour tout appaiser par la douceur et par la persuasion. Ces moyens, n'étant que des palliatifs, n'ont pas toujours réussi. C'était en quelque sorte,

pour le gouvernement, un aveu de son incompetence et de la nécessité d'un corps religieux plus considérable, entre les consistoires et lui.

La position des églises est plus embarrassante encore. Elles choisissent bien leurs pasteurs. Mais quel est l'homme qui demeure semblable à lui-même pendant une longue vie ? Quel est l'homme qu'une trop grande indépendance ne conduise pas quelquefois à l'insouciance et à l'oubli ? Ces choses-là sont, hélas, trop naturelles pour tous ; mais, si l'on a erré dans le choix ; si l'on a été trompé par de faux renseignemens ; si quelque grande faiblesse, quelque grande faute déshonore un ministère qui ne vit que de l'honneur et n'agit que par le respect, que fera l'église dans son embarras ? Des remontrances n'exercent pas un grand empire, quand celui à qui elles s'adressent sait d'avance qu'elles sont tout et que rien autre ne peut les suivre. Et encore, qui en sera l'organe ? qui les provoquera ? qui parlera avec franchise et avec constance ? Combien de temps le désordre n'aura-t-il pas duré, combien de temps n'aura-t-il pas scandalisé l'église, avant que le pasteur négligent ou coupable entende les accens de la vérité ? Et s'il faut encore remonter plus haut, s'il faut instruire une autorité que l'on craint, parce qu'elle n'a point les mêmes idées, les mêmes vues, parce que, si je puis ainsi le dire, elle est hors de la famille et qu'il en coûte de dévoi-



ler à des étrangers sa propre misère , combien de fois n'arrivera-t-il pas que l'on supportera le mal sans se plaindre , des années durant , à la grande douleur des âmes pieuses , au grand scandale de l'église tout entière ? Ainsi , pendant une longue période , une église aura possédé un culte , des assemblées , un pasteur ; et pourtant elle aura été moralement morte ; la piété s'y sera éteinte , la religion y aura perdu tout son empire , sans qu'elle ait pu s'en défendre , et sans que le gouvernement qui paye ait pu même s'en apercevoir.

L'expérience nous apporte encore ici son irréfragable autorité. Les consistoires s'adressent librement et promptement à l'autorité civile , pour toutes les choses qui sont du ressort de l'administration et regardent les intérêts matériels. Mais dès qu'il s'agit des intérêts vraiment moraux et religieux , de ces choses qui tiennent aux sentimens les plus intimes du cœur , aux opinions les plus chères de l'âme , en un mot de toutes ces choses délicates et fugitives , dont la réunion n'en compose pas moins la seule base de tout le bien que peut faire un pasteur , alors les consistoires éprouvent une extrême répugnance , une véritable pudeur à recourir au gouvernement civil. S'ils s'y décident enfin , c'est quand ils ont à lui soumettre des faits palpables et notoires , qui sont contraires à la morale publique , et dont tout honnête homme peut connaître. Mais ces faits sont nécessairement très-

rare, car il ne faut pas beaucoup d'adresse pour les éviter. Aussi, avons nous vu des églises être long-temps un théâtre de division et de scandale, le pasteur y rendre long-temps la religion méprisable et ridicule, soit par l'absence totale, soit par les excès et les erreurs de sa piété, et le mal le plus déplorable s'y consommer sans obstacles, avant que le consistoire se soit cru assez fort pour dénoncer le désordre au gouvernement, et demander la révocation du pasteur. Que sera-ce si le consistoire lui-même manque de vigilance et d'énergie ? s'il ne se réunit jamais ? s'il tremble devant son pasteur ? Tout cela s'est vu et se voit encore. Qu'on me dispense des preuves. Il ne me serait que trop facile de les fournir.

Enfin, la position des pasteurs n'est pas moins embarrassante que celle du gouvernement et des églises individuelles. Ils ont deux ennemis qui ne peuvent que les corrompre ; une trop grande dépendance d'un côté, une trop grande indépendance de l'autre ; et de plus, une incertitude inquiétante dans l'ensemble de leur vie, qui les chagrine et les abat. Ils dépendent du gouvernement d'une manière trop immédiate. Les plaintes que celui-ci peut avoir à porter contre eux ne pouvant être jugées que par lui-même, ils sont exposés à chaque instant à des censures ou même à des destitutions inattendues. Par là, le ministre de la religion perd la

noble indépendance qui caractérise son emploi et qui est si nécessaire à ses succès. Il n'est pas toujours vis-à-vis de son mandat et de sa conscience. Même pour le spirituel de son ministère, il est soumis en grande partie à une autorité toute temporelle. Il est tenté mille fois de mêler lui-même le temporel au spirituel, le politique au religieux ; et jusqu'à quel point peut-il s'engager dans cette route sans compromettre la religion elle-même ? Que mes lecteurs attentifs prononcent. D'un autre côté, indépendant de son église et, par conséquent, la craignant peu, il pourra négliger ses devoirs, changer l'ordre des services, en supprimer un grand nombre, s'adonner à des soins étrangers à son état, que sais-je, désorganiser son église par son imprudence, l'avilir par ses scandales, la troubler par son fanatisme. Il sera facilement entraîné à tout, parce qu'il ne sentira de frein nulle part. L'impuissance de sa congrégation deviendra pour lui un piège fatal, dans lequel il tombera, si une haute vertu, une profonde piété, une âme supérieure, toutes ces qualités, qu'il ne faut jamais supposer générales dans une grande masse d'hommes, ne viennent point l'en préserver. Enfin j'ai parlé de l'incertitude de son sort, et j'ai eu raison. Son sort est incertain, qu'il le considère par rapport au gouvernement ou par rapport à son église ; et c'est la situation la plus pénible dans laquelle un pasteur se puisse trouver. Incertain

par rapport au gouvernement, puisqu'il ignore les principes d'après lesquels le gouvernement pourra le juger, et qu'il ne sera point là pour se défendre. Incertain par rapport à son église, parce que, suivant les cas et les personnes, il pourra partir de là des plaintes et des demandes qui lui seront inconnues, auxquelles il ne pourra répondre, et qui, puissamment secondées, amèneront pour lui des effets irrémédiables, avant qu'il ait pu rien faire pour y parer. J'ai dit que les églises individuelles se décideront difficilement à dénoncer leurs pasteurs au gouvernement, et cela est vrai ; cela suffit pour amener toutes les conséquences de la trop grande sécurité des pasteurs. Mais des haines particulières, les sollicitations et la présence d'un homme ardent pourront les y décider enfin : et ce ne seront pas toujours le scandale ou l'immoralité sur lesquels tomberont les coups. Peut-être la vieillesse, peut-être l'infirmité, peut-être l'absence du talent, peut-être la fermeté dans le devoir et la censure inflexible du vice, décideront des démarches que la négligence et le vice auraient impunément bravées. On se plaindra du dogme, quand on n'aura réellement à se plaindre que de la voix. On accusera l'indolence, quand il n'y aura que la faiblesse de l'âge. Et le gouvernement, ne sachant quel parti prendre, dans des choses aussi délicates, prendra souvent le plus mauvais.



Je le repète donc. La situation, non légale, mais réelle, des églises réformées de France, leur état d'isolément complet en présence de l'autorité civile, qui administre et qui paye, ne remplit aucune des conditions que l'on peut exiger d'un gouvernement religieux. Elle jette dans d'inextricables embarras l'autorité civile, les congrégations et les pasteurs. Et elle doit amener promptement les plus déplorables désordres, ou une indifférence et une froideur plus déplorables encore.

Hélas, ce ne sont point là de vaines théories. Que d'exemples n'aurais-je point à fournir, si je voulais descendre aux noms propres ? Quel est le protestant, qui dans un rayon de quelques lieues autour de sa demeure, n'en eût pas plusieurs à citer ?

La source du mal que je viens de signaler n'est pas difficile à trouver. Elle est purement et simplement dans l'absence de toute autorité ecclésiastique intermédiaire entre le gouvernement et les consistoires.

C'est surtout dans un moment où le réveil du sentiment religieux a reporté l'attention sur les vérités du christianisme et leur a donné pour un grand nombre de cœurs une suprême importance ; c'est dans un temps comme le nôtre, que les difficultés et les embarras de cette situation commencent à se faire sentir pour le gouvernement et pour les églises. Ils ont été palliés et même con-

sidérablement adoucis par l'heureux choix du directeur des cultes non catholiques. Mais ils n'ont pas été totalement prévenus et corrigés, parce qu'ils ne peuvent pas l'être. Protestant, nous connaissant comme nous-mêmes, possédant toute notre confiance, M. Cuvier les éprouvera, et nous les fera éprouver, moins sans doute que son prédécesseur, privé de tous ces titres; mais encore à un haut degré, parce qu'ils sont dans la nature même de notre organisation, encore incomplète et boiteuse.

Voilà ce qu'a fait de nous la loi soupçonneuse et jalouse du 18 germinal an X, exécutée d'abord par une défiance plus soupçonneuse encore que celle qui l'avait dictée, et ensuite par l'habitude et, pour ainsi dire, par le mouvement acquis des bureaux. Mais à cette législation jalouse a succédé une loi de franchise et de publicité. La Charte a élargi tous les droits des citoyens français. Que devient le protestantisme, sous ce Code vénéré?

---

## CHAPITRE IX.

DANS QUEL SENS LE PROTESTANTISME EST-IL RECONNU  
PAR LA CHARTE ?

Notre travail sur la législation , qui régit l'église réformée , ne serait point complet , si nous n'examinions avec quelque attention dans quel sens le protestantisme est reconnu par la Charte , et quels droits ce document sacré donne ou laisse à toutes les sectes dissidentes.

Ce que la Charte contient à cet égard n'est pas long. Quoique connu , j'aime autant le transcrire :

« Art. 5. Chacun professe sa religion avec une égale liberté , et obtient pour son culte la même protection.

« Art. 6. Cependant la religion catholique , apostolique et romaine est la religion de l'état.

« Art. 7. Les ministres de la religion catholique , apostolique et romaine , et ceux des autres cultes chrétiens , reçoivent seuls des traitemens du trésor royal ».

Voilà les principes : cherchons les conséquences.

Par l'art. 5 , « chacun professe sa religion avec une égale liberté et obtient pour son culte la même protection » ; par conséquent la religion de chacun

peut être professée librement ; et le culte qu'elle adopte a le droit d'être protégé.

Qu'emportent les mots de *religion* et de *culte*, associés avec celui de *protection* ? Évidemment une manifestation extérieure, des réunions ostensibles, un culte public. Que signifierait le mot *culte* sans assemblées ? Que signifierait le mot *protection*, sans publicité ? On n'a pas besoin de protection, pour ce qui se passe dans la conscience. C'est un sanctuaire à l'abri de toutes les lois. On n'a besoin de protection que pour ce qui se manifeste au dehors, par une action matérielle. Mais qu'est-ce que la manifestation d'un culte, si ce n'est ce culte lui-même ? Autrement, autant vaudrait-il confondre la liberté de la presse avec la liberté de la pensée.

Le protestantisme avec toutes ses modifications, le catholicisme avec toutes les siennes, et toutes les sectes qui pourraient se détacher de l'un et de l'autre, et toutes les sectes chrétiennes qui pourraient venir du dehors, et les religions non chrétiennes elles-mêmes, sont donc autorisés par le seul fait de cet article. Ils peuvent se réunir en assemblées et tenir un culte public, où et quand ils le voudront.

Les restrictions à la généralité, à l'absolutisme de ce droit pourraient venir : ou du Code pénal ; ou de l'art. 6 de la Charte, qui déclare la religion catholique religion de l'état ; ou de l'art. 7, qui déclare que les cultes chrétiens seront seuls salariés ;



ou enfin, de la nature du culte lui-même, qui serait contraire à la morale publique.

Examinons s'il peut venir de là des restrictions légales fondées.

I. Le seul article applicable ici dans le Code pénal est le fameux article 291 concernant les réunions illicites.

Voici cet article : « Nulle association de plus de vingt personnes, dont le but sera de se réunir tous les jours ou à certaines heures marquées pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres, ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement ; et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la société. — Dans le nombre des personnes indiqué par le présent article, ne sont pas comprises celles domiciliées dans la maison où l'association se réunit. »

Les trois articles qui suivent ne sont qu'une conséquence de celui-là.

Quelle est aujourd'hui la valeur réelle de cet article, en ce qui tient au libre exercice des cultes ?

Le Code pénal, comme toutes les lois antérieures à la Charte, est abrogé dans tout ce qu'il a de contraire à cette institution fondamentale. S'il en était autrement, la Charte elle-même ne serait plus qu'un dédale inextricable, où nul ne pourrait se reconnaître ; une cire molle que chacun pourrait contourner à son gré, en lui imposant quelque article tiré de l'inépuisable arsenal de nos lois.

L'art. 291 du Code pénal est-il compatible avec l'art. 5 de la Charte ? Pour en juger, il ne faut que réduire à sa plus simple expression le produit de cette alliance. Le voici : « Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection, pourvu qu'il ait l'agrément du gouvernement et se soumette aux conditions qu'il plaira au gouvernement de lui imposer ». Est-ce là la liberté ? Est-ce là la protection ? C'est la liberté sous le bon plaisir ; c'est la franchise de la presse sous la censure ; c'est l'assemblage de deux idées qui se détruisent ; c'est un contre-sens. Par conséquent l'alliance des deux articles ne saurait être tentée. Il faut opter. Si vous appliquez le Code pénal, que ferez-vous de la Charte, qui le modifie ? Où la Charte a-t-elle dit que la liberté qu'elle proclamait, se bornait aux religions déjà existantes, reconnues et payées ? Son expression est générale, absolue. Elle n'a pas seulement suspendu la persécution religieuse en faveur de quelques sectes en possession avant elle. Elle a voulu l'anéantir sans retour. Et, en cela, comme en tout le reste, elle a répondu au besoin du siècle, pour qui toute persécution religieuse est un objet de crainte et d'horreur. Le Code pénal est empreint d'un esprit directement opposé. Il respire la jalousie et le despotisme. Il tient en réserve la persécution, pour tout mouvement de l'esprit, pour toute réunion des hommes que le gouvernement n'aura pas provoquée lui-

même. Il affranchit vingt personnes ; la Charte parle à tous les Français. Il dénonce des rigueurs ; la Charte proclame la liberté , et promet la protection. — La contradiction est manifeste. Le seul moyen de la résoudre est de regarder l'art. 291 du Code pénal comme abrogé dans tout ce qui concerne les assemblées religieuses. — C'est une partie de l'inquisition impériale , qui est tombée , comme celle de la presse et comme tant d'autres , devant les accents de liberté et de franchise , sortis de la bouche de Louis XVIII.

II. L'art. 6 de la Charte , qui proclame la religion catholique religion de l'état , n'apporte point des restrictions plus réelles à la liberté absolue des professions religieuses et des cultes ostensibles. Ce n'est pas que ce mot : « La religion de l'état » , ne présente des obscurités. Par lui-même, il n'a point de sens. Pour être autorisé à lui en donner un clair et précis , il faudrait qu'il fût expliqué par d'autres parties de notre législation et de nos usages. Mais il n'est employé que là ; par conséquent il n'a pour s'expliquer que lui-même. Les anciens usages ne prouvent rien ; car tout est changé depuis eux ; ils sont en harmonie avec ce qui n'est plus ; en désaccord avec ce qui est. Les nouveaux n'existent point encore , et la véritable question , c'est de les établir conformément à la raison et à la Charte. On ne peut pas mieux appliquer à cette expression , le sens qu'elle peut avoir dans d'autres pays ; car alors l'art. 6 de

la Charte serait contraire aux art. 5 et 7, à tout l'esprit et à toute la lettre de notre législation religieuse et politique. La religion de l'état, en Angleterre, est la religion qui est seule soutenue et payée par l'état, qui possède les universités, qui perçoit les dîmes, qui siège au Parlement. En France, la religion de l'état partage la première de ces prérogatives avec les religions réformée et luthérienne; et j'espère qu'elle ne possédera jamais les autres. En Espagne, la religion de l'état possède les mêmes droits qu'en Angleterre; et de plus, elle possède celui d'exister seule, d'extirper par le fer et par le feu tous ceux qui se séparent d'elle, ou qui même s'ingèrent de contester quelqu'un de ses dogmes. Elle est un pouvoir politique immense, irrésistible, devant lequel tout fléchit. Elle est bien certainement la religion de l'état, si elle n'est pas l'état lui-même. C'est un reste intact et tout vivant du catholicisme du moyen âge. Il est là, pour faire comprendre où le catholicisme peut élever un peuple barbare, et où il le laisse. Ce n'est point encore là sans doute, ce qu'il faut entendre en France, par la religion de l'état; et si c'est là ce que quelques-uns ont espéré recevoir, ce n'est pas assurément ce qu'on a voulu nous donner. On ne peut donc pas préciser avec exactitude les droits que ce titre donne. Mais on peut préciser parfaitement les droits qu'il ne donne pas; et c'est là ce qui importe à notre liberté religieuse, et à celle de tous les cultes. Ce titre ne donne :



1.° aucun droit de surveillance sur les autres cultes ; 2.° aucun droit d'en gêner à son profit la liberté et le public exercice ; 3.° aucun droit d'être exclusivement protégé et payé par l'état, au détriment des autres cultes ; 4.° aucune part quelconque dans l'administration de l'état. Il y a des évêques dans la chambre des pairs ; ils y sont par le choix libre du roi, comme personnes éminentes, et non comme corps. C'est, si l'on veut, une faveur ; ce n'est point un droit. Je ne pense pas qu'aucune de ces propositions puisse être disputée ; autrement il faudrait changer et les autres articles de la Charte, et toute notre législation nouvelle, et toutes les opinions de la France.

Quand on a fait ces déductions évidentes, ce qui peut rester, c'est 1.° l'expression d'un fait : la religion catholique est celle de la grande majorité des Français ; elle est présumée celle du plus grand nombre des fonctionnaires ; elle est celle du roi et de la famille royale. Envisagée sous ce point de vue, l'expression : *La France est catholique* ne serait pas trop inexacte dans une exposition sommaire ; 2.° un privilège honorifique ; le droit de préséance dans les cérémonies publiques et les présentations ; celui d'inviter les corps aux actes solennels du culte et non les individus. Les corps sont présumés lui appartenir. Cette présomption ne peut pas exister pour les religions en minorité ; dans les corps, elles n'invitent donc que les indi-

vidus connus pour se réclamer d'elles ; 3.<sup>o</sup> surtout beaucoup d'argent , et peut-être le droit de faire un peu plus de bruit en s'appuyant sur Rome , jusqu'à ce que Rome vienne dire qu'on en fait pourtant un peu trop.

III. L'art. 7 de la Charte , qui déclare que les cultes chrétiens reçoivent seuls des traitemens du trésor royal , n'est point restrictif de la liberté générale accordée par l'art. 5.

Les cultes non chrétiens , d'après cet article , ne sont point salariés par l'état ; mais ils n'en sont pas moins libres. Les israélites professent leur religion avec la plus grande publicité. Ils ont des rabbins et des synagogues. Ils se réunissent où et quand ils le veulent. Ils élèvent de nouveaux édifices pour célébrer leur culte , quand les maisons particulières ne leur suffisent plus. En un mot , ils sont libres comme l'air. Il en serait de même des mahométans , si notre commerce avec eux était assez actif pour qu'ils vissent en nombre séjourner et s'établir dans nos ports.

Les cultes chrétiens seuls peuvent être salariés par l'état ; mais l'état n'est pas obligé de les salarier tous. La réunion de quelques individus en une association religieuse , pour célébrer un culte qui soit de leur goût , n'oblige point encore l'état à en salarier les ministres , s'il y en a. Payer est un acte positif , une véritable intervention , qui suppose une délibération et par con-

séquent un choix. Déterminer à mesure les cultes qui doivent être salariés, sous quelles formes, à quelles conditions, c'est une affaire d'administration, qu'il serait absurde de contester. C'est précisément ce qu'a fait, pour l'église réformée, la loi du 18 germinal an X. Mais ces cultes ont aussi toujours le droit d'accepter ou de refuser les conditions qui leur sont offertes. S'ils les rejettent, ils rentrent dans le droit commun. Ils demeurent pleinement libres, sous la seule condition commune à tous, du respect pour l'ordre public. Mais si payer est un acte positif qui suppose une délibération et un choix, laisser libre est un état négatif, qui ne suppose rien du tout. L'administration n'a donc rien à faire, pour l'exécution de l'art. 5 de la Charté. Cet article doit s'exécuter de lui-même; et toute intervention de la police dans les affaires de culte, surtout des cultes non payés, sous le prétexte de prévenir le désordre, est elle-même le véritable désordre, auquel la sagesse du gouvernement doit à jamais couper court.

IV. Néanmoins, on conçoit qu'il se passe dans les actes d'un culte des choses qui soient contraires à la morale publique. On conçoit que dans les assemblées d'une secte, il en soit conseillé de semblables. On le conçoit, quoique rarement on l'ait vu. Les lois sont là pour réprimer de tels excès. Ceux qui commettent ces actes, ceux qui les conseillent, ceux qui en sont les complices doi-

vent être punis conformément aux lois existantes. Mais de ce devoir impérieux, imposé au pouvoir judiciaire, et que seul il est apte à remplir, ne résulte aucune restriction réelle à la liberté générale accordée par l'art. 5 de la Charte. Il en est de ceci, comme de tous les actes de la vie civile. L'action de l'autorité n'est point et ne saurait être préventive. Chaque citoyen use de la liberté générale sous sa propre responsabilité. S'il en abuse pour commettre des actes proscrits par les lois, il est saisi, jugé, condamné, puni. Jusque là, rien ne le gêne. Si l'action de l'autorité pouvait être préventive, alors il dépendrait d'elle d'accorder ou de refuser aux partisans d'un culte quelconque la permission de s'assembler; et l'art. 5 de la Charte deviendrait une illusion. Il serait vraiment confisqué au profit d'une vieille prétention de la police.

Si, des quatre moyens que nous venons de discuter, il ne résulte aucune restriction réelle à la généralité des droits conférés par l'art. 5 de la Charte, cet article demeure dans son entier, comme une des propriétés les plus précieuses des Français.

Il résulte des principes que nous avons posé jusqu'ici :

1.° Qu'être ou n'être pas la religion de l'état, n'ajoute rien à la liberté réelle et légale d'un culte ;



quoique cela puisse ajouter à sa splendeur , à sa richesse , à ses moyens de succès , et même à ses prétentions. Religion de l'état ou non , aucune corporation religieuse n'a le droit d'établir aucune surveillance , d'exercer aucune autorité , d'imposer aucune restriction sur les autres cultes qui peuvent se célébrer autour d'elle. Dans cette liberté générale proclamée par la Charte , le seul ascendant légitime , c'est celui des lumières et des vertus ; la seule autorité non contestée , c'est celle de la vérité manifestée par une libre discussion.

2.° Qu'être ou n'être pas salarié par l'état n'ajoute rien au droit que possède un culte de s'exercer librement et publiquement. Le plus libre au contraire est bien celui qui n'est point salarié , parce qu'il n'est pas soumis à d'autres conditions qu'à celles qui intéressent la paix publique. Les juifs privés de leur traitement par la Charte ne sont pas moins libres qu'auparavant ; mais on se demande pourquoi les piétistes d'Alsace , les quakers de Saint-Etienne et les louisets de Bretagne , ces louisets où le vendéen se montre autant que le catholique , ne seraient pas libres au même titre ? Leur qualité de chrétiens rendrait-elle leur condition plus mauvaise ? N'est-ce pas une étrange anomalie de voir le roi recevoir avec sa bonté accoutumée la députation des israélites , dans le même pays où l'on venait de condamner les piétistes si industrieux , si pieux et si inoffensifs ?

3.° Qu'aucun des cultes existans, salarié ou non salarié, n'est circonscrit dans ses limites actuelles et qu'il peut s'étendre partout, s'il trouve des prosélytes. C'est là la conséquence la plus importante et, fort heureusement, la plus claire. C'est là que se trouve la réalité, pour ainsi dire, et la vie de la liberté. C'est là la conséquence la plus redoutée des amis du monopole religieux, qui est en même temps celui des intelligences et finalement celui de la puissance matérielle. Ils la repousseront de toutes leurs forces; ils en disputeront l'application pied à pied. Mais la Charte et la raison publique finiront par avoir raison; et la liberté donnera le calme et la paix.

4.° Qu'un culte nouveau qui veut s'établir, ou un culte déjà reconnu qui veut s'étendre, n'a pas besoin de demander à l'administration une autorisation positive, et n'est pas obligé de l'attendre. La chose est évidente pour tout ce qui se passe en conversations privées, en réunions domestiques, en publications particulières. Elle ne l'est pas moins pour les assemblées publiques. Nous l'avons prouvé, en discutant l'art. 291 du Code pénal. Les officiers du culte nouveau n'ont besoin que d'informer l'autorité municipale du jour et de l'heure des réunions, afin que celle-ci sache à quoi s'en tenir sur un rassemblement qui pourrait la surprendre, puisse y faire assister quelqu'un de ses agens, si cela lui plaît, et ne risque pas de causer un désordre réel, en croyant venir mettre le bon ordre. — C'est ici un

droit clair et positif qu'il est très-important de bien comprendre, et de faire valoir dans l'occasion. Rien ne tire plus à conséquence pour le maintien des vraies libertés publiques, que de bien savoir d'avance jusqu'où elles vont; et d'en user dans toute leur étendue. C'est les compromettre que de s'astreindre à demander sans cesse des autorisations pour ce qu'on est libre de faire quand on veut. — Ceci est assurément une des applications les plus importantes de cette maxime; mais ce n'est pas la seule.

Voilà l'esprit de la loi. Voilà les conséquences qui en résultent, qui ne font qu'un avec elle. Les tribunaux jusqu'ici s'en sont quelquefois écartés sans doute. On dirait que, pour un point aussi important et qui tient de si près aux libertés publiques, ils ont pris à tâche de suivre à la fois les errements de l'empire et ceux de la chancellerie romaine. Mais ni les uns ni les autres ne doivent être les nôtres aujourd'hui. Quelques-unes de leurs décisions ont singulièrement obscurci cette affaire. Plusieurs sont contradictoires entr'elles. Tout annonce que dans un temps peu éloigné, elles seront ramenées à l'harmonie entr'elles et avec la Charte. Une telle anomalie ne saurait durer toujours (I).

Quand ces idées, qui sont inhérentes à nos lois, auront pénétré dans l'esprit des gouvernans, des tribunaux, des divers clergés, et d'une portion du peuple; quand elles auront passé purement et sim-

plement dans la pratique, la France sera certainement supérieure à l'Angleterre, sous le rapport de sa législation religieuse. Elle ne tardera pas à en recueillir les heureux fruits. Point d'entraves, point de charges, moins de biens fonds inféodés au clergé, point de dîmes, point de sermens, point de distinctions civiles entre les membres des diverses religions, point d'Irlande que la rapacité d'une secte livre à la misère et souvent au désespoir, point de servitude de l'enseignement à une corporation, dont l'Angleterre commence à peine à secouer le joug, mal soutenue par son gouvernement; moins de préjugés populaires; que de différences à notre avantage! Et pourtant, que de progrès a faits l'Angleterre, avec cette portion de liberté dont elle a joui, parce qu'elle fut réelle et franchement appliquée! Nous entrons à peine dans la carrière; jusqu'où ne pouvons-nous pas aller, avec des institutions meilleures et plus complètes, si nous les appliquons avec franchise?

Rapprochons maintenant les principes que nous venons de poser, de la situation politique de l'église réformée de France.

Sous la Charte, l'église réformée est libre comme tout autre culte. Elle a les mêmes droits. Elle reçoit un traitement de l'état, à condition de se soumettre à la loi du 18 germinal an X, qui le lui accorde. Cette loi apporte quelques modifications à notre or-



ganisation intérieure ; elle règle la circonscription des consistoires , la forme de l'élection de leurs membres , celle de la présentation des pasteurs qu'elle soumet à la confirmation du roi ; elle impose aux consistoires des présidens perpétuels , au lieu des présidens alternatifs , qu'ils avaient auparavant. Elle établit l'intervention de l'administration dans certaines circonstances. Ces conditions étant acceptées, le traitement et les secours accordés, elles font loi. Ce sont les clauses d'une convention mutuelle, qui doivent être observées de part et d'autre. Mais ces conditions ne gênent en rien la libre expansion de l'église réformée. Elle a le même pouvoir de s'étendre que tout autre. La loi du 18 germinal an X ne lui a point imposé de limites. Après elle, et comme affaire d'exécution, on a réglé la circonscription d'un certain nombre d'églises consistoriales, qui elles-mêmes ont pu se diviser en sections. Mais cette circonscription n'est point établie par une loi. A mesure que le besoin s'en est fait sentir, on a créé de nouvelles sections, salarié de nouveaux pasteurs dans une même église consistoriale ; on a érigé des églises nouvelles, appelées *oratoires*, ayant leurs pasteurs, dans tous les endroits isolés, où quelques protestans ont demandé un culte, sans être assez nombreux pour avoir un consistoire. Ce travail s'est commencé sous l'empire ; il a continué depuis la restauration avec une plus grande activité. Mais cette circonscription, qui n'est jamais censée parfaite, puis-

qu'elle se perfectionne toujours, n'est point essentielle à l'église réformée. L'observation des limites qu'elle trace n'est point une condition de son existence ; cela n'est point possible d'après la Charte ; elle n'est pas même une condition du traitement qu'elle reçoit de l'état. Des protestans se rencontrent dans une ville, où l'on n'en soupçonnait point l'existence ; la conséquence naturelle de la législation qui nous régit, c'est qu'ils ont le droit d'avoir un pasteur salarié, s'ils déclarent faire partie de l'église réformée et vouloir se soumettre à la loi du 18 germinal an X. Mais du moins, il est impossible d'imaginer que la déclaration de ces protestans nouveaux puisse rien changer à la situation des églises déjà reconnues, et mettre en danger le traitement qu'elles reçoivent de l'administration.

La religion réformée peut donc s'étendre sans se compromettre, et elle a droit d'être salariée sur le nouveau comme sur l'ancien terrain.

Mais cavons au pire. Accorder ou ne pas accorder un traitement à un pasteur proposé dans une localité nouvelle est une affaire d'administration. Le gouvernement peut dire qu'il n'y trouve pas assez de protestans pour faire la dépense d'un pasteur nouveau. Qui sera son juge ? Constater le nombre des protestans ne sera pas toujours une chose aisée. Sur le refus persévérant du gouvernement, on peut faire une petition aux chambres, qui passent à l'ordre du jour, ou qui renvoient au ministre ; et tout est

fini. Mais il reste la liberté générale, la liberté commune à tous ; et celle-là peut suffire. Dans un endroit pour lequel le gouvernement ne veut pas confirmer et salarier un pasteur, les protestans peuvent quand ils le veulent exercer publiquement leur culte, se réunir en assemblées, avoir des ministres et recevoir les sacrements. Il suffit qu'ils le veuillent bien, qu'ils aient le sentiment de leurs droits, la résolution de les exercer, et le courage bien mince d'en supporter les modiques charges. Avec cela, si les idées se tournaient de ce côté, et si les protestans n'étaient pas dépouillés à l'excès de tout esprit de prosélytisme, il pourrait se créer des églises réformées dans tous les coins de la France.

Le gouvernement aurait-il le droit d'empêcher ces églises nouvelles de s'affilier avec les anciennes et de se fondre dans le consistoire le plus voisin ? Il semble qu'il ne le peut pas ; car la première mission d'un consistoire, mission qu'il tient de la conscience avant de la tenir de la loi, c'est de veiller à ce que la pure religion de Jésus-Christ soit prêchée à tous ceux qui sont disposés à l'entendre. Il est évident qu'il ne le doit pas ; car, dans l'intérêt de son pouvoir administratif, qui tend toujours à s'étendre, il vaut mieux encore que ces associations nouvelles se fondent dans un consistoire légal, avec lequel il entretient des relations journalières, que si elles demeuraient isolées, sous la seule responsabilité morale de leurs membres.

Ce n'est point ainsi que l'entendait le ministère que les élections de 1827 ont fait disparaître. Sans parler ici d'un grand nombre de tracasseries de détail, on peut résumer ainsi les principes sur lesquels il paraissait baser sa conduite.

1.° Les cultes reconnus par la loi du 18 germinal an X et salariés par l'état, ont seuls le droit d'exister. Si l'état vous reconnaît, il vous paye; si non, il vous envoie les gendarmes. Principe évidemment contraire à la Charte, et qui ne ressemble à rien tant qu'au principe d'après lequel Louvois envoyait les dragons contre les paisibles assemblées qu'il ne voulait plus reconnaître.

2.° La religion catholique, comme religion de l'état, a seule le droit de s'étendre. La France lui appartient. Les deux autres sont murées sur le terrain qu'elles occupent déjà, sans qu'il leur soit permis d'en sortir. C'est d'après ce principe, non avoué, mais suivi, qu'on a découragé par d'interminables lenteurs quelques congrégations, qui voulaient embrasser le protestantisme; et qu'on n'a cédé qu'à demi, pour une ou deux autres, où l'on a vu qu'une résistance sérieuse aurait fait éclater la persécution. Dans ce système, les catholiques étaient en quelque sorte inféodés à leurs curés, comme les paysans russes à leurs seigneurs, sans qu'il leur fût loisible de s'en séparer, pour recevoir les instructions d'un pasteur, et former de nouvelles églises protestantes. N'importe qu'ils en



eussent déjà toutes les croyances. Les protestans seuls avaient le droit de se convertir en masse au catholicisme et d'échanger, s'ils l'avaient voulu, leur pasteur pour un curé. — On conçoit que ce second principe n'était pas moins contraire à la Charte que le premier. C'était changer la franchise des croyances religieuses et des cultes, donnée par la Charte, en un véritable esclavage. C'était détruire à la fois, dans ce qu'elle a de plus essentiel et de plus vital, la liberté des protestans et celle des catholiques. Et dans cette gêne commune, c'étaient évidemment les catholiques, à qui l'on ôtait le plus.

On a lieu de penser que ces principes étranges sont abandonnés pour toujours. — Si jamais ils étaient repris, les protestans ont, pour s'en défendre, une force dont ils ne sentent pas assez la valeur. C'est d'aller en avant, dans l'exercice calme et ferme des libertés religieuses garanties par la Charte et par le vœu des Français. C'est de placer ainsi le gouvernement entre la nécessité de respecter ces libertés, et celle de persécuter à force ouverte. — C'est la belle et bonne position. Et dans la situation des esprits et des choses, je n'oserais presque pas appeler du courage ce qu'il faut pour la garder.



## CHAPITRE X.

CE QUE PEUT FAIRE LE PROTESTANTISME EN FRANCE,  
DANS LA SITUATION OU IL SE TROUVE PLACÉ.

Telle est la législation qui nous régit. Que pouvons-nous faire avec elle ? Tels sont les droits qu'elle nous laisse. Comment pouvons-nous en user ?

Cette partie de mon sujet m'a inspiré la plus juste défiance de moi-même. C'est ici que j'ai ressenti le plus d'embarras et le plus d'incertitude. La situation est nouvelle. Les idées ne sont point assises. Les opinions ne sont point uniformes ; elles ne sont pas même formées. Les difficultés sont grandes ; elles viennent du dedans et du dehors. Les erreurs peuvent être fâcheuses. Les vérités peuvent paraître audacieuses et entreprenantes. Il faut parler des choses ; il faut aussi parler des personnes. Il faut ébranler des intérêts que l'habitude a rendu chers , et troubler une sécurité , dans laquelle on aime à dormir. Je puis donc m'écrier , avec une conviction que partageront avec moi tous ceux qui réfléchiront sérieusement à la situation actuelle du protestantisme : *Incedo per ignes.*

Et cependant , pourquoi ne parlerais-je pas ?

Pourquoi me plairais-je à dissimuler les besoins et les dangers d'une église qui m'est chère non seulement parce que je la sers et qu'elle me nourrit, mais encore parce que je la regarde comme l'amie des lumières et de la vérité, comme la conservatrice de la simplicité et de la pureté évangéliques, et, s'il m'est permis de le dire, comme un puissant contre-poids à cette tendance fâcheuse qu'un grand nombre de prétendus amis de la religion semblent vouloir donner autour de nous à leurs efforts? Le pire de tous les dangers, c'est ce sommeil de mort dans lequel les protestans ont été plongés pendant trop long-temps; c'est cette profonde indifférence pour leur vie religieuse intérieure et pour leurs intérêts extérieurs, que leurs amis les plus dévoués n'ont pu s'empêcher de reconnaître en eux depuis près de trente ans. Il est temps qu'ils se réveillent. L'époque devient décisive, et le moment de voir, de sentir, de prévoir, de parler est venu.

Le premier conseil qu'on puisse donner aux protestans, c'est de tirer le meilleur parti de leur position et de leurs moyens légaux, pour améliorer leur existence, et se donner une partie de ce qui leur manque.

Et ce qu'ils doivent sentir avant tout, c'est que, dans une position semblable, la tolérance et la douceur sont pour eux un devoir impérieux, dont l'accomplissement tient de bien près aux bases même

de l'existence. Dans l'état actuel des choses, leurs dissensions intestines, quelle qu'en soit la nature, lorsqu'elles ont pris une certaine consistance, ne peuvent être terminées que par l'intervention du gouvernement. Or chacun sent combien cette intervention est fâcheuse pour tout ce qui n'est pas purement administratif, pour tout ce qui tient au fonds des idées religieuses et à la vie intime de l'âme. Il faut donc éviter, autant que possible, d'y avoir recours pour autre chose que pour les intérêts matériels. Et je crois dire beaucoup, en disant : autant que possible. Car, quand on se fera des idées justes de la tolérance chrétienne, du besoin de liberté religieuse, qui est inhérent à l'âme humaine, et des heureux effets qu'elle exerce sur le développement du sentiment religieux; quand on n'aura pas la manie de tout niveler, qui, au fonds, n'est guère autre chose que celle de tout étouffer, je crois fermement que ces mots *autant que possible*, ne diront ni plus ni moins que le mot *toujours*. C'est dans notre propre sein, dans les conversations fraternelles et dans les accords libres des pasteurs entr'eux; c'est tout au plus par les avis paternels des consistoires, que ces choses-là doivent se terminer. Chaque pasteur, plein du sentiment des difficultés et des ennuis où il jetterait l'église par une conduite légère, ou par une obstination fâcheuse, doit se faire une double loi d'user pour lui-même de la plus grande prudence, de la cir-



conspection la plus attentive , et pour les autres de la tolérance la plus complète et la plus franche. Courir après la chimère de l'uniformité dans les croyances religieuses est toujours une entreprise pleine de dangers , dont le résultat ne peut manquer d'être d'abord le trouble , puis l'esclavage de la pensée , enfin le dégoût ou la mort. C'est l'erreur du catholicisme. Mais courir après l'uniformité , quand nous ne possédons aucun moyen d'y atteindre ; quand toutes les tentatives pour l'obtenir ne peuvent qu'amener pour nous des discussions désagréables , devant un tribunal incompetent , en présence de nos ennemis , sans jamais nous conduire au but , même en apparence ; car ce que nous condamnerons ici sera préconisé peut-être à quelques lieues plus loin comme étant la vérité ; courir , dis-je , après l'uniformité , dans de telles circonstances , c'est porter gratuitement l'inquiétude dans les âmes ; c'est appeler et envenimer ces discussions mêmes auxquelles nous voudrions mettre un terme ; c'est préparer à notre église des maux sans nombre et dont il est impossible qu'il résulte jamais aucun bien. Ceux qui , dans notre position , croient pouvoir suivre les errements du dix-septième siècle sont donc dans une grande erreur. Avant la loi du 18 germinal an X , on aurait pu regarder l'entreprise comme praticable encore. Et pourtant , même alors , je crois qu'elle eût été hérissée de difficultés. Aujourd'hui tout est changé. Les difficultés qui existaient avant la loi se

sont accrues. Et la loi en a créé que je regarde comme insurmontables. Elle a fait disparaître les avantages ; elle a centuplé les inconvéniens et les dangers.

Si mes lecteurs , amis de la liberté religieuse , n'ont pas oublié les réflexions que je leur ai proposées sur les formes de cette liberté ; s'ils se rappellent qu'elle ne peut exister qu'autant qu'on se supportera mutuellement dans la même église, ou qu'on se séparera en autant de sectes dissidentes qu'il se manifeste d'opinions diverses ; je leur dirai : Vous voyez que vous ne pouvez plus adopter la forme des églises dissidentes. Vous êtes casés, contenus, cloîtrés par la loi qui vous gouverne, par les habitudes qu'elle a fait naître, par les besoins qu'elle vous a donnés, par les avantages qu'elle vous confère, par les dangers dont elle vous entoure. Vous êtes une église nationale, légale, qui ne se régit plus par ses propres lois, et n'est plus libre de suivre ses mouvemens intérieurs. Il ne vous reste donc pas d'autre parti que celui d'adopter l'autre forme, si vous voulez conserver en même temps la liberté religieuse et la paix parmi vous : ces deux biens ont à ce prix. Vous sentiriez-vous le courage de sacrifier l'un ou l'autre ? Et lequel oseriez-vous abandonner ? Mais si vous sentez que la tolérance des opinions religieuses diverses, sous les liens du christianisme et du culte, est la seule forme qui puisse vous sauver du danger, il faut l'adopter avec franchise, l'appliquer dans sa plénitude, et

en accepter sans regret toutes les conséquences. Par ce moyen, dont l'emploi nous rendra plus franchement protestans, et par ce moyen seul, nous conserverons, des discussions religieuses, ce qu'elles ont de vivifiant, et de bon; mais nous n'aurons plus de querelles sérieuses et envenimées pour le fonds des choses; ou, si nous en avons encore quelques-unes, elles ne viendront que des fanatiques et des brouillons. Nous ne nous arracherons plus des décisions dogmatiques, pour nous en faire des armes contre nos amis, nos collègues et nos frères. Nous n'aurons recours au gouvernement, que pour les choses d'administration extérieure et d'existence sociale, qui sont en effet de son ressort. Si nous sommes obligés de provoquer la destitution de quelque pasteur après y avoir bien mûrement réfléchi, ce sera pour quelque négligence matérielle dans l'accomplissement de ses devoirs rigoureux; ce sera pour quelque vice de caractère ou de conduite, en opposition avec la morale universelle, et qu'on peut dénoncer partout. Tout le reste devra se passer en famille, et se traiter avec la plus parfaite douceur.

Ne nous y trompons pas, la première condition de cette forme de liberté religieuse, qui maintenant est seule à notre usage, c'est de laisser dormir les réglemens ecclésiastiques et dogmatiques, qui furent conçus dans d'autres circonstances et dans un autre esprit. Nous voulons la liberté re-

ligieuse ; et ils furent dirigés contr'elle. Nous la voulons dans la seule forme , où il nous soit possible de l'obtenir ; et ces réglemens furent pris précisément pour rendre cette forme impossible. Nous la voulons malgré notre union au gouvernement civil , dont l'alliance gêne tous nos mouvemens ; et ces réglemens furent adoptés dans une complète indépendance du gouvernement civil et comme manifestation de la liberté. Et , pour tout dire , nous la voulons , parce que nous en avons besoin ; parce que nous sommes aussi divers dans nos croyances , qu'unanimes à nous refuser aux sévérités de la discipline : ces réglemens furent proclamés , parce qu'ils exprimaient la croyance et la volonté de tous. La loi du 18 germinal an X a bien reconnu la discipline de nos églises et leur confession de foi ; mais deux siècles écoulés ont singulièrement modifié les idées sur un grand nombre de décisions qui s'y trouvent contenues. La rigueur de plusieurs usages et réglemens s'est considérablement affaiblie dans la pratique , et plusieurs sont tout à fait tombés en désuétude. Convenons-en ; ils s'immiscent trop dans la vie privée ; ils sont empreints d'un esprit trop inquisiteur et d'une rigueur trop puritaine , pour être ressuscités dans un siècle , pour lequel la liberté individuelle est le premier de tous les besoins , même en affaire de religion , et la famille un sanctuaire , dont nulle autorité sur la terre ne doit avoir la libre entrée. Le



siècle est plus fort que nous. Une discipline créée comme moyen d'attaque et de défense, dans un moment d'exaltation dont le mouvement chaleureux emportait toutes les résistances et commandait tous les sacrifices ; dans un moment où la religion occupait dans la vie extérieure la même place qu'occupe aujourd'hui la politique ; une telle discipline ne va plus à une époque où la religion s'est réfugiée dans l'âme ; où l'on veut l'étudier, la croire, la pratiquer pour soi, mais où l'on répugne par dessus tout à laisser pénétrer autrui dans ce sanctuaire de l'âme ; où même tout ce qui est extérieur en elle, tout ce qui met l'homme en scène, est descendu dans l'opinion jusqu'à devenir indifférent ; où les hommes tiennent avant tout à séparer la religion de tous les actes de la vie sociale ; en un mot, où chacun veut prendre librement dans la religion la part qui convient à son âme, mais ne veut pas souffrir qu'on la lui impose. Ces réglemens ont produit leur effet au siècle où ils furent donnés. Ils ont réuni fortement le corps dans l'intérêt de sa défense. Ils l'ont sauvé peut-être. Mais aujourd'hui quelle est leur force ? Sont-ils vivans au milieu de nous. En les ressuscitant, produirez-vous l'ordre, ou bien l'étonnement, le désordre et le scandale ? — De même, plusieurs dogmes, auxquels nos ancêtres tenaient beaucoup, sont peu à peu rentrés dans l'ombre, soit que de nouvelles lumières aient éclairé les esprits, soit qu'une longue

cessation de la dispute ait permis de les envisager avec plus de calme, et de leur assigner une moindre place. Dans la situation actuelle de nos églises, avec l'esprit qui anime la presque totalité de leurs membres, la remise en vigueur de la discipline et de la confession de foi serait donc une véritable innovation, une révolution radicale, qui occasionerait les plus graves inquiétudes et les troubles les plus sérieux. Dans quelques circonstances on a fait des tentatives adoucies. Je ne crois pas que les hommes impartiaux aient envie d'y revenir. Mais quand l'activité de l'esprit humain et la chaleur de l'âme se reportent vers les sentimens religieux et vers les vérités du christianisme, n'est-il pas naturel d'attendre que ces dogmes et ces usages, auxquels la plupart ont renoucé, trouveront néanmoins quelques partisans très-chauds, qui mettront tout leur zèle à les reproduire? Et ces hommes ardens, doués d'un esprit rigoriste, puisqu'ils reviennent aux documens que cet esprit avait dicté, négligeront-ils de faire valoir la conformité de leurs principes, avec ceux des réglemens anciens, pour s'autoriser à se dire les vrais membres de l'église? N'avons-nous pas vu déjà dans plusieurs endroits des exemples non équivoques de ce procédé? Dans quelles inextricables difficultés ne se trouvent pas placés le gouvernement et les consistoires, dans les questions de cette nature et quels moyens pour en sortir?

Parler d'exhumer notre antique discipline dans de telles circonstances , c'est donc , je ne crains pas de le dire , parler d'anéantir notre religion. Qui voudrait , je ne dis pas l'embrasser , mais la conserver à ce prix ? — Mais avant de nous plaindre avec amertume de cette tendance des temps modernes , qui rend impossible le retour de nos vieux usages , demandons-nous sans prévention quel mal elle nous fait , et voyons si c'est nous qui devons la redouter davantage. Oui , sans doute , la religion se réfugie dans les consciences , et l'on ne la laisse sortir de ce sanctuaire qu'avec une sorte de pudeur. Oui , sans doute , chacun veut prendre librement dans les idées religieuses la part qui lui convient , et ne veut pas supporter qu'on la lui impose. Notre ancienne discipline en souffre sans doute ; car elle prétendait intervenir dans cette vie privée , que maintenant chacun veut murer. Mais , au fonds , que sont tous ces gens qui veulent faire leur part , et qui ne veulent pas la prendre toute faite ; tous ces gens qui veulent choisir dans la religion ce qui répond à leurs besoins et à la situation de leur âme ; tous ces gens qui veulent conserver intacte leur individualité , au milieu des institutions les plus antiques et les plus fortes ; tous ces gens que nous rencontrons partout , dans les salons , dans les ateliers , dans les camps , dans les tribunaux , dans les écoles , dans les églises , dans les chaires , dans les parlemens , sur les trônes ? Ce sont des

protestans, et pas autre chose. Est-ce à nous à nous alarmer ?

Sous d'autres rapports, la force des choses a rendu notre situation meilleure que ne l'avait faite la loi du 18 germinal an X. Le gouvernement semble avoir perdu la méfiance dont plusieurs articles de cette loi sont l'ouvrage. En général, et jusqu'à ces derniers temps, il s'est mêlé le moins possible de nos affaires intérieures. Il a montré une extrême répugnance à intervenir dans tout ce qui concerne les sentimens et les dogmes. La liberté intérieure, la liberté religieuse n'a jamais été plus complète dans nos églises, que depuis quelques années, bien que la loi qui les gouverne semblât faite dans le but de tout arrêter et de tout figer. Cette liberté a déjà produit du bien : il faut s'y tenir.

Le principe est excellent. Presque partout il est admis. Ce sont les conséquences qui surprennent et qui embarrassent. Ce sont les applications, qui font fourvoyer par fois les plus chauds amis de la liberté. Ce n'est pas ici seulement que cette inconséquence se montre. On en pourrait citer ailleurs des exemples récents et fameux.

Des prédicateurs étrangers, des missionnaires moraves, wesleyens, withfieldiens, malanistes, continentaux, ont paru en France, après le retour de la paix. Ils ont prêché ; ils ont même inquiété les consciences. — La question difficile était de savoir la conduite qu'il fallait tenir, soit à leur égard,



soit à l'égard de l'autorité civile. — On a été surpris, indécis, troublé. Et, pour tout dire, dans beaucoup d'endroits, on a agi d'une manière imprudente et intempestive. La question est si grave, que je ne puis m'empêcher de m'y arrêter quelques instans.

Un concours de circonstances peut retarder plus ou moins long-temps l'apparition des conséquences qui résultent de la position d'un individu ou d'un corps. Mais ces circonstances ne peuvent pas toujours durer. Elles doivent tôt ou tard être remplacées par d'autres ; et les effets qui sont dans la nature des choses doivent enfin se montrer. — Tant que les circonstances favorables durent, on s'endort volontiers dans la sécurité. Mais il n'appartient qu'à l'irréflexion et à la légèreté de ne pas voir que cette sécurité ne repose pas sur des fondemens solides, et que des circonstances inévitables viendront tôt ou tard la troubler.

Pendant plusieurs années après la restauration religieuse, les protestans étaient contents d'exister sous la protection de la loi, et de reprendre leur culte simple, tel que l'avaient exercé leurs pères. Ils marchèrent tout uniment dans les sentiers frayés par l'habitude. Les secousses violentes, qu'ils avaient reçues comme tous les autres, avaient détourné leur attention des méditations religieuses. Le défaut de connaissances acquises, triste conséquence

de la position dans laquelle on les avait placés , rendit pendant long-temps ces méditations très-difficiles. Il y eut donc parmi eux peu de vie religieuse ; et par conséquent peu d'occasions à des discussions et à des troubles intérieurs. Chaque pasteur restait à sa place ; peu s'inquiétaient de ce que faisaient leurs voisins. Les affaires temporelles étaient réglées et garanties par le gouvernement ; et l'on ne se doutait pas qu'il pût, au premier moment , s'en présenter de plus graves que celles-là. Une organisation supérieure était bien promise ; mais elle ne fut jamais que sur le papier. Et l'état de calme intérieur dans lequel ils vivaient partout , rendit les protestans très-peu ardens à en demander l'exécution.

Ainsi l'on vécut plus de quinze ans sans presque s'apercevoir qu'on était dans une position fautive et chancelante. Mais cela ne pouvait toujours durer. Et , si j'ose le dire , il n'était pas à désirer que cela durât toujours.

L'intérêt pour les idées religieuses s'est ranimé. On a commencé à réfléchir. L'état religieux du reste de l'Europe nous a été révélé. Des manières de considérer le christianisme assez diverses ont été mises en circulation. La vie s'est réveillée ; avec elle le mouvement et par cela même l'inquiétude.

Cette inquiétude a été plus grande , lorsque quelques personnes ont répandu des opinions qu'on a cru nouvelles. Elle a augmenté encore chez quel-

ques-uns , lorsqu'on a vu paraître des étrangers appartenant à des sectes particulières , ou envoyés par elles. — Elle est devenue très-sensible , lorsque ces personnes ont formé des réunions souvent nombreuses et donné des prédications , dans ou hors le temple , avec ou sans le consentement du pasteur du lieu.

Or , je dis que ces choses là sont une conséquence naturelle de notre position religieuse et politique. Si des circonstances extraordinaires et en partie fâcheuses , en ont retardé l'apparition pendant quinze et vingt ans , ce n'était pas une raison pour qu'elles ne parussent pas , dès que les circonstances seraient autres.

Elles résultent de notre position religieuse ; car , il faut bien se le dire , pour les réformés , la liberté des consciences et des cultes ne doit pas être seulement dans les livres. Ils ne doivent pas blesser le sein qui les a nourris. Ils ne doivent pas attaquer et repousser les principes , en vertu desquels non seulement ils existent , mais encore ils ont droit d'exister.

Elles résultent de notre position politique ; car chaque église étant isolée et n'ayant de force exécutive que par la volonté de l'autorité civile , les pasteurs et les consistoires , dans des circonstances semblables , sont naturellement timides. Ils ne savent quel parti prendre , parce qu'il n'y en a aucun de bien bon.

Il doit résulter de cette position une autre con-

séquence , qu'on avait rarement observée , mais qui a fini par se présenter ; c'est que l'autorité civile est intervenue dans ces affaires délicates , et a dû même intervenir.

Une inquiétude se manifeste ; des prédications irrégulières ont lieu hors des temples , hors des heures ordinaires du service divin , dans les jours consacrés au travail , dans la nuit même. Elles attirent un concours nombreux d'auditeurs ou de curieux. Les maires font un rapport : c'est leur devoir. Quelques pasteurs , inquiétés par ces circonstances , se plaignent peut-être à l'autorité supérieure. Que celle-ci prenne des informations et ne se montre pas impassible , ce n'est pas un empiètement de sa part. Ces réunions peuvent intéresser l'ordre public. Il n'est pas impossible qu'il s'y traite de choses dont une bonne police ait droit de prendre de l'ombrage. Demander des renseignements aux pasteurs , faire inspecter, s'il le faut , la réunion par le maire et par le commissaire de police , ce n'est point une gêne superflue à la liberté de conscience , c'est un devoir de position.

Quelques - uns ont été surpris que les circonstances dont nous parlons se soient présentées ; ils ont eu tort. Quelques-uns ont été surpris que les préfets en aient pris connaissance et même en aient écrit aux consistoires ; ils ont eu plus de tort encore. Les choses ne devaient pas se passer autrement.

Les prédicateurs , qui croient utile au bien de la



religion de porter la parole devant le peuple , comme le dit Saint Paul , en temps et hors de temps , font bien , tant qu'ils sont approuvés par leur conscience. C'est sur le même principe que la réformation s'est opérée , qu'elle s'est conservée au milieu des persécutions et des dangers , et qu'elle pourra s'étendre. Le préfet , qui demande des informations sur ces prédications irrégulières , fait bien , et nul ne peut l'en blâmer , puisqu'il doit faire la même chose pour toutes sortes d'assemblées irrégulières. Les pasteurs et les consistoires qui ont été frappés et qui regardent la chose comme très-grave , font bien. Il ne pouvait pas s'en présenter de plus grave que celle-là. Là , est toute la réformation ; là , est toute notre existence ; là , surtout , est toute la difficulté de notre situation politique en France.

Là , est toute la réformation. Car la question , dans la réformation , n'a pas été de savoir s'il fallait admettre ou rejeter tel ou tel dogme particulier. S'il n'y eût eu que cela , elle aurait rendu fort peu de services à l'esprit humain et au christianisme. La question était de savoir s'il fallait croire d'après les décisions de l'autorité religieuse , ou d'après celles de la conscience et de l'Écriture-Sainte ; s'il fallait permettre l'examen ou exiger la soumission ; en un mot , si la pensée religieuse serait libre ou esclave. La réformation décida la question en faveur de l'Écriture-Sainte , de l'examen et de la liberté. Le catholicisme s'en tint à ses décisions humaines et à

son autorité. Ceux qui, de nos jours, instruisent et prêchent, ne demandent pas plus que n'ont demandé les réformateurs. Il faut donc le dire, parce qu'aussi bien on ne manquerait pas de le dire pour nous; ils sont dans l'esprit de la réforme. Dans la question qui s'élève à cause d'eux, est donc toute la réformation. Cette question est prise dans les entrailles même de notre existence religieuse. Et dans la manière dont nous la résoudrons, nous avons à prendre garde de ne pas condamner notre propre existence comme chrétiens réformés.

Là, aussi, est toute la difficulté de notre situation politique en France.

Nous sommes reconnus, protégés, payés en France. Mais par le fait même de cette reconnaissance et des circonstances qui l'accompagnent, nous sommes reconnus bien plus comme église réformée, c'est-à-dire comme un corps casé et limité par ses formes, par son organisation et par ses réglemens, que comme chrétiens indépendans et purement évangéliques. Voilà pourquoi deux communions protestantes sont reconnues avec une organisation différente. Ce qui sort de ces deux communions, ce qui ne fait pas corps avec elles, ni avec le catholicisme, n'a point d'existence reconnue, point de contrat avec le gouvernement. Libre par la Charte, il n'est point protégé. Heureux si ses rapports avec l'administration se bornent à n'en recevoir aucun secours.

Dans leur situation actuelle, et par leur contrat,

les deux communions protestantes de France sont donc obligées d'exister dans la forme et avec l'organisation sous lesquelles elles ont été reconnues par le gouvernement. Peu importe le fonds, sans doute. Mais les formes sont importantes ; c'est par elles que chacune des deux églises doit former un corps distinct et constant.

C'est de là que naît une des difficultés de leur position, dans les circonstances où une fermentation intérieure s'opère dans les idées religieuses, et où les opinions d'un grand nombre tendent à prendre de nouvelles nuances, si ce n'est de nouvelles déterminations.

Cependant, en l'envisageant de près, cette position, en ce qui regarde nos rapports avec l'autorité civile, n'est point aussi difficile qu'elle le paraît au premier abord.

Si les prédicateurs dont on s'inquiète et ceux qui aiment à les suivre déclarent ne vouloir point se séparer de l'église protestante réformée, il faut qu'ils se soumettent à tous les réglemens établis dans cette église. S'ils prêchent, ou s'ils s'assemblent pour entendre prêcher, ce sera dans le jour et dans l'heure du service divin ordinaire, sur l'invitation du pasteur du lieu, qui offrira sa chaire, et avec l'assentiment tacite ou exprimé du consistoire. Le prédicateur aura l'institution sacerdotale, que nous exigeons de nos prédicateurs, et surtout des pasteurs français. Alors la chose devient ordinaire et commune. C'est un pas-

teur étranger , c'est un recommandé , c'est un ami , auquel on offre la chaire sans difficulté , quand on le croit compatible avec l'édification de son troupeau.

Si ces prédicateurs et leurs amis ne demandent ni n'attendent la permission des pasteurs réguliers et des consistoires ; si même ils s'assemblent et prêchent lorsque cette permission leur est formellement refusée , alors , par ce fait même , ils n'agissent plus comme membres de l'église protestante réformée. Les pasteurs et les consistoires n'ont plus rien à faire avec eux. Ils n'ont plus à se mêler ni à se plaindre des assemblées qui peuvent se former ainsi. Les personnes qui les forment usent de la liberté des consciences et des cultes, que les réformés reconnaissent , et en vertu de laquelle ils existent. La chose devient une affaire de simple police civile , dont les consistoires ne sont en rien responsables. C'est à l'autorité civile à voir le parti qu'elle doit prendre sur ces assemblées irrégulières. Les consistoires ne sont pas même obligés de les dénoncer , puisqu'elles sont hors de leur sein ; pas plus qu'ils ne seraient obligés de dénoncer des assemblées de jansénistes , s'il s'en formait dans quelques lieux à l'insçu des évêques. Les uns ne leur appartiennent pas plus que les autres. Ils ne sont point obligés de les dénoncer ; je dis même qu'ils ne le doivent pas , s'ils veulent être fidèles aux principes de tolérance , dont ils ne peuvent se départir sans cesser d'être protestans.

Le devoir du gouvernement , quand il est informé



de l'existence de pareilles réunions, est aussi simple que celui des consistoires. Nous l'avons assez clairement exposé dans le chapitre précédent, pour n'avoir pas à y revenir envers ceux qui nous auront voulu comprendre.

Mais jusqu'où les pasteurs et les consistoires doivent-ils étendre la latitude qu'ils se donnent d'offrir la chaire à ces prédicateurs venus du dehors? C'est une question toute différente, qui n'a rien de politique, qui est tout intérieure et privée, et dans la solution de laquelle la prudence et les localités doivent influencer encore plus que les principes. Tout ce qu'on peut dire de plus général, c'est qu'à cet égard la sévérité est plus nuisible que l'abandon; l'exclusion plus voisine des troubles que l'admission. Tant qu'on n'excite pas à des divisions formelles, tant qu'on ne viendra pas dans la chaire que vous aurez offerte, vous injurier et votre consistoire avec vous, laissez faire. Seulement, restez pasteur; mais soyez activement et solidement pasteur. Evitez l'abus; faites votre devoir, et fiez-vous au temps, pour calmer l'enthousiasme. D'ailleurs, que pouvez-vous faire de plus?

Une autre particularité de notre situation politique se montre ici singulièrement nuisible, parce qu'elle rend cette situation tout à fait fautive et boiteuse.

Les consistoires font partie de l'église réformée de France, puisqu'ils ont une organisation commune et

un régime commun. Mais l'église réformée de France n'existe pas, puisqu'elle n'a aucun lien d'union, aucune représentation légale, aucun moyen de s'exprimer et d'agir. Dans les circonstances qui intéressent la communauté, les consistoires ne peuvent pas agir, puisqu'ils ne sont qu'un individu qui ne peut sortir de sa sphère, et cependant la communauté n'agit pas non plus, parce qu'elle n'a point d'organes.

Dans toutes les circonstances qui sont d'un intérêt général (et celle dont nous parlons est la plus grave de toutes), l'embarras des consistoires est donc extrême. Ils ne veulent ni ne peuvent se détacher du grand corps, puisqu'ils n'ont point une existence indépendante; mais ce grand corps de l'église, ils ne savent où le trouver, puisqu'il n'est point représenté et qu'il n'a point d'organe pour se faire entendre.

Comment faut-il envisager ces prédications faites par des pasteurs étrangers? Sont-elles dans l'esprit de l'église réformée de France? Sont-elles conformes à sa discipline? Contribuent-elles à l'édification, à l'union des fidèles, à la véritable piété? Faut-il admettre ces prédicateurs comme des frères? Faut-il leur refuser la chaire? Faut-il instruire le peuple contre eux? Faut-il, au contraire, les recommander comme des gens qui peuvent réveiller les oreilles blasées, et la dévotion assoupie? Voilà des questions que les consistoires sont obligés de résoudre,

dans l'état actuel des choses, et pour lesquelles ils sont absolument incompétens. Car ces questions intéressent le corps entier des protestans. Elles doivent donc être résolues d'une manière uniforme. Si chaque consistoire les résout, chacun les résoudra à sa manière. Ce qui sera permis ici, sera condamné plus loin, et de ces divergences naîtront peut-être des divisions durables et fondamentales. Constituée comme elle l'est, et formant nécessairement un corps, l'église réformée de France se trouve donc dans une position tout à fait fautive, tant qu'elle ne possède pas, autrement que sur le papier, une représentation centrale. Et jamais l'embarras de cette position ne paraît dans un plus grand jour, que dans les questions soulevées par les harangues irrégulières des prédicateurs ambulans.

Dans l'état actuel des choses, les consistoires ont donc raison d'éprouver un extrême embarras à l'égard des affaires de cette nature. Et pourtant, malgré cet embarras, il faut bien s'en occuper. Il faut bien se camper sur la conduite qu'on doit tenir, ne fût-ce que pour écarter d'avance, par des réflexions faites avec calme, la tentation fatale d'aller chercher du secours là où nos principes, les droits des consciences, et nos vrais intérêts nous défendent d'en requérir.

Convenons-en néanmoins; depuis quelques années, ces circonstances n'ont pas l'air de s'aggraver. La première fermentation est passée; le premier effet est pro-

duit. Loin d'aller croissant, il s'affaiblit et s'éteint. Mais si ces circonstances devenaient plus graves, elles embarrasseraient tellement les consistoires et le gouvernement, que la nécessité d'une ou de plusieurs assemblées supérieures aux consistoires, pour les diriger dans toutes ces perplexités, en ressortirait, plus claire que le jour.

Ce sont là des inconvéniens attachés à notre position. Nous ne pouvons pas la changer. Il faut les supporter. Je dis plus; ce sont des inconvéniens attachés au protestantisme. Ils reparaitraient sous une autre forme, si nos relations avec le gouvernement venaient à changer de nature, et notre organisation à se compléter. Je dis plus encore. Ils reparaitraient, quand même nous serions aussi intolérans que Rome, si la force du bras séculier nous était refusée. Sachons donc nous y résigner de bonne grâce, et gardons-nous de croire tout perdu, dès que nous en apercevons les premiers symptômes.

Quand on supporte la mort religieuse, ou quelques-uns sont tombés et qu'ils répandent autour d'eux, leur indifférence profonde et leur complète apathie, on peut bien supporter les inconvéniens d'une liberté religieuse plus réelle et plus large, si ce sont en effet des inconvéniens. Il n'y a rien de pire.

Oui, cette mort morale est le plus grand des maux dont nous sommes affligés. C'est contr'elle que nous devons diriger nos plus constans efforts.



Si ces divergences , auxquelles tant de gens sont tentés d'appliquer les moyens de rigueur , peuvent servir à la faire cesser , comme l'expérience le prouve avec la dernière évidence , sachons les supporter sans murmure et nous y prêter de bonne foi. Et si l'inexécution partielle de la loi du 18 germinal an X nous prive de quelques-unes de nos ressources les plus efficaces pour remédier à nos maux , pour diminuer notre isolement et pour ranimer dans notre sein la vie religieuse , profitons du moins des ressources que nous laisse la loi commune. Si nous ne pouvons pas encore nous réunir en assemblées délibérantes , voyons-nous du moins comme amis et comme frères , dans des réunions sans autorité , sans éclat , qui n'aient point d'autre but que celui de nous animer les uns les autres par le contact , par la communication des idées , et par cette vie indéfinissable , que les hommes prennent presque toujours dans le concours de leurs amis et dans la communication franche des mouvemens de leur cœur. Que les conducteurs des églises , que ceux qui mettent quelque intérêt à leur prospérité , se voient plus souvent entr'eux ; qu'ils se communiquent leurs pensées ; qu'ils s'interrogent sur leurs travaux , leurs vues ; leurs difficultés , leurs plaisirs , leurs peines , leurs succès , leurs revers ; et la froideur fera bientôt place à l'intérêt et à la vie. Les formes différeront beaucoup encore ; mais le fonds sera certai-

nement devenu meilleur. Et les formes en religion, à quoi servent-elles, si ce n'est à soutenir et à perfectionner le fonds? En nous réunissant ainsi sans prétention, sans autorité, mais avec charité et dans le désir de faire le bien, nous nous aimerons et nous nous estimerons davantage, parce que beaucoup de préjugés seront dissipés. Ce n'est pas tout; par ce contact mutuel, par cette action réciproque, nous deviendrons rapidement plus dignes d'être aimés et estimés. Heureux si dans ces réunions fraternelles, nous avons la prudence de nous souvenir que nous sommes des amis et des frères, qui venons mettre en commun nos lumières et nos sentimens, pour en profiter ensemble, et non des assemblées délibérantes, réunies pour exercer une puissance illusoire, et travaillant de prime abord, non à nous faire du bien à nous-mêmes, mais à inquiéter les autres. — Voilà le danger, que quelques têtes exaltées peuvent rendre grave et pressant. — Et pourtant par le concours des hommes sages et modérés, ce danger même pourrait être surmonté; beaucoup de bien pourrait se faire, pour réchauffer le zèle et ranimer l'activité.

Ainsi, l'opinion fera au milieu de nous ce que ne font point les synodes, et ce que ne peuvent faire les consistoires; elle réprimera beaucoup de désordres; elle donnera de puissans encouragemens; elle deviendra en quelque sorte un grand jury, qui prononcera des arrêts justes et presque toujours

respectés. La force dont elle est armée vaut, bien souvent, plus que la censure d'un corps peu nombreux, que l'amour propre se plaît à regarder comme dirigé par la passion. Elle deviendrait ainsi un puissant contre-poids contre la sécurité funeste et la négligence coupable, où plus d'un pasteur est conduit par l'idée de l'inviolabilité dont il se croit revêtu par ses rapports avec le gouvernement.

Les dangereux effets de cette sécurité et une foule d'autres maux graves seraient également prévenus avec une grande efficacité par l'habitude que prendraient les consistoires de faire eux-mêmes leurs propres affaires. Dans notre position actuelle, rien dans l'église n'est légalement au-dessus des pasteurs, si ce n'est les consistoires. Mais, si les consistoires ne s'occupent pas de leurs affaires; s'ils se réunissent rarement, ou presque jamais; s'ils se reposent aveuglément sur leur président pour tout juger, pour tout décider, pour tout administrer, pour tout faire, alors les pasteurs se sentent tout à fait indépendans; et, si ce sentiment les conduit à la négligence de leurs devoirs; si, par l'effet de l'habitude, ils en viennent à ne plus craindre le blâme de leurs paroissiens, alors le mal n'a plus de remède. Le corps n'ayant plus de vigueur, aucun des individus qui le composent n'ose hasarder une attaque isolée, dont il ne prévoit que du désagrément pour lui-même. Le con-

sistoire se trouve concentré peut-être dans celui-là même, contre lequel il serait urgent de le faire agir. Ce qui est vrai de ces affaires délicates, l'est aussi d'un grand nombre d'autres.

Ces inconvéniens n'existeraient pas, ou du moins, ils ne seraient pas sans remède, si les consistoires prenaient en main leurs propres affaires, exerçaient sur toutes les parties de l'église une surveillance active, s'assemblaient à des époques rapprochées, et ne laissaient émaner d'eux aucun acte qui n'eût été délibéré en commun. La négligence des consistoires est encore une de nos plaies; mais celle-là, du moins, il ne tient qu'à nous de la guérir.

L'institution des consistoires part d'une profonde sagesse. Seule, elle pourrait faire cesser encore une multitude de maux. Elle unit le sacerdoce avec le reste de la société. Sous ce rapport, elle lui rend un éminent service. Le sacerdoce, livré à lui-même, échapperait rarement à ce double écueil, ou de perdre toute son influence avec sa dignité, en se confondant avec le reste de la société dans la poursuite des intérêts et des plaisirs de la vie, ou bien de se séparer totalement de la société par des habitudes, des opinions, des principes, des manières de voir, des goûts et des répugnances qui lui seraient propres; de devenir ainsi tout à fait une caste à part, qui ne jugerait plus des choses par elles-mêmes, mais par leurs rapports avec son esprit, peut-être avec ses préjugés. Des exemples, faciles à trouver



dans le sacerdoce de tous les pays et de tous les siècles, expliqueront ma pensée beaucoup mieux que je ne puis l'exprimer. Les consistoires sont là pour prévenir ce double inconvénient. Et s'ils s'occupent avec intérêt de leurs affaires, ils suffiront pour empêcher qu'il y ait jamais, dans l'esprit sacerdotal, autre chose qu'un zèle éclairé pour l'amélioration religieuse et morale des chrétiens évangéliques. Pris dans l'élite de la population, ils en connaîtront les besoins. La seule influence de leur autorité suffira toujours pour fondre le sacerdoce dans la société, pour tout réunir dans un même esprit, et pour prévenir sans efforts toutes les exagérations, toutes les méprises, dans lesquelles l'ignorance du monde fait si facilement tomber un homme religieux et bien intentionné.

C'est en s'occupant ainsi diligemment de leurs affaires, c'est en se réunissant avec intérêt et souvent, que les consistoires exerceront une immense influence sur l'amélioration de l'église qui dépend d'eux, et se rendront respectables aux yeux de l'administration civile. Quand les consistoires n'existent que sur le papier; quand toute leur autorité, toute leur action est concentrée dans la personne du président ou du pasteur qui les mène, quelle influence peuvent-ils exercer? quel crédit peuvent-ils avoir aux yeux de l'église, aux yeux du sacerdoce lui-même, et surtout aux yeux de l'administration, à laquelle ils ne pourront jamais dérober le

spectacle de leur faiblesse et de leur nullité réelles ? Mais si les consistoires s'assemblent , délibèrent , agissent , exécutent , en un mot , conduisent eux-mêmes leurs affaires , alors ils acquièrent de l'importance aux yeux du peuple , témoin de leur activité pour tout ce qui tient aux intérêts de l'église , aux yeux des pasteurs auxquels ils imposent , et dont ils savent tirer beaucoup plus que lorsque les pasteurs font tout ; aux yeux de l'administration , qui ne peut plus voir dans leurs délibérations le vœu de quelques pasteurs ignorés , mais la pensée de ce qu'il y a de plus respectable et de plus éclairé parmi quinze cens mille citoyens disséminés dans toute la France. Et c'est quand ils seront environnés ainsi d'une considération méritée , autour d'eux et au-dessus d'eux , qu'ils pourront travailler efficacement à perfectionner ou à étendre les institutions confiées à leur garde , de manière à les porter enfin au niveau des besoins réels. S'ils ne font rien par eux-mêmes , qui sera leur organe auprès du gouvernement , de l'église , ou des pasteurs , pour obtenir ces précieuses améliorations ? Le gouvernement a déjà exaucé tant de justes prières , qu'on doit le croire disposé à exaucer également toutes celles qui se présenteraient à lui revêtues du même caractère. Il est prouvé , par exemple , que les églises réformées de France auraient besoin de deux fois plus de pasteurs qu'elles n'en possèdent aujourd'hui ; pourquoi ne pas en demander dans tous les endroits où l'on a de justes

motifs à faire valoir ? Pourquoi ? Je m'en vais le dire. Parce qu'ici le pasteur reçoit d'une des annexes qu'il faudrait détacher un supplément de cinquante francs , dont il craint de ne pas retrouver l'équivalent dans la portion de l'église qui lui restera ; parce que là , le pasteur a un fils , qui se destine au pastorat , et pour lequel la nouvelle église à former fournira tout à souhait une place , où il sera dans sa famille. On attend qu'il ait l'âge légal pour en demander l'érection. Que sais-je encore ? parce qu'ailleurs le pasteur fait cinq tours avec le même sermon , et qu'il craint de n'en plus faire que trois , si sa section vient à être divisée. Dans un autre endroit , le pasteur est obtenu ; mais les pasteurs anciens le veulent chacun pour leur second ; et le pasteur n'est point nommé. Si les consistoires faisaient leurs affaires , les choses n'iraient point ainsi. Les besoins seraient sentis , et les organes ne manqueraient pas pour les exprimer au gouvernement , quand ce serait lui qui devrait y satisfaire. Combien d'occasions favorables ont été manquées , combien de dispositions bienveillantes ont été perdues , pour nos plus chers intérêts , parce que les consistoires ne sont point sortis de leur apathie , attendant toujours des chefs , auxquels ils ont tout livré , un signal qui n'est point venu ! Tout ne se ferait pas à la fois sans doute , mais les besoins seraient connus , et , peu à peu , l'on se mettrait en mesure d'y satisfaire. Mais les sujets

manquent déjà, et ils manqueraient bien davantage, si le nombre des cures était augmenté. Eh bien ! il faut en faire. Plusieurs départemens ont fait des fondations dans ce but ; il faut en demander partout où les protestans sont assez nombreux. Il nous manque des temples ; c'est par la vigilance , la continuité des efforts , le zèle et surtout les sacrifices que nous pourrons les obtenir des églises souvent dispersées , des communes souvent pauvres , et d'un gouvernement bienveillant , mais presque toujours surchargé. Qu'on y songe , qu'on s'en occupe , qu'on profite de toutes les ressources du dedans et du dehors , et l'on verra bientôt consacrer des temples dans des lieux où l'on désespère encore aujourd'hui d'en voir jamais poser la première pierre. J'en dis autant de bien d'autres établissemens , dont tant d'églises supportent la privation en silence , sans chercher de quoi y pourvoir , ni dans leurs propres ressources , ni dans celles d'un gouvernement paternel. Etablissemens d'instruction , écoles primaires , secours dans les hôpitaux , maisons d'asyle pour les orphelins , dispensaires pour les malades , parts dans les aumônes communales , premières nécessités du culte le moins dispendieux et le plus simple , nouveaux secours aux facultés pour en fortifier certaines branches , collèges préparatoires : combien de choses dont nous manquons en plusieurs endroits , et qu'il ne tiendrait qu'à nous de nous donner , en nous créant dans notre propre sein de nou-



velles ressources , ou en réclamant une juste participation dans les ressources qui existent ! (J)

Et ce n'est pas seulement auprès du gouvernement , qu'un consistoire actif parviendrait à se rendre respectable , ce serait auprès de l'église qu'il est censé gouverner , et des fidèles qui la composent. Si les églises ne sentent pas toujours assez leurs besoins , pour se décider à s'imposer , afin d'y pourvoir , des sacrifices nécessaires , c'est presque toujours parce que leurs conducteurs , clercs ou laïques , ont négligé de les leur rendre sensibles. Les pasteurs seuls ne peuvent presque rien dans ce but ; car , comme il faut qu'ils vivent de l'autel , leur position rend suspects tous les conseils qu'ils peuvent donner pour l'amélioration des ressources et du matériel des églises. Mais les consistoires sont là parfaitement à leur place. Leurs membres sont désintéressés comme individus , et ils sont les intermédiaires naturels entre les pasteurs et le troupeau. Si les fidèles ont besoin d'être stimulés , pour tout ce qui tient aux établissemens charitables , instructifs ou édifiants , c'est le consistoire qui doit se montrer , qui doit agir , et dont la voix peut seule être efficace. L'esprit de corps s'est trop affaibli parmi les protestans ; et cette circonstance leur a ravi beaucoup de moyens de se ranimer et de se donner ce qui leur manque. Dans ce moment , la seule voie pour leur rendre de cet esprit ce qui est bon , c'est que les consistoires commencent à

le ranimer entr'eux; à se donner une existence autre que sur le papier. Bientôt cette vie, qu'ils exciteront dans leur propre sein, se répandra au dehors, et gagnera de proche en proche la plus notable portion de l'église. En particulier, après une crise d'irréligion, dans laquelle la masse entière fut emportée, il est resté à beaucoup de membres des églises, une grande froideur pour les intérêts purement religieux. Cela est vrai même dans les églises qui ont de l'importance. Cela est vrai non seulement du peuple, mais des chefs. Vous trouverez beaucoup d'intérêt pour tous les actes de la bienfaisance; très-peu pour les progrès du culte; et quelques-uns regarderont comme perdu tout ce qui se fait dans ce but. Cependant les consistoires sont corps religieux, avant d'être bureau de bienfaisance, et si, pendant quelques années, le flot de la popularité se détournait des intérêts du culte et de la société chrétienne, ce ne serait pas pour eux une raison de les abandonner. Ils doivent conserver le dépôt pour des temps plus heureux. Qu'ils vivent, qu'ils agissent au sein de l'église; bientôt l'église vivra autour d'eux.

Et combien cette action constante et forte des consistoires ne sera-t-elle pas efficace pour maintenir les pasteurs dans l'ordre et dans l'activité? Quelques imperfections que ces corps présentent encore dans leur état d'isolement, on ne peut pas nier pourtant que la pire de toutes, c'est leur inac-

tion. Les consistoires paraissent nuls presque partout, surtout à l'égard de leurs pasteurs. Et cependant, il ne dépend que d'eux de ne pas l'être; et ils doivent ne pas l'être. Un peu d'esprit de corps ferait de leur présence et de leur action, un stimulant nécessaire, pour engager les pasteurs à tirer tout le parti possible d'eux-mêmes. Il faudrait n'être pas homme, pour agir avec la même chaleur, jusqu'à la fin de ses jours, quand rien ne réagit, quand rien ne répond aux efforts, quand les actes de toute une vie se perdent sans se réfléchir vers celui dont ils émanent, comme les accens de la voix se perdent sans retour sur les solitudes de l'océan. — Tel pasteur, parlant tous les dimanches à cinq cens personnes, a toujours prêché dans le désert, au moins quant à lui-même, car il ne lui est jamais rien revenu des résultats de son travail. Il a fini promptement par ne plus se réfléchir lui-même. Un consistoire, qui aurait fait corps avec lui, qui lui aurait prêté sa force, l'aurait préservé de ce danger, en lui rendant la confiance en lui-même et le dirigeant vers ce qui pouvait faire du bien.

Il n'est pas douteux que l'institution des présidens perpétuels a contribué fortement à jeter les consistoires dans l'état d'insouciance et d'immobilité où nous les voyons presque tous. Tout passe par les mains des présidens. Les consistoires ne sont convoqués que par eux, ne reçoivent que par

eux la communication de la correspondance administrative ; n'exécutent leurs délibérations que par eux. Pour peu que le président ait la manie de gouverner , et qui ne l'a pas un peu ? il prend sur lui tous les jours davantage ; il convoque plus rarement le consistoire ; et , dans l'intervalle des séances , il va de l'avant comme si le consistoire avait parlé. Ainsi le consistoire arrive promptement à se centraliser , et , pour ainsi dire , à se condenser en lui. Il finit par ne convoquer cette assemblée qu'à de longs intervalles , et seulement pour lui demander en quelque sorte un bill d'indemnité pour tout ce qu'il a fait sans sa participation. Tel est aujourd'hui l'état où sont réduits les trois quarts des consistoires de France. Et encore je ne dis point assez. C'est là la règle générale ; les exceptions se comptent. Et si l'on considère d'un autre côté que les présidens des consistoires sont les plus anciens des pasteurs , c'est-à-dire , presque partout les plus âgés , on trouvera dans cette circonstance une des causes de l'inactivité dans laquelle sont plongées la plupart des églises , et , pour tout dire , de la nullité de leur influence. Les présidens sont tout et les consistoires rien ; et ces présidens sont des hommes très-honorables sans doute , mais qui dès long-temps ont passé l'âge de l'activité ; qui ont jeté leur feu ; qui ne soupirent qu'après le repos ; qui redoutent tout ce qui est nouveau en fait et en pensée ; qui tremblent à l'idée du moindre mouvement capable



de les compromettre ; qui se sont fait un train mécanique des affaires courantes, et qui ne veulent pas en sortir. Pour que les consistoires puissent reprendre de la vie et de l'influence, la première et la plus indispensable condition, c'est qu'ils déchargent leurs présidens d'une grande partie des affaires dont ils sont chargés ; c'est qu'ils fixent à des intervalles rapprochés et réguliers l'époque de leurs assemblées ; c'est que leurs membres se fassent une loi de s'y trouver ; c'est qu'ils prennent la peine de pénétrer dans le fond des affaires, pour être aussi bien en état d'en juger que leurs présidens et leurs pasteurs ; c'est qu'ils surveillent attentivement toutes les parties du service, pour voir ce qui peut y manquer encore, les développemens qu'il convient d'y apporter ; les établissemens qu'il faut faire pour assurer les progrès du peuple dans les lumières, dans la civilisation et dans la piété ; les demandes qu'il faut adresser au gouvernement pour en obtenir les secours, auxquels on peut avoir droit. Et comme, dans l'intervalle des assemblées, beaucoup de choses ont besoin d'exécuter qui pourraient être négligées, les consistoires doivent nommer dans leur propre sein des commissions, afin d'y tenir la main. Des registres de correspondance doivent être ouverts, afin que le consistoire puisse toujours se faire représenter les lettres qu'il a ordonné d'écrire ou celles que l'on a écrites en son nom. De cette manière, toutes les ressources, tous les talens et

toute l'activité des membres du consistoire se grouperont autour du président pour l'aider, pour le soutenir, pour l'éclairer, et s'il le faut pour l'exciter. Et lui-même à son tour se sentira fort dans toutes ses démarches, parce qu'il sera l'homme et le représentant de toute sa compagnie. Les affaires de l'église, si importantes en général et quelquefois si graves, ne seront point abandonnées à la pensée d'un seul homme, sujet à tant d'erreurs, à son activité, si prompte à se lasser des détails, à sa force physique et morale, si facile à plier sous le poids. Ici, comme partout ailleurs, se renouvellent les heureux effets de la division du travail. Pour aider le président et les pasteurs, et pour s'aider lui-même, le consistoire, après avoir nommé dans son sein plusieurs commissions, peut confier à chacune un genre d'affaires particulier, dont elle lui rendra compte. Chacune de ces commissions à son tour peut s'aider, dans ses travaux, des lumières et de l'activité des membres de l'église, qui n'appartiennent point au consistoire. Ainsi des forces précieuses, qui dorment maintenant dans l'abandon et dans les ténèbres, peuvent être mises en œuvre, et produire les effets les plus bienfaisans. Et qu'on me comprenne bien : ces remarques ne sont point un reproche adressé aux présidens des consistoires. Jusqu'à ce jour, ces corps les ont presque abandonnés. Dès lors ils ont fait ce qu'ils ont pu pour y suppléer. Si ce réveil des consistoires, que nous provoquons

comme moyen de salut , peut devenir pour quelques-uns une source d'ennui , nous ne doutons point qu'il ne devienne , pour le plus grand nombre , la cause d'une véritable joie , qui consolera leur vieillesse. Toujours est-il que , dans toutes les églises où le président est tout et le consistoire rien , tout languit , rien ne s'améliore , aucun perfectionnement n'est recherché , aucun établissement utile n'est fondé , aucune vie ne se manifeste , ni dans le consistoire , ni dans l'église , à moins que quelque circonstance imprévue ne vienne jeter la division parmi les pasteurs , et signaler la faiblesse ou plutôt la nullité du consistoire. Dans les églises en trop petit nombre où les consistaires font eux-mêmes leurs affaires , tout marche avec activité ; tout est suivi avec plus de persévérance ; il y a de la vie dans les chefs et dans le peuple ; les établissemens utiles se fondent et se soutiennent ; le caractère du président , son esprit particulier , ses opinions , ses vues , ses préjugés même demeurent à peu près sans importance , parce que c'est le corps qui fait tout , et qu'il n'y a que sa voix. En un mot , l'expérience , d'accord avec la raison , nous atteste que les affaires de l'église n'iront bien que quand les consistaires voudront les faire eux-mêmes ; et ne s'en reposeront plus uniquement sur les soins de leurs présidens. Ils doivent toujours se grouper autour de leur chef ; s'il est faible , pour le soutenir ; s'il est entreprenant , pour le contenir et pour le brider.

Maïs, tout en profitant de nos moyens naturels et légaux pour améliorer notre situation actuelle, n'oublions pas que ce qui presse avant tout, c'est d'en sortir.

Nous en avons signalé les inconvéniens avec assez de soin pour en faire sentir le danger. Mais comment en sortir ?

Le moyen qui se présente d'abord, c'est une exécution plus complète de la loi du 18 germinal an X.

Le gouvernement du roi nous a pris comme il nous a trouvés. La machine était montée ; il ne fallait que continuer l'impulsion qu'elle avait reçue et tenir les pièces en état de réparation. Le gouvernement du roi s'est acquitté fidèlement de cette tâche ; il a même augmenté le nombre des roues, et, depuis la restauration, il a fait beaucoup plus sous ce rapport, que celui de Bonaparte, pendant quinze ans qu'il a duré. Mais il n'a rien changé à la nature et aux ressorts de la machine. Pendant long-temps les circonstances ont été graves. Le clergé catholique lui-même n'était qu'imparfaitement constitué ; et peut-être le gouvernement a-t-il pu croire qu'il nous était facile d'aller comme nous allions, parce qu'aucun consistoire respectable n'avait témoigné du contraire. Mais maintenant que le clergé catholique s'assied sur une base plus large ; maintenant qu'il obtient tout ce qu'il regarde comme nécessaire, non seulement



pour durer, mais pour durer avec éclat, n'est-il pas naturel d'attendre que, si nous demandons ce complément d'organisation, que la loi nous accorde et que tous les consistoires de France sont unanimes à regarder comme indispensable, nous l'obtiendrons enfin, non seulement comme un acte de justice, mais encore comme un trait de cette bonté paternelle qui veut le bonheur de tous ses enfans, et de cette haute sagesse qui voit surtout ce bonheur dans la vertu, dont la religion seule est la source?

Et ne doit-on pas concevoir de bonnes espérances à cet égard, quand on voit un gouvernement ami de son pays, ne plus s'effaroucher de la discussion publique de tous les intérêts généraux, établir des enquêtes, et appeler de partout les informations et les lumières? Quand on en est là, qu'a-t-on à craindre des représentans, éparpillés sur tout le royaume par escouades de dix, de quinze cens mille protestans qui ne demandent que le bon ordre et la paix? Etablissez un comité d'enquête sur les besoins, les ressources et les espérances des églises réformées. Pour avoir leur avis et non l'écho du vôtre, laissez-les vous envoyer leurs délégués. Ecoutez-les, pour prendre ce qu'il y a de bon dans leur dire. Laissez-les s'entretenir librement entr'eux de cette multitude de choses qui les intéressent, et où vous n'avez aucun intérêt à vous immiscer; vous aurez fait une chose extrêmement

utile et pour vous et pour eux. Vous aurez eu le synode religieux, comme vous venez d'avoir le synode commercial.

Et si je mets quelque prix à l'obtention de ces assemblées, que la loi nous donne et que toutes les églises désirent, ce n'est point pour les occuper aussitôt à bâtir des déterminations dogmatiques, et à condamner à droite et à gauche, pour des opinions spéculatives. Si tel devait être leur esprit, je les tiendrais pour beaucoup plus nuisibles qu'utiles, et je regarderais comme funeste à nos églises le jour qui les verrait s'y former. Si je les désire, c'est parce que j'y vois un moyen de s'entendre et de s'exciter mutuellement au bien; parce que j'y trouve une garantie morale qui manque aux pasteurs et aux églises dans leurs rapports mutuels; c'est parce que j'y trouve le moyen de remédier à la négligence, aux abus et aux scandales, qui sont la mort de la religion, et non celui d'amener une uniformité chimérique, qui est l'ennemie des lumières, qui conduit si facilement au fanatisme, et dont la poursuite n'a jamais produit que l'inquiétude, la division et la haine, au lieu de l'uniformité. Si je désire ces assemblées, c'est parce que j'espère qu'elles seront dirigées par un esprit de sagesse, de modération et de charité; qu'elles accueilleront les lumières; qu'elles tendront à réunir et à éclairer plutôt qu'à étouffer et à diviser; qu'elles verront la religion dans la vie reli-

gieuse et non dans de vains formulaires. S'il devait en être autrement, je souhaite qu'il n'y en ait jamais.

J'en ai dit assez ailleurs pour faire sentir que, même dans l'exécution littérale de la loi du 18 germinal an X, notre église serait loin de trouver tous les rouages et tous les ressorts qui lui manquent. Il y aurait donc des changemens considérables à faire dans les attributions de ces assemblées et dans leurs rapports avec le gouvernement. Il faudrait qu'elles eussent plus d'indépendance, et qu'il y eût au-dessus d'elles quelque lien suffisamment fort pour les réunir dans un même esprit. Il faudrait qu'elles se tinssent à des époques déterminées et qu'elles pussent décider un grand nombre de choses; *proprio motu*. En un mot, il faudrait qu'elles eussent, dans leurs attributions, toute la partie spirituelle de notre administration, et que le gouvernement n'en conservât plus que la partie temporelle, c'est-à-dire, la confirmation des personnes et le règlement des intérêts.

Mais, quand aurons-nous ces complémens d'organisation, sans lesquels notre marche sera toujours boiteuse et rencontrera partout des obstacles? Quand la vie religieuse pourra-t-elle se développer librement et fortement dans notre sein?

Les questions sont graves. Ceux qui nous auront suivi peuvent pressentir la réponse.

Au fonds, où se trouvent les plus grands embarras de notre position? Qu'est-ce qui nous gêne dans nos mouvemens? Qu'est-ce qui nous fait redouter le développement et les progrès, précisément parce qu'ils sont mouvement? Qu'est-ce qui nous fait éprouver une sorte de pudeur, lorsqu'il se manifeste dans notre sein l'apparence de la vie?

Toujours la même cause.

Que serions-nous si cette cause venait à cesser?

Je n'aurais point épuisé mon sujet; j'en aurais laissé de côté la partie la plus vitale, si je ne traitais cette question. Je dois donc en courir le risque, puisque je me suis imposé le devoir de dire la vérité.

Mais cette question particulière au protestantisme n'est qu'un cas d'une question beaucoup plus générale, qu'il faut nécessairement éclaircir pour bien comprendre le cas qui nous intéresse.

Je suis donc conduit à traiter la question que je regarde comme la plus importante pour la France, maintenant que les droits politiques des Français sont fondés et clairement définis. C'est celle des rapports entre l'église et l'état.







## CHAPITRE XI.

### L'ÉGLISE ET L'ÉTAT.

Chez presque tous les peuples assez avancés dans la civilisation, pour avoir un établissement religieux et un ordre de prêtres, l'église et l'état furent unis par les liens les plus étroits, et souvent confondus en un seul corps. L'église chrétienne, d'abord persécutée, fut long-temps indépendante. Mais après trois siècles, quand l'église, livrée à elle-même, avait acquis un degré de vie intérieure et un développement extérieur, qui sont encore un sujet d'étonnement et d'admiration, pour les historiens comme pour les philosophes, un empereur se fit chrétien; l'état s'unit à l'église; et celle-ci, dans son ivresse de trouver un si ferme appui, là où elle avait rencontré tant de dangers et tant d'obstacles, entonna des chants de triomphe. Hélas! ce moment marqua le terme de sa liberté, de sa paix intérieure, de ses innocens progrès, et de sa véritable gloire. Depuis Constantin, cette union ne s'est jamais rompue. Et maintenant elle est si ancienne, elle a si bien passé dans toutes les habitudes, qu'elle semble une seconde nature. Ceux qui croient et ceux qui ne croient pas se

rencontrent ici pour une seule fois dans les mêmes opinions. Les uns regardent cette union comme nécessaire à l'existence de la religion qui leur est chère, les autres la regardent comme indispensable pour que le gouvernement se puisse défendre contr'elle. Tous se réunissent à ne concevoir les rapports du gouvernement avec la religion, que comme alliance ou hostilité. Il la protège ou la persécute; pour beaucoup de gens, point de milieu entre ces extrêmes. Intervenir dans un sens ou dans l'autre, mais toujours intervenir. Le milieu existe pourtant; et il se présenterait de lui-même, si l'esprit n'était point aussi préoccupé par les habitudes et les préjugés; le voici : Que le gouvernement laisse toutes les religions libres et qu'il demeure libre lui-même.

Quelques expériences faites presque sous nos yeux, en Angleterre et en Amérique, ont attiré l'attention sur la nature des rapports entre l'église et l'état. On a vu un pays privé de tout établissement religieux, reconnu et payé par l'état; un pays où la religion est tout à fait une affaire individuelle, fleurir par les lumières, l'intelligence, l'activité, l'industrie, la pureté des mœurs, et surtout par la religion. On a vu le seul peuple civilisé connu sans religion d'état, devenir rapidement le peuple le plus religieux et le plus tolérant de la terre. Et l'on s'est demandé naturellement, si l'ordre suivi depuis des siècles, dans toute l'Europe, était donc si indispensable. La croyance en la nécessité d'une

religion d'état est donc un peu ébranlée pour quelques-uns. On commence à soupçonner confusément la possibilité d'un ordre de choses tout différent. Beaucoup de gens n'ont que des idées vagues, ou même point d'idées sur cette question ; mais ils sentent qu'il y en a, quoiqu'ils les ignorent. Ils désirent les posséder : ils sont prêts à les recevoir. Le moment est donc venu, où l'on peut traiter cette question importante, qui renferme peut-être dans son sein une grande partie des destinées de l'humanité dans la nouvelle phase de son existence, sans exciter d'autre scandale, que celui que feront toujours ceux qui croient avoir intérêt à ce que de telles questions ne soient jamais résolues.

Essayons donc suivant nos forces. Ce n'est point par présomption que je m'attaque à un sujet, dont le développement exigerait une plume bien autrement exercée que la mienne. Mais j'ai senti que je ne pouvais exposer complètement mes idées sur la situation de l'église protestante de France, sans avoir préalablement éclairci cette question générale. J'y ai donc fait quelques efforts, et j'en donne les résultats, avec une grande défiance de moi-même et des formes que j'ai pu donner à mes pensées ; avec une confiance entière dans la bonté de l'opinion que j'expose. Au moins, dans le parti que j'ai pris, je n'ai point été aveuglé par ma position personnelle ; et l'on peut être certain, que mon jugement est tout à fait désintéressé. D'un autre côté, l'on sentira sans peine

que ce chapitre, tout important qu'il puisse être en lui-même, ne l'est dans mon ouvrage que comme lemme et liaison. C'est un moyen et non point un but. Ce n'est point un anneau de la chaîne, c'est une soudure nécessaire pour la rendre continue.

Est-il besoin de rappeler ici la distinction, si facile à faire, entre la religion et l'église ? La religion est une persuasion de l'esprit, une affection du cœur, une foi, un mouvement de l'âme tout entière. Elle est donc essentiellement intérieure. L'église est une association de ceux qui partagent la même foi, pour se réunir dans un même culte. Elle est donc essentiellement extérieure. Quand il s'agit de ses relations avec l'état, l'église se réduit presque à ses conducteurs et à ses ministres. C'est par eux seuls qu'elle peut être en contact avec l'autorité civile.

Dans ses rapports avec l'état, au sein duquel elle s'établit, une église n'a que trois manières d'exister :

Ou elle est persécutée par l'état ;

Ou elle est indifférente à l'état, et abandonnée à ses propres forces, sans protection et sans entraves ;

Ou elle est unie à l'état, protégée et payée par lui ; et cède, en échange de cette protection et de ces émolumens, une partie de son pouvoir et de son indépendance.

Je crois superflu de m'occuper du premier cas. On ne doit pas le supposer dans les temps modernes. Les peuples ne veulent plus de persécutions religieuses ;



les gouvernemens y renoncent , et les églises osent à peine les provoquer encore. C'est donc entre les deux autres cas que gît toute la difficulté. Entre ces deux modes d'existence pour une église, quel est celui qu'il faut préférer , comme le plus juste , le plus bienfaisant , et le moins dangereux ? C'est , comme on voit , la question des églises établies , c'est-à-dire , des églises reconnues et payées par l'état , et des églises indépendantes , sans protection spéciale et sans traitement public d'aucune espèce. Pour simplifier notre travail , nous ne traiterons point la question des églises dominantes , c'est-à-dire , des églises qui non seulement sont seules reconnues et salariées par l'état , mais qui prétendent encore au pouvoir de réprimer et d'éteindre les autres. Tel fut pendant long-temps le catholicisme en France. Tel il est encore en Espagne. Telle fut la religion anglicane sous le règne d'Edouard VI et d'Elisabeth. Cette forme touchant de près à la persécution , et ne pouvant plus convenir aux peuples modernes qui sont parvenus à la repousser , je crois inutile de m'y arrêter.

Je réduis la question à ses termes les plus généraux et les plus simples : est-il convenable qu'il y ait une ou plusieurs églises , unies à l'état par des engagemens réciproques et payées par lui en vertu de ces engagemens ?

Je trouve quatre intéressés dans cette question : la religion , le peuple , l'église , l'état.

Voyons quels sont les vrais intérêts de chacun.

I. La religion , ayant son siège dans le cœur , est bien véritablement à l'abri de tous les réglemens humains , quand on la considère dans la forme et le développement qu'elle a pris chez un individu donné ; mais , quand on la considère dans ceux qu'elle peut prendre chez les masses et chez les générations successives , alors il est indubitable que les réglemens politiques et autres exercent sur elle une influence irrésistible , et contribuent puissamment à accélérer ou à retarder ses progrès. Parmi tant de réglemens et de formes , qui ont influé sur son développement , qui ont étendu ou resserré son action sur les âmes , son union avec l'état serait-elle la seule dont les effets fussent insensibles ?

Cela n'est ni vraisemblable , ni vrai. L'union d'une église avec un état est , pour la religion dont elle est l'organe , une véritable révolution , la plus fondamentale dans son principe , la plus étendue dans ses conséquences qu'une religion puisse subir. Sa force vitale en est atteinte ; ses moyens d'agir sont changés. Elle n'est plus le premier objet et le plus cher dans la pensée de ses ministres. Une partie de sa vie communicative s'est éteinte , dès qu'on a voulu incorporer , dans un royaume de ce monde , les enseignemens de celui dont le royaume n'est pas de ce monde.

Il est évident qu'un tel arrangement n'est pas favorable aux progrès de la vérité, à l'intelligence plus parfaite de l'Évangile ; à l'affaiblissement et à la dispersion finale des erreurs et des préjugés, dont bien peu de religions encore sont entièrement dégagées. Même après l'Évangile , même dans l'Évangile , la conquête de la vérité est lente et progressive. La victoire sur les erreurs et les préjugés est plus difficile et plus lente encore ; et quand elle est remportée dans quelques esprits supérieurs , la rendre générale et populaire , est la difficulté la plus grande de toutes. La vérité pour l'homme n'est jamais absolue ; elle est relative , progressive. Il ne la possède jamais tout entière ; il l'apprend toujours. La plus sainte obligation , la plus urgente nécessité d'une bonne constitution religieuse , est donc de se prêter à ces progrès de la vérité , premier besoin de l'intelligence , première richesse du monde moral , première source de la vie des âmes. Beaucoup d'obstacles s'y opposent sans doute ; et le préjugé le moins tenace n'est pas celui qui regarde ces progrès même comme un mal. Mais , de tous ces obstacles , un des plus réels et des plus difficiles à vaincre se trouvera toujours dans l'union de l'église avec l'état.

Tout corps qui est complet en lui-même se développe suivant les principes qui lui sont propres. Il est libre dans ses mouvemens ; il marche droit vers la fin que lui propose la nature ; il est à la

fois plein de force , de grâce et de beauté. Mais s'il reçoit une surcharge , s'il est attaché à un autre corps , dont la nature , les lois et le but sont tout autres , alors il souffre , se détériore et se corrompt ; sa grâce et sa beauté s'évanouissent les premières ; les monstruosité s'apparaissent ; quelques parties prennent un développement démesuré au détriment de quelques autres ; les mouvemens ne sont plus libres ; l'équilibre des forces se rompt. Le corps atteint en partie un but pour lequel il n'avait point été fait ; mais il manque entièrement celui qui avait dirigé la pensée de son créateur. Tel est pour la religion l'effet à peu près inévitable de l'union de l'église avec le gouvernement civil. Dans cette union , chacun des principes qui la composent se trouve surchargé d'un autre , qui est d'une nature opposée , qui le gêne dans tous ses mouvemens , lui ôte une partie de sa force et de sa vie , et l'empêche d'atteindre librement sa véritable destination. Dès qu'elle est accomplie , la religion devient un instrument et cesse d'être le but suprême , même pour ceux qui sont chargés de la répandre. On ne se le dit pas , on ne le croit pas , on ne le sent pas , mais il en est ainsi , parce qu'il est impossible qu'il en soit autrement. Peut-on calculer toutes les conséquences d'une pareille révolution ?

Par ce seul changement , la religion devient une affaire d'administration. Pour cela , il faut qu'elle se matérialise ; qu'elle descende de sa nature pu-



rement idéale , à des formes sensibles et constantes. Il faut que le gouvernement puisse la saisir et savoir toujours où la prendre. Du moins il le souhaite ainsi. Sa nature est de régler , et il règle. Il est donc bien difficile qu'une religion d'état ne devienne pas promptement une religion figée , et par conséquent incapable de se prêter aux progrès de la vérité. En vain dirait-on que l'état ne se mêle point du fonds des croyances , et les laisse à régler aux ministres et aux conducteurs du culte. Il ne se mêle point de les régler ; car il lui importe peu ce qu'elles sont , mais il oblige à les régler ; et c'est tout ce qu'il faut pour produire le mal que nous avons en vue. Une discussion s'élève : si l'église est indépendante , il est vraisemblable que ce ne sera jamais qu'une discussion et n'aura pas d'autre effet que d'éclairer la vérité. L'administration civile y voit un désordre ; elle provoque un règlement , si elle ne le dicte pas ; et quand il est pris , elle le fait exécuter. Telle a toujours été la marche , si non la plus naturelle , au moins la plus commune ; et le moment ne paraît point encore venu d'en adopter et d'en suivre une autre. Ainsi la vérité est mise en quelque sorte en régie ; et ce qu'il y a de plus délicat , de plus intime , de plus profond dans l'âme humaine , ce qui constitue sa propriété la plus chère et la plus sacrée , ce qui n'atteint tout son développement et n'exerce son action bienfaisante que par la liberté la plus entière , est forcément chargé d'entraves , qui le gênent , qui le

dénaturent , qui le déforment , qui le dissipent , qui le tuent.

Déjà l'action du gouvernement ecclésiastique, dans toute son indépendance, s'est presque toujours montré contraire au libre développement de la vérité religieuse. Et pourtant le gouvernement ecclésiastique est un corps vivant , qui peut se mettre en rapport avec les besoins de la pensée , se tenir au courant des progrès de la vérité , et s'y accommoder s'il veut. C'est son affaire ; elle est toute spirituelle. Mais si, tout religieux et tout indépendant qu'il puisse être, il gêne encore trop souvent, que fera-t-il quand il sera gêné lui-même, dans ses mouvemens les plus vitaux, par son union intime avec le gouvernement civil ?

On se plaint de ce que le travail de la codification a figé la législation civile et suspendu les progrès de la jurisprudence. Il y a du vrai dans cette plainte. Mais du moins la codification était provoquée par la nécessité des réglemens et des lois, pour décider les intérêts matériels de la vie et prévenir les crimes qui compromettent l'existence même du corps social. Les lois étaient nécessaires ; la codification seule peut être regardée comme superflue et nuisible. Mais la religion, c'est la vérité la plus intime, à laquelle les sens ne peuvent atteindre et qui n'est bonne qu'autant qu'elle pénètre jusqu'au fond de l'âme. La codifier, la mettre en régie, c'est en arrêter les progrès. Or, une religion

d'état est presque toujours une religion codifiée. Elle est ce qu'elle est. Elle ne se prête à rien. Si elle est la religion du plus grand nombre, elle est un obstacle aux progrès de la vérité pour ce grand nombre. Si c'est la religion du plus petit nombre, elle est un obstacle pour tous : pour le petit nombre, qu'elle tient sous sa dépendance ; pour le grand nombre, qu'elle opprime avec le secours de l'état ; qu'elle prive de tout moyen d'instruction, et auquel une sorte de réaction rend plus chères ses erreurs même et ses préjugés.

La mal fait à la religion par un arrangement semblable, paraîtra bien plus grand encore, si l'on songe, non aux progrès de la vérité absolue, mais à son application, à la religion pratique. C'est là qu'il faut du mouvement et de la vie. Pour arriver jusqu'aux âmes, il faut que tout parte de l'âme. Il faut que le clergé soit fortement convaincu lui-même ; que la religion soit le plus grand intérêt de son cœur ; qu'il déploie, pour la propager, cette activité chaleureuse si communicative et si puissante. Il faut que le peuple ne fasse qu'un avec lui, et mette autant d'ardeur à recevoir l'instruction que le prêtre à la donner. Tel se montra le christianisme pendant les deux premiers siècles de son existence. Tel il se montra dans la première période de la réformation. Tel il se montre encore dans plusieurs églises dissidentes de l'Angleterre et de l'Amérique. Et ce qui prouve que cette vie re-

ligieuse ne tient pas uniquement, ne tient pas même essentiellement à la nature des dogmes que ces sectes ont adoptés, c'est qu'elle se retrouve, avec des dogmes particuliers entièrement opposés, chez des sectes qui n'ont de commun qu'une adhésion générale à l'Évangile et ces dogmes éternels sans lesquels une religion n'est pas même concevable. Or, sans vouloir prétendre tirer de cette observation une règle absolue, il faut pourtant convenir que, jusqu'à ce jour, on a vu cette activité religieuse, cette piété des masses, cette vie communicative et chaleureuse des ministres de la religion, s'affaiblir avec rapidité dans toutes les églises reconnues, réglées, salariées, par l'état; ou dégénérer en formalités vaines, en dangereuses superstitions. Le sacerdoce devient une simple affaire pour la plupart de ses membres, et ses fonctions les mieux rétribuées une sinécure. Le peuple délaissé songe à autre chose et la religion se dénature ou se perd. L'Espagne et l'Italie sont là comme deux grands exemples, l'une de l'indifférence complète, l'autre du fanatisme grossier dans lequel cet ordre de choses finit par convertir la religion, même dans les pays les plus éclairés. La France est aujourd'hui dans une crise religieuse, sur laquelle il serait prématuré de vouloir rien établir. Comment cette crise finira-t-elle? Je n'en sais rien; Dieu le sait. Mais ce qu'elle était avant la révolution, pourrait être invoqué sans trop d'injustice pour soutenir notre thèse. La reli-



gion de l'état en Angleterre était réduite à un degré d'abaissement et d'apathie , dont elle ne s'est relevée que par la réaction des sectes dissidentes qui ont pullulé autour d'elle. L'Allemagne protestante , quoiqu'avec une religion d'état , a jusqu'ici donné l'exemple d'une vie religieuse très-active. Deux circonstances peuvent expliquer cette exception ; la première , c'est le caractère grave et méditatif de la nation allemande , pour laquelle la religion est un besoin plus impérieux que pour aucune autre ; la seconde , est ce phénomène unique jusqu'ici dans l'histoire du christianisme , d'une religion d'état , s'alliant avec la plus entière liberté dans les croyances manifestées et dans les enseignemens publics de ses ministres. Aussi combien de lumière a jailli de ce foyer !

II. Après la religion , le second intéressé , dans la question qui nous occupe , c'est le peuple. Examinons la situation dans laquelle une religion d'état le place.

Ce qui tombe d'abord sous les sens , c'est l'injustice qu'elle commet à l'égard des intérêts matériels. Elle impose une partie des contribuables pour l'entretien d'une religion qui n'est pas la leur ; dont ils ne tirent aucun avantage ; qu'ils trouvent peut-être dangereuse et blasphématoire ; dont peut-être les ministres sont pour eux un instrument de dommage et de vexations. Ainsi pendant long - temps les protestans de France ont payé , non seulement

le clergé qui prêchait contr'eux , mais encore les dragons qui venaient brûler leurs maisons , violer leurs filles et enlever leurs enfans. Je doute que l'obligation de se soumettre aux lois portées dans l'intérêt général , même lorsqu'elles blessent les intérêts particuliers , puisse pallier de telles injustices. Qu'est-ce donc quand l'intérêt général même en est lésé ? Il est en Europe un grand peuple , exemple vivant de l'excès auquel cette injustice peut être portée , et des maux qui en résultent. C'est l'Irlande. La détresse de ce malheureux pays , l'abîme de misère dans lequel il est plongé , abîme dont les plus experts ne savent où trouver l'issue , sa dégradation morale et son ignorance invincible , proviennent bien plus de cette source , que de la nature même de la religion à laquelle ses habitans sont si fortement attachés. C'est la dîme avec toutes ses rigueurs ; c'est la coalition d'un aristocratie fanatique avec un clergé rapace , qui sont la grande et peut-être l'unique cause de cet enchaînement de souffrances dont l'Irlande épouvante les nations. La religion anglicane se présente comme un vampire attaché à ce corps immense , le suçant sans relâche et lui laissant tout juste assez de sang pour qu'il puisse vivre et en produire encore. Ainsi se dévore la substance et se pervertissent les sentimens généreux de ce peuple , pour gorger d'or un clergé dont il ne veut pas. L'exemple est exorbitant sans doute ; il est unique peut-être ; mais il existe ; et seul il suffit pour nous

montrer jusqu'où peuvent aller la vexation et l'injustice, avant que le clergé recule.

Mais ce n'est pas seulement avec des intérêts pécuniaires, qu'une religion d'état se trouve presque toujours en injuste opposition; c'est avec des intérêts moraux bien autrement précieux. Le peuple est lésé non seulement dans son argent, mais dans les parties les plus délicates de sa conscience religieuse; dans cette liberté de penser, qui est le premier et le plus cher de tous les droits individuels. Jusqu'au siècle dernier ce résultat n'était que trop évident; et il l'est encore dans plusieurs pays, où la moindre manifestation d'une opinion contraire à celle de l'église établie entraîne des résultats fort graves pour celui qui se la permet. Il faut convenir cependant que les progrès de la raison publique ont considérablement adouci cette gêne dans presque tous les pays chrétiens. Mais avec une religion d'état, s'il n'y a pas gêné absolue, emploi violent de la force matérielle, il y a toujours pour les dissidens, et même pour les membres peu soumis de la religion dominante, gêne relative, tiraillemens, intrigues, tracasseries plus ou moins manifestes, préférence illégale dans son principe, quoique légale dans sa forme, pour les individus soumis: en un mot, limitation très-positive, très-réelle et très-sensible de la vraie et complète liberté de conscience, de cette équitable et modeste égalité devant la loi, et par conséquent devant ses organes, qui doit être le partage de tous

les citoyens honnêtes. Il y a , ce qui ne devrait jamais être , des citoyens honorables et paisibles , placés par ceux qui devraient être les gardiens de l'honneur , entre leur conscience religieuse et leur pain ; et ne pouvant se sauver de la misère que par l'hypocrisie. Peut-on dire qu'il n'y a pas lésion de la liberté individuelle , quand , pour des opinions religieuses , on soumet un homme , un père de famille , à de telles tentations ? quand , dans un vaste pays , et sous la direction de l'église dominante , on fait de l'hypocrisie en masse ?

Heureux encore le peuple , si la religion d'état n'imposait de gêne qu'à la liberté de conscience ! Le mal serait grand sans doute ; mais il serait adouci par le développement des sciences et de l'industrie , où le peuple trouverait du moins une sorte de compensation. Mais , dès qu'une religion d'état parvient à exercer assez d'influence , elle l'étend sur tout. En effet , la religion est le point culminant de la pensée humaine , et tout , dans le monde physique et dans le monde moral , vient aboutir à ce centre sublime. Il n'est donc pas étonnant que , partout , les représentans des églises dominantes se soient inquiétés des mouvemens de l'intelligence humaine , et se soient attribué le droit de la diriger , c'est-à-dire , de la gêner , de la brider , souvent même de l'étouffer. La vie de la pensée , la source de ses progrès dans tous les genres , c'est la liberté. Mais , si vous bannissez cette liberté



du sujet même auquel tous les autres tiennent par les liens les plus étroits , si vous creusez un abîme à bord glissant dans le centre même du champ de l'intelligence ; alors la liberté n'est plus que fictive : la vue de cet abîme glace tous les courages ; et dans les points qui en paraissent les plus éloignés , l'esprit ne se sent pas plus libre ; car mille exemples lui montrent avec quelle facilité l'on est précipité jusqu'au fond. Les progrès dans la philosophie , dont une religion d'état se montre toujours si jalouse , préparent les progrès des sciences naturelles , que ces religions ne voient pas toujours d'un œil tranquille ; et ceux-ci conduisent à ces inventions dans les arts qui facilitent à l'homme ses travaux , embellissent pour lui la vie et mettent à la portée du laboureur et de l'ouvrier ces jouissances innocentes , ce bien-être de la civilisation , qui jadis n'appartenaient qu'aux grands et aux riches. Pour assurer ces progrès si utiles à l'humanité , il faut que la nation soit libre dans son développement intellectuel , et que son gouvernement le soit comme elle. Il ne faut pas qu'un clergé quelconque vienne leur imposer des entraves. Il ne faut pas qu'il ait le crédit de faire condamner la rotation de la terre plus que l'Évangile Touquet.

Nous avons remarqué tout à l'heure l'inertie dans laquelle tombent promptement presque tous les clergés établis , pour tout ce qui concerne les progrès réels de la religion vitale et le vrai bien moral

de leurs troupeaux. Mais ce qui n'est pas moins digne de remarque, c'est la promptitude avec laquelle ils se réveillent, l'activité qu'ils déploient, l'ardeur j'oserais presque dire frénétique qui les anime, dès qu'il s'agit de vérités nouvelles à répandre. Une idée originale, une découverte de l'intelligence, une grande invention dans les arts, deviennent pour eux comme une comète menaçante, dont l'apparition les effraie, et dont ils semblent craindre que la queue ne vienne renverser l'antique édifice où ils reposent en paix. Ils ont tonné contre Copernic; ils ont fait un sorcier de l'inventeur de l'imprimerie; ils ont prêché contre l'inoculation et prêchent encore contre la vaccine; ils ont calomnié l'enseignement mutuel pour le dépopulariser; ils l'ont supprimé violemment lorsqu'ils en ont eu le pouvoir; ils ont ricané contre toutes les institutions qui tendent à éclairer ou à civiliser le peuple, et se sont frotté les mains quand quelqu'une a manqué son but. La machine à vapeur aura bien son tour. Ils ont fermé la bouche à MM. Cousin et Guizot, dont les paroles portaient au loin la lumière et la vérité; ils ont voulu étouffer dans son berceau la seule philosophie spiritualiste et vraiment religieuse qui se soit élevée en France depuis un siècle; ils ont déclamé contre M. Royer-Collard avec plus de rancune que contre Cabanis ou Volney; ils ont porté une main brutale sur des hommes justement honorés dans la

nation par leurs talens et par leur caractère, parce qu'ils avaient osé faire entendre une voix généreuse en faveur de la franchise des sciences et de la littérature que l'on voulait mettre en régie. Et cette tendance est si naturelle à toutes les religions d'état, qu'on la retrouve même dans celles qui sont fondées sur les principes les plus libéraux. La religion anglicane a tenu long-temps les clefs de la science, et n'a rien épargné pour en conserver le privilège exclusif à ses gothiques universités. L'on n'imaginerait point les manœuvres qu'elle a mises en jeu pour empêcher ou pour retarder l'établissement d'une université libre à Londres. Et pourtant c'était le vœu de la nation; et le résultat devait en être des ressources immenses d'instruction pour une ville populeuse qui en était presque entièrement dépourvue. L'Europe est pleine du bruit de son opposition à l'émancipation de l'Irlande, sans laquelle tout progrès ultérieur de ce malheureux pays est absolument impossible. Il vaudrait mieux sans doute y répandre moins de liturgies, et y laisser plus de bien-être et plus de liberté.

En général, on remarque, chez les clergés établis, chez les conducteurs des églises dominantes, plus de peur des *idées*, que des *vices*. Je dis *idées*; ils ne disent jamais qu'*erreurs*. Cette remarque peut paraître injurieuse et je ne l'aurais pas hasardée, si des faits trop nombreux n'étaient là pour la con-

firmer. Dans sa rude précision, elle exprime encore avec le plus de justesse, la physionomie des pays où les clergés établis exercent le plus d'empire. On sait quelles en sont les mœurs ! Et pourtant le clergé paraît ne s'en inquiéter guère. Taisez-vous, et faites ce que vous voudrez ; c'est toute la morale publique.

Et pourtant, il faut le dire, sous les religions dominantes l'esprit humain a eu de beaux momens. Le siècle de Léon X et celui de Louis XIV seront toujours un honneur pour l'humanité. Mais nous parlons ici du peuple, et la civilisation de ces siècles mémorables n'était point parvenue jusqu'à lui. Quelques sommités brillèrent d'un éclat dont le lustre n'est point encore terni. Les masses étaient encore plongées dans les ténèbres. Le peuple ne savait pas lire ; les bourgeois étaient plus peuple que le peuple de nos jours. La grossièreté, la misère entouraient et gagnaient par fois jusqu'aux classes fortunées. Au fonds, ces deux siècles prouvent moins en faveur des religions établies qu'on ne le croirait au premier coup d'œil. Un examen plus approfondi viendrait encore affaiblir le parti que l'on voudrait en tirer, pour soutenir cette cause. Le siècle de Léon X, tout brillant qu'il est, n'est à proprement parler que les saturnales du sacerdoce. L'église avait presque cessé d'être église. Loin d'être un lien, comme elle l'est presque toujours, elle agissait comme un dissolvant.



Elle rompait tous les liens Elle donnait elle-même le spectacle de toutes les licences, de celle de l'esprit, autant que de celle des mœurs. Si le propos prêté à Léon X : *O la buona favola, che la favola di Cristo!* n'est point authentique, il est du moins bien dans le costume : il peint l'époque tout entière. Comme cette liberté de la littérature n'était qu'accidentelle et momentanée, elle prit tous les caractères de la licence. Beaucoup d'esprit, beaucoup d'imagination, la mélodie naturelle de la langue, mais peu de grandeur, peu de profondeur, parce que l'âme elle-même n'était point en jeu. Le Tasse presque seul réclame une brillante exception, malgré ses défauts, parce qu'il avait de l'âme. Les beaux-arts en réclament une autre, parce qu'ils sont les enfans de l'imagination et parce qu'il y avait alors en Italie beaucoup de sensualité, beaucoup d'imagination et beaucoup d'argent.

Le siècle de Louis XIV était plus essentiellement religieux, et c'est bien en grande partie la religion qui a imprimé son caractère à la littérature. Mais, quelque brillant que soit ce siècle, il confirme plutôt qu'il n'affaiblit nos remarques sur les effets d'une religion dominante, quant aux progrès de la littérature, des sciences et de l'industrie. A peine la littérature eut-elle pris quelque essor, que, sous l'empire des habitudes, elle se figea, s'immobilisa pour deux siècles. Elle consacra ses formes, en fit une sorte de religion, qui finit par isoler la nation

au milieu de l'Europe , et la rendit incapable de goûter et de comprendre les admirables beautés que les autres littératures présentaient en foule sous des formes infiniment variées. A côté d'une religion d'état , s'éleva tout naturellement une littérature d'état , aussi roide , aussi immobile que sa compagne. L'on a vu crier à l'impiété pour les innovations littéraires presque autant que pour les innovations philosophiques. Chacun sait les chaînes pesantes que ce siècle imposa à la pensée , le long retard que son esprit exclusif mit au développement et aux progrès des sciences naturelles , et par conséquent de l'industrie manufacturière ; le mal que firent plusieurs de ses lois barbares au commerce de la France et les capitaux d'intelligence et d'argent qu'elles forcèrent à s'expatrier. Chacun sait la profondeur de l'ignorance qu'il laissa dans le peuple , et la désastreuse influence qu'elle a exercée sur le bien-être de la nation. Cette ignorance n'est pas encore vaincue. Tous les fers , dont ce siècle célèbre chargea la pensée en France , ne sont point encore brisés. Les barrières intellectuelles qu'il éleva entre nous et les nations voisines ne sont point encore rompues. Les plaies sanglantes qu'il nous a faites ne sont point encore guéries ; et si , avec son peuple , son sol et son climat , la France n'occupe point encore le premier rang dans l'Europe civilisée ; si mille indices , qu'il serait absurde de contester , nous prouvent avec une triste certitude que , dans l'ins-

truction populaire, les inventions utiles, l'industrie, les manufactures, la navigation, le commerce, les arts, la poésie, la littérature, l'histoire, la connaissance de l'antiquité, les sciences exactes et appliquées, la diffusion des lumières et les progrès de la population, la France est de toutes parts devancée et débordée par les nations qui l'entourent; c'est à l'isolement où le grand siècle nous a laissé, aux habitudes qu'il a fait naître et peut-être à l'opinion exagérée de son excellence, que nous le devons. Le mal vient de ses qualités brillantes peut-être autant que de ses défauts manifestes et de ses déplorables erreurs.

Malgré ces exceptions séduisantes, nous en revenons donc à dire que le peuple a peu à gagner et beaucoup à perdre, par l'établissement d'une religion dominante. Il est certain que ce n'est pas à son profit qu'est faite une institution toujours si coûteuse. — Est-ce au profit du clergé lui-même? On le croirait sans peine. Tout semble calculé pour le combler. Et pourtant, quand on examine sa position avec impartialité, on voit qu'il y gagne peu de chose; il y perd, ce qu'aucun gouvernement ne sera jamais en état de lui rendre. — Voyons de plus près sa position et ses véritables intérêts.

III. Le gouvernement ecclésiastique doit être, par sa nature, tout religieux et tout moral. Il se

dénature et se corrompt, quand il veut être autre chose.

— Pourquoi voudrait-il s'allier à l'état ?

Je n'y vois que deux motifs plausibles :

Pour être payé ;

Pour gagner de la force.

Examinons ce qu'il peut y avoir de légitime et de vrai dans ces deux motifs.

1° Le gouvernement ecclésiastique peut désirer de s'allier avec le gouvernement civil, pour assurer un traitement fixe et positif à ses directeurs et à ses ministres.

C'est là le grand intérêt. Il faut le dire même, c'est là le point capital de la question qui nous occupe.

En effet, le clergé doit recevoir un salaire. Pour faire du bien ; pour avancer en grand la connaissance du christianisme ; pour perfectionner la philosophie religieuse ; surtout pour appliquer le résultat de ses méditations au plus grand bien des âmes ; pour éclairer, pour civiliser, pour rendre meilleur et plus pieux le peuple qui l'écoute, ce n'est pas trop de tout son temps et de toutes ses forces. Il faut donc qu'il vive du travail qu'il consacre à la religion ; car de quoi vivrait-il autrement ?

Or, ce salaire, indispensable à son existence, d'où le recevra-t-il ?



Il ne peut le recevoir que de l'une de ces trois sources.

Ou des contributions actuelles et volontaires de ceux qui profitent de ses instructions et qui réclament ses services.

Ou du produit des fondations pieuses, faites dans des temps antérieurs par les partisans de son culte.

Ou enfin, d'un traitement fixe, fourni par le gouvernement civil, sous certaines conditions.

Quand le clergé tire ses moyens d'existence des deux premières sources, il est indépendant autant qu'il peut l'être. Néanmoins, s'il les tire de la seconde, il est en prise à l'action du gouvernement civil, par les rapports que ses biens peuvent avoir avec les lois du pays sur la possession et la transmission des propriétés foncières. Il peut éprouver de là la plus grande gêne, sans qu'on puisse taxer le gouvernement d'injustice ; car la possession d'une masse de terre toujours croissante, par des gens de main-morte, peut exercer assez d'influence sur les progrès de l'agriculture, et même sur le bien-être et sur la liberté du peuple, pour que le gouvernement finisse par être obligé d'y prendre garde. S'il possède de grands biens fonds, le clergé devient donc nécessairement un propriétaire d'une nature unique ; un propriétaire exceptionnel, par l'énorme puissance qu'il peut acquérir en accumulant, et par l'esprit de suite et d'unité qu'il sait mettre dans ses opérations. Il appelle des rè-

glements faits exprès pour lui. Son existence civile peut en recevoir quelque gêne.

Mais ce cas, la révolution l'a rendu nul, à tort ou à raison. Le clergé des deux cultes ne possède rien. Pour vivre, il faut qu'il choisisse entre une place dans la reconnaissance de ses disciples, ou une place dans le budget. Je ne connais point pour lui d'autre ressource.

Il est naturel que le clergé préfère la seconde existence à la première. Elle présente des avantages qui frappent au premier coup d'œil. Elle offre sûreté, constance, dignité, indépendance. Il semble que les contributions fournies par les églises ne réunissent aucune de ces conditions.

Le traitement fourni par l'état est constant et assuré. Une fois qu'un homme est appointé pour une charge ecclésiastique, il est, s'il le veut, préservé de toute chance fâcheuse, de toute crainte pour son avenir. Une attention médiocre sur sa vie extérieure, un accomplissement passable de ses devoirs suffisent pour le mettre à l'abri non seulement de toute destitution, mais même de toute censure. Il est assuré d'être tranquille et honoré. Celui qui n'a de garantie que son union avec l'église, au milieu de laquelle il exerce le ministère sacré, n'a point la même sécurité. Il rencontre plus d'exigence, car il est plus près de ceux qui le payent. Et s'il néglige ses devoirs, il en est bientôt averti par le retard de ses honoraires, en attendant le

renvoi. Disons tout : s'il n'a de garantie que la faveur de ceux qui viennent l'entendre , il sera peut-être supplanté dans ses vieux jours , non parce qu'il n'aura plus de zèle , mais parce qu'il sera vieux , et qu'il s'en présentera de plus jeunes , de plus éloquens et de plus actifs que lui.

Le clergé perdrait aussi toute dignité, s'il était obligé d'être en contact avec le peuple pour obtenir son salaire. Les disputes , les rivalités ; peut-être les injures mutuelles , l'auraient bientôt dépopularisé. Chacun chercherait à supplanter , dans la faveur des auditeurs, ses prédécesseurs et ses rivaux. Chaque fonction provoquerait un salaire ; et, comme on l'a dit , prêcher ne serait bientôt plus qu'une autre manière de demander. Où serait alors la dignité , sans laquelle le ministre de la religion est un objet de pitié, j'ai presque dit de dégoût ? Et quel serait l'homme se respectant lui-même qui voudrait se vouer à des fonctions aussi avilies ?

Enfin , quelle indépendance pourrait rester au clergé , dans de telles circonstances ? Toujours en présence des auditeurs dont la faveur le fait vivre , à chaque instant il tremblerait de la perdre. Il serait toujours aux écoutes pour savoir ce qu'on pense de lui. Le moindre symptôme de refroidissement le glacerait de crainte. Il réformerait peut-être ce qu'il y a de meilleur en lui , dès qu'il pourrait supposer que quelqu'un en est choqué. Il ne saurait où trouver cette noble fermeté qui sait

censurer le vice , même à la mode , même puissant. Loin d'oser morigéner son auditoire , ce serait son auditoire , qui le morigènerait lui-même. — Un traitement fixe , indépendant de son église changerait tout pour lui. Il ne craindrait plus de le perdre , en remplissant son devoir ; et il le remplirait avec une noble franchise.

Ces inconvéniens , que nous n'avons point affaiblis , seraient tellement graves , qu'ils suffiraient presque seuls pour décider la question. Et l'on ne peut nier qu'ils ne se soient montrés quelquefois parmi les religions non salariées par l'état en Angleterre et en Amérique. Mais ils ont moins de réalité que d'apparence. L'expérience a prouvé que le mal , à peine éclos , portait avec lui son remède. Il est trop évident et trop insupportable pour ne pas frapper tous les bons esprits , et pour ne pas les disposer à se réunir pour en prévenir les effets. Dans toutes les sectes qui se forment pour avoir un culte de leur choix , il s'organise promptement des corps religieux qui ont plus de consistance et moins de passion que le peuple , et qui s'interposent entre le clergé et lui. Partout ces corps ont paru , presque en même temps que le danger que nous venons de signaler. Dans beaucoup d'endroits , ils l'ont devancé. Ce sont des assemblées d'anciens , comme au temps des apôtres ; ce sont des évêques , des synodes , des colloques , des inspections , des consistoires. Avec eux , le clergé reçoit un traitement



assuré. Il est surveillé de plus près, sans doute, que quand c'est le gouvernement qui le paye. Mais, avec une conduite sage, un zèle modéré mais soutenu, il n'a point à redouter d'inexactitudes ni de caprices. Le clergé protestant, en France, pendant tout le cours du XVII.<sup>e</sup> siècle, a vécu sur un traitement produit par des contributions volontaires. Quand a-t-il tenu dans la société un rang plus honorable; compté plus de membres distingués par leur naissance ou par leur fortune; accumulé plus de savoir; exécuté de plus vastes travaux; vécu avec plus de dignité, et déployé plus de courage, plus de dévouement et plus d'indépendance?

Je le demande, tout ce que l'on se flatte de prévenir, par l'intervention du gouvernement et par le salaire qu'il paye, se montrait-il alors plus qu'aujourd'hui? Et dans ces temps d'indépendance et de vie, s'il existait des Claude, des Drelincourt, des Amyraut, que nous n'avons plus, existait-il beaucoup plus de Macbriar, que nous n'en voyons de nos jours?

Et puis, il faut voir ces choses-là dans l'application. Et là, ces argumens propres à ébranler, sont compensés par des vices qui frappent tous les yeux, et qui n'en sont pas pour cela plus promptement corrigés. Quand le gouvernement paye, ou qu'il distribue à son gré les produits des biens du clergé, qu'arrive-t-il? Le sort du clergé véritable, du clergé travaillant et utile en est-il amélioré?

Nullement. Dans les églises dissidentes, on voit le clergé plus actif, plus laborieux, plus zélé; mais on ne le voit ni plus misérable, ni plus souvent abandonné. Il est partout le bienvenu, et ceux qui l'appellent tiennent à honneur de le mettre à l'abri du besoin. Dans les églises alliées à l'état, on voit beaucoup de sinécures, un état-major brillant et gorgé de richesses, un archevêque de Cantorbéry plus riche que tel prince d'Allemagne; un évêque de Durham, qui n'a rien à faire et dont les biens valent une province; un archevêque de Tolède, presque aussi puissant que son roi. Mais les véritables ouvriers, ceux qui suent à la fatigue et qui seuls parlent encore au peuple le langage qu'il a besoin d'entendre, ceux-là sont plongés dans la plus profonde misère. Leur chétif revenu, grossi de tout le casuel que l'on peut attendre des paysans et des pauvres, suffit à peine pour leur entretien, en le bornant aux premières nécessités de la vie. Avant la révolution, les vicaires en France étaient réduits à la portion congrue, c'est-à-dire, tout juste à ce qu'il fallait pour ne pas mourir de faim. Les titulaires mangeaient les dîmes dans les villes, en courant les bonnes fortunes et faisant des vers délicieux. Encore aujourd'hui, les desservans ont à peine du pain, tandis que les conseils généraux et municipaux se ruinent pour les évêques, les cardinaux et les chanoines. En Angleterre, la plupart des curates sont

réduits à la dernière misère, en faisant tout le travail. Leurs fils battent le pavé, sans ressources pour prendre un état; et leurs filles peuplent les mauvais lieux. Les fils de famille qu'on a fait ministres, pour leur assurer les rentes énormes du rectorat, passent leur temps à Londres ou courent le renard avec leur frère aîné, héritier de la terre, comme eux le sont de la dîme. Ils laissent trente louis au curate qui fait toute la besogne, et le croient encore trop heureux. — Quoi de plus chétif et de plus précaire à la fois, que ce loyer reçu par le clergé utile; comme garant de son obéissance, ou plutôt comme gage de sa servitude?

Il n'est donc pas aussi prouvé, qu'on le croirait au premier abord, que le gouvernement ecclésiastique, essentiellement spirituel par sa nature, ait intérêt de s'allier avec le gouvernement civil pour en obtenir un salaire. Il l'aurait également et peut-être mieux sans lui, s'il savait se rendre utile. Tout peut se résumer en deux mots: Si le clergé fait du bien, il sera toujours assez payé. S'il n'en fait point, il le sera toujours trop.

2.° A-t-il besoin de cette alliance, pour acquérir la force qui lui manque? Mais quelle force? La force spirituelle? Il doit l'avoir en lui-même; il doit en être le foyer. Cette force, c'est la sienne. Il peut l'avoir immense; mais ce n'est point par son alliance avec le gouvernement, c'est par

son alliance avec le peuple. C'est en instruisant beaucoup, en éclairant beaucoup, en reprenant beaucoup, en consolant beaucoup, en vivant beaucoup avec ses ouailles, qu'il gagnera tous les cœurs, qu'il s'emparera des intelligences, et se rendra fort de tout l'amour, de toute la confiance, de toute l'estime qu'il aura su inspirer. Cette force est en lui-même. Nul ne peut la lui prêter; nul ne peut la lui ravir. La persécution même la redouble et la rend irrésistible. — Est-ce la force matérielle? Qu'en a-t-il à faire? Contre qui voudrait-il la diriger? Contre ses amis? Il n'en a pas besoin. Ses amis le soutiennent et le protègent. Contre ses adversaires? C'est inutile, puisqu'aujourd'hui le principe reconnu de tous, est qu'il ne faut pas l'employer contr'eux; c'est dangereux, car en invoquant cet appui, pour s'aider à soumettre les autres, il se soumet lui-même; il perd son indépendance, et s'impose le joug le plus dur. C'est le cheval qui va chercher l'homme, pour s'en faire un allié contre son ennemi. Il parvient à se venger en effet; mais il lui reste pour toujours la selle et la bride, qu'il a dû se laisser imposer.

A combien de sacrifices doit se résoudre en effet un clergé quelconque pour s'assurer les deux avantages dont nous venons d'apprécier la valeur?

Il faut qu'il perde dans son indépendance et dans son caractère moral. L'ordre de ses véritables rapports est renversé. Sa position n'est plus une : elle est com-



plexe. Il se trouve souvent embarrassé entre des devoirs, et, ce qui est bien pire, entre des intérêts opposés. Le bien de la religion, le perfectionnement des âmes ne sont plus l'objet de ses soins les plus assidus et de ses pensées les plus chères. Il a bien autre chose à voir. Il faut qu'il sache d'abord quelles sont les opinions à l'ordre du jour, et souvent qu'il étouffe celles qu'il croit utiles, pour faire prévaloir celles qu'il croit dangereuses. Il prêchera contre l'instruction devant des paysans dont il sait bien que l'ignorance fait le malheur; il prônera des pratiques et peut-être des superstitions, dont il voit tous les jours devant lui les déplorables effets; ou bien une autre fois il parlera, du ton de l'enthousiasme, des progrès des lumières, des bienfaits d'un gouvernement favorisé de la victoire; il fera revivre les noms de David et de Salomon, au moment même où il gémit en silence sur les dangers de la religion et sur l'avilissement du sacerdoce. C'est là un danger énorme; car, quand la conscience du ministre des autels est flétrie, que lui reste-t-il et que vaut-il?

La position fait les hommes; au moins ceux d'une trempe commune. Ici la position étant dénaturée, le caractère général du clergé doit se dénaturer lui-même. Le clergé ne dépend plus de qui il devrait toujours dépendre, c'est-à-dire, de l'amour et de l'estime de sa congrégation et de ceux qui la représentent. Il dépend de qui il ne devrait point dépendre dans ses fonctions religieuses, c'est-à-dire, du gouvernement.

Qu'en doit-il résulter pour le plus grand nombre de ses membres ? Ils se soucieront fort peu de leur congrégation , pourvu qu'ils soient en bon termes avec le gouvernement. Il vaudrait beaucoup mieux le contraire. Remplissant fidèlement les devoirs communs à tous les citoyens , il faudrait que le clergé n'eût plus rien à craindre ni à espérer de l'administration civile , et pût concentrer tous ses soins , toutes ses affections et toutes ses espérances dans le bien religieux et moral de son troupeau. Dans quelques circonstances graves , il est bien arrivé par fois , que des membres d'un clergé salarié nous ont fait voir *ce que c'est* qu'un prêtre ; mais *ce qu'il doit être* , beaucoup plus rarement sans doute. Et encore , ces grands éclats d'un courage sans dangers , se sont manifestés presque toujours dans les circonstances où les vrais intérêts de la religion et des lumières avaient le moins à souffrir.

Ces remarques ne préjugent rien sur les formes du gouvernement ecclésiastique ; car la congrégation peut être représentée par elle-même , ou par ses députés , ou par une assemblée supérieure des députés de plusieurs congrégations , ou par un évêque , ou par un pape. On conçoit que plus l'autorité ecclésiastique supérieure est centralisée , plus elle se tient loin de la congrégation , plus aussi elle ressemble au gouvernement civil , dans ses rapports avec les congrégations particulières. Elle fait naître alors tous les inconvéniens que nous venons de signaler , même quand elle serait absolument indépendante de l'administration de l'état.

Le clergé actif, dans ce cas, se trouverait toujours placé entre sa congrégation et une autorité supérieure éloignée, pour laquelle la congrégation serait fort peu de chose. Dans cette position, ce ne serait pas la congrégation qui aurait les premiers égards. Un gouvernement ecclésiastique, trop vaste et trop centralisé, devient une puissance, un état, où les intérêts matériels jouent un trop grand rôle, où se développent les mêmes passions que dans le gouvernement civil, et où les intérêts vraiment religieux finissent presque toujours par occuper la moindre place.

Dans toutes les religions d'état, l'on a presque toujours vu le clergé dévoré par une envie démesurée de se mêler des affaires politiques. Cette tendance est naturelle. Elle est l'effet inévitable de la position où le clergé se trouve placé. Il est un corps dans l'état. Tous ses intérêts se trouvent fondus dans l'administration de l'état. Combien n'est-il pas naturel qu'il prenne une part active à toutes les discussions, et, tranchons le mot, à toutes les intrigues administratives du temps? avec quel profit pour son caractère moral, pour sa considération extérieure et pour sa vraie popularité, je laisse au lecteur à en juger. Dans une foule de circonstances, il se fait un tort irréparable, tantôt par sa mutinerie, tantôt par sa servilité. Et je ne sais par quelle fatalité, quel qu'il choisisse de ces deux extrêmes, il finit toujours par se dépopulariser. C'est que le peuple s'obstine à ne vouloir dans le clergé que la religion, et qu'il y a fort peu de religion dans la plu-

part des intrigues politiques où le clergé s'embarrasse et se perd. Ainsi le clergé anglican s'est dès longtemps dépopularisé par son imperturbable servilité. Il a fallu, en quelque sorte, que le gouvernement lui donnât le signal de mettre moins d'ardeur à proclamer les doctrines du pouvoir absolu, dont il ne voulait plus lui-même. Et de nos jours, le clergé français n'a-t-il pas trouvé le moyen de se dépopulariser par une taquinerie poussée assez loin, pour que le pape lui-même ait cru devoir y mettre ordre enfin.

Toutes ces choses, auxquelles le clergé se livre avec un entraînement souvent irrésistible, n'en sont pas moins un véritable malheur pour lui.

Voilà ce que perdent les individus dans leur caractère moral et dans leur indépendance personnelle. Le corps perd encore plus peut-être. Il paye encore plus chèrement les avantages pécuniaires, dont ses membres sont assurés.

Il perd en grande partie le droit le plus essentiel et le plus vital de tout corps religieux : celui de modifier et d'étendre à son gré ses règles de discipline et ses déterminations dogmatiques. C'est par là qu'une religion est vivante, qu'elle suit les progrès de l'esprit humain, et qu'elle fait du bien dans toutes les époques. Mais le gouvernement, sentant la fausseté de sa position, dès qu'il s'agit d'objets de cette nature, aime beaucoup le *statu quo*, et repousse de toutes ses forces toute décision nouvelle. Ainsi,



presque partout, les bulles du pape ne sont publiées, que sous le bon plaisir du roi; et les changemens de discipline ne sont pas admis, s'ils déplaisent. La condition d'un chef ecclésiastique hors de l'état augmente encore ces difficultés, et rend l'administration plus chatoüilleuse et plus jalouse.

Il perd le droit de fixer les fêtes qu'il veut célébrer, de désigner les saints qu'il croit pouvoir préconiser dans un jour donné. Il faut qu'il se laisse imposer des solennités et des fêtes dont quelques-unes ont dû lui paraître odieuses. Qu'auraient fait les évêques de France, si on leur eût ordonné de chanter un *Te Deum* pour célébrer l'heureux voyage de Pie VII à Fontainebleau?

Il perd le droit d'élire définitivement ses chefs, et jusqu'à ses moindres ministres.

Il perd le droit de donner les enseignemens religieux sans confirmation et sans contrôle.

Il perd le droit de s'assembler sans autorisation et sans surveillance.

Il perd le droit de former les associations pieuses, qui font plaisir à ses adhérens, ou que lui-même croit nécessaires à leur développement religieux et moral.

Il perd le droit de placer des évêques où bon lui semble, même en les payant.

En un mot, il éprouve, dans sa marche, une gêne constante et partout sentie; il partage une autorité qui ne saurait être partagée, avec le gouvernement civil moins qu'avec personne.

Il résulte de là , pour le clergé , une situation équivoque entre des intérêts et des devoirs opposés , qui ne saurait être saine , ni pour le corps , ni pour ses membres.

Il en résulte à chaque instant des embarras de conscience , où tombent nécessairement ses directeurs de bonne foi. Plus ils auront de délicatesse , plus les embarras seront grands. L'évêque de Baltimore n'éprouve jamais des embarras de cette nature. Il n'a devant lui que sa religion et son peuple ; et rien ne vient le gêner dans ce qu'il croit devoir à l'un et à l'autre.

Les mêmes difficultés se rencontrent du plus au moins dans toutes les autres églises. Les embarras et les ennuis causés tout récemment par l'introduction d'une nouvelle liturgie en Prusse , et par l'affaire des presbytères en Bavière , en sont la preuve.

La position est tellement équivoque , que le peuple même , avec tout son bon sens , prend souvent le change. Il pousse à l'extrême les conséquences d'un principe , qui n'est admis qu'en partie ; et parce que le clergé obéit par fois , il lui semble tout naturel qu'il obéisse toujours. Le gouvernement encore met de la réflexion dans ses actes. Il craint de soulever des résistances quelconques ; à plus forte raison des résistances légitimes. Il sait en général s'arrêter devant la limite du domaine spirituel , quand celui-ci ne la franchit pas pour se manifester par des mouvemens matériels et par des scandales notoires.

Mais le peuple ne fait point cette distinction. Le gouvernement est intervenu ; donc il doit intervenir encore ; il doit intervenir toujours : voilà toute sa logique. En général, il y a , depuis quelque temps , dans le peuple , une tendance bien erronée à se plaindre du clergé , tandis que celui-ci ne fait qu'user de ses droits. Cela vient de ce qu'il le regarde comme étant aux ordres du gouvernement civil ; ce qui n'est pas et ne doit pas être. Si le prêtre refuse de bénir un mariage que l'officier civil a célébré , on se récrie. S'il refuse de baptiser un enfant , dont les parrains ne satisfont point aux conditions canoniques , on se récrie. S'il refuse d'administrer un malade , qui ne veut pas se confesser , on se récrie. S'il refuse de recevoir dans l'église et d'accompagner au tombeau la dépouille d'un homme , qui , dans ses derniers momens , n'a pas voulu recevoir le prêtre , on se récrie. Et l'on invoque à grands cris le secours du maire , du préfet , du ministre. Et pourtant , ce qui arrive , c'est l'ordre ; ce que l'on provoque , c'est le désordre. Le clergé vous offre son culte tel qu'il est , avec toutes ses conditions. C'est à vous à prendre ou à laisser. Il ne vous force plus ; c'est tout ce que vous pouvez exiger de lui. S'il voulait baptiser vos enfans malgré vous , vous marier malgré vous , vous confesser malgré vous , vous ensevelir malgré vous , c'est alors qu'il faudrait appeler le maire , se plaindre au préfet , écrire au ministre , pétitionner aux chambres , et faire entendre la voix

de la conscience lésée jusqu'aux pieds du trône même. Mais si c'est vous qui ne voulez point accepter son culte tel qu'il vous l'offre ; si vous rejetez plusieurs de ses conditions, peut-être celles auxquelles il tient le plus, pourquoi vous croiriez - vous en droit de forcer à tenir les autres ? Et pourtant , le peuple en juge ainsi. Est-ce le peuple seul ? Et les colonnes des journaux libéraux ne prouvent - elles pas trop souvent que cette erreur monte bien plus haut que le peuple ? Tant il est vrai qu'une position équivoque brouille toutes les idées , fausse les jugemens les plus sains , et expose à mille injustices , à mille exigences outrées , ceux que leur malheur y a placés. Je ne saurais attribuer à une autre cause les jugemens erronés , les censures non méritées , les provocations à l'intervention de la force administrative, auxquelles le clergé catholique de France me paraît en butte depuis quelque temps. Ce sont les conséquences de son union avec le gouvernement poussées à l'extrême par la logique popalaire.

Tout bien considéré , nous pensons donc qu'il vaut mieux , pour un bon clergé , être libre de toute entrave et dépendre uniquement de son troupeau, que d'être lié au gouvernement par les charges et par les avantages d'une religion d'état. Nous parlons d'un *bon* clergé. Pour tout autre , cet état serait la mort. Mais où serait le mal qu'un mauvais clergé n'eût pas de quoi vivre ? Il est vrai qu'il deviendrait bon par cela même. Témoin le clergé irlandais. Tout



pauvre, tout ignorant qu'il est, il vaut encore mieux que ceux qui le persécutent. Il deviendrait excellent, s'il n'était ni soutenu ni tourmenté. Témoins les Court, les Paul Rabaut, éternel honneur d'un clergé, qui n'avait pour lui que son courage et l'amour de ses disciples, et qui sut donner encore l'exemple de la modération et de la sagesse, avec celui du dévouement et du sacrifice.

IV. Serait-ce donc le gouvernement qui serait intéressé à maintenir une ou plusieurs religions d'état? Je n'y vois pour lui aucun avantage.

Le plus grand intérêt qu'il puisse y trouver, c'est d'avoir dans le clergé un appui qui le soutienne et qui le défende. Le clergé est une puissance; c'est une puissance morale, c'est-à-dire, une puissance très-forte, mais très-difficile à manier. Il est donc tout simple que le gouvernement de l'état cherche à se rendre favorable cette puissance, à la mettre sous sa dépendance, à la transformer en quelque sorte en un instrument qu'il ait toujours sous la main. Peu de gouvernemens n'ont pas tenté de se soumettre cette force immense; et nul n'a trouvé un moyen plus simple et plus sûr que de la lier étroitement par la concession de grands intérêts temporels. L'histoire est pleine des travaux de leur politique pour parvenir à ce but, de leurs immenses sacrifices, des charges qu'ils ont imposées au peuple pour y fournir, et... de leurs déplorables mécomptes.

*Mon royaume n'est pas de ce monde* : cet avertissement , presque toujours oublié , s'adresse aux rois non moins qu'aux prêtres. Il trace la limite , il peint le véritable état des choses. Toute déviation de cette règle éternelle entraîne danger pour tous , et bénéfice pour personne. Dans les affaires politiques , le clergé n'a de pouvoir , soit pour servir soit pour nuire , que par le peuple auquel il parle , auquel il est cher. Toute sa force est là. Hors de là , il n'est plus rien. Mais cette force tient uniquement au caractère religieux du clergé. C'est comme clergé , c'est comme corps enseignant , c'est comme organe de l'Évangile , qu'il la possède. S'il veut changer de rôle , elle lui échappe , elle s'évapore , précisément parce qu'il sort de son caractère , et qu'il se dépouille de ce qui le rendait cher au peuple. Voilà ce qui arrive et ce qui doit arriver presque toujours. Mais ce qui ne manque jamais , c'est que le clergé perd toute sa force avec toute sa popularité , dès l'instant qu'il veut en faire usage dans une lutte sérieuse , pour servir le gouvernement contre les intérêts vrais ou faux du peuple. S'il peut lui soupçonner cette tendance , le peuple s'en détourne aussitôt et ne lui accorde plus le moindre crédit. Au contraire , le clergé est toujours très-fort et très-bien secondé , quand il résiste dans une lutte où le peuple est intéressé. Alors il est un ami , un défenseur , une ancre de salut ; et , comme il est seul à faire corps , à garder de l'ordre et de la fixité dans ses vues , son influence

devient très-grande. En sorte qu'on peut dire avec vérité des services que le gouvernement se flatte d'en recevoir , que , quand le clergé veut les rendre , il ne le peut pas ; quand il peut les rendre , il ne le veut pas. Est-ce la peine de payer si chèrement des services , que l'on n'obtient jamais au moment où le besoin en est le plus urgent , et dont la perspective incertaine soumet le gouvernement à tant de sacrifices , pour ne pas dire à tant d'humiliations ?

Mais , dira-t-on , ce n'est point pour les services qu'elle peut rendre , c'est pour le mal qu'elle peut faire , qu'un gouvernement est intéressé à s'attacher une religion qui commence à prendre une consistance notable dans le pays. Examinons la question sous cet autre point de vue.

Dans quelle position le gouvernement serait-il plus fort contre une religion qui tenterait de le soumettre , soit pour le renverser , soit pour s'en faire un instrument ? Est-ce quand il en aurait fait une religion d'état , ou quand il l'aurait laissée libre , en conservant lui-même sa liberté ?

Dans un gouvernement despotique , le premier parti pourrait avoir son avantage. La puissance accordée à cette religion , par son union avec l'état , pourrait suffire pour la contenter ; et , tant que cette religion serait populaire , l'état aurait peu de chose à craindre de ce côté.

Mais , dans l'Europe moderne , aucune religion établie , incorporée avec l'état , ne gardera long-

temps sa popularité ; et, si rarement l'état peut craindre un danger sérieux pour lui de la religion qu'il protège et qu'il paye, il a tout à craindre des dissidens, qui ne manquent pas de se former en grand nombre. L'église, avec laquelle un gouvernement despotique s'allie, ne veut point laisser inerte une force qu'elle peut diriger et dont elle s'exagère l'importance. Elle presse donc le pouvoir de l'état de la servir contre ses ennemis ; de lui prêter le glaive de la loi contre les hérétiques, qu'elle traite de perturbateurs du repos public. C'est le vrai moyen de les exaspérer, à la fois, et d'en augmenter le nombre. Bientôt la lutte s'engage. L'issue est incertaine ; les malheurs qu'elle entraîne sont affreux, comme dans toutes les affaires de religion où intervient la violence. Et si les dissidens triomphent, le gouvernement succombe avec l'église intolérante dont il s'était constitué le champion. Tel faillit être plusieurs fois en France le sort du gouvernement, pendant les guerres de religion ; tel il aurait été sans doute, si, par un hasard singulier, l'héritier légitime du trône n'avait fini par se trouver à la tête du parti qui triompha. Tel fut le sort du malheureux Charles I, que la haine pour l'église établie, soutenue par lui avec tant de zèle, précipita du trône encore plus que la haine pour son despotisme. Le gouvernement de l'Espagne, dans un avenir plus ou moins éloigné, ne peut pas échapper à une révolution de la même nature. Il ne fait qu'un avec un



clergé oppresseur , pour lequel tout ce qui pense dans la nation ne professe que du mépris. L'aversion ne peut éviter de s'étendre ; et quand elle aura pénétré dans les masses , elle doit entraîner et le clergé lui-même , dont le joug est odieux , et le gouvernement , qu'il dirigeait sans contrôle.

L'autre parti paraît sans danger et de beaucoup préférable dans les gouvernemens non despotiques , et surtout dans les gouvernemens représentatifs. Toutes les religions étant égales et libres , aucune n'étant protégée ni payée au détriment des autres ; aucune ne pouvant se faire de la force publique un instrument pour opprimer ses rivales ; quel intérêt l'une d'elles pourrait-elle avoir à renverser le gouvernement , ou même à se montrer hostile envers lui ? Toute l'ardeur , dont on pourrait supposer leurs membres animés , trouverait un emploi suffisant dans la libre recherche des prosélytes. Le zèle religieux , n'éprouvant point d'obstacle matériel , se porterait tout entier vers son véritable but , qui est le salut des âmes. Pouvant y marcher sans crainte et sans obstacle , il n'en chercherait point d'autre. Mais , si vous lui opposez des obstacles matériels ; si vous voulez lui tracer des limites qu'il ne peut franchir sans violence , alors il s'irrite , il se soulève , il se passionne , il s'exaspère , il acquiert une force immense par l'état passionné dans lequel on l'a jeté ; il renverse les barrières , et avec elles , ceux qui les ont posées ou qui les soutiennent. C'est une vapeur

qui bouillonne sur un ardent foyer. Laissez-la libre, elle se dissipe dans l'air ; le vent le plus léger l'emporte ; vous pouvez approcher sans crainte du vase d'où elle émane ; à peine une douce moiteur vous annoncera sa présence. Fermez-lui toute issue ; comprimez-la dans la chaudière où elle se forme, vous la forcez à faire explosion. Plus la résistance dont vous l'aurez entourée sera grande, plus le désastre sera terrible. Elle va briser et les liens que vous lui avez opposés, et la maison qui la renferme, et les hommes à qui vous en avez confié la garde, et vous même, si vous osez l'habiter encore.

Un gouvernement représentatif offre surtout des ressources certaines pour garantir ses chefs contre les attaques sourdes ou patentes de l'une quelconque des religions qu'il aurait abandonnées à elles-mêmes, se cou servant à leur égard, et leur assurant envers lui, une entière liberté. Dès qu'il n'y aurait plus de privilège, chacune d'elles serait représentée dans les assemblées délibérantes par quelques-uns de ses membres *laïques*, qui n'épouseraient point les passions de leur clergé, s'il pouvait en conserver encore, et qui, possédant déjà l'honneur et la liberté, ne demanderaient que la paix.

En général, tout ce qu'il y a d'épineux dans cette discussion s'évanouit, dès qu'on suppose les hommes bien convaincus du principe que la force matérielle n'a rien à faire dans la religion, et que ; dans aucun cas, il n'est utile ni permis d'y avoir recours. Or, ce

principe règne déjà sur une moitié de l'Europe. Il conquiert l'autre ; et ce qui était bon quand ce principe était traité de blasphème , pourrait bien ne l'être plus , quand il triomphe.

Et quelle gêne ne doit pas s'imposer le gouvernement civil , pour obtenir un secours aussi incertain , ou pour éviter un danger presque toujours imaginaire ? L'empire de la religion n'est pas de ce monde , mais le sien l'est totalement. La terre est son domaine ; il doit marcher droit vers son but , qui est la civilisation générale , la multiplication , la bonne distribution de tous les moyens d'existence et de bonheur pour le peuple. Sa mission n'est point de propager et de défendre un système religieux quelconque , mais de maintenir la paix , de répandre les lumières générales et l'industrie , par une heureuse application de la richesse publique , et par l'observation des lois. Voilà son but , vers lequel il doit tendre sans cesse sans opposition ni entraves. Pour y parvenir , il faut qu'il soit dégagé de toute alliance exclusive avec une religion quelconque ; car cette alliance est toujours la gêne la plus forte qu'un gouvernement puisse éprouver. S'il y a des religions lumineuses et civilisantes , il y en a beaucoup plus encore qui ne le sont pas. Et si c'était avec une de ces dernières que le gouvernement eût fait alliance , à quelle gêne ne se serait-il pas soumis ? Que d'exigences funestes il aurait à contenter ? Et puis , les religions , même

les plus pures, les plus humaines, les plus saintes, ne sont qu'un beau idéal, réalisé dans un petit nombre de cœurs. Pour s'allier avec le gouvernement, il faut qu'elles prennent du corps. Elles ont des représentans et des ministres, qui à leur tour ont leurs passions, leurs intérêts et leurs jalousies. Ils sont hommes, et vous les appelez à une affaire toute temporelle; ils s'y comportent en hommes, et se servent contre vous, de toutes les forces qui leur sont propres, et de toutes celles que vous leur prêtez. Ils sont chefs de l'église avant d'être citoyens de leur pays; ils acquièrent à ce titre une susceptibilité que vous ne savez bientôt plus comment manier. Cette administration, à elle seule, vous donne plus de soucis et plus d'embarras que toutes les autres ensemble. Vous ne savez si vous êtes maître ou si vous ne l'êtes pas; si vous devez commander ou prier, sévir ou fermer les yeux. En attendant, pour arranger tout, ce qui presque toujours coûte le moins à sacrifier de part et d'autre, ce sont les vrais intérêts de la nation, le perfectionnement du peuple, les progrès de l'industrie. La religion chrétienne est la plus belle et la plus pure, à laquelle les hommes se soient jamais attachés. Elle est la puissance de Dieu, non seulement pour le salut des hommes, dans une existence future, mais encore pour leur civilisation et pour leur bonheur sur la terre. Mais, depuis l'alliance de ses ministres avec les gouvernemens, si l'on cherche la source des plus vives inquiétudes que



les rois aient éprouvées , des tracasseries qui les ont le plus souvent tourmentés , des difficultés les plus fréquentes qu'ils ont rencontrées sous leurs pas , l'on verra qu'elle se trouve dans les clergés établis et privilégiés. Depuis la semonce subie par Théodose , pour n'avoir pas persécuté les ariens , jusqu'au collège philosophique et aux petits séminaires , nulle cause peut-être n'a plus souvent troublé le sommeil des gouvernans et des rois.

Combien il serait facile de couper court à tous ces ennuis !

L'état a besoin de liberté pour atteindre le but de son institution. La religion n'a pas moins besoin de liberté pour atteindre le but de la sienne. Si ces deux corps veulent s'allier , leur liberté se neutralise et se perd dans cette union ; et nul ne remplit pleinement la mission qui lui fut confiée.

Dans cette alliance , quel rôle joue l'état , s'il se borne à payer ? Il est le caissier d'un corps dont il ne peut diriger l'esprit. Et pourtant , peut-il , doit-il en jouer un autre ?

Je ne vois donc pas , je l'avoue , que le gouvernement soit plus intéressé que la religion , que le peuple et que le clergé , dans la conservation et le salaire d'une religion d'état. Qu'il soit fort et qu'il laisse faire ; la liberté de toutes les religions et leur égalité parfaite , ne lui causeront pas plus d'embarras ni de gêne que celle des industries. Je voudrais bien savoir quel gouvernement a eu le moins d'inquié-

tude pour les affaires religieuses depuis dix ans , ou de celui des États-Unis , qui ne connaît aucune religion d'état , ou de ceux de l'Europe , qui en soutiennent une à grands frais ?

Après avoir accordé la vérité de ces observations , on craint encore de se rendre , tant l'habitude est forte ; tant il y a encore d'étrangeté dans l'opinion que nous avons embrassée. On est tellement accoutumé à être administré en tout , qu'on ne peut se faire à ne l'être pas , même dans la chose du monde où l'administration est le plus inutile. On se récrie sur l'anarchie des opinions religieuses , qui ne manquerait pas d'avoir lieu bientôt , si l'état n'en protégeait une , qui , par sa fixité , servirait au moins de noyau à toutes les autres. Nous ne nous arrêterons pas à discuter cette objection , quelque impression quelle fasse sur beaucoup d'esprits , parce que nous l'avons en quelque sorte réfutée d'avance par les principes que nous avons posés dans toutes les parties de ce livre. Qu'il nous suffise de quelques mots.

1.º Dès qu'on pose en principe que les opinions et les cultes sont libres , ce moyen de prévenir les écarts des individus et des sectes ne remédie à rien. Rien n'empêche qu'autour de ce noyau il ne se forme une multitude de croyances et de cultes nouveaux , dont plusieurs pourront parvenir à posséder plus de consistance et plus de partisans que celui qui le constitue.

2.<sup>o</sup> Le noyau fourni par une religion d'état, c'est-à-dire, par une religion déjà vieillie et toujours fixe, n'est presque jamais qu'un tronc pourri, dès long-temps privé de vie. Les véritables pousses vivantes sortent de partout hormis de lui. Qu'il me soit permis d'omettre ici les exemples. Le lecteur ne sera pas en peine de les trouver.

3.<sup>o</sup> Le vrai noyau qui conserve à la fois assez de force et d'unité, c'est l'Évangile. Pourquoi ne vaudrait-il pas dans ce but mille et une décisions ambiguës qu'on lui a substituées ? — Mais il est ambigu lui-même ? — Après bientôt deux mille ans de disputes, d'assemblées, de décisions et d'anathèmes, en savons-nous plus que lui ?

Mais qui peut donc intéresser cette fixité tant vantée ? La religion ? Il faudrait d'abord être bien certain que la base sur laquelle cette fixité se fonde, c'est la vérité. Qui possède cette certitude ? — Le peuple ? Mais elle le prive presque toujours de la vie religieuse, et lui ravit une partie de sa liberté tout en lui soutirant son argent. — Le gouvernement ? Que lui importe ? Ce n'est pas dans la religion la plus favorisée et la plus forte qu'il trouve le plus de soumission et l'appui le plus fidèle. Il paye beaucoup, il est vrai ; en a-t-il toujours pour son argent ? Plusieurs sociétés religieuses, peu importantes une à une, et avec lesquelles il n'aurait rien à démêler, lui donneraient un appui moral plus solide, parce qu'elles seraient mieux senties,

mieux religion , et ne sauraient guère lui donner d'inquiétudes sérieuses. Et l'anarchie religieuse finirait par l'occuper tout juste autant... que l'anarchie médicale. Le foyer est plus ardent sans doute ; les piétistes sont plus chauds que les médecins ; mais le danger de l'explosion n'est pas plus à craindre , tant qu'on ne ferme pas les soupiraux par lesquels toute l'ardeur peut s'exhaler.

Il ne resterait donc que le clergé à qui cette prétendue anarchie pût être à craindre. Il en serait réduit à faire son ouvrage , à trouver un troupeau qui voulût l'entendre , et par conséquent à le mériter. Il perdrait sans doute une partie de son état-major , et n'aurait plus de sinécures. Où serait le mal ? Le véritable et utile clergé en serait-il moins à son aise et moins respectable ? Que l'on compare le sort des ministres dissidens en Angleterre , avec celui des pauvres curates : de quel côté est l'avantage ? Où se trouvent à la fois et plus de ressources et plus de respect ? Où se fait-on un devoir plus rigoureux de pourvoir à l'existence des veuves et des enfans ? Je ne veux pas répéter ici ce que j'ai dit plus haut sur cet important sujet. Les faits parlent. Ce n'est sûrement pas le clergé vraiment actif qui se plaindrait le plus d'en être réduit aux ressources de son église , s'il lui était permis de les avoir toutes et d'en jouir pleinement.

Cette importante discussion m'a déjà pris plus de



place qu'il n'était dans mon plan de lui en accorder. Il faut que je m'arrête. Je voulais examiner la question sous le point de vue historique. J'aurais démontré, par des faits nombreux, que la fusion de l'église dans l'état a presque toujours fait beaucoup de mal à la religion pratique et appliquée; qu'elle a nui considérablement à la paix du monde, en armant les nations les unes contre les autres, aux progrès de l'humanité, en rendant sacrés les préjugés et les erreurs, à la liberté des gouvernemens eux-mêmes, en élevant à côté d'eux un corps puissant dont ils n'étaient point les maîtres. Je voulais suivre l'influence de cette institution à travers toutes les phases de la civilisation moderne. J'aurais trouvé quelques bienfaits, immédiatement après l'invasion des barbares : l'église, unie à l'état, forma un noyau qui fit obstacle à l'universalité de la barbarie, et prépara le retour de la lumière et des arts. Mais après ce retour et quand la civilisation européenne prenait un essor rapide, j'aurais trouvé dans l'église dominante une opposition non moins forte et non moins obstinée à tous les progrès ultérieurs, qui dépassaient la mesure qu'elle semblait s'être proposée. — Mais il faut que je renonce à ces curieuses recherches : et quand je voudrais les entreprendre, les belles leçons de M. Guizot me feraient tomber la plume des mains.

Mais, avant d'abandonner ce sujet, un esprit attentif peut-il résister à se demander quelle est la

place qu'occupe une religion d'état dans la civilisation moderne? quelle est celle qu'elle doit occuper un jour dans la civilisation nouvelle qui se prépare? Dans la civilisation qui existe, dans l'ensemble des institutions auxquelles les peuples ont donné la première part dans leur estime, déjà elle gêne. Elle n'est plus une partie intégrante de la vie sociale moderne; elle est un reste des institutions anciennes, qui avaient trop de tenacité dans les habitudes acquises, pour qu'on osât les faire disparaître tout à coup. Mais quand les habitudes nouvelles auront pris plus de consistance, quand la civilisation moderne sera devenue plus compacte et plus homogène, alors cette institution deviendra comme un corps étranger dans la vie du corps social, et il arrivera ce qui arrive toujours aux êtres vivans en pareille circonstance, le corps étranger sera expulsé, ou la vie générale s'éteindra; mais ici le corps étranger n'est point assez fort pour porter atteinte à la vie générale, et c'est lui qui devra céder. Telle est la marche des choses: aujourd'hui, fluxion; demain, abcès; après demain, résolution. Nous en sommes à la fluxion, l'Angleterre à l'abcès, l'Amérique a dès long-temps vu s'opérer la résolution, et jouit de toute la force et de toute la liberté de ses mouvemens. Mais ces périodes sont longues; les maladies des états survivent à des générations entières. Amener ce complément de toutes nos institutions, sera peut-être le travail et le couronnement du XIX.<sup>e</sup> siècle,

comme la démolition de la féodalité et du privilège, l'édification du régime légal et du gouvernement représentatif furent le travail et le couronnement du XVIII.<sup>e</sup>

Mais, en attendant cette séparation finale, que nos yeux sans doute ne sont pas destinés à voir, il est fort aisé de dire sur quels principes l'union qui dure encore doit être basée. Ce sont ceux qui peuvent en rendre les liens aussi légers et la solution aussi facile qu'il soit possible. On peut les réduire aux deux suivans :

1.<sup>o</sup> Ramener aux plus étroites limites l'influence politique du clergé. Le gouvernement doit se conserver une autorité pleine et entière sur tout ce qui est civil, et se bien garder de la partager avec l'église. Il doit laisser les prêtres prêtres, parce qu'ils le sont toujours et avant tout. Il ne doit point en faire des administrateurs. Les promotions aux emplois civils et militaires, surtout l'université, les écoles, les lettres et les sciences, tout doit marcher librement sans le contrôle d'aucune église. Aussi longtemps qu'on suivra des principes différens, l'on s'enfermera dans un dédale, dont on ne pourra plus sortir.

2.<sup>o</sup> Ramener aussi dans les limites les plus étroites l'influence religieuse du gouvernement civil. Qu'il n'intervienne jamais, dans ce qui concerne le fonds de la religion, et le moins possible dans ce qui concerne la forme. Pour cela, qu'il prenne ou qu'il

laisse prendre tous les arrangemens qui peuvent rendre son intervention superflue. Que le clergé soit libre, et que les Français le soient comme lui et envers lui. Qu'ils le soient et qu'ils le sentent. Et si un clergé quelconque abuse de cette liberté vraiment légale, pour la faire tourner au détriment de la liberté de tous, qu'il en soit puni, non par les ordres d'un ministre, mais par la froideur de tous les Français.

---



---

## CHAPITRE XII.

### APPLICATION AU PROTESTANTISME.

CE QUE DEVIENDRAIT L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE FRANCE ,  
SI SES LIENS AVEC L'ÉTAT ÉTAIENT ROMPUS.

Appliquons maintenant ces idées aux religions existantes sur le sol de la France , et surtout à celle qui nous intéresse le plus.

Abandonnées par l'état , les diverses religions professées aujourd'hui par les Français se trouveraient, par leur nature , placées dans des situations diverses. Il pourrait être curieux de les comparer entr'elles sous ce rapport. Bornons-nous à quelques aperçus. La comparaison n'a d'intérêt qu'entre le catholicisme et le protestantisme. Nous nous en tiendrons au rapprochement de ces deux systèmes opposés.

Et d'abord , il se trouverait entre les deux religions , dès qu'elles seraient abandonnées à leurs propres ressources et obligées de pourvoir elles-mêmes à leur entretien , une différence capitale : c'est celle de l'habitude. Depuis des siècles , le culte catholique est entretenu par l'état ou par d'anciennes fondations inamovibles. Dès long-temps , ses adhérens ont perdu l'habitude de contribuer aux

frais qu'il entraîne , autrement que de la manière la moins convenable de toutes , celle de payer chaque fonction sacerdotale à mesure qu'elle est remplie. Il est donc à présumer que l'abandon sans persécution causerait un vide immense , qu'il serait bien difficile de combler. Il est évident que les ressources de part et d'autre seraient proportionnées au zèle des adhérens actifs ; et il ne m'est pas permis de préjuger ici à quoi se réduirait leur nombre. Mais , dans ce nombre même , il n'est pas possible de douter que l'absence totale de l'habitude de regarder la religion comme sa propre affaire et de s'imposer pour elle , ne dût agir comme une circonstance défavorable.

Le protestantisme a pour lui cette habitude. Il n'y a pas quatre jours qu'il se maintenait par ses propres ressources ; et , quand il ne fut point horriblement persécuté , avec ces ressources , il n'eut ni moins de splendeur , ni moins de lumières , ni moins d'activité , qu'il n'en possède aujourd'hui. L'habitude de pourvoir à ses besoins par des contributions volontaires est encore toute vivante dans son sein. Elle s'exerce encore à améliorer le sort des pasteurs , à soutenir une multitude d'institutions bienfaisantes et surtout à répandre des charités particulières ou collectives , avec une abondance et un discernement auxquels on rend justice dans tous les pays où le protestantisme a quelque consistance. Les quatre ou cinq cens mille

francs que le gouvernement nous donne, ne se connaîtraient pas au milieu de ces contributions volontaires, qui se multiplient et se renouvellent sans cesse.

D'un autre côté, il est évident, à tous les yeux, que le culte catholique est beaucoup plus dispendieux que le nôtre. Il exige des édifices plus somptueux, un appareil plus riche, un entretien plus coûteux. Rien n'égale la simplicité, et, pour tout dire, la nudité du culte protestant. Point de vêtemens magnifiques; point de pompes extérieures, point d'autels, point de tableaux, point d'ornemens d'or et d'argent. La même robe noire enterre le pasteur, qui l'a faite dans sa jeunesse. Deux coupes d'argent ou d'étain, une table de marbre ou de bois; et c'est tout. S'il n'a pas un temple, il se contente d'une grange; et si cet abri lui manque, l'ombre d'un chêne antique lui suffit. Des discours prononcés devant un bâton couvert d'un tablier de cotonnade bleue, ont attiré des milliers de fidèles et fait braver les cachots et la mort. Un tel culte ne craint rien pour son matériel. Il s'adresse à l'âme; il cherche à spiritualiser l'homme; l'intelligence et le cœur lui suffisent. Tout le reste n'est pour lui que commodité, agrément. Ce n'est ni religion, ni culte. Cela regarde uniquement ceux qui doivent en jouir, s'ils ont le moyen de se le procurer.

Mais, c'est surtout à l'égard du personnel, que la différence économique des deux cultes est sen-

sible. Le personnel, dans le culte catholique, est immense. Et quoiqu'on ait rendu la tâche du clergé aussi facile que possible, en la réduisant presque entièrement à des formalités, elles sont si nombreuses, qu'il faut encore beaucoup de monde pour les remplir. Mais, c'est l'état-major surtout qui coûte. Dans l'état actuel, les grands dignitaires coûtent peut-être plus que les cures et les paroisses. Il y aurait assurément bien moyen de les réduire, quand il faudrait que les fidèles payassent. Mais, après cette réduction, les frais seraient encore immenses. La position du protestantisme, sous ce rapport, est infiniment plus favorable. Tous ses pasteurs sont égaux : il n'a point d'état-major. Il ne paye que ceux qui servent et suivant qu'ils servent. Les fonctions de son clergé entraînent un plus grand exercice des facultés mentales, mais beaucoup moins de formalités. Il faut donc moins de monde pour les remplir, parce qu'elles s'adressent davantage aux masses. Et ce monde sera toujours suffisamment payé, quand il se rendra utile, quand il répandra efficacement la lumière, la consolation et la vérité. Dans les églises protestantes, le véritable état-major, c'est le peuple lui-même, agissant par ses députés. Ces députés ne coûtent rien ; au contraire, ce sont eux qui sont toujours à la tête, pour assurer les rentrées, par leurs soins et par leur exemple.

Sous tous ces rapports, il est clair que la pri-



vation des secours pécuniaires accordés par l'état serait beaucoup moins sensible au protestantisme qu'au catholicisme. Le vide occasioné par ce changement serait plus vite et plus complètement rempli. Mais il est un autre point de vue, où l'on pourrait imaginer que le désavantage serait décidément du côté du protestantisme ; je veux parler de la force du gouvernement ecclésiastique. Le gouvernement de l'église romaine est très-fortement organisé. Il possède tout les rouages qui sont essentiels à sa marche ; et parmi ces rouages quelques-uns des plus importans sont accoutumés à marcher d'une manière indépendante. Le centre de son action se trouve déjà hors de la portée du gouvernement civil, et n'est point salarié par lui. La séparation d'avec l'état ne ferait que donner plus de force et plus de cohésion à l'ensemble. Elle débarrasserait la machine de quelques pièces étrangères dont la présence et l'action ne laissent pas que d'être gênantes. Dès lors, elle acquerrait une unité parfaite ; n'obéirait qu'à une seule impulsion ; n'éprouverait plus ni tiraillement, ni secousse, et serait entre les mains de son chef un docile instrument, dont il pourrait se servir quand et comme il le jugerait à propos. Les églises protestantes n'auraient point le même avantage, surtout les églises réformées. Elles sont aujourd'hui sans organisation, sans consistance et sans lien, ou plutôt elles n'ont pas d'autre lien que le gouvernement lui-même. Elles ne se connaissent

pas entr'elles. A une lieue de distance, elles n'ont aucune relation, aucune influence mutuelle, aucun intérêt commun, si ce n'est que par fois leurs demandes, leurs réclamations et leurs plaintes se rencontrent à dormir côte-à-côte dans les cartons du ministre. S'il est encore, dans les églises réformées, une ombre d'organisation et de gouvernement ecclésiastique, elle se trouve donc dans son union avec l'état. Rompre cette union, ce serait, pour le moment, la jeter dans l'anarchie. Mais, quand j'ai dit « pour le moment, » j'ai tout dit. Cette anarchie, où nous serions plongés par la rupture de notre union avec le gouvernement, n'a pas d'autre source que cette union elle-même. Sans elle, dès long-temps nous serions fortement et complètement organisés. L'isolement absolu et décourageant, dans lequel vivent les églises les unes à l'égard des autres, aurait dès long-temps cessé, pour faire place à une action mutuelle, puissante, à un gouvernement commun, reconnu et respecté.

Et puis, quelle est au fonds la valeur de cette remarque? Quel est le véritable prix de cette force, que l'on voudrait trouver dans un gouvernement ecclésiastique? Qu'est-ce qu'un gouvernement ecclésiastique fort? Et, tout bien considéré, ne vaudrait-il pas encore mieux qu'il ne fût pas?

Une question plus importante encore, mais plus délicate, est de savoir la force qui resterait non pas au gouvernement ecclésiastique, mais à chacune

des deux religions , lorsque ses liens avec l'état seraient rompus , et qu'elle n'aurait plus d'autre appui qu'elle-même. Par ce seul fait , chacune des deux serait réduite au nombre de ses véritables partisans ; mais aussi l'une et l'autre deviendraient libres de se développer et de s'étendre à leur gré. Je ne veux point faire des pronostics , qui pourraient exciter la rancune ; mais ce que je puis affirmer sans craindre d'être démenti ni par le raisonnement , ni par l'expérience , c'est que l'une des deux religions a beaucoup moins à perdre que l'autre dans un changement de cette nature.

Mais laissons cette comparaison délicate. Les autres religions se tireraient de leur situation nouvelle comme elles pourraient. Examinons de plus près comment nous nous en tirerions nous-mêmes.

Livrée à elle-même, abandonnée par le gouvernement à ses propres ressources, et à son entière liberté, l'église réformée aurait deux graves difficultés à vaincre. Il faudrait qu'elle avisât aux moyens de se payer, et à ceux de se gouverner.

Sur le premier point je vais débiter par un paradoxe ; c'est que les protestans trouveraient une grande économie à ce que leur culte ne fût point payé, quand aucun ne le serait en France. Ils contribuent en proportion de leur nombre et de leur fortune à toutes les charges publiques, y compris les frais de culte, et quand on en vient au partage de ces frais de culte, le leur étant simple et modeste, leur por-

tion se trouve insignifiante. Ils sont donc réellement bien loin de retirer tout ce qu'ils donnent. Par conséquent s'ils étaient livrés à eux-mêmes, et pouvaient administrer à leur gré l'argent qu'ils donnent au trésor royal pour le culte, ou ils payeraient moins pour avoir ce qu'ils ont, ou, payant autant, ils auraient beaucoup mieux. En d'autres termes, il est reconnu que la moyenne des contributions fournies par les protestans français aux charges publiques est passablement au-dessus de la moyenne des mêmes contributions fournies par les catholiques; tandis que la moyenne de ce qu'ils reçoivent pour leur culte est de beaucoup au-dessous. Cette communauté tourne donc tout-à-fait à leur désavantage, et s'ils voulaient continuer à s'imposer les mêmes sacrifices pour l'entretien du culte, il leur serait très-avantageux qu'elle fût rompue.

Mais c'est là précisément la difficulté. Voudraient-ils s'imposer les mêmes sacrifices? Pourquoi pas? Ceux-là et de plus grands encore, s'il le fallait, seraient insignifiants. Il suffirait qu'ils y missent de l'intérêt. On est étonné de voir à combien peu de chose se réduirait, dans chaque église, la quote-part de chaque famille, pour assurer la somme nécessaire à l'entretien du culte. Supposons une église composée de douze cens personnes; il n'en est guère de plus petites; et que son entretien exige une dépense de quinze cens francs. Chaque famille étant composée d'environ quatre personnes, nous avons trois cens fa-



milles qui ont à payer chacune cinq francs. Qu'est-ce que cinq francs pour un intérêt aussi grave? Sans compter que la répartition proportionnelle réduirait pour un grand nombre cette contribution presque à rien, en la doublant, en la triplant pour les familles qui sont dans l'aisance. Est-il à croire que la population protestante laissât anéantir le culte et la religion de ses pères pour s'épargner un sacrifice aussi léger que celui-là?

Et il ne faut pas que l'on juge de ce qui arriverait alors par ce qui arrive aujourd'hui pour des intérêts beaucoup moindres. Les églises ne sont point organisées. Depuis long-temps leurs membres ont cessé de regarder les affaires religieuses comme étant leurs propres affaires. Ils ne s'en occupent plus. Les appels que l'on fait à leur bourse n'ont rien de régulier, et dès lors ils sont souvent mal accueillis. Les protestans manquent d'esprit public sous le rapport religieux, parce qu'eux-mêmes, et leurs pasteurs, et leurs consistoires sont trop accoutumés à ce que leurs affaires se fassent sans eux, à ce qu'il y soit pourvu par une sorte de providence invisible. Ils sont donc éparpillés, presque séparés de l'intérêt religieux; et ne savent pas ce qu'on veut leur dire quand on leur propose quelque sacrifice pour les étendre, ou les assurer. Je parle en général. Il est de notables exceptions qu'il ne m'est pas permis d'ignorer. Mais que ces circonstances changent; que ceux-là même qui paraissent les plus froids sentent que la

conservation du protestantisme ne dépend plus que du zèle et du désintéressement de ses partisans, ils changeront de langage et de conduite, et nous les verrons accorder de bonne grâce beaucoup plus qu'ils ne refusent aujourd'hui. Bientôt tout se dispose, tout s'organise, chacun s'intéresse davantage aux affaires de l'église, on met de l'amour propre à les faire bien aller. Bientôt chacun se taxe; et cette contribution libre, volontaire, sans contrainte, sans publicité, devient aussi régulière, et moins pénible à lever, que les contributions publiques. J'en connais des exemples frappans.

L'union des églises entr'elles, que l'affranchissement de l'action administrative permettrait de rétablir; la surveillance réciproque, les comparaisons qui en seraient la suite, et surtout le développement de l'intérêt religieux, qui serait la conséquence du mouvement imprimé par toutes ces circonstances, rendraient encore ces rentrées infiniment plus faciles que nous ne l'imaginons, en raisonnant d'après notre état actuel.

Les frais auxquels il faut pourvoir s'appliqueraient à quatre objets principaux; le traitement des pasteurs et des fonctionnaires subalternes; la construction et les réparations des temples; l'entretien des académies; la correspondance et l'administration supérieure.

Ce que nous venons de dire suffit déjà pour

tranquilliser sur le sort des pasteurs , dans le cas où les églises seraient livrées à elles-mêmes. Il pourrait bien y avoir d'abord quelque changement. Certaines parties se classeraient autrement. Quelques endroits peut-être se trouveraient avoir un peu de superflu , tandis que d'autres n'auraient pas tout le nécessaire. Mais , après cette commotion inévitable , tout prendrait une assiette ferme ; les pasteurs se rapprocheraient de leurs troupeaux , et les troupeaux de leurs pasteurs. Il y aurait plus d'affection , plus d'intimité , plus de vie. Presque partout le troupeau s'en trouverait mieux et le pasteur ne s'en trouverait pas plus mal.

Et faut-il donc compter pour rien la faculté qu'auraient les églises d'étendre le nombre de leurs pasteurs à proportion de leurs besoins et de leurs ressources , de régler les résidences , de modifier les circonscriptions , de diviser , de réunir suivant les progrès de la population et de l'intérêt religieux ? Sans doute , maintenant les consistoires possèdent une portion notable de ce droit ; car , que leur resterait-il , s'ils en étaient déponillés ? Mais , pour obtenir de nouveaux pasteurs titulaires , il faut qu'ils s'adressent au ministre , c'est-à-dire , presque toujours , qu'ils surmontent d'abord la résistance des pasteurs déjà établis , pour se trouver , aussitôt après , en contact avec la résistance du ministre , encore plus difficile à vaincre. La chose n'est pas aisée ; et je connais plus

d'un consistoire , plein du sentiment des besoins spirituels de son église , qui n'en est encore qu'au premier acte de cette lutte herculéenne. L'établissement de suffragans payés par les consistoires , offre une ressource plus facile. C'est le consistoire qui connaît la situation de l'église , les distances des divers lieux où se célèbre le culte , les intervalles après lesquels il est célébré dans le même lieu ; les inconvéniens qui en résultent pour le développement ou pour le maintien des bonnes habitudes religieuses , pour l'instruction de la jeunesse , pour les consolations apportées aux malades et aux mourans. C'est donc lui qui doit être le juge des modifications à porter dans les circonscriptions existantes , et de la nécessité d'y introduire de nouveaux pasteurs et de nouveaux services , quand les contributions des fidèles lui permettent de les payer. La chose serait toute simple , et ne ferait pas un pli , si quelque pasteur titulaire , froissé peut-être dans son amour propre , encore plus que dans son intérêt , n'en appelait au ministre , qui ne manquerait pas d'intervenir , comme à l'ordinaire , pour tout paralyser et tout enchaîner. Il est dur , sans doute , pour un consistoire de voir des paroisses en souffrance , où la religion dépérit , faute de culte et d'instruction , de posséder abondamment les moyens d'y remédier , et d'être paralysé dans ses intentions bienfaisantes , par le caprice d'un pasteur qui dépend de lui , et par la funeste



habitude d'évoquer à Paris les affaires qui ne peuvent se terminer convenablement que devant les autorités locales compétentes.

Le second objet de dépense pour les églises réformées devenues indépendantes, serait la construction et la réparation des temples. Assurément c'est pour cette affaire que les secours du gouvernement ont été et sont encore parfaitement utiles. Car ici, la dépense se présente tout à la fois comme une masse effrayante. Le découragement en est souvent la conséquence. Le gouvernement, en faisant porter sur le même point un secours considérable, surmonte cette difficulté ; et son intervention a fait achever des temples, que les églises, pour lesquelles ils étaient destinés, auraient difficilement entrepris.

Mais au fonds, qu'est-ce que ce secours ? En supposant, ce qui n'est pas, que les églises protestantes reçoivent intégralement toute la part que les protestans ont à payer dans les sommes destinées par le gouvernement à la construction des églises et des temples, les fonctions du gouvernement, dans cette affaire, se réduisent à être le collecteur de ces contributions, et à faire construire par elles des temples, d'abord dans les endroits où le besoin en est le plus pressant, et successivement dans les autres. Je suppose que ce moyen de coordination vînt à manquer ; je suppose encore que les églises ne pussent pas parvenir à s'entendre assez bien entr'elles, pour y suppléer

convenablement ; qu'arriverait-il , au pire ? Chaque église , privée de temples , au lieu de payer pendant dix ans une somme de... , en attendant que son tour vienne d'avoir un temple construit aux frais de l'état , et de continuer à la payer pendant un temps indéfini après le temple achevé ; chaque église , disons-nous , n'aurait qu'à recueillir , pendant quelque temps , la même somme , ou une somme un peu plus forte , parce que l'impôt serait temporaire , et à l'appliquer immédiatement à l'édification de son propre temple. La construction serait plus lente , sans doute ; parfois peut-être elle serait moins somptueuse ; mais on la commencerait quand on voudrait et où l'on voudrait. Une fois commencée , le désir d'entrer en possession , la vue des efforts tentés et des succès obtenus dans les églises voisines , tout contribuerait à la soutenir. Et l'on verrait ces constructions sinon plus rapides , du moins beaucoup plus fréquentes , qu'elles ne le sont aujourd'hui avec le secours du gouvernement. La France protestante en serait bientôt couverte.

L'on ne peut nier qu'une forte impulsion n'ait été donnée depuis la restauration pour la construction des temples dans les églises réformées. Avant cette époque , personne ne paraissait y songer. Le réveil de la religion et les secours plus abondans fournis par l'administration ont amené les résultats intéressans dont nous sommes les témoins. De beaux temples se sont élevés dans quelques localités importantes.

\*

D'autres plus modestes ont satisfait aux besoins de quelques églises rurales, et quelques - uns sont en construction. Mais de ces bienfaits reconnus , de ces secours bien appliqués ne faut-il pas déduire tous les embarras , tous les retards , et , pour tout dire , les obstacles invincibles , que les entraves sans nombre d'une administration jalouse et minutieuse ont mis à l'érection d'une multitude d'autres temples , qui , sans elle , seraient dès long-temps achevés , sans qu'il en eût coûté un sol à l'état. Tous les protestans d'une commune sont d'accord ; ils font entr'eux une souscription authentique pour l'érection d'un temple , après lequel ils soupirent depuis long-temps. Il faut qu'ils surmontent d'abord la mauvaise volonté d'un maire fanatique et jaloux , qui leur suscite d'absurdes difficultés. Des commissaires sont envoyés pour en décider ; les protestans font des concessions inutiles en elles-mêmes et nullement obligatoires pour eux. La souscription ne couvre pas toute la dépense portée sur le devis ; on exige d'eux une souscription supplémentaire qu'ils effectuent , ou bien on propose des changemens au plan , auxquels ils consentent. En attendant les années s'écoulent , les souscripteurs peuvent mourir ou se décourager. Et quand tout est fini , quand toutes les difficultés sont applanies , quand il n'y a plus qu'à mettre la main à l'œuvre sans que le gouvernement ait rien à payer , il arrive une réponse du ministre prononçant que les protestans de l'endroit ne sont pas

assez nombreux pour avoir un temple. Et pourtant, ils sont assez nombreux pour le bâtir ; ils sont plus nombreux et plus riches que leurs frères les catholiques , auxquels une excellente église est accordée , et , après elle , pour l'entretenir et la réparer , des fonds communaux dont l'accumulation dépasse bientôt ceux que les protestans avaient souscrits entre eux pour l'érection de leur temple. Ou bien , toujours après des années d'attente et de formalités , on finira par répondre que la commune , dont il est question , est trop près de telle autre où déjà se trouve un temple ; et cela sans remarquer que le temple auquel on renvoie ne peut pas contenir déjà les fidèles qui s'y rendent ; que le village , pour lequel on en demande un nouveau , fait partie d'une autre circonscription ; qu'il possède un pasteur , dont les services seraient inutiles , si ses ouailles étaient obligées de se rendre au temple le plus voisin. Je connais un endroit où les protestans , se sentant les moyens de mettre à fin leur entreprise , furent tellement vexés des interminables difficultés , qui leur étaient suscitées , qu'ils firent acheter le terrain par l'un d'eux , et y bâtirent en deux mois un bon temple , qui fut ensuite donné au consistoire. C'est la bonne manière pour en finir ; et nulle loi ne s'oppose à ce que l'on fasse de même partout où l'on voudra. — Tous ces détails sont historiques à ma connaissance certaine ; et probablement le sont en plusieurs endroits.



Le troisième objet de dépense, pour les églises réformées devenues indépendantes, serait l'entretien des académies. Une légère contribution de la part des consistoires et peut-être un modique droit d'inscription et de diplôme, y pourvoiraient sans peine. Peut-être, se présenterait-il des ressources sur lesquelles nous ne comptons pas. Les académies de Sedan, de Saumur et de Nismes n'étaient pas moins brillantes que celles de l'Allemagne et de la Hollande, quoiqu'elles fussent entretenues aux frais des églises réformées. Et puis, quel est le pire qui pourrait nous arriver? Ce serait de ne point avoir d'académie. Eh bien! c'est alors que nous en aurions le plus. Genève, la Suisse, l'Allemagne, la Hollande nous ouvriraient leurs auditoires; nos jeunes candidats entreraient en communication avec les lumières de l'Europe protestante, et notre pauvreté même ferait cesser l'espèce de réclusion dans laquelle nous sommes tenus. Neuchâtel et plusieurs cantons de la Suisse n'ont point d'académies; c'est pour cela même que leur clergé connaît mieux le mouvement des idées en Europe, et se laisse moins enchaîner par les liens de la routine et de l'habitude.

La quatrième source de dépenses pour les Eglises réformées, devenues indépendantes, ce serait leur administration supérieure et centrale. Mais cette dépense est fort peu de chose. Les protestans n'ont point d'administration supérieure permanente, point de

grands dignitaires à vie. Hors les pasteurs et les consistoires, qui sont chez eux, et dont l'administration ne coûte rien, tout le reste est temporaire, et, par conséquent, peu coûteux. Ce sont des députations pour des assemblées qui se tiennent tous les deux ans, tous les cinq ans. La durée de ces missions est courte; elles sont honorables; elles seraient ambitionnées par les premières notabilités de l'église, et presque toujours elles seraient gratuites. Quant aux frais de la correspondance, ils se réduiraient à peu de chose, les affaires communes se traitant de vive voix dans nos assemblées, et les églises n'ayant plus de subordination entr'elles, ni de centre commun. Cette dépense serait presque insensible sur l'ensemble des dépenses des églises.

Ainsi les églises réformées pourvoiraient aisément aux dépenses de leur culte par leurs propres ressources, sans que leurs adhérens en fussent surchargés. Il suffirait que leur cause excitât le moindre intérêt. Et, pour que cet intérêt devînt vraiment populaire, peut-être suffirait-il qu'elles ne fussent plus payées. Mais comment se gouverneraient-elles, accoutumées comme elles le sont, à n'avoir de gouvernement que dans les cartons du ministre? Cette question mérite aussi d'être examinée.

Et d'abord sont-elles vraiment gouvernées? Lesont-elles utilement? Non sans doute. Elles sont administrées, mais elles ne sont point gouvernées. Le tempo-

rel est mis en ordre jusqu'à la minutie ; le spirituel est abandonné. Le moyen est organisé jusque dans ses moindres détails ; le but est entièrement perdu de vue ; et , par conséquent , tout cet assemblage de moyens manque de l'esprit et de la vie, qui pourraient le rendre fructueux. Et cette remarque n'est point un reproche pour l'administration. Elle fait tout ce qu'elle peut faire , trop peut-être. Elle le fait , depuis un temps , dans de bonnes intentions. Mais c'est la nature des choses ; c'est l'effet de la position. Les églises réformées manquant presque totalement de tout autre moyen de se gouverner , le ministre ou son délégué se trouve à chaque instant fort embarrassé , ne sachant ni ce qu'il doit faire , ni ce qu'il doit s'interdire. Il se trouve placé entre le désir naturel à toute autorité d'étendre sa sphère , et la crainte de rencontrer des résistances et des difficultés inattendues , dès qu'il veut l'étendre au-delà de ses limites réelles. Il tergiverse ; il temporise ; il éloigne autant qu'il peut la décision des affaires délicates ; et , dans ces tâtonnemens , il en vient quelquefois à affaiblir , à dénaturer les seules bonnes institutions qui nous restent , pour la direction des affaires vraiment religieuses et la propagation de l'Évangile et des bonnes mœurs. Dans une telle situation , tout ce qui est mouvement excite de la défiance et de la crainte ; et l'on s'en tire avec joie en invoquant le repos. Et pourtant , la religion est mou-

vement , activité , vie. Les vrais besoins des âmes peuvent varier sans cesse et les moyens d'y satisfaire doivent varier comme eux. Mais ce n'est point le délégué du ministre , à deux cens lieues de distance , qui peut en être le juge ; ce sont les consistoires , et dans l'état actuel , ce sont les consistoires seuls. Qu'une contestation s'élève , où le spirituel entre pour quelque chose , le ministre en prendra nécessairement connaissance , car toujours il se trouvera quelqu'un qui croira gagner à invoquer son intervention. Il sera fort embarrassé. Il mettra son préfet en campagne pour obtenir des informations et peut-être des conseils ; l'embarras s'en ira croissant. Le ministre se retournera dans tous les sens ; il fera venir à son aide le conseil d'état , qui n'en sait pas plus que lui. Il essayera de tout , excepté du seul moyen naturel et efficace , celui de laisser au consistoire , seule autorité religieuse existante , le pouvoir de régler tout ce qu'il croit utile au développement de la religion dans son ressort , et , par conséquent , celui d'arranger et de distribuer convenablement les services des pasteurs eux-mêmes. Qu'il me suffise d'un exemple. Dans une église du midi de la France , une des sections a une annexe considérable , où le pasteur ne paraît en chaire que quatre fois par année. Le consistoire central ayant appelé un suffragant pour fortifier certaines parties du service en souffrance , n'a pas manqué d'assigner à cette annexe quelques-unes des prédications , dont la présence du



suffragant lui permet de disposer. Mais le pasteur de la section s'est récrié, a protesté, a écrit à M. Cuvier. Et M. Cuvier n'a su que faire. Il a transmis l'affaire au conseil d'état, qui s'est trouvé plus embarrassé encore, car il n'a point trouvé dans nos lois d'article positif pour établir qu'un village qui n'a que quatre sermons, ne pourra dans aucun cas arriver à six. Il n'y a pas même trouvé le mot section. Pour en finir, M. Cuvier a écrit au consistoire, en lui conseillant d'étouffer cette affaire. Le *statu quo* lui a paru un moyen suffisant pour tout arranger. En effet, jusqu'à la décision du consistoire, tout paraissait aller au mieux. Le pasteur du lieu ne demandait point d'aide; le consistoire s'était tu; les protestans, sujets de la querelle, avaient bien supporté plus long-temps la disette de prédication, sans que leurs plaintes eussent retenti plus haut que le consistoire. Pourquoi ne pas s'en tenir là? Le consistoire n'est-il pas un peu tracassier? Et là-dessus, dans un désir bienveillant pour la paix, il arrive que le dernier reste d'une organisation jadis si forte, est sourdement démoli. Le consistoire est sacrifié au caprice d'un pasteur. — Cet exemple n'est pas le seul; j'en pourrais citer de plus frappans encore, heureusement à imputer à une administration déjà loin de nous. Mais on m'accuserait peut-être de ne pas les juger avec assez d'impartialité.

Des questions sur tous les détails de nos affaires temporelles, il en arrivera par douzaines. Nous se-

rons tellement guidés jusque dans les moindres mouvemens de notre vie matérielle , que nous en serons engourdis , comme ces enfans à qui le maître d'écriture tient la main pendant toute la page , après avoir encore tracé d'avance tous les contours. Mais, pour me servir encore d'une comparaison triviale , après nous avoir entraînés et comme forcés à mettre , selon l'expression populaire , tous nos œufs dans le même nid , de ce nid , le ministre ne saurait faire sortir la vie. Il n'en recueillera que l'embarras , et nous la privation.

Et tout cela , sous un administrateur éclairé , pénétré lui-même de respect pour la religion , attaché à notre culte ; nous voulant du bien ; ne craignant pas d'exprimer tout l'intérêt qu'il nous porte , et choisi par le monarque en vertu de cet intérêt même. Que serait-ce , si toutes ces circonstances étaient changées ; si le directeur des cultes non-catholiques était catholique lui-même ; s'il n'avait envers nous ni bienveillance ni bonne foi ; s'il concevait le dessein de tuer le fonds au moyen des formes ; et s'il n'embrassait les affaires du protestantisme avec une attention plus minutieuse et plus soutenue , que pour l'étouffer et l'anéantir avec plus de sûreté ? Cela s'est vu. Le protestantisme en a ressenti cette horreur profonde , qu'éprouve l'oiseau devant le serpent qui va le dévorer , même quand il n'a pas encore aperçu ce fatal ennemi. Une main paternelle a détourné le danger. Mais le serpent est-il mort ?

Disons-le donc avec franchise. C'est prendre la forme pour le fonds, les apparences pour la réalité, que de prétendre que le gouvernement civil nous gouverne, et que lui seul peut nous gouverner. Un gouvernement religieux de cette nature n'est qu'un fantôme, dont la présence peut bien paralyser les hommes, mais qui ne peut jamais leur porter aucun secours efficace. Plus il agit, moins il y a de vie religieuse développée. Et peut-être est-il vrai de dire, que, depuis que nous sommes sous sa main, l'effet le plus réel, ou plutôt le seul effet de son intervention, a été de nous empêcher d'avoir un véritable gouvernement religieux.

Ainsi, l'effet utile pour nous de l'intervention du gouvernement dans nos affaires, est si peu que rien. Son abandon nous priverait de fort peu de chose et nous laisserait en revanche, beaucoup de choses, que nous n'avons pas.

Il nous en laisserait une qui peut suppléer à beaucoup d'autres, et sans laquelle beaucoup d'autres ne sont rien : la liberté. Notre église deviendrait libre dans tous ses mouvemens et complète en elle-même. Elle aurait le sentiment de ses besoins, bien mieux encore que dans son état actuel, car elle aurait des organes; mais à ce sentiment elle ne joindrait pas l'embarras et la crainte de ne pouvoir y satisfaire sans recourir à une autorité d'un autre ordre.

Ce sont deux élémens d'une nature opposée, qui ne peuvent se réunir et se confondre, sans se neutraliser l'un l'autre. Rien n'égale la répugnance d'un corps religieux à invoquer l'intervention du gouvernement civil pour remédier à ses misères. Il en souffrira long-temps avant de s'en plaindre ; s'il est dépouillé de la faculté d'y porter remède lui-même. Rien n'égale aussi l'embarras et la faiblesse du gouvernement civil, dans les affaires religieuses. Il ne sait par quel bout les prendre. Et dès qu'il y intervient, il est rare qu'il n'ôte pas à l'autorité religieuse assez pour la mécontenter beaucoup, et qu'il ne lui laisse pas assez pour se gêner beaucoup lui-même. Les fameuses ordonnances sur les écoles primaires et sur les séminaires en sont une preuve frappante. Quelques princes de l'église n'ont pas craint de se venger sur les écoles des concessions qu'ils étaient obligés de faire pour conserver leurs séminaires. Et comme on obligeait les maîtres à rapporter un certificat d'instruction religieuse, les curés, sur l'ordre de leurs supérieurs, ont refusé de le délivrer. Ni l'un ni l'autre n'est donc libre, dans cette union fâcheuse, parce que ni l'un ni l'autre n'est complet. C'est un aveugle, qui ne pourrait se diriger dans sa route qu'en prenant les indications d'un sourd. Ces deux êtres, ainsi forcément réunis, seraient privés de leur liberté ; ils seraient esclaves l'un de l'autre. Leurs désirs ; leurs besoins, et tous ces mouvemens fugitifs, dont la succession constitue la



vie , seraient nécessairement étouffés par la nécessité de recourir à un être doué d'un autre sens, et presque d'une autre nature , avant de pouvoir s'y livrer. Rendez-les complets ; que l'aveugle y voie sans le sourd ; que le sourd y entende sans l'aveugle ; et vous les aurez rendus libres.

Assurément dans son état actuel , l'église réformée ne peut pas se plaindre d'une gêne positive , provenant d'une intervention réelle. Mais d'où vient cela ? Et au fonds , qu'est-ce que cela prouve ? Cela vient de ce que l'église réformée est privée de vie. Quand on est mort , rien ne gêne. Et cela ne prouve point que , si les réformés prenaient de la vie et de l'activité , leur union avec le gouvernement ne devînt une source de gêne bien réelle et bien positive. — Et d'où vient que l'église réformée est privée de vie ? De plusieurs causes , sans doute. Mais la plus efficace et la plus réelle se trouve dans les rapports qui la lient avec le gouvernement civil. Voilà ce qui fait qu'elle est si timide et si peu active ; qu'elle redoute tout ce qui peut exciter l'attention et faire du bruit , et que ses conducteurs mettent toute leur sagesse et toute leur prudence à éloigner tout ce qui peut avoir l'apparence de la vie et de l'expansion. Ces grands mouvemens des idées , qui gagnent peu à peu dans les masses , pour y porter la lumière et l'activité , elle les redoute , non pour eux-mêmes , mais pour la gêne qu'ils peuvent faire naître dans ses rapports avec l'autorité. Cette vie religieuse , qui

embrasse à la fois et les actes de l'existence extérieure , et les efforts de l'intelligence , et les émotions du cœur , elle n'ose pas y pousser avec vigueur et avec constance , parce qu'elle sent qu'il est impossible de l'exciter sans secousse , et qu'une secousse doit nécessairement se faire sentir au-dehors. C'est un homme qui écrit une lettre pour son plus intime ami , avec un curieux qui se tient près de lui , pour lui lire par dessus l'épaule. La seule présence de ce tiers a paralysé sa pensée. Il écrit avec peine et sans liaison , et son style est totalement dépouillé de la chaleur et de la vie. Voilà justement ce qui arrive à l'église réformée depuis son union à l'autorité civile. Elle tremble à la seule idée de mouvement , d'embarras intérieur , de difficultés de toute espèce. Elle les éloigne tant qu'elle peut , et avec eux la vie qui les produit , quoique ses amis et ses conducteurs en sentent vivement le besoin. Elle se consolera volontiers d'avoir un peu de linge sale , si elle pouvait le laver en famille. Mais le produire au-dehors , elle ne peut en souffrir l'idée. Elle aime mieux ne pas bouger ; pour n'en pas faire. C'est la pudeur d'une jeune fille , qui craint plus l'œil du médecin que la douleur de la blessure. Elle supportera son mal jusqu'à la fin , plutôt que d'en invoquer le remède. Avec la liberté , nous aurions eu bientôt la vie , l'activité de la pensée , l'attachement des individus et des masses à l'affaire de la religion. Sans elle , je n'ose me demander quand l'église réformée

cessera d'être un corps sans âme, pour ressaisir toutes les forces vitales qui lui manquent.

Libre dans ses mouvemens, l'église réformée acquerrait aussitôt une grande force, dans son gouvernement religieux. Elle n'en a point aujourd'hui, car le peu qu'elle a se trouve paralysé, dès qu'il s'agit d'objets importans. Son premier soin serait de s'en donner un. Les corps isolés qui la composent s'uniraient entr'eux, pour s'éclairer, pour s'aider, pour se soutenir les uns les autres. Elle prendrait de l'unité dans ses actions, dans son administration, dans ses vues. Elle se donnerait tous les rouages qui lui manquent pour compléter ses moyens d'enseignement et d'administration; et la réaction mutuelle de toutes ses parties répandrait dans les derniers replis du corps, le mouvement, l'ordre et la vie, sans occasioner des troubles ni des scandales. L'église réformée aurait enfin un gouvernement. Une grande force intérieure réunirait dans un mouvement commun toutes ses parties: elle les pousserait vers un même but, sans détruire la liberté de la pensée, et sans paralyser les forces des individus, dont la réunion peut seule constituer la force de la société elle-même.

Et c'est par là seulement qu'elle acquerrait aussi cette force expansive, signe non équivoque de la vie intérieure et du mouvement des intelligences. Elle possède sans doute le droit de la déployer quand elle l'aura. C'est la Charte, c'est l'esprit de toute notre

législation , si ce n'est pas encore tout à fait celui de notre administration. Mais l'église réformée de France n'a point encore de force expansive ; elle n'en aura jamais peut-être , aussi long-temps que dureront ses relations actuelles avec le gouvernement civil. Comment l'église réformée pourrait-elle chercher avec activité , avec zèle , à se répandre au-dehors , quand elle a si peu de vie en elle-même ; quand elle redoute le mouvement et la pensée ; quand elle craint d'attirer sur elle l'attention de ce qui l'entoure et qu'elle cherche avant tout à se faire oublier , par la plus parfaite uniformité ? La force d'expansion vient d'une surabondance de vie. Elle s'arrête et tarit, dès que la vie s'affaiblit et se concentre. C'est bien assez alors de se suffire à soi-même.

Quand je réfléchis à toutes ces choses ; quand je vois ce que nous sommes et ce que nous pourrions être ; et quand je me demande quelle est la cause principale qui nous empêche de le devenir ; je ne puis m'empêcher de remarquer que le gouvernement nous tient à bien bon marché ; et que nous payons bien cher les secours qu'il nous prête. — Qu'il nous laisse à nous-mêmes , quand il le jugera bon , nous et les autres. Le changement sera sensible sans doute , et beaucoup d'intérêts privés pourront en être lésés : mais le protestantisme n'a rien à craindre. La liberté sera pour lui la force et la vie ; et c'est à ce prix peut-être qu'il peut voir s'accomplir les destinées que l'avenir lui prépare.



Je viens de dire : Qu'il nous laisse à nous-mêmes , nous et les autres ; et dans cette supposition , mon opinion est positive. Il est bien peu de protestans sans doute qui ne sentent leur préférence pour l'ordre de choses actuel au moins ébranlée. Mais , si la moitié seulement de ces conditions était accomplie ; si notre culte était seul livré à ses propres forces , et un culte rival protégé , soutenu , payé par le gouvernement , quelle en serait la conséquence ? Je l'ignore. Il y aurait injustice , violation de la Charte et des droits acquis. Il y aurait une faute politique absurde et irréparable. C'est une supposition qu'il est inutile de discuter , parce qu'elle ne peut jamais se réaliser. Ou l'état cessera de salarier et de soutenir les cultes , ou le nôtre aura part à sa protection. Mais , s'il en était autrement.... nous payerions sans rien recevoir ; et en cela nous serions lésés ; voilà tout..... Tout le reste irait comme nous venons de le dire. L'emploi de la persécution n'est plus à redouter. Où serait le pire ? — Nos lisières seraient coupées.

Je sais que ce chapitre est un de ceux qui rencontreront le plus d'opposans , parmi les protestans de France. Je ne l'ai point écrit pour troubler , pour agiter , pour inquiéter. Je l'ai écrit parce que ce livre est un livre de bonne foi , et qu'il me répugnait de couvrir d'un voile une partie si importante de mes opinions sur la situation des protestans en France. Je l'ai écrit , parce que le temps

est venu, où chacun peut tout penser et tout écrire. C'est, comme l'observe Tacite, un bonheur qui n'est pas commun. Pourquoi n'en aurais-je pas profité? Le sujet important que j'ai effleuré dans ce chapitre est encore tout neuf. Il a besoin d'être examiné comme tout autre; car il est d'un haut intérêt. Pourquoi n'aurais-je pas appelé sur lui l'attention, par la voie de la publicité? J'ai fait peu de chose sans doute; les paroles des experts éclairciront ce que j'ai laissé obscur; redressont ce que j'ai pris de travers. Je crois que ce qui existe n'est pas ce qu'il y a de mieux à attendre. Je crois plus encore; je crois que ce mieux finira par se faire jour. Mais plein de cette opinion bien réfléchie, je ne prétends point l'imposer aux autres; encore moins agir pour la traduire en pratique. Je suis fortement convaincu que la séparation finale de l'église et de l'état doit se réaliser un jour; mais je ne suis pas moins convaincu qu'elle ne peut point se réaliser encore. — Je vais plus loin; je dis qu'il n'est point à souhaiter de la voir se réaliser de long-temps. Nous sommes loin, bien loin d'être assez mûrs pour la recevoir, sans danger pour notre avenir. A peine si, depuis dix ans, nous commençons à réfléchir, à recueillir des idées, à étudier l'Évangile, à nous mettre au courant des progrès étonnans de la science théologique. Nous avons besoin de nous développer et de nous étendre avec une pleine liberté, pour ne pas nous jeter aveuglément dans la pre-

mière route que les préjugés , l'habitude , l'esprit de secte , ou le talent pourront ouvrir devant nous. Nous ne sommes pas ce que nous devons être , et nous sommes ce que nous ne pouvons pas être long-temps. Se caser , se figer , dans l'état où nous sommes , ou dans tout autre , où les vœux d'une majorité accidentelle pourraient nous jeter , serait à la fois une folie et un malheur. Or , cette folie et ce malheur , je les regarderais comme à peu près inévitables , si , prochainement , nous étions abandonnés à nous-mêmes , et laissés libre de nous assembler et de nous gouverner à notre gré. Livrés à leurs propres forces et devenus indépendans , les protestans , pleins encore des souvenirs d'un temps qui n'est plus , ne songeraient qu'à régler. Ils se feraient un tort immense ; car ils couperaient court à tous leurs progrès ultérieurs ; ils anéantiraient à plaisir une liberté , dont ils n'ont fait encore aucun usage pour acquérir les connaissances et les idées qui leur manquent. Ils se hâteraient de fixer dans des symboles les résultats de leur inventaire religieux , avant d'avoir acquis les richesses qui pourraient lui donner une véritable valeur. Ne le voyons-nous pas aujourd'hui ? Malgré les entraves qui les gênent , à peine trois d'entr'eux sont-ils réunis ; que l'un d'eux sort de sa poche une confession de foi , pour l'imposer aux deux autres. Pour moi , je pense qu'il ne saurait nous arriver de plus grand malheur , qu'une marche dans

un tel sens. Et je la crois à peu près inévitable dans la situation actuelle des esprits, si nous étions laissés à nous-mêmes. A peine le mouvement des idées amenerait-il quelques discussions, qu'on se hâterait de les arrêter en prétendant y mettre ordre. Un tel travail, s'il est jamais bon, ne l'est qu'après une époque d'activité, où les idées ont reçu de grands développemens, les connaissances une grande extension; où tout a été analysé; où les lumières et la discussion ont créé des hommes. Il ne vaut rien, lorsque les idées sont encore à trouver, les connaissances à acquérir, les hommes à créer. Il doit tout au plus clôturer, mais jamais commencer un mouvement intellectuel. Il peut servir à indiquer le chemin qu'on a parcouru; mais il ne doit jamais le barrer, quand on est encore à l'entrée. Sous ce point de vue, un peu d'anarchie encore ne nous fera pas grand mal. Ce livre même en est la preuve. — Avant d'en venir au système des réglemens, que la liberté ne manquerait pas aujourd'hui d'entraîner après elle, il faut donc que les protestans français se soient élevés au niveau des connaissances religieuses qui circulent en Europe. Il faut qu'ils aient vu, examiné, comparé, modifié leurs opinions anciennes et nouvelles, leurs idées et celles des autres. Il faut qu'ils aient des hommes doués de cette hauteur de vue qu'exigerait un pareil travail. En un mot, avant de leur lâcher la bride pour les rendre libres de s'assembler et de régler, je voudrais



qu'ils en eussent appris assez pour se convaincre que, sur toutes choses, ce qui leur est le moins utile et le plus funeste, c'est précisément de régler.



Mais les institutions ne sont pas tout. C'est par les hommes qu'elles agissent. Pour passer de la théorie dans la vie des peuples, pour y opérer le perfectionnement moral et la vraie civilisation, il faut que la religion ait des organes. L'instruction de la jeunesse par les écoles, l'instruction de l'âge mûr par le sacerdoce, sont donc des parties essentielles à l'efficacité des idées religieuses sur les peuples. Voyons ce que sont les moyens d'éducation et le sacerdoce, pour les chrétiens réformés.

FIN DU PREMIER VOLUME.



# NOTES.

---

## NOTE A, PAG. 44.

Les idées contenues dans ce chapitre, ayant été publiées dans les *Mélanges de Religion, de Morale et de Critique sacrée*, en 1823, tom. VIII, trouvèrent un vigoureux antagoniste dans M. P. A. Stapfer, qui les combattit dans les *Archives du Christianisme*, tom. L'article de M. Stapfer fut à son tour combattu dans les *Mélanges de Religion*, par M. le pasteur Fontanès, tom. X, pag. 22 et 114. Depuis, les *Archives du Christianisme* et la *Revue protestante* ont renfermé plusieurs articles propres à éclairer cette question. C'est même là le pivot sur lequel a roulé en général la *Revue protestante*.

Voyez aussi la préface de la petite Collection de Confessions de Foi, publiée à Montpellier en 1825, d'après une collection semblable publiée à Genève. Il paraît que c'est M. Gaussen qui a rédigé cette préface. — J'apprends que les amis des Confessions de Foi viennent de faire faire, à Paris, une édition stéréotype de la nôtre, avec cette préface en tête. Ainsi nous ne risquons pas d'en manquer. Ce sera peut-être un petit traité à distribuer gratis.

## NOTE B, PAG. 50.

Il ne faut pas croire pourtant que cette constitution dogmatique ait reçu dès l'entrée tous les développemens auxquels elle arriva dans la suite. On fut d'abord tolé-

rant pour tout ce qui ne touchait point à la séparation d'avec l'église romaine. La publication des *Institutions* de Calvin ne contribua pas peu à faire descendre promptement les déterminations dogmatiques dans de grands détails. Elles furent reçues avec enthousiasme, et bientôt l'on ne jura que par elles. Mais Calvin lui-même, quand il fut en contact avec les personnes et les choses, se montra souvent plus tolérant que ses Institutions; et l'on pourrait opposer à sa conduite, dans l'affaire de Servet, des déclarations qui vont tout-à-fait en sens contraire.

NOTE. C, PAG. 56.

Nous tirons les détails suivans, sur la tolérance de quelques églises protestantes dans leur origine, de l'Histoire de l'Intolérance, par M. Thomas Clarke; Préface, pages XV—XXVIII.

Les colonies britanniques, dans l'Amérique septentrionale, ont pris leur origine dans l'intolérance scandaleuse d'un gouvernement protestant. Il fallait bien que l'oppression fût insupportable pour entraîner un grand nombre d'hommes rassis, entièrement étrangers à l'enthousiasme d'un esprit aventureux, à s'éloigner de leur pays natal, de la demeure de leurs ancêtres, pour aller chercher, au-delà des mers, une terre inconnue, habitée par des Sauvages. Comme ces émigrans non-conformistes bravaient la fureur des vents et des vagues, pour sortir du ressort des cours spirituelles et des lois pénales, il semblait naturel d'attendre d'eux que, dans les institutions civiles qu'ils allaient établir, ils poseraient en principe la liberté religieuse. Que firent-ils cependant? Voici quelques-unes des lois qu'ils établirent dans le district de New-Haven, dans le Connecticut :



« Nul ne sera reconnu libre, ou ne pourra voter, s'il n'est converti et s'il n'est membre, en pleine communion, d'une des églises reconnues dans ce pays.

» Nul ne pourra tenir aucun office, s'il n'est orthodoxe dans sa foi et fidèle à cet état; et quiconque donnera son vote à une telle personne, payera une amende d'une livre. A la seconde fois, il perdra sa qualité de citoyen.

» Tout homme libre jurera, par le Dieu béni, d'être fidèle à cet état, et que Jésus est le seul roi.

» Aucun quaker, aucun homme séparé du culte établi dans ces états ne pourra voter pour l'élection des magistrats ou des officiers quelconques.

» Ni nourriture, ni logement ne seront donnés à un adamite, à un quaker, ou à quelque autre hérétique.

» Si quelqu'un se fait quaker, il sera banni, et s'il revient, il sera puni de mort.

» Aucun prêtre ne pourra résider dans l'état; il sera banni, et sera mis à mort s'il retourne. Les prêtres seront saisis par le premier venu sans commission.»

Dés lois semblables furent établies dans la plupart des états américains; et elles ne furent pas suspendues sur la tête des délinquans uniquement *in terrorem*; elles furent réellement exécutées dans toute leur rigueur, et firent un grand nombre de victimes.

« Les vrais fondemens de la liberté religieuse, dit M. Morse, étaient méconnus dans ce temps par toutes les sectes. Dans le temps même que toutes désavouaient la persécution pour les affaires de conscience, toutes l'exerçaient sous le prétexte de conserver la paix publique et de préserver l'église de l'infection des mauvaises doctrines (Morse's American Geography. 209.). »

Lorsque les quakers parurent pour la première fois dans l'état de Massachussets, il n'y avait point de statut en vigueur contre eux; mais, en vertu des lois générales

contre l'hérésie, ils furent tous bannis. On publia bientôt des lois bien plus sévères, qui ordonnaient que les quakers du sexe masculin, convaincus pour la seconde fois, auraient les oreilles coupées, et que les femmes seraient fouettées; et que pour la troisième fois, hommes ou femmes, ils auraient la langue percée d'un fer chaud. Sous ces cruautés révoltantes, le nombre des quakers s'accrut si rapidement, que le gouvernement se crut obligé d'infliger la peine de *mort* à tous ces infâmes hérétiques, qui oseraient paraître dans la colonie après avoir été bannis. Par cette horrible loi, résultat naturel des opinions religieuses des puritains et de leurs maximes intolérantes, quatre personnes furent exécutées.

Dans la province de Connecticut, on ne fit pas des lois moins sévères que dans le Massachussets. Il est digne de remarque que quelques-uns des puritains alléguaient *l'obligation de leur conscience* comme un motif de persécution, oubliant que rien n'est plus dangereux qu'une conscience mal éclairée. Le trait suivant indique assez la source de l'erreur dans laquelle était tombée leur conscience :

La cour générale du Connecticut, assemblée à New-Haven, dans l'origine de la colonie, n'ayant pas le temps de faire un code de lois, déclara *que les lois judiciaires de Dieu, comme elles sont données par Moïse, dans tout ce qui n'est ni cérémoniel, ni typique, doivent être regardées comme étant d'une équité morale, comme étant obligatoires pour tous les citoyens, et comme devant être la règle de tous les juges.* Cette erreur fatale était très-générale parmi les puritains. Aussi, lorsque la cour de Massachussets voulut justifier la persécution des quakers devant le gouvernement d'Angleterre, M. Roger Williams, qui parla toujours en faveur de la liberté religieuse comme d'un droit naturel, vit dès le commencement tous les maux qui devaient sortir de cette jurisprudence, et fit observer au gouverneur Endicot, dans

une lettre, que, par ces principes, il était obligé de mettre à mort tous ceux qu'il regardait comme hérétiques, séducteurs et blasphémateurs, et qu'il ne pouvait faire autrement sans manquer à sa conscience (Sewel's History of the Quakers, vol. I, 457; Ivimey's History of the English Baptists, vol. I, 219. — Encycl. Brit., art. *Connecticut*.) L'abbé Raynal a donné un singulier manifeste, transcrit, à ce qu'il dit, des registres de la nouvelle Angleterre :

« C'est une chose universellement reconnue, que l'usage de porter les cheveux longs, à la manière des personnes sans mœurs et des barbares indiens, n'a pu s'introduire en Angleterre, qu'au mépris sacrilège de l'ordre exprès de Dieu, qui dit qu'il est honteux à un homme, qui a quelque soin de son âme, de porter des cheveux longs. Cette abomination excitant l'indignation de tous les gens pieux; nous, magistrats, zélés pour la pureté de la foi, déclarons expressément et authentiquement que nous condamnons l'impie usage de laisser croître sa chevelure; usage que nous regardons comme une chose évidemment indécente et malhonnête, qui défigure horriblement les hommes, offense les âmes sages et modestes autant qu'elle corrompt les bonnes mœurs. Justement indignés contre ce scandaleux usage, nous prions, exhortons, invitons instamment tous les anciens de notre continent, de faire éclater leur zèle contre cette odieuse coutume, de la proscrire par toutes sortes de moyens, et surtout d'avoir soin que les membres de leurs églises n'en soient point souillés; afin que ceux qui, malgré ces sévères défenses et les voies de correction qui seront pratiquées à ce sujet, ne se hâteront pas de s'interdire cet usage, aient Dieu et les hommes en même temps contre eux. » (RAYNAL, Hist. phil. et pol., liv. XVII.)

La fermentation, excitée par la persécution des quakers et des baptistes, était à peine apaisée par l'interposition.

de la mère-patrie, qu'une nouvelle source d'anarchie et de misère fut ouverte par le génie inventif de l'erreur et du fanatisme. Comme, par les lois judiciaires de Moïse, les sorciers devaient être mis à mort, l'adoption de ces lois devait naturellement produire une grande horreur pour la sorcellerie. Cette horreur, agissant sur des nerfs sensibles et délicats, pouvait produire des convulsions, et ces convulsions, dans un temps où la folie et le fanatisme avaient remplacé la raison, pouvaient passer pour des preuves non équivoques d'un pouvoir satanique.

Ainsi une épidémie destructive fut produite par les moyens même employés pour la prévenir. La consternation et la terreur se répandaient de maison en maison et d'esprit en esprit : chacun tremblait pour lui-même et pour ceux qu'il aimait. L'innocence de la jeunesse et la décrépitude de la vieillesse n'étaient point une garantie contre le soupçon. Les prisons étaient encombrées, les exécutions fréquentes. Quelques-uns fuyaient, d'autres craignaient de fuir ; lorsque tout-à-coup les magistrats eux-mêmes furent épouvantés. Les informations cessèrent ; les prisons furent ouvertes ; la tempête s'appaisa ; il n'y eut plus de sorciers. Mais les remords des vivans ne purent rendre la vie aux morts ; et il ne resta plus qu'à établir un jour d'humiliation pour implorer la miséricorde céleste.

Nous voyons ici le spectacle étrange, mais instructif, d'un peuple qui avait noblement affronté les périls de l'émigration dans un nouvel hémisphère ; qui avait surmonté, par sa patience et son industrie, les difficultés et les fatigues de son premier établissement, qui était enfin heureusement placé au milieu de l'abondance, de la beauté et de la magnificence de la création ; qui n'avait besoin que d'une politique généreuse et d'un amour fraternel pour assurer sa prospérité, et qui fut réduit à deux doigts de sa perte, par la seule action d'une loi superflue.



Il est glorieux pour les colonies anglaises de l'Amérique d'avoir enfin donné au monde l'exemple de la liberté religieuse la plus complète, et des avantages qui en résultent.

L'Angleterre n'avait pas de meilleures idées de la tolérance, jusqu'au règne de Georges III; témoins les procédures inquisitoriales de la haute-cour instituée par la reine Elisabeth, la pédanterie ecclésiastique et l'oppression sous Jacques I, les actes arbitraires et virulents de l'église anglicane sous les auspices de Charles I et de l'archevêque Laud. Quel siècle ou quel pays nous présentera le tableau d'une frénésie intolérante plus épouvantable que celle de la populace de Londres, excitée par Lord Gordon, en 1780?

L'Ecosse elle-même, ce pays aujourd'hui si prodigieusement éclairé, ne peut pas dire, en parlant de l'intolérance: *Je suis nette de ce crime-là*. Écoutons l'Edinburg Review: « Quant à l'église protestante qui s'établit finalement en Écosse, où elle avait été favorisée par le plus grand nombre dès le premier temps de la réformation, chacun sait quelle fut pendant long-temps la violence de son esprit de persécution et d'intolérance. Son célèbre fondateur, Jean Knox, proclama cette terrible sentence, si souvent répétée par ses disciples, *que l'idolâtre devait mourir de mort*; en bon français, que tout catholique devait être pendu. La simple tolérance de l'épiscopat protestant était un crime d'homicide spirituel. Ce fut cette église qui forma la fameuse ligue pour extirper l'épiscopat par l'épée, et qui enjoignit à chacun de la signer, sous peine d'excommunication; et pendant les négociations pour l'union des deux royaumes, ce fut cette église, qui, dans une pétition solennelle, représenta au parlement d'Ecosse, que, *pour ne pas s'envelopper lui-même et la nation écossaise dans le crime*, il ne devait point consentir à l'établissement de la hiérarchie et des cérémonies anglicanes — où? en Ecosse? — c'était parfaitement entendu; — mais non; pas même en Angleterre! »

Ces détails nous ont paru assez curieux pour les consigner ici. Ils confirment d'ailleurs quelques-unes de nos assertions qu'on aurait pu croire hasardées, et, sous ce rapport, nous nous sommes cru d'autant plus obligé de les reproduire, soit pour rendre justice à tout le monde, soit pour donner à l'avenir une leçon, dont il pourrait bien ne pas tarder long-temps à avoir besoin.

NOTE D, PAG. 157.

Il serait très-intéressant d'avoir une statistique des églises réformées de France, soit avant la St-Barthélemy, soit avant la révocation de l'édit de Nantes. On pourrait ainsi se faire des idées plus nettes de l'influence de ces deux événemens désastreux. Je ne suis pas en mesure de l'entreprendre, de la place où je me trouve. Je me borne à donner le relevé des églises qui formaient le colloque de Nismes, en 1658, d'après les registres de ces colloques déposés aux archives du consistoire de Nismes. Quelques-unes de ces églises pouvaient avoir plus d'un pasteur. Nismes était dans ce cas, et avait de plus une académie. Il faut se souvenir que déjà, les protestans étaient singulièrement affaiblis.

Circconscription de 1658 Nombre des Pasteurs.	Noms des Communes.	Circconscription de 1829 Nombre des Pasteurs.
5	{ Nismes.	}
	{ St-Césaire.	
I	{ Milhaud.	
	{ Uchaud.	
I	{ Bernis.	
I	{ Aubord.	I
I	{ Vestric et Candiac.	}
I	{ Vergèze.	
	{ Codognan.	
I	{ Aiguesvives.	
I	{ Mus.	
I	{ Gallargues.	I
	{ Aubais.	}
I	{ Junas.	
	{ Congénies.	

1	Calvisson.	1
1	Nages.	
	Soulogues.	
1	Caveyrac.	1
	Langlade.	
	Boissière.	
1	Bisac.	
	St-Dionysi.	
	Clarensac.	1
1	St-Cosme.	
	Maruéjols.	
1	Sommières.	
	Aujargues.	
1	Villevieille.	2
	Savignargues.	
	Junas ( pour mémoire ).	
	Saussine.	1
1	St-Hilaire.	
	Baronnie de Montredon.	
1	Beauvoisin.	
1	Gènérac.	1
1	St-Gilles.	
1	Vauvert.	2
1	Le Caylar.	
1	St-Laurent.	1
1	Aimargues.	
1	Massillargues.	1
1	Bouillargues.	
	Bellegarde.	
1	Aiguemortes.	

Pas un  
Protestant.

Plusieurs Chapelains des maisons nobles,  
telles que les Candiac, les Calvière, les Ca-  
brières, et autres.

Nous trouvons en 1658 dix pasteurs de plus qu'aujourd'hui; c'est-à-dire, une moitié en sus, sans compter les chapelains. Dans un autre colloque, il vient un pasteur de St-Etienne d'Escatte, qui n'a plus un protestant. Ai-

margues en a fort peu. Mais tout cela ne donne point une idée suffisante du nombre.

Pour juger de l'importance relative des protestans en France, à cette époque ou à une époque plus ancienne, faute de documens écrits, il faut voir leurs actes, leurs forces, leurs ressources, et la crainte qu'ils inspiraient à leurs ennemis.

NOTE E, PAG. 87.

Voyez, dans les Méditations religieuses, publiées périodiquement par l'auteur, un discours sur les MYSTÈRES. C'est le premier. Ces idées y sont développées d'une manière plus systématique et plus complète, qu'on n'a pu le faire ici.

NOTE F, PAG. 91.

Dans une série d'articles qui ont paru dans les Mélanges de religion, de morale et de critique sacrée, dès 1820. Ces idées dominent aussi dans ma Réponse à M. l'abbé de La Mennais, qui parut en 1819.

NOTE G, PAG. 150.

Un travail intéressant à faire serait l'histoire de l'église réformée de France depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à l'édit de 87. On aurait pour secours, outre les archives des consistoires, les ouvrages imprimés de M. Court, savoir l'histoire des Camisards et le Patriote Français et Impartial; la Nécessité du culte public, d'Armand de la Chapelle, où se trouvent des renseignemens précieux; les Eclaircissemens historiques de Rulhières; beaucoup de brochures; et surtout la correspondance et les papiers de M. Court, qui se trouvent à Genève.



## NOTE II, PAG. 164.

Voici deux décisions qui ont été rendues par le même ministre, dans deux cas absolument identiques. Il s'agit de la présidence des consistoires. Dans les deux cas c'était un pasteur plus ancien dans le ministère évangélique qui voulait avoir la préférence sur un pasteur plus ancien dans le consistoire à présider. M. de Corbière établit très-clairement la doctrine dans sa lettre au consistoire de Lourmarin, dont voici le texte. Pour le comprendre, il faut savoir que le consistoire avait déféré la présidence à M. Portier, plus ancien ministre de l'Évangile, mais non plus ancien pasteur de l'Église consistoriale de Lourmarin, que M. Gaitte. Le motif du consistoire était la résidence de M. Portier au chef-lieu. M. Gaitte adresse au Ministre de l'Intérieur des réclamations, auxquelles M. de Corbière répond.

Paris, 14 mai 1822.

Messieurs,

M. Gaitte, l'un des pasteurs de votre église, me prie de décider qui de lui ou de M. Portier a le droit d'exercer la présidence.

Cette question est facile à résoudre; et puisque la nomination de M. Gaitte se trouve antérieure à celle de son collègue, nul doute que le premier ne soit de droit président de votre église.

Cependant, lorsque le consistoire s'assemble, il faut que M. Gaitte assiste aux séances, s'il veut signer les délibérations comme président. En cas d'absence de sa part, l'ordre de date des nominations appelle M. Senaux à le remplacer. M. Portier n'étant que le dernier pasteur nommé

ne serait président qu'en cas d'absence de ses deux collègues.

Je désire que cette explication prévienne à l'avenir tout nouveau débat entre vos pasteurs. Agrérez, Messieurs, l'assurance de ma considération.

*Le ministre secrétaire-d'état au départ.<sup>t</sup> de l'intérieur.*

Signé, CORBIÈRE.

A Messieurs les membres du consistoire réformé de Lourmarin ( *Vaucluse* ).

En effet, cette décision calme et rationnelle eût prévenu tout nouveau débat, si seulement le ministre lui-même y était demeuré fidèle.

Quelques mois après, un cas absolument identique se présente dans l'église réformée de Nismes. Le vénérable M. Olivier-Desmont ayant donné sa démission de la présidence, le consistoire me reconnut à l'unanimité pour son président. J'étais le plus ancien pasteur de l'église. M. Olivier de Sardan, plus âgé, plus ancien ministre de l'Évangile que moi, crut devoir réclamer contre cette décision. Après un long silence, pendant lequel il nous fut dit qu'un rapport conforme à la doctrine du consistoire avait été dressé au ministère de l'intérieur, le ministre répondit par la lettre suivante, adressée au préfet du Gard ; car le consistoire ne reçut point l'honneur d'une réponse directe :

Paris, le 22 avril 1824.

Monsieur le Préfet, vous m'avez transmis, le 24 novembre dernier, le procès-verbal d'une séance tenue par le consistoire de Nismes, le 19 du même mois, relativement à la déclaration que M. Desmont, actuellement chargé de

présider les assemblées du consistoire , a faite de ne pouvoir désormais continuer à les présider.

Après avoir mûrement pesé les observations contenues dans ledit procès-verbal , les titres respectifs de chacun des pasteurs de l'église consistoriale , mes propres renseignemens et ceux que je vous avais demandé par mes lettres des 19 février et 25 mars derniers , et les dispositions des articles organiques des cultes protestans ( loi du 8 avril 1802 ) ; je reconnais comme chargé de présider les assemblées du consistoire de Nismes M. Olivier de Sardan , l'un des pasteurs de l'église consistoriale , pasteur depuis le 25 février 1808 , ancien président du consistoire de Rouen.

Le consistoire doit être autorisé à s'assembler extraordinairement , aux termes de l'art. 22 des articles organiques , pour entendre lecture de la notification officielle de la présente lettre , que vous lui adresserez en mon nom. Récevez , etc.

*Le ministre secrétaire d'état de l'intérieur ,*

*Signé* DE CORBIERE.

Pour copie conforme :

*Le conseiller de préfecture ,*

TEMPIÉ.

A M. le préfet du Gard.

Ces renseignemens dont il est question , c'est sans doute que , dans l'intervalle entre ma reconnaissance par le consistoire et la lettre du ministre , j'avais voté avec mes amis dans mon collège électoral , et j'avais refusé au préfet mon appui pour le candidat ministériel dans un autre.

On voit que cette lettre substituée à la règle établie dans la précédente, le bon plaisir. Le ministre ne reconnaît plus le président du consistoire d'après un ordre légal, mais d'après des renseignemens dont il n'explique pas la nature. J'ai ouï dire que, dans le sein du consistoire même, on avait soutenu qu'il fallait que cela fût ainsi. Quant à moi, j'avoue que je ne puis comprendre dans cet esprit les droits et les libertés de l'église réformée de France:

J'ai donné ces deux pièces, pensant qu'elles auraient de l'intérêt. La seconde ne peut pas faire autorité, puisqu'elle n'établit rien, si ce n'est la violence à la place du droit. Mais la première est doctrinale et peut faire règle.

NOTE I, PAG. 205.

Dans la plupart des affaires où la religion est intéressée, les tribunaux ont montré une grande hésitation. Il est clair qu'ils n'ont pas encore compris toute la portée de l'article de la Charte, et que ces mots: *religion de l'état*, leur ont causé plus d'embarras qu'ils ne valent. Un des principes les plus étranges émis dans ces arrêts, est celui qui motive l'arrêt rendu dans l'affaire Dumonteil, savoir, que chaque citoyen doit avoir une religion, et une des religions reconnues. Ce principe incorpore l'état dans l'église, et inféode, en quelque sorte, les citoyens à un culte. M. de Corbière raisonnait dans le même sens, dans l'affaire de Sainte-Consorce.

Le jugement rendu dans l'affaire de l'Évangile Touquet s'écarte aussi dans le même sens des principes posés par la Charte, et interdit tous les travaux critiques que l'on peut faire sur les sources du christianisme. A ce compte, par exemple, les rationalistes, qui esquivent les miracles, devraient être déferés aux tribunaux.



Les jugemens rendus à l'égard des louisets, des piétistes d'Alsace, des quakers de St-Etienne, sont restrictifs de la liberté religieuse. Si les louisets, les piétistes ou les quakers venaient à prendre de la consistance, de tels jugemens reproduiraient aux yeux de l'Europe les persécutions dont toute l'Europe a horreur, si les principes qui les ont dictés étaient appliqués d'une manière conséquente.

Méjanet et Porchat avaient donné prise à la police, en prêchant en pleine rue, et troublant par conséquent la paix extérieure, sans autorisation préalable.

On peut encore se souvenir ici de ce garde national qui ne voulut point assister à la procession. On lui soufflait à l'oreille, dans le conseil de discipline, où il fut condamné : dites que vous êtes protestant. Mais, dans un pays où la liberté de conscience est proclamée, a-t-on besoin d'être enfermé dans l'église réformée, ou dans celle de la confession d'Augsbourg, pour avoir le droit de se refuser à l'adoration de l'hostie ? C'est une chose sur laquelle chacun, quel que soit le culte de son père, peut se croire suffisamment éclairé par sa conscience et par l'Évangile, sans avoir besoin de recourir aux réglemens écrits d'une église existante.

Personne moins que moi ne voudrait infirmer le respect dont doivent toujours être entourées les décisions des tribunaux. Mais je suis bien certain que le temps n'est pas éloigné où quelques-unes des décisions que je viens de signaler paraîtront inexplicables.

NOTE J., PAG. 243.

L'énorme disproportion qui existe encore entre le nombre des pasteurs et celui des réformés en France deviendra sensible par ce simple aperçu, dont je puise les élé-

mens dans la Statistique des églises réformées de France de M. Soulier. 1828.

Le nombre des réformés en France n'est pas connu. Je le mets à un million. Je pense que c'est plutôt un *minimum*, qu'un *maximum*.

Le pasteur réformé ayant à remplir un ministère tout moral, ne faisant rien ou presque rien comme prêtre, *opere operato*, mais tout comme chrétien, comme homme, par l'exercition de ses forces morales, il est sensible qu'il ne peut pas être chargé de plus d'âmes que le prêtre catholique. Peut-être faudrait-il lui en donner moins.

Je pense que chaque agglomération de mille protestans devrait avoir son pasteur. Nous aurions donc besoin de mille pasteurs.

Mais, il est quelques villes où les protestans, étant réunis en plusieurs milliers, n'ont pas besoin d'un pasteur par mille âmes. — C'est juste. Mais ne faut-il rien compter aussi pour ces protestans disséminés à de grandes distances, et auxquels il serait très-nécessaire de donner un pasteur, quand même ils ne seraient que trois cens agglomérés autour de la résidence pastorale? Je crois que l'un pourrait compenser l'autre. Mais j'admets encore qu'il en fallût retrancher cent pour cette raison. Il resterait toujours un besoin bien réel de neuf cens pasteurs. J'ouvre la statistique de M. Soulier, et j'en trouve trois cent cinq. Pour satisfaire aux besoins, il faudrait donc en tripler le nombre.

Je prends la chose sous un autre aspect; et ne pouvant contrôler ce résultat pour toute la France, je l'essaie pour un seul département, qui est le mien. Le département du Gard contient cent vingt mille réformés. C'est le nombre officiel: mais il est bas; tout le monde le sait. Prenons-le pourtant. Il faudrait cent vingt pasteurs. La statistique en donne soixante-trois. C'est un peu moins que la proportion ci-dessus. Nous avons le tiers; ici nous avons la moitié.

Or, dans ce département du Gard, le plus heureusement placé sous ce rapport, puisque cent vingt mille protestans y sont agglomérés sur une surface qui n'est guère supérieure à la moitié d'un département ordinaire, il est évident pour tous ceux qui connaissent les localités qu'il n'est pas une seule église rurale qui n'eût besoin d'être doublée, et plusieurs détriplées; pas une seule église urbaine qui n'eût besoin d'être déchargée de ses annexes rurales, sans souffrir aucune diminution dans le nombre de ses pasteurs résidans. Des villages de quatre, six, huit cens protestans n'ont qu'une prédication par mois; et le pasteur, éloigné d'une lieue, de deux peut-être, n'y peut venir qu'avec peine, et lorsqu'il y est appelé pour consoler des mourans. Le bien immense qu'un pasteur peut faire dans son troupeau, en vivant avec lui, en le dirigeant dans la vie privée, comme du haut de la chaire, en surveillant les écoles, en répandant la civilisation, avec les bonnes mœurs et la piété, tout ce bien est complètement perdu. L'instruction religieuse de la jeunesse ne se fait qu'une fois tous les deux ans, par masses de jeunes gens qui courent les champs, pour aller à une lieue trouver le pasteur, et qui jusque-là ont à peine entendu parler de religion, et n'en entendront plus parler ensuite. C'est une formalité, qui laisse bien peu de trace, parce que l'instruction ne vient pas de loin, et que les habitudes de la dévotion et du culte ne peuvent jamais prendre de la consistance par l'éloignement des services.

S'il est une chose évidente, c'est qu'en doublant le nombre des pasteurs, on ne satisferait pas encore aux besoins réels.

A la restauration du culte, après la terreur, les pasteurs échappés à la tempête se partagèrent en quelque sorte le pays, afin de ne pas en laisser des portions tout-à-fait abandonnées. Ils prirent donc de très-grands arrondis-

semens. D'ailleurs, l'intérêt religieux était presque nul, et ils n'auraient pas trouvé de quoi vivre dans des arrondissemens plus bornés. Ils consultèrent donc les besoins des églises et les leurs propres, plutôt que leurs forces. L'organisation amenée par la loi du 18 germinal an X prit en gros pour base cette circonscription des églises, due presque entièrement au hasard et à la disette de sujets. Mais cela peut-il rien faire préjuger sur les besoins réels des églises, dans une époque plus heureuse, où le désir de religion est plus général, les ressources plus abondantes, et le nombre des sujets limité seulement par le défaut d'emploi ?

J'en ai assez dit dans le texte pour faire pressentir qu'il y a beaucoup plus de besoins réels que de besoins exprimés. On ne pourrait donc pas m'opposer avec bonne foi le petit nombre des besoins exprimés. Si on le faisait, la réponse ne serait pas difficile pour les lieux que je connais, une fois que j'aurais secoué la crainte de prononcer des noms justement entourés d'égards et de vénération.



# TABLE

## DES CHAPITRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

---

CHAPITRE I. Vue générale.	Pag. 1.
CHAP. II. Idée du Protestantisme.	19.
CHAP. III. Des différentes formes sous lesquelles s'est montrée la liberté religieuse, dans les Églises protestantes.	46.
CHAP. IV. De l'union des Chrétiens dans un même culte.	74.
CHAP. V. Du Gouvernement ecclésiastique hors de l'épiscopat.	92.
CHAP. VI. L'Église réformée de France.	126.
CHAP. VII. L'Église réformée de France à son origine.	129.
CHAP. VIII. L'Église réformée de France, sous la loi du 18 germinal an X.	155.
CHAP. IX. Dans quel sens le Protestantisme est-il reconnu par la Charte ?	193.
CHAP. X. Que peut faire le Protestantisme en France, dans la situation où il se trouve placé ?	212.
CHAP. XI. L'Église et l'État.	255.
CHAP. XII. Application au Protestantisme. — Ce que deviendrait l'Église réformée de France, si ses liens avec l'État étaient rompus.	311.
NOTES.	345.

FIN.

TABLE

CONTENTS

1	Introduction
2	Chapter I. The State of the Empire
3	Chapter II. The Roman Republic
4	Chapter III. The Roman Empire
5	Chapter IV. The Decline and Fall of the Empire
6	Chapter V. The Middle Ages
7	Chapter VI. The Renaissance
8	Chapter VII. The Reformation
9	Chapter VIII. The Scientific Revolution
10	Chapter IX. The Enlightenment
11	Chapter X. The French Revolution
12	Chapter XI. The Napoleonic Wars
13	Chapter XII. The Industrial Revolution
14	Chapter XIII. The Victorian Era
15	Chapter XIV. The World Wars
16	Chapter XV. The Cold War
17	Chapter XVI. The Modern World
18	Chapter XVII. The Future of the World
19	Index







PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

BX  
4843  
V5  
t.1

Vincent, Jacques Louis Samuel  
Vues sur le protestantisme  
en France

